



Chambre des représentants de Belgique

RAPPORT ANNUEL

SESSION ORDINAIRE 2008-2009
52^e Législature

La Chambre des représentants publie pour la vingt et unième fois consécutive le rapport de ses activités. Le présent rapport contient les informations relatives aux activités de la Chambre au cours de la session ordinaire 2008-2009 (du 14 octobre 2008 au 12 octobre 2009).

Dépôt légal: D/2010/4686/01

AVANT-PROPOS

La Belgique est un pays complexe et la session parlementaire 2008-2009 aura parfaitement reflété cette situation car elle a été incontestablement marquée par certaines difficultés politiques auxquelles il aura fallu faire face et qui auront retenu l'attention des médias. De toute évidence, une solution devra en définitive se dégager pour l'ensemble des problèmes rencontrés.

Une partie importante de l'actualité parlementaire a subi le poids de la crise bancaire mondiale et des problèmes financiers et économiques qui y étaient liés.

Par ailleurs -et peut-être plus encore que l'année précédente- l'activité politique a aussi été fortement influencée par les interrogations liées à l'approvisionnement énergétique et aux aspects écologiques et climatiques qui y sont indissolublement associés, sans oublier les répercussions de l'ensemble de ces problématiques sur la vie du citoyen et des entreprises.

En conséquence, le travail parlementaire a lui aussi été caractérisé par les efforts innombrables consentis pour faire face à ces défis et pour y remédier. A cet égard, on pourra d'ailleurs observer que des efforts analogues ont été déployés dans de nombreuses enceintes internationales. Pour ne citer qu'un seul exemple, la délégation belge auprès de l'Union interparlementaire a proposé un débat d'urgence et présenté un projet de résolution sur la crise financière. A la lecture du présent rapport annuel on constatera que la crise financière et économique et la récession ont fait l'objet de discussions avec quasiment tous les hôtes belges et étrangers qui ont rendu visite à la Chambre des représentants.

A l'heure où le présent rapport est publié, des décisions fondamentales doivent impérativement être prises dans un certain nombre de projets politiques pressants. Certes, le Parlement devra s'acquitter scrupuleusement de ses tâches de législation et de contrôle du gouvernement mais il devra aussi développer des visions à long terme pour répondre durablement aux incertitudes qui caractérisent la situation actuelle.

Certains facteurs de stabilité devraient faciliter le travail. Au niveau européen et malgré un environnement plutôt morose, il convient aussi d'évoquer des éléments porteurs d'espoir. Le résultat positif du référendum irlandais et la levée des derniers obstacles par la Tchéquie permettront d'ouvrir pleinement la voie à la mise en œuvre du Traité de Lisbonne. A ce propos, notons que dans le cadre de la concrétisation du Traité de Lisbonne, les Etats membres de l'Union européenne ont procédé à la désignation du Premier ministre belge -par ailleurs également mon prédécesseur à la présidence de la Chambre- comme Président du Conseil européen, ce qui constitue sans conteste un élément de fierté pour notre pays.

La présidence tournante de l'Union européenne en 2010-2011 sera quant à elle assurée conjointement par l'Espagne, la Belgique et la Hongrie. Le 5 novembre 2008 a été signée une Déclaration de coopération entre les parlements assurant la présidence tripartite de l'Union. Il s'agit là d'un accord pionnier qui doit donner une dimension parlementaire à la nouvelle formule de présidence et qui est de nature à approfondir le caractère démocratique de l'Union européenne.



Patrick DEWAELE
Président de la
Chambre des représentants

9 décembre 2009

TABLE DES MATIERES DU RAPPORT ANNUEL

SESSION ORDINAIRE 2008-2009

AVANT-PROPOS

1. COMPOSITION ET ACTIVITES DE LA CHAMBRE

1.1.	<i>COMPOSITION DE LA CHAMBRE</i>	
1.1.1.	Plan de l'hémicycle.....	3
1.1.2.	Composition politique	4
1.1.3.	Carte sociologique de la Chambre	5
1.1.4.	Les femmes dans l'hémicycle.....	5
1.2.	<i>ACTIVITES DE LA CHAMBRE EN CHIFFRES</i>	
1.2.1.	Séance plénière.....	6
1.2.2.	Commission parlementaire de Concertation	9
1.2.3.	Commissions	9
1.2.4.	Projets de loi et propositions	15
1.2.5.	Publications des lois adoptées	17
1.2.6.	Interpellations	18
1.2.7.	Questions orales et écrites	20
1.2.8.	Naturalisations.....	23

2. COMPETENCES DE LA CHAMBRE

2.1.	<i>COMPETENCE LEGISLATIVE</i>	
2.1.1.	Commentaire des propositions et projets de loi revêtant un intérêt général majeur adoptés par la Chambre	27
2.1.1.1.	Constitution.....	27
	Commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions	27
	Commission spéciale du Règlement et de la Réforme du travail parlementaire.....	28
2.1.1.2.	Projets et propositions de loi	29
	Commissions permanentes et leurs sous-commissions.....	29
	Commission des Affaires sociales.....	29
	Commission de la Défense nationale	36
	Commission chargée des problèmes de droit commercial et économique	38
	Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture.....	40
	Commission des Finances et du Budget	44
	Commission de l'Infrastructure, des Communications et des	

	Entreprises publiques	45
	Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique	50
	Commission de la Justice	53
	Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société	55
2.1.2.	Travaux des commissions	57
	Commissions permanentes, leurs sous-commissions et leurs groupes de travail	57
	Commission des Affaires sociales	57
	Commission de la Défense nationale	58
	Commission chargée des problèmes de droit commercial et économique	60
	Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture	62
	Commission des Finances et du Budget	66
	Sous-commission de la commission des Finances et du Budget, chargée de l'examen des cahiers d'observations de la Cour des comptes	71
	Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques	71
	Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique	76
	Commissions réunies de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique et de la Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions	79
	Sous-commission "Sécurité nucléaire"	80
	Commission de la Justice	81
	Commissions réunies de la Justice et de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique	86
	Sous-commission de la commission de la Justice chargée du "Droit de la famille"	87
	Commission des Relations extérieures	88
	Commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions	90
	Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société	91
	Commissions spéciales	95
	Commission "Achats militaires"	95
	Commission parlementaire de Concertation	95
	Commission de la Comptabilité	96
	Commission spéciale "Climat et Développement durable"	97
	Commission de Contrôle des dépenses électorales et de la Comptabilité des partis politiques	98
	Commission spéciale Mondialisation	99
	Commission des Naturalisations	99
	Commission des Pétitions	99
	Commission des Poursuites	100
	Commission spéciale du Règlement et de la Réforme du travail parlementaire	100
	Commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du comité permanent de Contrôle des services de police	101
	Commission spéciale chargée d'examiner la crise financière et	

	bancaire.....	102
	Commissions d'enquête parlementaire	104
	Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les grands dossiers de fraude fiscale.....	104
	Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner si le respect de la Constitution, en particulier le principe de la séparation des pouvoirs, et des lois a été observé dans le cadre des procédures judiciaires entamés à l'encontre de la sa Fortis.....	105
	Comités d'avis	107
	Comité d'avis pour l'Émancipation sociale	107
	Comité d'avis chargé des Questions européennes.....	107
	Comité d'avis pour les Questions scientifiques et technologiques.....	107
	Groupes de travail	107
	Groupe de travail "Fonds belge de survie" ("FBS").....	107
	Groupe de travail "Responsabilité de l'État pour les actes du Législateur".....	108
	Commission de suivi des missions à l'étranger.....	108
2.1.3.	Conseil d'État	109
2.1.4.	Cour constitutionnelle.....	109
2.2.	<i>CONTROLE PARLEMENTAIRE</i>	
2.2.1.	Contrôle budgétaire.....	110
2.2.2.	Contrôle administratif.....	110
2.3.	<i>MISSIONS SPECIALES DE LA CHAMBRE</i>	
2.3.1.	Nomination des membres et des greffiers de la Cour des comptes.....	111
2.3.2.	Nomination de conseillers et d'assesseurs au Conseil d'État.....	111
2.3.3.	Comité permanent de contrôle des services de police.....	112
2.3.4.	Commission de la protection de la vie privée - Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé	113
2.3.5.	Autres institutions.....	114

3. ORGANISATION DE LA CHAMBRE

3.1.	<i>GESTION DE LA CHAMBRE</i>	
3.1.1.	Organes de gestion	117
3.1.1.1.	Bureau.....	117
3.1.1.2.	Conférence des présidents	119
3.1.1.3.	Conférence des présidents des sept assemblées législatives.....	119
3.1.1.4.	Collège des Questeurs.....	120
3.1.1.5.	Le Greffier de la Chambre.....	121
3.1.2.	Groupes de travail administratif.....	122
3.1.2.1.	Commission des Bâtiments parlementaires de la Chambre des représentants et du Sénat	122
3.1.2.2.	Commission de la Sécurité du Palais de la Nation.....	123
3.2.	<i>MOYENS MIS A LA DISPOSITION DE LA CHAMBRE</i>	
3.2.1.	Budget de la Chambre.....	124

3.2.2.	Personnel de la Chambre.....	125
3.2.3.	Services de la Chambre	126
3.2.3.1.	Services législatifs	126
3.2.3.1.1.	Secrétariat général	126
3.2.3.1.2.	Secrétariat législatif	126
3.2.3.1.3.	Service des Commissions	126
3.2.3.1.4.	Service de Documentation et Archives.....	127
3.2.3.1.5.	Service juridique	130
3.2.3.1.6.	Service de traduction des documents parlementaires.....	131
3.2.3.1.7.	Service du Compte-rendu intégral.....	132
3.2.3.1.8.	Service du Compte-rendu analytique	134
3.2.3.1.9.	Service de la traduction des comptes-rendus analytiques, des questions parlementaires et de la traduction orale en commission.....	134
3.2.3.1.10.	Service des interprètes	136
3.2.3.2.	Service des Relations publiques et internationales	136
3.2.3.3.	Service de la Comptabilité	137
3.2.3.4.	Services de la Questure	137
3.2.3.4.1.	Direction générale	137
3.2.3.4.2.	Service du Personnel et des Affaires sociales	137
3.2.3.4.3.	Service des Affaires générales, Finances et Économat	137
3.2.3.4.4.	Service de l'Informatique et de la Bureautique.....	138
3.2.3.4.5.	Service des Bâtiments	142
3.2.3.5.	Bibliothèque du Parlement	143

4. PRESIDENCE

4.1.	<i>RELATIONS PARLEMENTAIRES BILATERALES</i>	
4.1.1.	Délégations étrangères	155
4.1.2.	Activités diverses.....	165
4.1.3.	Audiences des ambassadeurs auprès du Président de la Chambre des représentants.....	166
4.2.	<i>RELATIONS PUBLIQUES</i>	
4.2.1.	Rencontres avec la presse	168
4.2.2.	Inauguration de portraits.....	170

5. RELATIONS INTERNATIONALES

5.1.	<i>RELATIONS AVEC LES ASSEMBLEES PARLEMENTAIRES INTERNATIONALES</i>	
5.1.1.	Intégration européenne et coopération interparlementaire.....	173
5.1.1.1.	Conférence des présidents des Assemblées parlementaires européennes.....	173
5.1.1.2.	Conférences des organes spécialisés en affaires communautaires (COSAC)	174
5.1.2.	Comité d'avis pour les Questions européennes	175
5.1.2.1.	Présidence belge de l'Union européenne	175

5.1.2.2.	Pré et post briefings à l'occasion des Conseils européens des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne	176
5.1.2.3.	Suivi des propositions d'actes normatifs et d'autres documents de la Commission européenne et des Conseils de ministres européens.....	176
5.1.2.4.	La transposition des directives européennes en droit belge	176
5.1.2.5.	Mise en œuvre des réformes structurelles s'inscrivant dans le cadre du plan européen pour la relance économique - Évaluation annuelle pour la Belgique.....	177
5.1.2.6.	Le programme législatif et de travail de la Commission européenne pour 2009	177
5.1.2.7.	Les priorités de la Présidence française de l'Union européenne	
	Les priorités de la Présidence tchèque de l'Union européenne.....	177
5.1.2.8.	L'impact des institutions européennes sur Bruxelles	178
5.1.2.9.	La politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'union européenne	178
5.1.2.10.	La politique européenne d'asile et d'immigration	178
5.1.2.11.	Réunion commune Parlement européen - Parlements nationaux "Un "New Deal" pour la reprise économique européenne"	
	Parlement européen, 16 et 17 février 2009.....	179
5.1.3.	Commission spéciale Mondialisation.....	179
5.1.3.1.	Le renforcement des normes sociales et environnementales.....	180
5.1.3.2.	Séminaire parlementaire de l'OCDE	
	Changement climatique	
	Paris, 2 octobre 2008	181
5.1.3.3.	Séminaire parlementaire de l'OCDE	
	La crise financière et économique mondiale	
	Paris, 19 février 2009	181
5.1.3.4.	Forum 2009 de l'OCDE.....	181
5.1.4.	Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe	182
5.1.4.1.	8 ^e session d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE	
	Vienne, 19-20 février 2009.....	183
5.1.4.2.	18 ^e session d'été de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.....	183
5.1.5.	Assemblée parlementaire méditerranéenne.....	184
5.1.6.	Conseil interparlementaire consultatif de Benelux	186
5.1.7.	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.....	192
5.1.8.	Assemblée européenne de sécurité et de défense	
	(Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale).....	196
5.1.9.	Assemblée parlementaire de l'OTAN (APO)	202
5.1.10.	Union interparlementaire (UIP).....	204
5.1.11.	Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP).....	209

6. RELATIONS PUBLIQUES

6.1.	Information et communication	213
6.2.	Presse	217
6.2.1.	Communiqués de presse.....	217
6.2.2.	Rencontres avec la presse	219
6.3.	Visites au Palais de la Nation	221
6.4.	Portes ouvertes	228
6.5.	Colloques, journées d'étude et présentations de livres	229
6.6.	Expositions	236

7. ACTIVITES DES GROUPES POLITIQUES

7.1.	Christen-Democratisch en Vlaams (CD&V).....	241
7.2.	Mouvement Réformateur (MR).....	245
7.3.	Parti Socialiste (PS).....	256
7.4.	Open Vlaamse liberalen en democraten (Open Vld).....	262
7.5.	Vlaams Belang (VB)	264
7.6.	socialistische partij anders (sp.a)	267
7.7.	Écologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales-Groen! (Ecolo-Groen!).....	271
7.8.	centre démocrate Humaniste (cdH).....	273
7.9.	Nieuw-Vlaamse Alliantie (N-VA).....	276
7.10.	Lijst Dedecker (LDD)	279

ANNEXES

1. Liste des membres de la Chambre
2. Liste des commissions et des comités d'avis
3. Liste des rapports, bilans et comptes
4. Publications générales disponibles au public

CHAPITRE 1

COMPOSITION

ET

ACTIVITÉS

DE LA

CHAMBRE

1. COMPOSITION ET ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE

1.1. COMPOSITION DE LA CHAMBRE

1.1.1. PLAN DE L'HÉMICYCLE

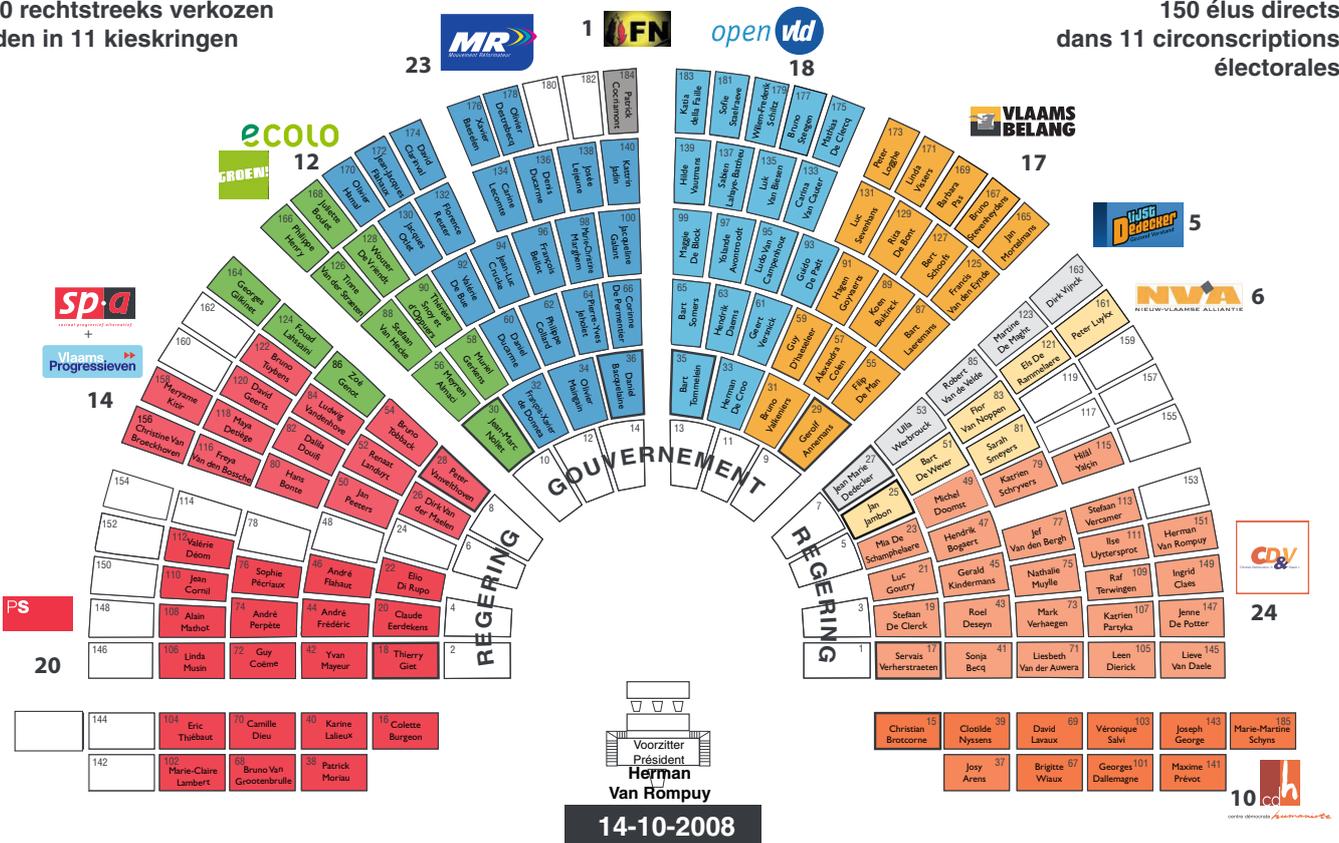
KAMER VAN VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

HALFROND - HÉMICYCLE

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

150 rechtstreeks verkozen leden in 11 kieskringen

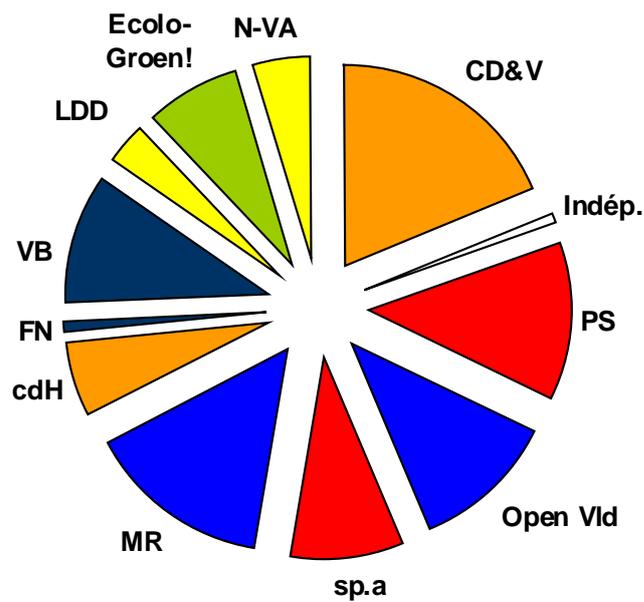
150 élus directs dans 11 circonscriptions électorales



1.1.2. COMPOSITION POLITIQUE

Les 150 sièges de la Chambre des représentants se répartissaient comme suit au 12.10.2009:

1.	CD&V	23
2.	MR	23
3.	PS	20
4.	Open Vld	18
5.	VB	16
6.	sp.a	14
7.	Ecolo - Groen!	12
8.	cdH	10
9.	N-VA	7
10.	LDD	5
11.	FN	1
12.	Indépendant	1



1.1.3. CARTE SOCIOLOGIQUE DE LA CHAMBRE*Professions et diplômes*

a) Diplômes	
Enseignement universitaire	115
Enseignement supérieur non-universitaire	26
Enseignement secondaire	9
Sans diplôme	--
b) Catégories professionnelles	
Bourgmestres	28
Échevins	27
Professions libérales	33
Enseignement	25
Employés	51
Fonctionnaires	16
Indépendants	12
Journalistes	1
Pensionnés	1
Ouvriers	4
Sans	7

Liste faite sur base des renseignements donnés par les membres.

Le fait qu'un membre appartienne à une catégorie professionnelle déterminée ne signifie pas que la profession est encore effectivement exercée.

1.1.4. LES FEMMES DANS L'HÉMICYLE*Nombre de membres féminins:*

1995-1996	19
1996-1997	21
1997-1998	20
1998-1999 (au 04.05.99)	20
S.E. 1999 (au 11.10.99)	35
1999-2000 (au 09.10.2000)	36
2000-2001 (au 17.07.2001)	36
2001-2002 (au 09.10.2002)	35
2002-2003 (au 09.04.2003)	36
S.E. 2003 (au 13.10.2003)	54
2003-2004 (au 11.10.2004)	52
2004-2005 (au 10.10.2005)	53
2005-2006 (au 09.10.2006)	53
2006-2007 (au 02.05.2007)	53
S.E. 2007 (au 08.10.2007)	52
2007-2008 (au 13.10.2008)	56
2008-2009 (au 12.10.2009)	58

1.2. ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE EN CHIFFRES

1.2.1. SÉANCE PLÉNIÈRE

Pendant la session ordinaire 2008-2009:

22 membres ont démissionné :

CRUCKE, Jean-Luc (remplacé par DESTREBECQ, Olivier)
JEHOLET, Pierre-Yves (remplacé par LEJEUNE, Josée)
CEREXHE, Benoît (remplacé par NYSENS, Clotilde)
REUTER, Florence (remplacée par BAESELEN, Xavier)
ANTOINE, André (remplacé par WIAUX, Brigitte)
SALVI, Véronique (remplacée par LAVAUX, David)
DI RUPO, Elio (remplacé par VAN GROOTENBRULLE, Bruno)
DEMOTTE, Rudy (remplacé par DIEU, Camille)
DAERDEN, Michel (remplacé par GIET, Thierry)
SIMONET, Marie-Dominique (remplacée par GEORGE, Joseph)
TOMMELEIN, Bart (remplacé par STAELRAEVE, Sofie)
WERBROUCK, Ulla (remplacée par VANHIE, Paul)
VISSERS, Linda (remplacée par PONTHER, Annick)
VANVELTHOVEN, Peter (remplacé par RAEMAEEKERS, Magda)
VAN DEN BOSSCHE, Freya (remplacée par PLASMAN, Cathy)
VANDEURZEN, Jo (remplacé par LUYKX, Peter)
DE WEVER, Bart (remplacé par WATERSCHOOT, Kristof)
PRÉVOT, Maxime (remplacé par TASIAUX-DE NEYS, Isabelle)
CLERFAYT, Bernard (remplacé par LIBERT, Eric)
EERDEKENS, Claude (remplacé par DÉOM, Valérie)
DE GUCHT, Karel (remplacé par DE CLERCQ, Mathias)
DE PADT, Guido (remplacé par SOMERS, Ine)

ACTIVITÉS

	SÉANCES PLÉNIÈRES		DÉPOSÉS			ADOPTÉS		
	NOMBRE	DURÉE	PROJETS (2)	PROPOSI- TIONS (1)	PROPOSI- TIONS DE RÉVISION DE LA CONSTITU- TION	PROJETS (2)	PROPOSI- TIONS (1)	PROPOSI- TIONS DE RÉVISION DE LA CONSTITU- TION
2008- 2009	60	201 h 36	153	463	9	139	40	--

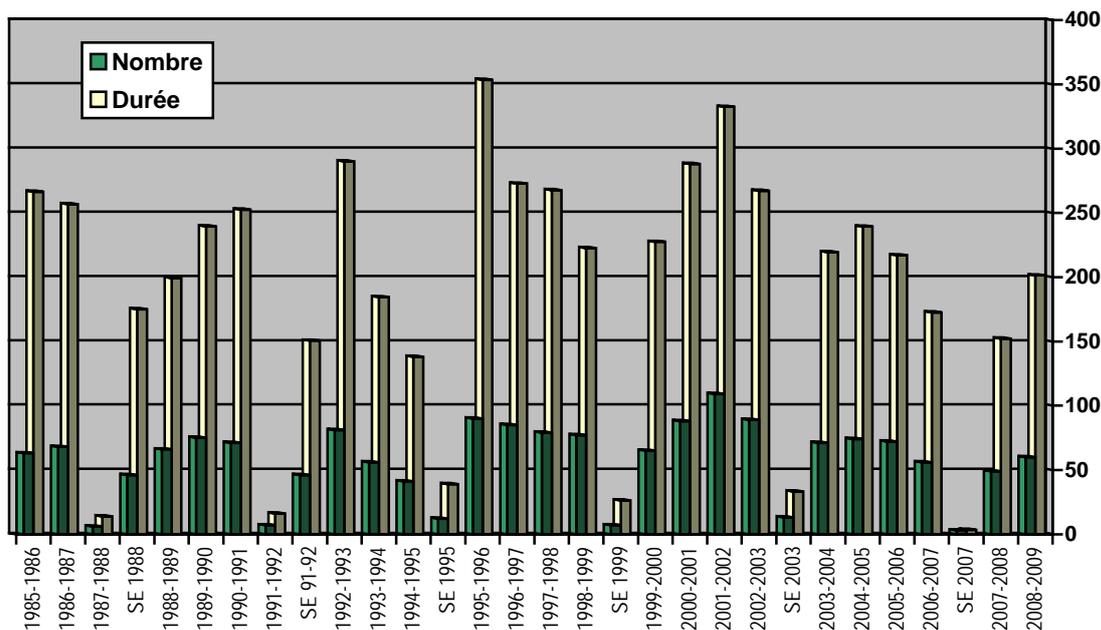
ÉVOLUTION DEPUIS 1985-1986

SESSION	NOMBRE	DURÉE
1985-1986	63	266 h 35
1986-1987	68	256 h 45
1987-1988	6	13 h 44
S.E. 1988	46	175 h 05
1988-1989	66	199 h 13
1989-1990	75	239 h 24
1990-1991	71	252 h 33
1991-1992	7	16 h 00
S.E. 1991-1992	46	150 h 35
1992-1993	81	289 h 59
1993-1994	56	184 h 35
1994-1995	41	138 h 00
S.E. 1995	12	38 h 52
1995-1996	90	353 h 32
1996-1997	85	272 h 40
1997-1998	79	267 h 50
1998-1999	77	222 h 27
S.E. 1999	7	26 h 24
1999-2000	65	227 h 40
2000-2001	88	288 h 04
2001-2002	109	332 h 52
2002-2003	89	267 h 11
S.E. 2003	13	33 h 21
2003-2004	71	219 h 28
2004-2005	74	239 h 30
2005-2006	72	217 h 01
2006-2007	56	172 h 55
S.E. 2007	3	3 h 36
2007-2008	49	152 h 18
2008-2009	60	201 h 36

(1) Propositions de loi et de résolution, propositions de modification du règlement, propositions visant à instituer des commissions d'enquête

(2) Projets déposés à la Chambre, transmis par le Sénat et amendés par le Sénat.

SÉANCES PLÉNIÈRES



Une *session ordinaire* est la période annuelle pendant laquelle la Chambre se réunit. Elle commence le deuxième mardi d'octobre (début de l'année parlementaire) et se termine la veille du deuxième mardi d'octobre de l'année suivante.

On parle de *session extraordinaire* lorsque la Chambre est dissoute prématurément et que des élections législatives ont eu lieu. La Chambre nouvellement élue se réunit alors en session extraordinaire pour le reste de la session en cours.

période:

1985-1986	31 octobre 1985 au 13 octobre 1986
1986-1987	14 octobre 1986 au 12 octobre 1987
1987-1988	13 octobre 1987 au 8 novembre 1987
S.E. 1988	5 janvier 1988 au 10 octobre 1988
1988-1989	11 octobre 1988 au 9 octobre 1989
1989-1990	10 octobre 1989 au 8 octobre 1990
1990-1991	9 octobre 1990 au 7 octobre 1991
1991-1992	8 octobre 1991 au 17 octobre 1991
S.E. 1991-1992	16 décembre 1991 au 12 octobre 1992
1992-1993	13 octobre 1992 au 11 octobre 1993
1993-1994	12 octobre 1993 au 10 octobre 1994
1994-1995	11 octobre 1994 au 12 avril 1995 (élections législatives le 21 mai 1995)
S.E. 1995	8 juin 1995 au 9 octobre 1995
1995-1996	10 octobre 1995 au 7 octobre 1996
1996-1997	8 octobre 1996 au 12 octobre 1997
1997-1998	14 octobre 1997 au 12 octobre 1998
1998-1999	13 octobre 1998 au 5 mai 1999
S.E. 1999	6 mai 1999 au 11 octobre 1999
1999-2000	12 octobre 1999 au 9 octobre 2000
2000-2001	10 octobre 2000 au 8 octobre 2001
2001-2002	9 octobre 2001 au 7 octobre 2002
2002-2003	8 octobre 2002 au 10 avril 2003
S.E. 2003	5 juin 2003 au 13 octobre 2003
2003-2004	14 octobre 2003 au 11 octobre 2004
2004-2005	12 octobre 2004 au 10 octobre 2005
2005-2006	11 octobre 2005 au 9 octobre 2006
2006-2007	10 octobre 2006 au 2 mai 2007
S.E. 2007	28 juin 2007 au 8 octobre 2007
2007-2008	9 octobre 2007 au 13 octobre 2008
2008-2009	14 octobre 2008 au 12 octobre 2009

1.2.2. COMMISSION PARLEMENTAIRE DE CONCERTATION

La commission parlementaire de concertation (art. 82 Const.), composée paritairement de membres de la Chambre des représentants et du Sénat, a pour tâche de régler les conflits de compétence survenant entre les deux Chambres.

Elle se prononce également quant à la prolongation éventuelle des délais d'examen prévus aux articles 78 à 81 de la Constitution.

La commission parlementaire de concertation a été instituée par la loi du 6 avril 1995.

	NOMBRE DE RÉUNIONS	DURÉE TOTALE
2008-2009	12	2 h 55

1.2.3. COMMISSIONS

ACTIVITÉS

	2008-2009	
	NOMBRE	DURÉE
Réunions à huis clos	125	189 h 38
Réunions publiques	723	1507 h 04
TOTAL	848	1696 h 42
Échanges de vues et exposés	101	--
Interpellations développées	154	--
Ordres du jour déposés en conclusion d'une interpellation	158	--
Auditions	76	--

STATISTIQUES PAR COMMISSION - SESSION ORDINAIRE 2008-2009

COMMISSIONS	RÉUNIONS PUBLIQUES		RÉUNIONS À HUIS CLOS		INTER-PELLATIONS
	NOMBRE	DURÉE	NOMBRE	DURÉE	
Commission des Affaires sociales	47	94.10 h			8
Commission de la Défense nationale	22	50.46 h			10
Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture	77	156.37 h			3
Commission des Finances et du Budget	47	103.53 h			24
Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques	59	132.41 h			18
Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique	50	112.20 h			49
Commission de la Justice	108	256.03 h	1	1.39 h	21
Commission chargée des problèmes de Droit commercial et économique	11	10.16 h			
Commission des Relations extérieures	46	88.05 h	1	0.15 h	17
Commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions	6	5.55 h			
Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société	105	230.55 h			3
Commission de la Comptabilité	2	3.30 h			
Commission des Naturalisations	2	1.45 h	7	8.40 h	
Commission des Pétitions	3	1.35 h			
Commission des Poursuites			1	0.35 h	
Commission spéciale du Règlement et de la Réforme du Travail parlementaire	3	1.55 h			
Commission de contrôle des Dépenses électorales et de la Comptabilité des partis politiques	4	3.45 h			
Commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du comité permanent de contrôle des services de Police			11	14.00 h	
Commission parlementaire de Concertation			12	2.55 h	
Commission spéciale "Mondialisation"	3	4.10 h			
Commission spéciale "Climat et Développement durable"	4	4.35 h			
Commission du Suivi des missions à l'étranger (Sénat) - Délégation de la Chambre	1	2.45 h	8	10.54 h	
Commission spéciale chargée d'examiner la crise financière et bancaire	15	40.13 h	15	51.51 h	
Commission spéciale chargée d'examiner la validité des opérations électorales et des plaintes relatives aux élections européennes du 7 juin 2009			1	1.00 h	
Réunion commune de la commission des Relations extérieures et de la commission de la Défense nationale	8	13.12 h			1

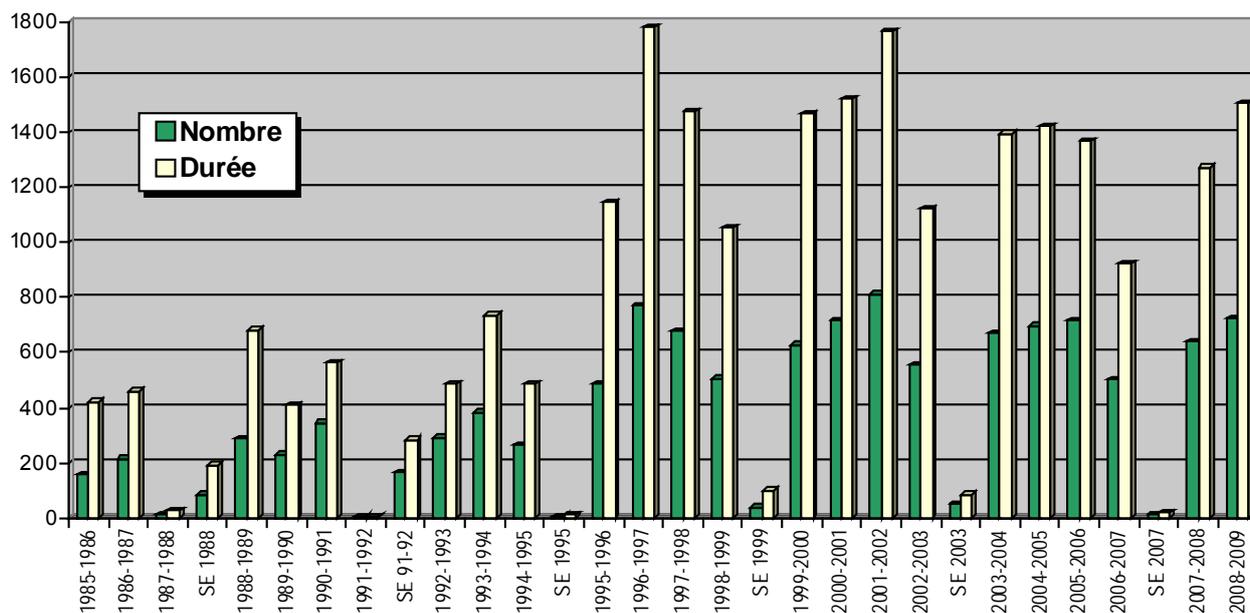
COMMISSIONS	RÉUNIONS PUBLIQUES		RÉUNIONS À HUIS CLOS		INTER-PELLATIONS
	NOMBRE	DURÉE	NOMBRE	DURÉE	
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes et de la commission des Relations extérieures	9	14.10 h			
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes, de la commission des Finances et du Budget et de la commission des Relations extérieures	1	1.15 h			
Réunion commune de la commission de la Justice et de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique	1	3.10 h			
Réunion commune de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société et de la commission des Affaires sociales	1	0.50 h			
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes, de la commission des Affaires sociales et de la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture	1	1.30 h			
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes, de la commission de la Défense nationale et de la commission des Relations extérieures	2	3.30 h			
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes et de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique	1	1.30 h			
Réunion commune de la commission spéciale « Climat et Développement durable », de la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture, et de la commission de la santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société	1	2.35 h			
Réunion commune du comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes et de la commission des Affaires sociales	3	5.25 h			
Réunion commune de la commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des institutions et de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique	3	4.12 h			
Réunion commune de la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture et de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du renouveau de la Société	1	0.45 h			

COMMISSIONS	RÉUNIONS PUBLIQUES		RÉUNIONS À HUIS CLOS		INTER-PELLATIONS
	NOMBRE	DURÉE	NOMBRE	DURÉE	
Comité d'avis pour l'Émancipation sociale	1	1.30 h			
Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes	5	8.00 h			
Comité d'avis pour les Questions scientifiques et technologiques	7	7.43 h	1	1.47 h	
Sous-commission de la commission des Finances et du Budget "Cour des comptes"	3	3.09 h			
Groupe de travail de la commission des Relations extérieures concernant des propositions de résolution			3	4.30 h	
Sous-commission "Droit de la famille"	5	3.30 h	11	13.39 h	
Groupe de travail "Fonds belge de survie"	2	4.55 h			
Groupe de travail "Responsabilité de l'État pour les actes du législateur"	1	1.21 h			
Sous-commission "Sécurité nucléaire"	7	11.07 h	6	3.37 h	
Groupe de travail en vue de réglementer l'exercice de la psychologie clinique, la sexologie clinique, l'orthopédagogie clinique et en vue de réglementer le titre professionnel particulier de psychothérapeute	2	2.40 h			
Groupe de travail fraude fiscale	1	0.20 h			
Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les grands dossiers de fraude fiscale	24	52.05 h	27	28.36 h	
Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner si le respect de la Constitution, en particulier le principe de la séparation des pouvoirs, et des lois a été observé dans le cadre des procédures judiciaires entamées à l'encontre de la SA Fortis	18	52.46 h	20	45.40 h	
TOTAL	723	1507.04 h	125	189.38 h	154

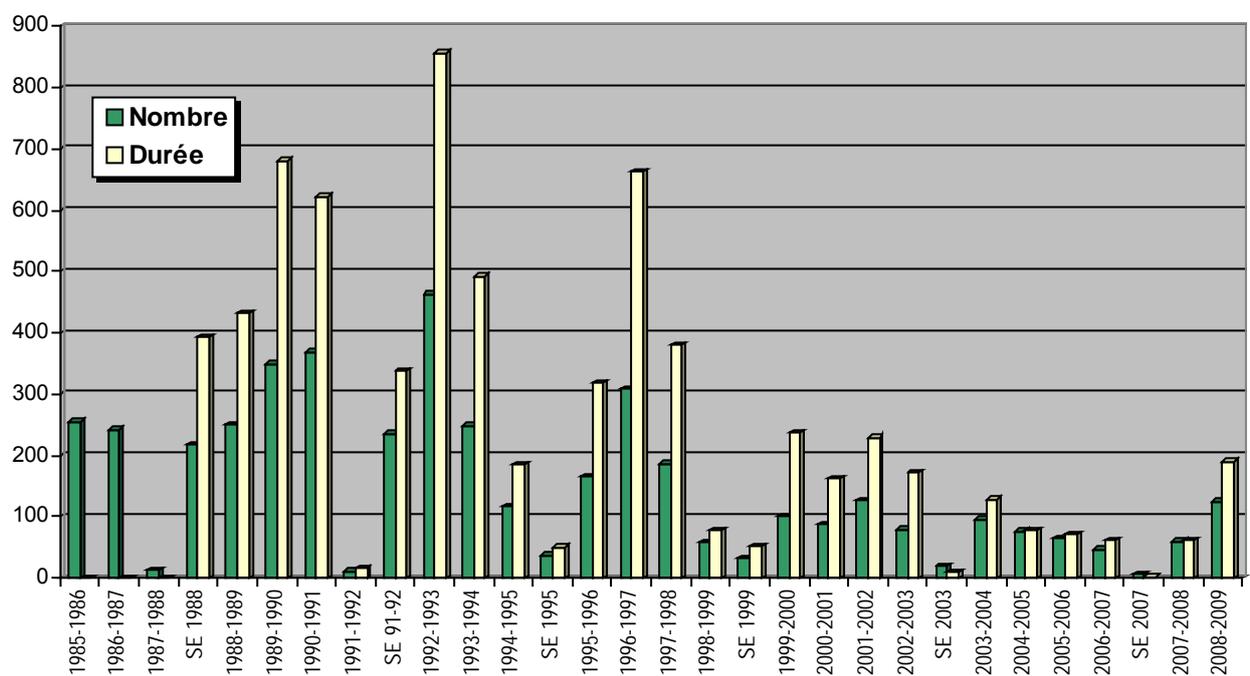
ÉVOLUTION DEPUIS 1985-1986

	RÉUNIONS DE COMMISSIONS PUBLIQUES		RÉUNIONS DE COMMISSIONS À HUIS CLOS	
	NOMBRE	DURÉE	NOMBRE	DURÉE
1985-1986	159	423 h 30	255	données non disponibles
1986-1987	216	460 h 35	242	données non disponibles
1987-1988	16	26 h 55	12	données non disponibles
S.E. 1988	87	192 h 46	217	392 h 45
1988-1989	291	682 h 11	249	431 h 20
1989-1990	231	408 h 35	349	681 h 21
1990-1991	346	562 h 01	368	622 h 08
1991-1992	8	6 h 51	10	16 h 20
S.E. 1991-1992	166	283 h 40	235	337 h 08
1992-1993	292	486 h 46	463	857 h 06
1993-1994	385	735 h 45	248	492 h 26
1994-1995	266	486 h 36	117	185 h 34
S.E. 1995	7	12 h 30	36	49 h 35
1995-1996	487	1 148 h 02	165	318 h 42
1996-1997	771	1 780 h 16	308	662 h 40
1997-1998	679	1 472 h 11	186	379 h 21
1998-1999	507	1 053 h 13	57	77 h 20
S.E. 1999	41	101 h 36	31	51 h 25
1999-2000	630	1 465 h 35	101	237 h 38
2000-2001	718	1 521 h 19	87	161 h 53
2001-2002	814	1 766 h 09	126	228 h 41
2002-2003	555	1 121 h 20	79	171 h 25
S.E. 2003	52	86 h 12	18	8 h 19
2003-2004	670	1 395 h 12	95	127 h 38
2004-2005	697	1 422 h 15	76	77 h 58
2005-2006	716	1 369 h 11	64	70 h 41
2006-2007	505	924 h 11	46	61 h 49
S.E. 2007	11	19 h 55	6	1 h 35
2007-2008	641	1 271 h 06	60	61 h 12
2008-2009	723	1 507 h 04	125	189 h 38

RÉUNIONS DE COMMISSIONS PUBLIQUES



RÉUNIONS DE COMMISSIONS À HUIS CLOS



1.2.4. PROJETS DE LOI ET PROPOSITIONS

	NOMBRE DÉPOSÉ DE:			
	PROJETS DE LOI ⁽²⁾	PROPOSITIONS ⁽¹⁾	PROPOSITIONS DE RÉVISION DE LA CONSTITUTION	RAPPORTS
2008-2009	153	463	9	361

ÉVOLUTION DEPUIS 1985-1986

	PROJETS DE LOI			PROPOSITIONS		
	DÉPOSÉS	ADOPTÉS	REJETÉS CADUQUES RETIRÉS	DÉPOSÉES	ADOPTÉES	REJETÉES CADUQUES RETIRÉES
1985-1986	123	61	1	509	14	9
1986-1987	86	81	17	224	22	7
1987-1988	9	5	--	19	1	1
S.E. 1988	99	43	--	476	9	19
1988-1989	135	131	--	183	18	31
1989-1990	120	113	--	193	27	18
1990-1991	139	140	2	229	34	73
1991-1992	6	6	--	17	--	--
S.E. 91-92	92	36	--	539	10	13
1992-1993	108	98	--	294	69	30
1993-1994	96	104	1	198	43	55
1994-1995	88	100	--	126	35	65
S.E. 1995	6	--	--	69	--	--
1995-1996	119	91	1	437	21	20
1996-1997	177	139	1	296	44	32
1997-1998	203	205	2	293	59	33
1998-1999	221	257	5	202	71	84
S.E. 1999	1			105	1	1
1999-2000	150	127	1	499	52	30
2000-2001	156	138	5	331	49	56
2001-2002	223	185	3	352	55	51
2002-2003	212	221	4	196	61	135
S.E. 2003	7	4	--	241	--	5
2003-2004	206	173	2	842	38	52
2004-2005	173	158	1	404	33	48
2005-2006	228	207	1	400	40	82
2006-2007	216	247	--	161	58	135
S.E. 2007	1	--	--	152	--	--
2007-2008	106	76	--	1059	39	31
2008-2009	153	139	--	463	40	62

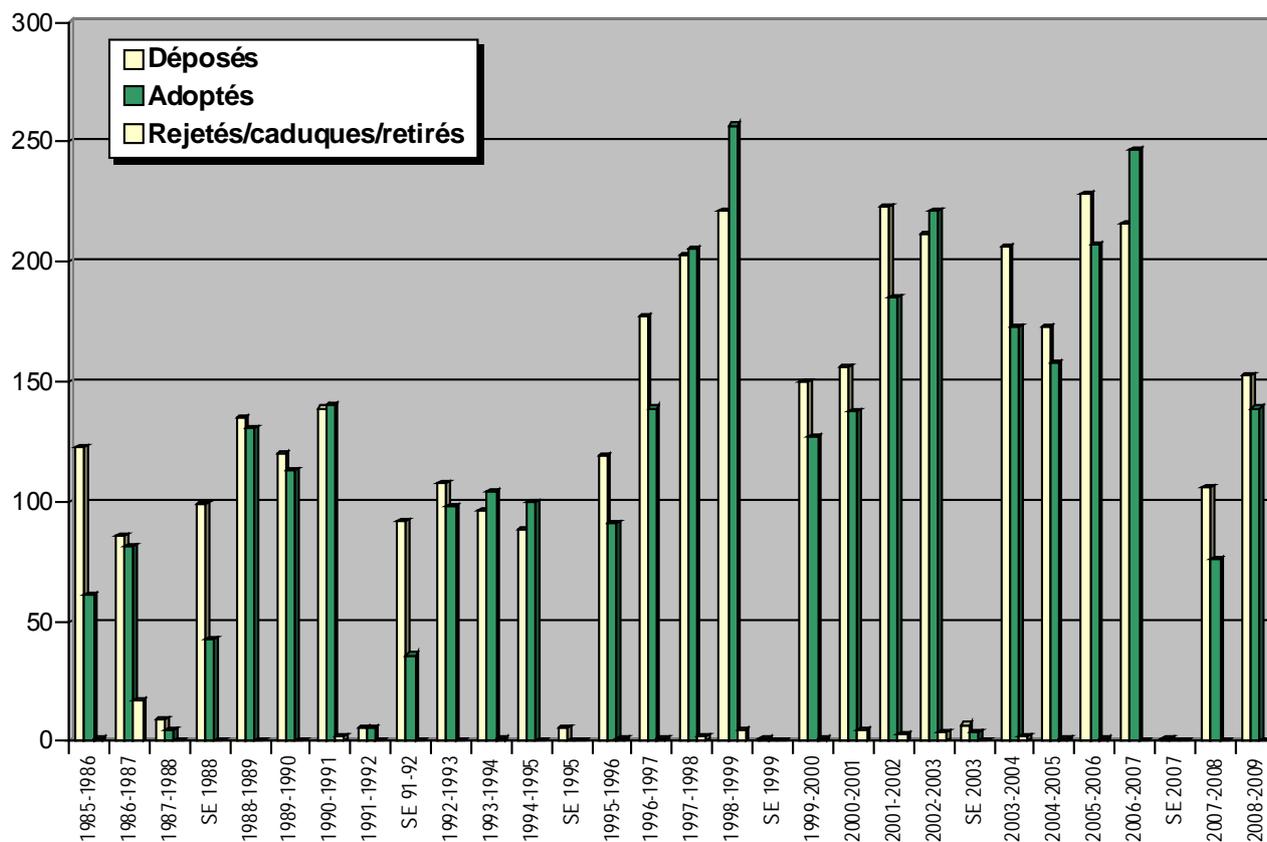
(1) Propositions de loi et de résolution, propositions de modification du règlement, propositions visant à instituer des commissions d'enquête.

(2) Projets de loi déposés à la Chambre, transmis par le Sénat et amendés par le Sénat.

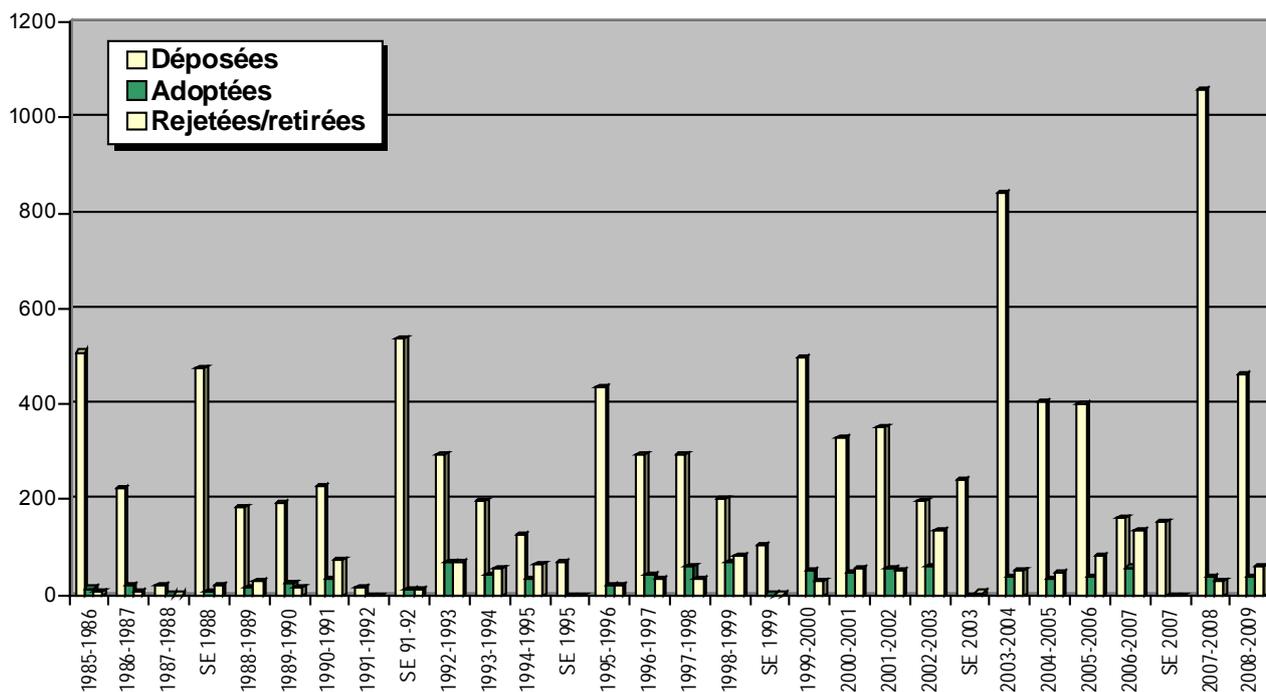
Nombre de projets et propositions de loi évoqués par le Sénat (art. 78 de la Constitution):

1995-1996	18
1996-1997	26
1997-1998	38
1998-1999	47
S.E. 1999	--
1999-2000	29
2000-2001	32
2001-2002	50
2002-2003	74
S.E. 2003	1
2003-2004	30
2004-2005	25
2005-2006	35
2006-2007	75
S.E. 2007	--
2007-2008	22
2008-2009	32

PROJETS DE LOI



PROPOSITIONS



1.2.5. PUBLICATIONS DES LOIS ADOPTÉES

A. Projets de loi adoptés par les deux Chambres

	DÉPOSÉS PAR LE GOUVERNEMENT	PUBLIÉS AU MONITEUR BELGE *	DÉPOSÉS PAR DES MEMBRES DU PARLEMENT	PUBLIÉS AU MONITEUR BELGE *
2008-2009	94	72	31	30

B. Projets de révision de la Constitution adoptés par les deux Chambres

	DÉPOSÉS PAR LE GOUVERNEMENT	PUBLIÉS AU MONITEUR BELGE *	DÉPOSÉS PAR DES MEMBRES DU PARLEMENT	PUBLIÉS AU MONITEUR BELGE *
2008-2009	--	--	--	--

* Jusqu'au 12.10.2009

1.2.6. INTERPELLATIONS**EN SÉANCE PLÉNIÈRE**

	NOMBRE D'INTERPELLATIONS DÉVELOPPÉES	ORDRES DU JOUR DÉPOSÉS EN CONCLUSION D'UNE INTERPELLATION DÉVELOPPÉE EN SÉANCE PLÉNIÈRE
2008-2009	3	4

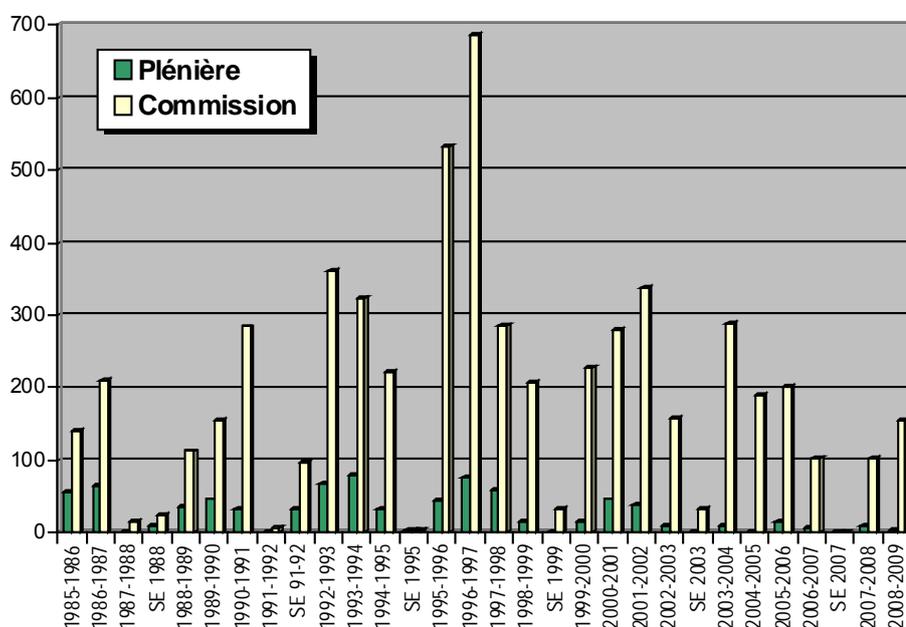
EN COMMISSIONS

	NOMBRE D'INTERPELLATIONS DÉVELOPPÉES	ORDRES DU JOUR DÉPOSÉS EN CONCLUSION D'UNE INTERPELLATION DÉVELOPPÉE EN COMMISSION
2008-2009	154	158

ÉVOLUTION DEPUIS 1985-1986

	INTERPELLATIONS DÉVELOPPÉES	
	EN SÉANCE PLÉNIÈRE	EN RÉUNION DE COMMISSION PUBLIQUE
1985-1986	56	140
1986-1987	64	209
1987-1988	--	15
S.E.. 1988	9	24
1988-1989	35	113
1989-1990	46	156
1990-1991	33	284
1991-1992	--	7
S.E. 1991-1992	34	97
1992-1993	67	361
1993-1994	79	324
1994-1995	33	222
S.E. 1995	5	3
1995-1996	44	533
1996-1997	78	686
1997-1998	60	286
1998-1999	15	208
S.E. 1999		32
1999-2000	16	228
2000-2001	46	280
2001-2002	38	337
2002-2003	9	159
S.E. 2003	--	32
2003-2004	10	289
2004-2005	--	190
2005-2006	15	202
2006-2007	7	103
S.E. 2007	--	--
2007-2008	10	102
2008-2009	3	154

INTERPELLATIONS DÉVELOPPÉES

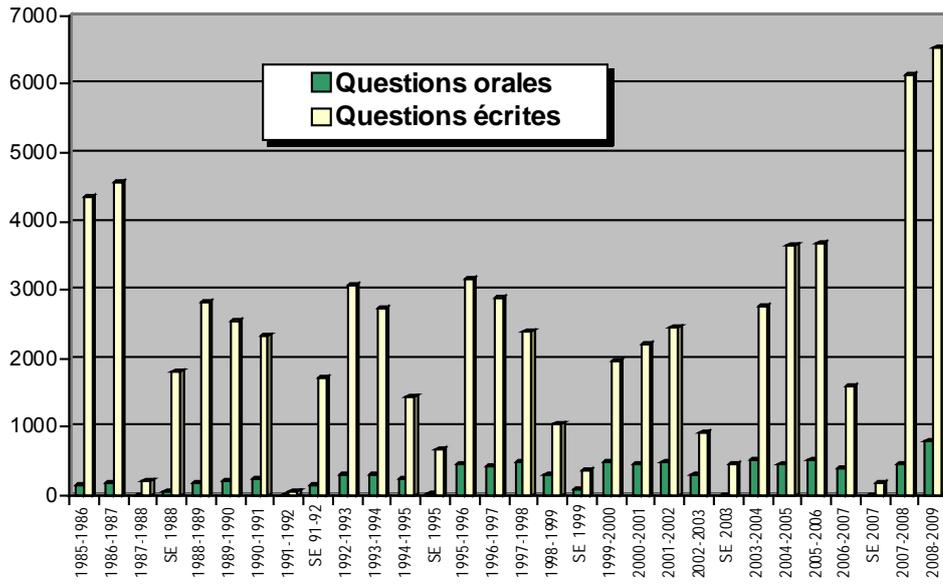


1.2.7. QUESTIONS ORALES ET ÉCRITES

	NOMBRE DE QUESTIONS ORALES EN SÉANCE PLÉNIÈRE	NOMBRE DE QUESTIONS ORALES EN COMMISSION	NOMBRE DE QUESTIONS ÉCRITES
2008-2009	800	4883	6537

ÉVOLUTION DEPUIS 1985-1986

	QUESTIONS ORALES	QUESTIONS ÉCRITES
1985-1986	144	4353
1986-1987	188	4558
1987-1988	--	207
S.E. 1988	56	1796
1988-1989	162	2822
1989-1990	206	2546
1990-1991	247	2318
1991-1992	--	40
S.E. 1991-1992	149	1709
1992-1993	310	3052
1993-1994	293	2727
1994-1995	223	1432
S.E. 1995	11	668
1995-1996	448	3144
1996-1997	435	2874
1997-1998	483	2386
1998-1999	293	1038
S.E. 1999	96	364
1999-2000	487	1969
2000-2001	458	2210
2001-2002	493	2450
2002-2003	293	905
S.E. 2003	4	454
2003-2004	504	2752
2004-2005	464	3662
2005-2006	517	3369
2006-2007	378	1583
S.E. 2007	--	176
2007-2008	461	6129
2008-2009	800	6537

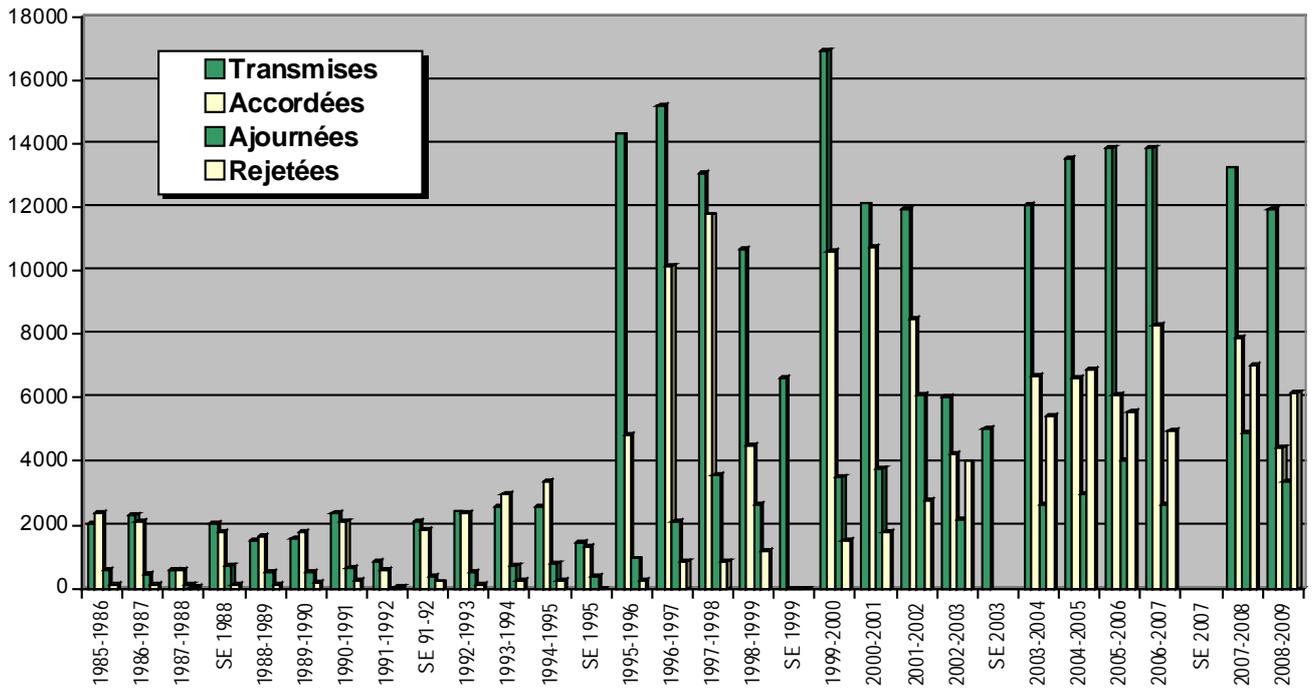


1.2.8. NATURALISATIONS ⁽⁸⁾

	DEMANDES			
	TRANSMISES	ACCORDÉES	AJOURNÉES	REJETÉES
1985-1986	2 017	2 371	573	91
1986-1987	2 282	2 099	420	83
1987-1988	562	558	127	29
S.E. 1988	2 047	1 797	697	113
1988-1989	1 523	1 669	508	110
1989-1990	1 572	1 747	486	138
1990-1991	2 389	2 114	618	227
1991-1992	823	578	/	63
S.E. 1991-1992	2 092	1 842	391	199
1992-1993	2 403	2 381	525	84
1993-1994	2 545	2 938	672	230
1994-1995	2 596	3 357	743	218
S.E. 1995	1 419	1 298	368	/
1995-1996	14 316	4 842	935	219
1996-1997	15 233	10 167	2 085	813
1997-1998	13 066	11 780	3 578	824
1998-1999	10 682	4 472	2 613	1 180
S.E. 1999	6 648			
1999-2000	16 972	10 611	3 502	1 518
2000-2001	12 117	10 755	3 782	1 758
2001-2002	11 935	8 484	6 117	2 791 (a)
2002-2003	6 026	4 222	2 165	4 001 (b)
S.E. 2003	5 039			
2003-2004	12 099	6 716	2 653	5 452 (c)
2004-2005	13 565	6 650	2 933	6 876 (d)
2005-2006	13 905	6 095	4 020	5 583 (e)
2006-2007	13 898	8 278	2 638	4 986 (f)
S.E. 2007				
2007-2008	13 251	7 885	4 907	7 047 (g)
2008-2009	11 932	4 433	3 371	6 164 (h)

(8) Le nombre de demandes de naturalisation examinées au cours d'une session ne correspond pas nécessairement au nombre de demandes introduites au cours de cette même session. Depuis le 1er janvier 1996, les demandes sont introduites à la Chambre. La procédure administrative est totalement prise en charge par les services de l'assemblée. La Chambre est par ailleurs seule compétente en matière d'octroi de la naturalisation (procédure monocramérale - art. 74 de la Constitution).

- (a) dont 1421 propositions de rejet.
- (b) dont 1039 propositions de rejet.
- (c) dont 3031 propositions de rejet.
- (d) dont 3849 propositions de rejet.
- (e) dont 3191 propositions de rejet.
- (f) dont 2843 propositions de rejet.
- (g) dont 5113 propositions de rejet.
- (h) dont 2005 propositions de rejet.



CHAPITRE 2

COMPÉTENCES

DE LA

CHAMBRE

2. COMPÉTENCES DE LA CHAMBRE

2.1. COMPÉTENCE LÉGISLATIVE

2.1.1. COMMENTAIRE DES PROPOSITIONS ET PROJETS DE LOI REVÊTANT UN INTÉRÊT GÉNÉRAL MAJEUR ADOPTÉS PAR LA CHAMBRE

2.1.1.1. CONSTITUTION

Commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions

- ◆ LOI SPÉCIALE DU 12 JUILLET 2009 MODIFIANT L'ARTICLE 26 DE LA LOI SPÉCIALE DU 6 JANVIER 1989 SUR LA COUR D'ARBITRAGE

Doc. 52 1283/2008-2009

Examinée en commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions

Rapporteur: M. Raf Terwingen

Adoptée par la Chambre le 14.05.2009

Adoptée par le Sénat le 26.06.2009

Moniteur belge: 31.07.2009

Cette modification fixe les conditions dans lesquelles les juridictions doivent poser une question préjudicielle à la Cour constitutionnelle en cas de concours, d'une part, de droits fondamentaux du titre II de la Constitution et, d'autre part, de droits fondamentaux garantis au regard du droit européen et international.

Lorsqu'il est invoqué devant une juridiction qu'une loi, un décret ou une ordonnance viole un droit fondamental du titre II de la Constitution garanti de manière totalement ou partiellement analogue par une disposition de droit européen ou de droit international, la juridiction est tenue de poser d'abord à la Cour constitutionnelle une question préjudicielle sur la compatibilité avec la disposition du titre II de la Constitution.

Ce texte a été déposé en tant que proposition de loi spéciale au Sénat. Le président de la Chambre l'a soumis pour avis à la section de législation du Conseil d'État. À la suite de cet avis, le projet a été amendé et, ainsi modifié, adopté par la Chambre et le Sénat.

- ◆ LOI DU 12 MARS 2009 MODIFIANT LA LÉGISLATION RELATIVE À L'OBLIGATION DE DÉPOSER UNE LISTE DE MANDATS, FONCTIONS, ET PROFESSIONS ET UNE DÉCLARATION DE PATRIMOINE, EN CE QUI CONCERNE LE DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE PATRIMOINE
- ◆ LOI SPÉCIALE DU 12 MARS 2009 MODIFIANT LA LÉGISLATION RELATIVE À L'OBLIGATION DE DÉPOSER UNE LISTE DE MANDATS, FONCTIONS, ET PROFESSIONS ET UNE DÉCLARATION DE PATRIMOINE, EN CE QUI CONCERNE LE DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE PATRIMOINE

Doc. 52 1507/2008-2009 et 52 1508/2008-2009

Examinées en commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions

Rapporteur: M. Christian Brotcorne

Adoptées par la Chambre le 08.01.2009

Adoptées par le Sénat le 25.02.2009

Moniteur belge: 31.03.2009

Ces deux lois simplifient l'obligation de déclaration pour les mandataires publics. Le nouveau système évite qu'à l'occasion d'élections, ces mandataires doivent déposer à la Cour des comptes, dans un très bref laps de temps, plusieurs déclarations de patrimoine au contenu pratiquement identique. Le nouveau système prévoit, dans les grandes lignes, que les personnes assujetties ne doivent déposer qu'une seule fois par an une déclaration de patrimoine, à moins qu'aucune modification ne soit intervenue dans les mandats et fonctions au cours de l'année qui précède. Les lois rendent également plus efficace le contrôle exercé par la Cour des comptes sur le respect de cette obligation du fait que le timing du dépôt des déclarations de patrimoine est harmonisé avec celui des listes de mandats.

Les lois ont été rédigées par la Cour des comptes en concertation avec les services de la Chambre et ont aussi été soumises à la Conférence des présidents des sept assemblées parlementaires.

Commission spéciale du Règlement et de la Réforme du travail parlementaire

- ◆ PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS EN VUE D'INTÉGRER LES ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA CHAMBRE DANS LE BUREAU

Doc. 52 1927/2008-2009

Examinée en commission spéciale du Règlement et de la Réforme du travail parlementaire

Rapporteur: Mme Colette Burgeon

Adoptée par la Chambre le 23.04.2009

Moniteur belge: 19.05.2009

L'objet de cette modification du Règlement est d'intégrer les anciens présidents de la Chambre, qui sont déjà membres de droit de la Conférence des présidents (voir l'article 14 du Règlement), dans le Bureau, pour autant bien entendu qu'ils fassent encore partie de l'assemblée.

Afin de préserver la représentativité du Bureau, les anciens présidents de la Chambre n'ont cependant qu'une voie consultative au sein de cet organe.

- ◆ PROPOSITION MODIFIANT LE RÈGLEMENT EN CE QUI CONCERNE LA POURSUITE, LE JUGEMENT ET L'ARRESTATION DE MINISTRES

Doc. 52 1978/2008-2009

Examinée en commission spéciale du Règlement et de la Réforme du travail parlementaire

Rapporteur: M. Jef Van den Bergh

Adoptée par la Chambre le 04.06.2009

Jusqu'à l'adoption de cette proposition, la compétence de la commission des Poursuites se limitait aux demandes afférentes à l'immunité parlementaire des membres de la Chambre (article 160 du Règlement). La modification du Règlement adoptée par la Chambre étend la compétence de la commission aux demandes visant à poursuivre, à juger ou à arrêter des ministres fédéraux (nouvel article 160*bis*). La Chambre comble ainsi une lacune du Règlement, tout en tenant compte de la recommandation de la commission des Poursuites d'élaborer des règles de procédure relatives à la poursuite des ministres.

La modification du Règlement insère un nouvel article 160*bis* et affine les termes utilisés dans l'article 160.

2.1.1.2. PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI

COMMISSIONS PERMANENTES ET LEURS SOUS-COMMISSIONS

Commission des Affaires sociales

◆ LOI DU 19 DÉCEMBRE 2008 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES EN MATIÈRE DE SANTÉ (I)

Doc. 52 1491/2008-2009

Examinée en commission des Affaires sociales

Rapporteur: M. Stefaan Vercaemer

Adoptée par la Chambre le 20.11.2008

Adoptée par le Sénat le 04.12.2008

Moniteur belge: 31.12.2008

La loi, examinée partiellement par la commission des Affaires sociales, vise principalement l'accessibilité des soins de santé pour toute la population et, en particulier, concernant les enfants mineurs étrangers non accompagnés (MENA), en matière de transports de malades, l'assurance soins de santé pour les travailleurs indépendants, ainsi que le maximum à facturer.

La commission a encore examiné:

- les dispositions de la loi visant à simplifier la procédure de l'élaboration et de monitoring du budget INAMI;
- la couverture de l'assurance pour les prestations de génétique humaine via des conventions entre le comité de l'assurance obligatoire soins de santé et les centres de génétique humaine;
- mécanisme permettant au comité de l'assurance de conclure avec les autorités compétentes des conventions pour le paiement d'une intervention dans les programmes de dépistage du cancer;
- la disposition légale permettant la fixation des conditions auxquelles l'Institut scientifique de santé publique peut conclure des conventions avec les laboratoires qui fonctionnent comme centres de référence pour les prestations de microbiologie.

La commission a encore examiné diverses autres dispositions relatives aux médicaments où la réglementation actuelle est adaptée afin de faciliter l'application des règles existantes.

◆ LOI DU 13 JANVIER 2009 CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009

Doc. 52 1527-1528-1529/2008-2009

Examinée en commission des Affaires sociales

Rapporteur: Mme Maggie De Block

Adoptée par la Chambre le 08.01.2009

Moniteur belge: 13.01.2009

En matière de pensions, le budget 2009 contenait des dispositions:

- destinées à améliorer le pouvoir d'achat des pensionnés;
- visant à réaliser un inventaire des différences entre les trois grands régimes de pensions en ce qui concerne le travail autorisé aux pensionnés, afin d'adapter la législation le cas échéant;
- visant la garantie de revenus aux personnes âgées;
- relatives à la Conférence nationale sur les pensions, dont les travaux devaient débuter début 2009;
- particulières pour les pensions du secteur public et, notamment, relatives à la pension complémentaire du personnel contractuel du secteur public;
- concernant le projet "CAPELO", à savoir "Carrière publique électronique".

En matière d'emploi, l'accent était surtout mis sur l'emploi face à la crise. Dans le cadre de la discussion budgétaire, le gouvernement a présenté son plan pour l'emploi, véritable catalogue de mesures destinées à lutter par tous les moyens pour préserver l'emploi.

En matière d'égalité entre les hommes et les femmes, les intentions budgétaires visaient la promotion de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, la mise en œuvre des outils du gendermainstreaming, la relance du plan d'action national de lutte contre les violences conjugales, l'analyse de la dimension "genre" dans la procédure d'asile, l'égalité hommes-femmes dans les organes consultatifs et le suivi du rapport CEDAW.

Quant à la sécurité sociale, les efforts du gouvernement devaient viser principalement à maintenir l'équilibre de la sécurité sociale malgré la mauvaise conjoncture économique, à maintenir le pouvoir d'achat des bénéficiaires d'allocations de remplacement de revenu et à lutter contre la fraude sociale.

En matière de politique de la personne handicapée, le budget traduit les intentions suivantes du gouvernement:

- consolider le réseau des différents acteurs impliqués en matière de handicap.
- tendre vers plus d'équité sociale;
- améliorer la qualité des services offerts aux personnes en situation de handicap qui s'adressent à la Direction générale Personnes handicapées;
- contribuer au relèvement du taux d'emploi des personnes en situation de handicap;
- promouvoir l'accessibilité aux personnes en situation de handicap ;
- concilier handicap et vie familiale;
- développer une politique du handicap sur base de la Convention ONU.

◆ LOI DU 22 DÉCEMBRE 2009 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES (I) ET (II)

Doc. 52 1608 et 1609/2008-2009

Examinée en commission des Affaires sociales

Rapporteurs: M. Maxime Prévot et Mmes Carine Lecomte et Sonja Becq

Adoptée par la Chambre le 11.12.2008

Adoptée par le Sénat le 18.12.2008

Moniteur belge: 29.12.2008

En matière de pensions, la loi contient des dispositions visant:

- à permettre aux agents civils du département d'état-major renseignements et sécurité de continuer à bénéficier d'un tantième préférentiel en ce qui concerne le calcul de la pension de retraite et de survie;
- à améliorer les mécanismes de "contribution" même en cas d'un transfert de personnel d'une administration locale affiliée à un des deux régimes solidarisés de pension vers une administration locale affiliée à l'autre régime solidarisé de pension;
- à modifier la loi du 17 juillet 1963 relatif à la sécurité sociale d'outre-mer afin de donner suite à un arrêt de la Cour constitutionnelle.

En matière de garantie de revenus aux personnes âgées, la loi du 22 mars 2001 instituant la GRAPA a été modifiée en vue de faciliter la gestion administrative du régime du revenu garanti tout en garantissant aux bénéficiaires actuels du revenu garanti leur intégration dans le régime de la garantie de revenus aux personnes âgées.

En matière d'emploi, outre des corrections techniques à la législation existante, la loi:

- renforce la qualité des relations contractuelles des travailleurs engagés dans les liens d'un contrat de travail titres-services;
- prévoit des dispositions visant à accélérer les remboursements en faveur des employeurs dans le régime du congé-éducation payé;
- contient des dispositions visant au maintien des aides à l'emploi en cas de restructuration ou de transformation juridique de l'employeur;
- modifie la loi du 23 décembre 2005 relative au pacte de solidarité entre les générations en matière d'efforts de formation à réaliser par les entreprises.

En matière d'affaires sociales, les principales dispositions de la loi ont pour but de:

- remédier à une violation des articles 10 et 11 de la Constitution, constatée par la Cour constitutionnelle, et dont l'effet était d'exclure les chômeurs non indemnisés du bénéfice du supplément social dont les chômeurs indemnisés bénéficient;
- instaurer une cotisation de solidarité de 33 % due par l'employeur sur le montant qu'il paie en lieu et place de son travailleur à titre de paiement d'une amende de roulage encourue par le travailleur dans l'exercice de son contrat de travail.

◆ LOI-PROGRAMME DU 22 DÉCEMBRE 2009

Doc. 52 1607/2008-2009

Examinée en commission des Affaires sociales

Rapporteur: Mme Camille Dieu

Adoptée par la Chambre le 11.12.2008

Adopté par le Sénat le 18.12.2008

Moniteur belge: 29.12.2008

En matière de sécurité sociale, la loi contient principalement des dispositions visant la lutte contre la fraude sociale, concernant l'augmentation des suppléments sociaux et le calcul de l'allocation familiale majorée aux enfants handicapés nés avant 1993, des adaptations législatives visant à permettre l'étalement facultatif des deux dernières semaines de congé de maternité postnatal. En outre, le Fonds d'avenir sera désormais rattaché à l'ONSS au lieu de l'INAMI et l'éventuelle insuffisance des recettes de TVA en financement alternatif sera couverte par un prélèvement sur le précompte professionnel.

En ce qui concerne les médicaments, la loi contient des mesures d'économie concernant les prix et bases de remboursement des médicaments hors brevet.

La loi fixe également le montant des frais d'administration des organismes assureurs.

En matière d'emploi, la loi:

- affecte un montant d'un million d'euros au financement du projet ePV, destiné à l'informatisation des procès-verbaux des services d'inspection et à améliorer l'échange des informations entre les services;
- incite les travailleurs âgés à passer d'un métier lourd à un métier plus léger, au moyen d'une prime mensuelle temporaire forfaitaire;
- fait supporter par les entreprises d'assurances les frais de fonctionnement du FAT en rapport avec ses missions de contrôle des entreprises d'assurances;
- renforce les conditions permettant aux travailleurs engagés dans les liens d'un contrat de travail titres-services de bénéficier d'un véritable contrat de travail.

◆ LOI DU 13 MARS 2009 MODIFIANT L'ARTICLE 8BIS DE LA LOI DU 27 FÉVRIER 1987 RELATIVE AUX ALLOCATIONS AUX PERSONNES HANDICAPÉES, EN VUE DE RÉDUIRE LE DÉLAI DE CONFIRMATION D'UN HANDICAP

Doc. 52 1260/2008-2009

Examinée en commission des Affaires sociales

Rapporteur: Mme Maggie De Block

Adoptée par la Chambre le 29.01.2009

Adopté par le Sénat le 12.02.2009

Moniteur belge: 27.03.2009

La loi réduit à 6 mois à partir du 1^{er} janvier 2010, le délai dans lequel les personnes en situation de handicap doivent recevoir une réponse à la demande d'obtention d'une allocation qu'elles ont adressée à la direction générale des personnes handicapées.

◆ LOI DU 6 MAI 2009 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES (I) ET (II)

Doc. 52 1786/2008-2009

Examinée en commission des Affaires sociales

Rapporteur: Mme Camille Dieu

Adoptée par la Chambre le 26.03.2009

Adoptée par le Sénat le 29.04.2009

Moniteur belge: 19.05.2009

En matière d'emploi, la loi:

- vise à accroître la sécurité des travailleurs sur les chantiers, en supprimant la distinction qui était faite jusqu'à présent selon qu'ils travaillent sur un chantier auquel la loi sur les marchés publics s'applique ou non;
- améliore la protection de la maternité en rectifiant une incongruité;
- fait suite à un avis du Conseil national du travail en ce qui concerne la charge de la preuve en cas d'accident du travail dans le cadre du télétravail.

En matière de pensions, la loi:

- apporte quelques modifications et précisions techniques à un nombre limité de dispositions de la loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle sans remettre en cause les principes de cette loi;
- contient une délégation de compétence lorsqu'il s'agit de statuer sur la renonciation à la récupération des prestations payées indûment par l'Office national des Pensions;
- met la législation instituant la garantie de revenus aux personnes âgées en conformité avec la Charte sociale européenne afin que tout étranger ressortissant d'un État partie à la Charte soit traité sur un pied d'égalité avec les nationaux et bénéficie par conséquent de la garantie de revenus aux personnes âgées quand il en remplit les autres conditions;
- supprime l'allocation payée par l'Office national des Pensions aux inspecteurs principaux auprès d'une administration fiscale;
- prévoit, en matière de garantie de revenus aux personnes âgées, la notification des droits par lettre ordinaire, à l'instar de ce qui est prévu en matière de notification concernant les droits à la pension;
- confirme l'habilitation conférée au Roi en ce qui concerne la diminution progressive de la retenue dite de solidarité sur les pensions légales et autres avantages en tenant lieu.

En matière d'affaires sociales, la loi:

- tend à améliorer le statut des volontaires;
- prévoit les mêmes mesures transitoires en matière de prescription pour les créances de l'ONSS à l'égard des employeurs que pour les créances des employeurs à l'égard de l'ONSS en ce qui concerne le recouvrement de montants indus;
- modifie le système de sanctions pour déclaration tardive en matière de sécurité sociale, afin que seules les zones de police responsables du retard soient pénalisées;
- permet au Roi de continuer à déterminer les modalités visant la remise totale ou partielle des montants dus lorsque cette remise est sollicitée dans le cadre d'un plan de règlement amiable de dettes;
- tend à permettre de prolonger d'un an les contrats d'administration en cours des parastataux sociaux.

◆ LOI DU 27 MARS 2009 DE RELANCE ÉCONOMIQUE

Doc. 52 1788/2008-2009

Examinée en commission des Affaires sociales

Rapporteur: Mme Maggie De Block

Adoptée par la Chambre le 05.03.2009

Adoptée par le Sénat le 19.03.2009

Moniteur belge: 07.04.2009

En matière d'affaires sociales, la loi:

- comporte une série de mesures concernant les travailleuses enceintes et, en particulier, met sur pied d'égalité les travailleuses enceintes écartées du milieu professionnel qui, toutes, bénéficieront dorénavant d'une intervention à 90 % de l'Institut National d'assurance maladie-indemnité (INAMI);
- exécute l'accord interprofessionnel en ce qui concerne les primes à l'innovation.

En matière d'emploi, la loi:

- étend les règles de la gestion active en cas de restructuration d'entreprises à toutes les restructurations et en fait bénéficier tous les travailleurs quel que soit leur âge;
- crée la base légale nécessaire pour que les fonds Maribel social puissent affecter les sommes issues de la dispense de versement de précompte professionnel à de la création d'emplois;
- garantit le financement de l'adaptation au bien-être des prestations d'accidents du travail. Ce mécanisme est conforme à la solution préconisée par les partenaires sociaux dans le cadre de l'AIP;
- augmente de 0,8 % le plafond du salaire de base pour le calcul des indemnités d'accidents du travail au 1er janvier 2009;
- donne suite à un souhait des partenaires sociaux concernant la fiche de paie mensuelle du salaire. A l'avenir, la fiche de paie reprendra le nombre d'heures supplémentaires repris dans la période de paie qui donnent droit à un régime fiscal particulier;
- permet à tout travailleur d'avoir accès au régime de la prépension à mi-temps à partir de 58 ans sur la base d'un accord individuel avec son employeur.

Le projet de loi initial contenait plusieurs mesures, approuvées par les partenaires sociaux, visant à simplifier les plans d'embauche. La majorité de ces mesures ayant fait l'objet d'un conflit d'intérêt invoqué par le Parlement flamand, elles ont été retirées du projet.

◆ LOI-PROGRAMME DU 17 JUIN 2009

Doc. 52 1967/2008-2009

Examinée en commission des Affaires sociales

Rapporteur: Mme Maggie De Block (1967/8)

Adoptée par la Chambre le 04.06.2009

Moniteur belge: 26.06.2009

En matière d'emploi, la loi crée la base légale nécessaire pour permettre l'instauration d'un "titre-service social". L'objectif du titre-service social est de permettre à certaines catégories de personnes avec de très faibles revenus d'avoir également accès au titre-service en payant les titres-services à un prix très réduit.

En matière d'affaires sociales, la loi:

- octroie à l'administrateur général la compétence d'ester en justice au nom de l'INAMI;
- établit l'autorité de l'administrateur général et de l'administrateur général adjoint sur le Comité de direction de l'INAMI;
- contient une série de dispositions visant l'intégration du Pool des marins de la marine marchande dans la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins;
- règle des problèmes techniques liés à l'exécution des lois relatives au financement alternatif;
- précise la compétence des fonds du Maribel social;
- précise la base de calcul de la cotisation de solidarité introduite dans les amendes routières du travailleur et remboursées par l'employeur.

- ◆ LOI DU 19 JUIN 2009 PORTANT DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT EN CE QUI CONCERNE L'INSTITUTION D'UN GROUPE SPÉCIAL DE NÉGOCIATION, D'UN ORGANE DE REPRÉSENTATION ET DE PROCÉDURES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS DANS LES SOCIÉTÉS ISSUES DE LA FUSION TRANSFRONTALIÈRE DE SOCIÉTÉS DE CAPITALS

Doc. 52 1951 et 1952/2008-2009

Examinée en commission des Affaires sociales

Rapporteur: Mme Hilâl Yalçın

Adoptée par la Chambre le 14.05.2009

Moniteur belge: 29.07.2009

La loi complète la transposition d'une directive européenne sur les fusions transfrontalières des sociétés de capitaux, déjà partiellement transposée par la convention collective de travail n° 94, rendue obligatoire par un A.R. du 12 juin 2008, publié le 2 juillet 2008.

La loi:

- définit les règles applicables en cas de conflits de loi;
- fixe la procédure applicable en cas de différends concernant la nature confidentielle de certaines informations;
- permet aux organisations représentatives des travailleurs d'ester en justice;
- confère aux juridictions du travail la compétence de trancher les litiges relatifs à l'institution et au fonctionnement des organes de représentation ainsi qu'aux procédures de participation des travailleurs.

- ◆ LOI DU 19 JUIN 2009 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES EN MATIÈRE D'EMPLOI PENDANT LA CRISE

Doc. 52 2003/2008-2009

Examinée en commission des Affaires sociales

Rapporteur: M. Georges Gilkinet

Adoptée par la Chambre le 28.05.2009

Moniteur belge: 25.06.2009

La loi instaure des mesures de crise exceptionnelles et spécifiques permettant de diminuer les prestations en vue d'éviter les licenciements durant l'année 2009 (période qui peut être prolongée si la situation économique le justifie), regroupées sous deux grands titres:

- la réduction de crise du temps de travail;
- les mesures temporaires de crise visant l'adaptation du volume de l'emploi:
 - une réduction individuelle et temporaire des prestations de travail afin de faire face à la crise;
 - un mécanisme temporaire et collectif de suspension totale ou partielle de l'exécution du contrat de travail.

◆ PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 8 MARS 2007 CRÉANT UN CONSEIL CONSULTATIF FÉDÉRAL DES AÎNÉS

Doc. 52 2069/2008-2009

Examiné en commission des Affaires sociales

Adopté par la Chambre le 09.07.2009

Le projet de loi, qui résulte d'une initiative parlementaire, tend à apporter des précisions à la loi initiale afin de la rendre opérationnelle et pour que le Conseil des Aînés puisse participer aux travaux prévus dans le cadre de la Conférence nationale des pensions.

Commission de la Défense nationale

◆ LOI DU 30 DÉCEMBRE 2008 MODIFIANT LE STATUT DES MILITAIRES DU CADRE DE RÉSERVE

Doc. 52 1479/2008-2009

Examinée en commission de la Défense nationale

Rapporteur: M. David Geerts

Adoptée par la Chambre le 27.11.2008

Moniteur belge: 11.02.2009

Cette loi modifie plusieurs lois relatives au statut des militaires et ce, en vue d'améliorer le statut des militaires du cadre de réserve. En effet, l'évaluation de ce statut a révélé que l'objectif de recrutement fixé n'avait pas été atteint, tous les militaires de réserve ayant été recrutés dans la catégorie de personnel des volontaires et les candidats n'ayant donc pas eu d'accès direct au recrutement de candidats officiers ou sous-officiers, et que la formation de base dure trop longtemps. La loi comble ces lacunes en prévoyant la possibilité de recruter les militaires de réserve directement pour chaque catégorie de personnel. Elle ouvre dès lors de nouvelles possibilités pour ce qui est du recrutement de militaires de réserve dotés d'une certaine expérience professionnelle ou titulaires de certains diplômes.

◆ LOI DU 22 DÉCEMBRE 2008 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES (I)

Doc. 52 1608/2008-2009

Examinée en commission de la Défense nationale

Rapporteur: Mme Brigitte Wiaux

Adoptée par la Chambre le 11.12.2008

Adoptée par le Sénat le 18.12.2008

Moniteur belge: 29.12.2008 (errata: 10.02.2009 et 24.04.2009)

Les articles 30 à 52 du projet de loi, qui ont été examinés en commission (articles 33 à 55 de la loi), ont trait à un certain nombre de problématiques spécifiques afférentes au personnel, telles que l'instauration d'un fondement légal pour certaines situations, une délégation du pouvoir de nomination en ce qui concerne l'Institut géographique national, la possibilité de faire entrer en vigueur en date du 1^{er} janvier 2009 le nouveau système de pension des militaires et l'instauration de la mesure de la suspension volontaire des prestations.

◆ LOI DU 30 DÉCEMBRE 2008 FIXANT LE CONTINGENT DE L'ARMÉE POUR L'ANNÉE 2009

Doc. 52 1631/2008-2009

Examinée en commission de la Défense nationale

Rapporteur: Mme Ingrid Claes

Adoptée par la Chambre le 24.12.2008

Moniteur belge: 23.01.2009

Cette loi fixe pour l'année 2009, conformément à l'article 183 de la Constitution, à 39 075 le nombre maximum de militaires qui peuvent être simultanément sous les armes un même jour de l'année.

◆ LOI DU 26 AVRIL 2009 MODIFIANT DIVERSES LOIS RELATIVES AU STATUT DES MILITAIRES

Doc. 52 1742/2008-2009

Examinée en commission de la Défense nationale

Rapporteur: Mme Brigitte Wiaux

Adoptée par la Chambre le 05.03.2009

Moniteur belge: 25.05.2009

Cette loi modifie diverses lois relatives au statut des militaires. À côté de quelques adaptations techniques, les principales modifications ont trait au licenciement, à la période de rendement, à la connaissance linguistique, à la discipline et au reclassement des candidats.

◆ LOI DU 16 JUILLET 2009 MODIFIANT LA LOI DU 8 JUIN 2006 RÉGLANT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDIVIDUELLES AVEC DES ARMES, EN VUE D'INTERDIRE LE FINANCEMENT DE LA FABRICATION, DE L'UTILISATION OU DE LA DÉTENTION DES ARMES À URANIUM

Doc. 52 1935/2008-2009

Examinée en commission de la Défense nationale

Rapporteur: Mme Hilde Vautmans

Adoptée par le Sénat le 02.04.2009

Adoptée par la Chambre le 02.07.2009
Moniteur belge: 29.07.2009

Cette loi vise à compléter la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, en vue d'interdire explicitement le financement de la fabrication, de l'utilisation ou de la détention des armes à uranium. Cette loi résulte des initiatives législatives qui sont à l'origine de l'interdiction de principe des mines terrestres, des bombes à fragmentation et des armes à uranium. Elle les complète logiquement en étendant l'interdiction spécifique d'investir directement ou indirectement dans les firmes qui fabriquent ce type d'armes aux armes à uranium, ce qui n'était pas encore le cas.

Commission chargée des problèmes de droit commercial et économique

◆ LOI DU 31 JANVIER 2009 RELATIVE À LA CONTINUITÉ DES ENTREPRISES

Doc. 52 160/2007-2008

Examinée en commission chargée des problèmes de droit commercial et économique

Rapporteur: M. André Perpète

Adoptée par le Sénat le 18.12.2008

Adoptée par la Chambre le 15.01.2009

Moniteur belge: 09.02.2009

Le projet de loi relatif à la continuité des entreprises qui a été adopté une première fois par la Chambre le 6 novembre 2008 a été évoqué par le Sénat le 8 novembre 2008, et ensuite amendé et scindé en projet de loi relatif à la continuité des entreprises et en projet de loi modifiant le Code judiciaire concernant la continuité des entreprises (doc. 52 1692/001) (voir 2 infra).

La loi modifie radicalement l'ancienne législation relative au concordat judiciaire afin d'offrir aux entreprises, qui connaissent parfois des difficultés économiques ou commerciales, une sorte de "seconde vie", plutôt que de les confronter directement à la faillite, sanction lourde s'il en est. Le nouveau texte de loi assouplit les conditions d'octroi d'une procédure de réorganisation, qui peut être ouverte dès que la continuité de l'entreprise est menacée, de sorte que ses activités ou une partie de celles-ci peuvent être préservées. À cet effet, le projet de loi élargit la palette d'instruments mis à la disposition de l'entreprise pour faire face à ses difficultés (voir également le rapport annuel 2007-2008, p. 72).

◆ LOI DU 26 JANVIER 2009 MODIFIANT LE CODE JUDICIAIRE CONCERNANT LA CONTINUITÉ DES ENTREPRISES

Doc. 52 1692/2008-2009

Examinée en commission chargée des problèmes de droit commercial et économique

Rapporteur: M. André Perpète

Adoptée par le Sénat le 18.12.2008

Adoptée par la Chambre le 15.01.2009

Moniteur belge: 09.02.2009

Cette loi a été adoptée à la suite de la scission par le Sénat du projet de loi relatif à la continuité des entreprises transmis par la Chambre (voir 1 supra).

- ◆ LOI DU 17 DÉCEMBRE 2008 INSTITUANT NOTAMMENT UN COMITÉ D'AUDIT DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES ET DANS LES ENTREPRISES FINANCIÈRES

Doc. 52 1471/2008-2009

Examinée en commission chargée des problèmes de droit commercial et économique

Rapporteur: M. Joseph George

Adoptée par la Chambre le 27.11.2008

Moniteur belge: 29.12.2008

Les articles 13 à 26 du projet de loi (articles 7 à 21 de la loi) instituant notamment un comité d'audit dans les sociétés cotées et dans les entreprises financières ont été examinés au sein de la Commission chargée des problèmes de droit commercial et économique et les autres articles ont été examinés au sein de la commission des Finances et du Budget. La proposition de loi de M. Christian Brotcorne, modifiant le Code des sociétés en vue d'instituer un comité d'audit au sein des sociétés cotées en bourse (doc. 52 0198/001), y a été jointe.

Ces articles constituent la transposition d'une série de dispositions de la directive 2006/43 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relatives à l'obligation incombant aux "entités d'intérêt public" d'instituer un comité d'audit au sein de leur organe de direction, ainsi qu'à la démission des contrôleurs légaux des comptes ou des cabinets d'audit et à l'indépendance du commissaire. La directive précitée vise à rétablir la confiance dans les informations financières à la suite des scandales qui ont touché plusieurs sociétés dans le passé. Le texte vise une harmonisation ambitieuse -mais pas totale- des exigences en matière de contrôle légal des comptes annuels. En instituant un comité d'audit dans les "entités d'intérêt public" (sociétés dont les valeurs mobilières sont cotées sur un marché réglementé ("sociétés cotées")), la directive entend instaurer de meilleures garanties en vue de l'élaboration d'informations financières de qualité et de renforcer la confiance du public dans la véracité et l'exhaustivité des informations financières (voir également le point 4 ci-dessous).

- ◆ LOI DU 9 FÉVRIER 2009 MODIFIANT L'ARTICLE 133, § 6, ALINÉA 1^{ER}, ET L'ARTICLE 526^{TER} DU CODE DES SOCIÉTÉS

Doc. 52 1663/2008-2009

Examinée en commission chargée des problèmes de droit commercial et économique

Rapporteur: sans rapport

Adoptée par la Chambre le 08.01.2009

Moniteur belge: 25.02.2009

La loi du 17 décembre 2008 instituant notamment un Comité d'audit dans les sociétés cotées et dans les entreprises financières (voir 3 supra) vise à renforcer le rôle du comité d'audit en le rendant légalement obligatoire pour certaines sociétés. La loi du 9 février 2009 modifiant l'article 133, § 6, alinéa 1^{er}, et l'article 526^{ter} du Code des sociétés vise à mettre en concordance les possibilités de dérogation offertes par l'article 133, § 6, alinéa 1^{er}, avec le champ d'application de l'article 133, § 5, alinéa 2, et l'obligation pour les sociétés cotées de constituer un comité d'audit. La possibilité de dérogation par l'institution d'un collège de commissaires est ainsi maintenue dans certains cas.

◆ LOI DU 6 MAI 2009 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES

Doc. 52 1786/2008-2009

Examinée en commission chargée des problèmes de droit commercial et économique

Rapporteur: M. André Perpète

Adoptée par la Chambre le 26.03.2009

Adoptée par le Sénat le 29.04.2009

Moniteur belge: 19.05.2009

L'article 167 du projet de loi (article 175 de la loi) a été examiné au sein de la commission chargée des problèmes de droit commercial et économique. Cet article confirme l'arrêté royal du 8 octobre 2008 modifiant le Code des sociétés conformément à la directive 2006/68/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 septembre 2006 modifiant la directive 77/91/CEE du Conseil en ce qui concerne la constitution d'une société anonyme ainsi que le maintien et les modifications de son capital.

À la suite d'un amendement du gouvernement, un nouvel article a été inséré en vue d'adapter l'article 50 de la loi sur les faillites à la libéralisation du secteur postal (article 176 de la loi).

◆ LOI DU 14 AVRIL 2009 MODIFIANT L'ARTICLE 27 DE LA LOI DU 8 AOÛT 1997 SUR LES FAILLITES

Doc. 52 1321/2007-2008

Examinée en commission chargée des problèmes de droit commercial et économique

Rapporteur: Mme Leen Dierick

Adoptée par le Sénat le 03.07.2008

Adoptée par la Chambre le 19.03.2009

Moniteur belge: 13.05.2009

La loi confirme une pratique des tribunaux de commerce lors de la désignation de curateurs dans le cadre d'une faillite. Elle prévoit qu'en principe, c'est un curateur inscrit sur la liste des curateurs du ressort qui prononce la faillite qui doit être désigné. Une dérogation à cette règle, permettant donc de faire appel à un curateur extérieur au ressort, n'est possible qu'en cas de décision motivée par le caractère spécifique de la faillite.

Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

◆ LOI DU 19 JUIN 2009 PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES EN MATIÈRE D'EMPLOI PENDANT LA CRISE (ARTICLES 32 À 34)

Doc. 52 2003/2008-2009

Examinée en commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

Rapporteur: M. Gerald Kindermans

Adoptée par la Chambre le 28.05.2009

Non évoquée par le Sénat

Moniteur belge: 25.06.2009

La mesure consiste en un élargissement temporaire de l'actuelle assurance sociale en cas de faillite et des personnes assimilées à des cas dans lesquels les indépendants voient leurs revenus chuter en raison de la crise économique et se retrouvent par conséquent en difficulté. Le but est d'éviter la faillite aux indépendants concernés.

Concrètement, une indemnité est prévue pour ces indépendants durant une période de maximum six mois. Le montant de l'indemnité est le même que celui de l'assurance sociale en vigueur en cas de faillite.

En outre, on prévoit une amélioration de la procédure de demande de l'assurance sociale en cas de faillite par une prolongation d'un trimestre du délai pour l'introduction de la demande.

- ◆ LOI DU 17 JUIN 2009 MODIFIANT, EN CE QUI CONCERNE LES CONTRATS D'ASSURANCE MALADIE, LA LOI DU 25 JUIN 1992 SUR LE CONTRAT D'ASSURANCE TERRESTRE ET LA LOI DU 20 JUILLET 2007 MODIFIANT, EN CE QUI CONCERNE LES CONTRATS PRIVÉS D'ASSURANCE MALADIE, LA LOI DU 25 JUIN 1992 SUR LE CONTRAT D'ASSURANCE TERRESTRE

Doc. 52 1662/2008-2009

Examinée en commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

Rapporteur: Mme Kattrin Jadin

Adoptée par la Chambre le 19.03.2009

Adoptée par le Sénat le 28.05.2009

Moniteur belge: 08.07.2009

Cette loi est essentiellement une loi de réparation. Elle entend mettre en oeuvre un certain nombre de principes: le droit de poursuivre individuellement une assurance collective dont on perd le bénéfice (par exemple, avec l'arrivée à la pension), la garantie de pouvoir bénéficier, à vie, d'un contrat d'assurance, une meilleure prise en compte d'éventuelles affections préexistantes et le fait que les éventuelles augmentations de primes ne pourront excéder un index reflétant le coût réel des prestations effectuées, ceci afin d'éviter des hausses brutales de primes.

- ◆ LOI DU 10 MARS 2009 PORTANT MODIFICATION DE LA LOI DU 12 AVRIL 1965 RELATIVE AU TRANSPORT DE PRODUITS GAZEUX ET AUTRES PAR CANALISATIONS

Doc. 52 1320/2008-2009

Examinée en commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

Rapporteur : Mme Katrien Partyka

Adoptée par la Chambre le 08.01.2009

Adoptée par le Sénat le 12.02.2009

Moniteur belge : 31.03.2009

Ces modifications légales visent à clarifier deux éléments essentiels en matière de transit de gaz naturel: le statut des contrats de transit conclus entre les affréteurs et Distrigaz ou Fluxys, selon la période de conclusion ainsi que le régime tarifaire applicable à l'activité de transit.

Il importe que les règles applicables en cette matière soient claires non seulement pour le gestionnaire de réseau qu'est Fluxys mais aussi pour les affréteurs à qui un maximum de visibilité doit être garanti dans l'optique d'un marché belge stable et crédible.

◆ PROJET DE LOI PORTANT MODIFICATION DE LA LOI DU 12 AVRIL 1965 RELATIVE AU TRANSPORT DE PRODUITS GAZEUX ET AUTRES PAR CANALISATIONS

Doc. 52 2022/2008-2009

Examiné en commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

Rapporteur: M. Willem-Frederik Schiltz

Adopté par la Chambre le 02.07.2009

Adopté par le Sénat le 16.07.2009

Ce projet de loi assure des mesures supplémentaires d'indépendance du gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel, d'installation de stockage de gaz naturel et d'installation de GNL.

Un fournisseur de gaz naturel, un producteur d'électricité, un fournisseur d'électricité ou un intermédiaire, et dans la mesure où il a la possibilité de contrôler le gestionnaire, ne peut détenir seul ou conjointement avec une ou des entreprises liées plus de 24,99 % du capital du gestionnaire, afin de garantir l'indépendance du gestionnaire et ce, au plus tard le 31 décembre 2009.

Au plus tard le 30 mai 2010, le gestionnaire doit satisfaire à divers principes de corporate governance. La CREG doit examiner si la convention éventuelle entre les différents actionnaires ne porte pas atteinte aux dispositions légales concernant l'indépendance, la confidentialité et la non-discrimination.

◆ PROJET DE LOI MODIFIANT, EN CE QUI CONCERNE LE STATUT ET LE CONTRÔLE DES SOCIÉTÉS DE GESTION DES DROITS, LA LOI DU 30 JUIN 1994 RELATIVE AU DROIT D'AUTEUR ET AUX DROITS VOISINS

Doc. 52 2051/2008-2009

Examiné en commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

Rapporteur: Mme Sofie Staelraeve

Adopté par la Chambre le 16.07.2009

Procédure en cours au Sénat (projet scindé - matières visées aux articles 77 et 78 de la Constitution)

Le projet de loi vise à préciser, à moderniser et à améliorer les dispositions relatives au statut et au contrôle des sociétés de gestion des droits d'auteur et des droits voisins, contenues dans la loi relative au droit d'auteur.

Les lignes de force principales sont: préciser la portée des articles 65 et suivants de la loi relative au droit d'auteur du 30 juin 1994 afin de mieux tenir compte de la volonté du législateur (garantir aux ayants droit, aux utilisateurs et au public en général que les sociétés de gestion des droits disposent bien des qualités requises à l'exercice de leurs activités; garantir une répartition objective et efficace et assurer une plus grande

transparence de l'activité des sociétés de gestion des droits et en particulier de leur comptabilité), prévoir des règles expresses en ce qui concerne les processus au sein des sociétés de gestion des droits, attribuer des missions spécifiques aux commissaires des sociétés de gestion des droits, préciser le statut du service de contrôle des sociétés de gestion des droits, ses missions, son financement et enfin, prévoir les mesures qui peuvent être prises par l'organe de contrôle lorsqu'un manquement est constaté dans le chef d'une société de gestion.

◆ LOI DU 22 JUILLET 2009 RELATIVE À L'OBLIGATION D'INCORPORATION DE BIOCARBURANT DANS LES CARBURANTS FOSSILES MIS À LA CONSOMMATION

Doc. 52 2037/2008-2009

Examinée en commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

Rapporteur: Mme Colette Burgeon

Adoptée par la Chambre le 02.07.2009

Non évoquée par le Sénat

Moniteur belge: 03.08.2009

Cette loi prévoit une obligation d'incorporation, au cours d'une année civile, de 4 % de biocarburants durables lors de la mise à la consommation des carburants -essence et diesel- conformément aux normes de produits existantes.

Cette loi est étayée de façon durable tant sur le plan social, écologique qu'économique et ce, dans le respect de la législation actuelle sur les biocarburants exécutant la directive européenne qui promeut l'énergie renouvelable.

Il s'agit d'un mélange d'obligations et d'incitants fiscaux:

- une obligation légale afin de mettre sur le marché des carburants pour moteurs contenant au moins 4 % de FAME pour le diesel routier ou au moins 4 % de bioéthanol ou BIO-ETBE pour les essences et;
- en vertu de la loi du 10 juin 2006 sur les biocarburants, ces bio-composants acquis devant être mélangés pourront en outre bénéficier de l'exonération d'accises prévue dans le cas d'acquisition auprès des unités de production agréées.

◆ LOI DU 8 MARS 2009 MODIFIANT LA LOI DU 21 DÉCEMBRE 1994 PORTANT DES DISPOSITIONS SOCIALES ET DIVERSES

Doc. 52 1449/2008-2009

Examinée en commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

Rapporteurs: Mmes Freya Van den Bossche et Katrien Partyka

Adoptée par la Chambre le 08.01.2009

Adoptée par le Sénat le 05.02.2009

Moniteur belge: 30.04.2009

Cette loi vise à rencontrer le besoin d'assurer plus de transparence en matière de formation des prix et en ce qui concerne le fonctionnement du marché.

Le but est d'optimiser l'utilisation des sources d'information et d'expertise disponibles. La loi prévoit entre autres pour ce faire:

- de confier l'observation et l'analyse des prix au SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie, agissant en tant qu'institution associée à l'Institut des Comptes nationaux et
- de créer un nouveau comité scientifique d'observation et d'analyse des prix au sein de l'Institut des Comptes nationaux, afin de soutenir le SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie. La composition du comité associera des experts du secteur public et du secteur privé.

Commission des Finances et du Budget

- ◆ LOI DU 15 OCTOBRE 2008 PORTANT DES MESURES VISANT À PROMOUVOIR LA STABILITÉ FINANCIÈRE ET INSTITUANT EN PARTICULIER UNE GARANTIE D'ÉTAT RELATIVE AUX CRÉDITS OCTROYÉS ET AUTRES OPÉRATIONS EFFECTUÉES DANS LE CADRE DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE

Doc. 52 1470/2008-2009

Examinée en commission des Finances et du Budget

Rapporteur: M. Pierre-Yves Jeholet

Adoptée par la Chambre le 14.10.2008

Adoptée par le Sénat le 15.10.2008

Moniteur belge: 17.10.2009

Cette loi prévoit une base légale habilitant le Roi, après avis du comité de Stabilité financière, à prendre des règlements complémentaires ou dérogatoires à certaines lois limitativement énoncées, en vue de préserver le système financier en cas de crise financière soudaine ou de menace grave de risque systémique, à savoir le risque qui menace l'ensemble du système financier si une ou plusieurs institutions de crédit ne respectent plus leurs obligations vis-à-vis des autres institutions.

Il est par ailleurs octroyé une garantie d'État à la Banque Nationale de Belgique pour les crédits octroyés dans le cadre de sa contribution à la stabilité financière. Cette mesure s'avère nécessaire pour garantir une gestion de crise efficiente par la Banque Nationale de Belgique.

- ◆ LOI DU 13 JANVIER 2009 CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009

- ◆ LOI DU 13 JANVIER 2009 CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009

Doc. 52 1527 et 1528/2008-2009

Examinées en commission des Finances et du Budget

Rapporteur: M. Luk Van Biesen

Adoptées par la Chambre le 08.01.2009

Moniteur belge: 19.01.2009 et 13.02.2009

Conformément aux articles 108 et 110 du Règlement de la Chambre, la commission a examiné ces budgets conjointement.

Le budget général des dépenses a en même temps été envoyé à chacune des autres commissions permanentes, pour avis sur les programmes qui les intéressent (articles 108, 110 et 111 du Règlement de la Chambre).

Le commentaire et les observations de la Cour des comptes sur les projets ont également été transmis à la commission des Finances et du Budget, ainsi qu'aux autres commissions permanentes (doc. 52 1527/002).

Lors de la discussion, une attention particulière a été accordée aux points suivants:

- le contexte économique;
- les paramètres macroéconomiques;
- la gestion de la dette et la dette publique;
- la crise financière;
- les mesures uniques;
- l'évolution du budget;
- FEDCOM: la nouvelle comptabilité de l'État;
- la cotisation du secteur de l'énergie;
- la lutte contre la fraude sociale et fiscale;
- la taxe sur les billets d'avion;
- la titrisation des créances fiscales;
- les charges de pensions;
- le Fonds de vieillissement;
- le Fonds pour l'avenir des soins de santé;
- les licences UMTS;
- la Régie des bâtiments;
- l'application de la loi relative aux intérêts notionnels.

Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

- ◆ LOI CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009 (SECTIONS 32 ET 33)

Doc. 52 1528/2008-2009, 1529/2008-2009 et 1596/2008-2009

Examinée en commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

Rapporteur: M. Roel Deseyn

Adoptée par la Chambre le 08.01.2009

La commission a émis un avis positif concernant les sections 32 et 33 de la loi contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2009, en ce compris les notes de politique générale des ministres compétents.

- ◆ LOI-PROGRAMME (ART. 14 A 28)

Doc. 52 1607/2008-2009

Examinée en commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

Rapporteur: M. Guido De Padt

Adoptée par la Chambre le 11.12.2008

Adoptée par le Sénat le 18.12.2008

Moniteur belge: 29.12.2008

- Art. 14-15 Belgocontrol doit verser à l'État belge une partie de la plus-value réalisée sur la vente du bâtiment CCN.
- Art. 16 Le Fonds relatif au fonctionnement du Service de Régulation du Transport Ferroviaire et de l'Exploitation de l'Aéroport de Bruxelles-National est créé afin d'accroître l'indépendance de l'organe de régulation du secteur ferroviaire, comme l'exige l'Union européenne.
- Art. 17-21 Un nouveau système de promotion du transport combiné ferroviaire est instauré.
- Art. 22 à 28 Le système de redevances pour certaines prestations de l'autorité de sécurité du transport ferroviaire est réformé.

◆ LOI PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES (I) (ART. 6 À 15 ET 64 À 71) ET II (ART. 5 ET 6)

Doc. 52 1608/2008-2009 et Doc. 52 1609/2008-2009

Examinée en commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

Rapporteur: M. Guido De Padt

Adoptée par la Chambre le 11.12.2008

Adoptée par le Sénat le 18.12.2008

Moniteur belge: 29.12.2008

- Art. 6-11 (Dispositions diverses I) et art. 5-6 (dispositions diverses II). Une nouvelle disposition pénale et un système d'amendes administratives sont instaurés pour les compagnies aériennes qui ne respectent pas les créneaux horaires qui leur ont été affectés.
- Art. 12 (Dispositions diverses I). La compétence du directeur général de la direction générale Transport aérien du SPF Mobilité est prolongée d'un an.
- Art. 13-15 (Dispositions diverses I). Il est créé une base légale pour accorder aux villes et aux communes et à leurs concessionnaires un accès au répertoire des véhicules de la Direction pour l'immatriculation des véhicules, de manière à ce que la politique sociale en matière de stationnement puisse être appliquée de manière obligatoire par la perception des amendes impayées.
- Art. 64-69 L'indépendance du gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire Infrabel est renforcée afin de garantir une structure neutre vis-à-vis des différentes compagnies de transport.
- Art. 70-71 Le timing de l'obligation, pour la SNCB et Infrabel, de faire rapport au ministre des Entreprises publiques est adapté, tant pour des raisons pratiques que pour assurer la concordance entre la législation des sociétés et la loi portant réforme de certaines entreprises publiques économiques.

◆ LOI PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES (ART. 1 À 13 ET 151 À 152)

Doc. 52 1786/2008-2009

Examinée en commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

Rapporteur: Mme Valérie De Bue

Adoptée par la Chambre le 26.03.2009

Adoptée par le Sénat le 29.04.2009

Moniteur belge: 19.05.2009

- Art. 2 La coresponsabilité des donneurs d'ordre du transport de voyageurs par route effectué par autobus et par autocars est instaurée.
- Art. 3-6 La SNCB Holding se voit retirer deux missions: l'assistance à Infrabel lors de l'élaboration de plans d'interventions et les avis rendus à Infrabel et aux entreprises ferroviaires en ce qui concerne leurs projets de système de gestion de sécurité. Certains agents d'Infrabel reçoivent également la qualité d'officier de police judiciaire, ce qui leur permet de contrôler la sécurité d'exploitation.
- Art. 7 La législation relative à la navigation intérieure est mise en conformité avec la réglementation européenne.
- Art. 8-13 La manière dont sont rassemblées les données concernant les déplacements des travailleurs entre leur domicile et leur lieu de travail est adaptée en vue de répondre à un avis du Conseil central de l'Économie.
- Art. 151 Les tarifs utilisés par La Poste pour les services non réservés peuvent dorénavant être fixés librement par l'entreprise publique, même s'ils restent soumis aux principes de non-discrimination et de transparence.
- Art. 152 La Poste et Belgacom reçoivent la possibilité de procéder à la distribution de maximum 5 % de leur bénéfice sous la forme d'avantages non récurrents liés aux résultats.

◆ LOI PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES EN MATIÈRE DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Doc. 52 1813/2008-2009

Examinée en commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

Rapporteur: Mme Valérie Bue

Adoptée par la Chambre le 26.03.2009

Moniteur belge: 04.06.2009

Cette loi vise à renforcer le régulateur des secteurs postaux et des télécommunications, à assurer une meilleure transposition des directives européennes de 2002 relatives aux télécommunications et à moderniser la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques.

- ◆ LOI PORTANT MODIFICATIONS DE LA LOI DU 17 JANVIER 2003 CONCERNANT LES RECOURS ET LE TRAITEMENT DES LITIGES À L'OCCASION DE LA LOI DU 17 JANVIER 2003 RELATIVE AU STATUT DU RÉGULATEUR DES SECTEURS DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS BELGES

Doc. 52 1814/2008-2009

Examinée en commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

Rapporteur: Mme Valérie De Bue

Adoptée par la Chambre le 26.03.2009

Adoptée par le Sénat le 14.05.2009

Moniteur belge: 10.07.2009

Cette loi propose une solution aux imprécisions et aux lacunes existantes sur le plan des recours et du traitement des litiges dans le cadre de la loi du 17 janvier 2003.

- ◆ LOI MODIFIANT LES ARTICLES 199^{TER} ET 212 DE LA LOI DU 21 MARS 1991 PORTANT RÉFORME DE CERTAINES ENTREPRISES PUBLIQUES ÉCONOMIQUES

Doc. 52 1916/2008-2009

Examinée en commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

Rapporteur: M. Jef Van den Bergh

Adoptée par la Chambre le 07.05.2009

Adoptée par le Sénat le 14.05.2009

Moniteur belge: 08.06.2009

Cette loi affine la réglementation des incompatibilités et interdictions tant pour les membres du conseil d'administration et du comité de direction d'Infrabel que pour les cadres du service spécialisé en charge des fonctions essentielles visé au titre IX de la loi du 22 décembre 2008 portant des dispositions diverses.

- ◆ LOI MODIFIANT LA LOI RELATIVE À LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE, COORDONNÉE LE 16 MARS 1968, EN CE QUI CONCERNE LE RECOURS À L'ÉTHYLOTEST ANTIDÉMARRAGE

Doc. 52 1856/2008-2009

Examinée en commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

Rapporteur: M. Roel Deseyn

Adoptée par la Chambre le 04.06.2009

Moniteur belge: 15.09.2009

Cette loi permet aux juges de décider de limiter la validité du permis de conduire des personnes contrôlées alors qu'elles conduisaient un véhicule en état d'ivresse aux véhicules équipés d'un alcolock. Le conducteur n'est pas obligé de faire installer un alcolock dans son véhicule, mais s'il le fait, il pourra recommencer à conduire plus rapidement.

◆ LOI-PROGRAMME (ART. 1 À 4)

Doc. 52 1967/2008-2009

Examinée en commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

Rapporteur: Mme Valérie De Bue

Adoptée par la Chambre le 04.06.2009

Moniteur belge: 26.06.2009

Art. 2 La coopération entre le Bureau fédéral du Plan et le SPF Mobilité et Transports est renforcée afin de permettre une meilleure gestion des comptes satellites transport.

Art. 3 Belgocontrol doit verser 10 millions d'euros à l'État en guise de compensation pour la plus-value obtenue par l'entreprise publique lors de la vente du bâtiment CCN.

Art. 4 Dorénavant, les compagnies aériennes qui ne respectent pas les créneaux horaires qui leur sont attribués, seront uniquement sanctionnées si elles commettent l'infraction intentionnellement et répétitivement.

◆ LOI RELATIVE À L'INTRODUCTION DES TESTS SALIVAIRES EN MATIÈRE DE DROGUES DANS LA CIRCULATION

Doc. 52 1985/2008-2009

Examinée en commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

Rapporteur: M. Roel Deseyn

Adoptée par la Chambre le 02.07.2009

Moniteur belge: 15.09.2009

Cette loi simplifie le contrôle de l'utilisation de substances autres que l'alcool qui influencent la capacité de conduite dans la circulation: au lieu d'un test d'urine et d'une analyse de sang, on pourra dorénavant effectuer -après avoir passé en revue la checklist standardisée- un test salivaire et une analyse de salive en vue de détecter la présence de certaines drogues et de certains médicaments. Lorsque le conducteur est manifestement en état d'ivresse ou dans un état similaire ne pouvant être prouvé au moyen d'un test (d'une analyse) de l'haleine ou d'un test (d'une analyse) de salive, la police peut imposer une interdiction de conduite de 12 heures.

◆ LOI PORTANT CONFIRMATION DES ARRÊTÉS ROYAUX PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 13 DE LA LOI-PROGRAMME DU 8 JUIN 2008

Doc. 52 2035/2008-2009

Examinée en commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

Rapporteur: M. Roel Deseyn

Adoptée par la Chambre le 02.07.2009

Adoptée par le Sénat le 16.07.2009

Moniteur belge: 14.09.2009

Cette loi confirme les arrêtés royaux réformant le Fonds de l'infrastructure

ferroviaire, qui ont été pris en exécution de la loi-programme du 8 juin 2008.

Commission de de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

- ◆ LOI DU 15 DÉCEMBRE 2008 RELATIVE À L'ASSISTANCE AU TRANSIT DANS LE CADRE DES MESURES D'ÉLOIGNEMENT PAR VOIE AÉRIENNE

Doc. 52 1422/2008-2009

Examinée en commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

Rapporteur: M. Josy Arens

Adoptée par la Chambre le 20.11.2008

Non évoquée par le Sénat

Moniteur belge: 23.01.2009

Cette loi transpose la directive 2003/110 CE du Conseil de l'Union européenne du 25 novembre 2003 concernant l'assistance au transit dans le cadre de mesures d'éloignement par voie aérienne.

Elle comporte les mesures qui doivent être prises lorsque des ressortissants d'un pays tiers sont éloignés via un aéroport de transit belge du territoire d'un des États membres.

Concrètement, cette loi définit les procédures qui doivent être suivies en ce qui concerne l'introduction de la demande, son traitement et la suite qui doit y être donnée. Il est aussi prévu que c'est la police fédérale qui veille au bon déroulement des opérations de transit.

- ◆ LOI DU 8 MARS 2009 MODIFIANT L'ARTICLE 12BIS DE LA LOI DU 15 DÉCEMBRE 1980 SUR L'ACCÈS AU TERRITOIRE, LE SÉJOUR, L'ÉTABLISSEMENT ET L'ÉLOIGNEMENT DES ÉTRANGERS

Doc. 52 1695/2008-2009

Examinée en commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

Rapporteur: Mme Leen Dierick

Adoptée par le Sénat le 18.12.2008

Adoptée par la Chambre le 05.02.2009

Moniteur belge: 02.07.2009

Cette loi fait suite aux préoccupations qu'un certain nombre de sénateurs ont exprimées quant à la situation des étrangers qui, dans le cadre du regroupement familial, sont dans l'impossibilité de produire des documents officiels attestant de leur lien de parenté ou d'alliance.

Il est ressorti des auditions organisées au Sénat qu'un équilibre doit être trouvé entre, d'une part, les droits de l'étranger et, d'autre part, la répression d'éventuelles infractions qui pourraient aboutir à des situations de traite d'êtres humains et de trafic d'enfants.

La solution a consisté en l'adaptation de l'article 12bis de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, qui

concerne les preuves à produire. Le régime préférentiel qui, jusqu'à présent, ne pouvait s'appliquer qu'aux réfugiés, a été étendu au regroupement familial avec un étranger qui n'est pas un réfugié.

Un système en cascade est prévu. Ainsi, l'étranger peut par exemple produire "d'autres documents valables" s'il est dans l'impossibilité de produire des documents officiels. Cette problématique et la notion d'"autres documents valables" sont expliquées dans la circulaire du 17 juin 2009 portant certaines précisions ainsi que des dispositions modificatives et abrogatoires en matière de regroupement familial.

◆ LOI DU 14 AVRIL 2009 MODIFIANT LA LOI DU 23 MARS 1989 RELATIVE À L'ÉLECTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

◆ LOI DU 14 AVRIL 2009 PORTANT DIVERSES MODIFICATIONS EN MATIÈRE ÉLECTORALE

Doc. 52 1798/2008-2009 et 52 1799/2008-2009

Examinées en commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

Rapporteur: M. Denis Ducarme

Adoptées par le Sénat le 02.04.2008

Adoptées par la Chambre le 26.03.2009

Moniteur belge: 15.04.2009

Ces deux lois visent principalement à intégrer les corrections apportées par la loi du 13 février 2007 en vue des élections législatives fédérales dans la législation réglant les modalités de l'élection des parlements régionaux et communautaires et du Parlement européen.

Ces corrections concernent principalement:

- la transmission digitale des coordonnées des membres des bureaux électoraux et des procès-verbaux établis par ces bureaux;
- la numérotation des candidats sur les bulletins de vote traditionnels et sur les écrans de vote automatisé;
- l'inscription sur la liste des électeurs de leur numéro d'identification au Registre national, ce qui facilitera le pointage des électeurs. En effet, ce numéro d'identification est désormais obligatoirement mentionné sur la nouvelle carte d'identité électronique, tandis que l'adresse du titulaire n'y figure plus en clair;
- abaissement à 18 ans de l'âge minimum requis pour être désigné en qualité d'assesseur effectif ou suppléant d'un bureau de vote.

La loi portant diverses modifications en matière électorale vise en outre à intégrer plusieurs enseignements tirés des élections législatives du 10 juin 2007 dans la législation réglant les modalités de l'élection des parlements des entités fédérées. Les observations formulées par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme à la suite de la visite qu'il a effectuée dans notre pays pour y contrôler le bon déroulement des élections du 10 juin 2007 ont également été prises en compte.

Cette loi vise enfin à apporter un certain nombre d'adaptations spécifiques au Code électoral

- ◆ LOI DU 7 JUIN 2009 MODIFIANT LA LOI DU 15 DÉCEMBRE 1980 SUR L'ACCÈS AU TERRITOIRE, LE SÉJOUR, L'ÉTABLISSEMENT ET L'ÉLOIGNEMENT DES ÉTRANGERS EN CE QUI CONCERNE L'AVIS DU MÉDECIN

Doc. 52 1891/2008-2009

Examinée en commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

Rapporteur: M. Michel Doomst

Adoptée par la Chambre le 29.04.2009

Non évoquée par le Sénat

Moniteur belge: 03.08.2009

La loi vise -moyennant des accords clairs avec les autorités compétentes- à faire réaliser également par des médecins non fonctionnaires les contrôles prévus dans le cadre de la procédure de régularisation pour raisons médicales décrite à l'article 9ter de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. Elle tend ainsi à proposer une solution pragmatique à l'arriéré enregistré dans le traitement des dossiers susceptibles de donner lieu à une régularisation médicale.

À côté des garanties offertes par la qualité de la formation des médecins, ainsi que par la prestation du serment médical, un contrôle interne de qualité sera également mis en place.

- ◆ LOI DU 12 MAI 2009 MODIFIANT LA LOI DU 16 JUILLET 1973 GARANTISSANT LA PROTECTION DES TENDANCES IDÉOLOGIQUES ET PHILOSOPHIQUES

Doc. 52 1938/2008-2009

Examinée en commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

Rapporteur: M. Josy Arens

Adoptée par le Sénat le 08.07.2005

Adoptée par la Chambre le 07.05.2009

Moniteur belge: 26.05.2009

Cette loi est fondée sur une proposition de loi déposée le 24 mars 2005 au Sénat et adoptée le 8 juillet 2005 par cette assemblée. À la suite de la dissolution des chambres législatives, le projet est devenu caduc le 2 mai 2007. Il a toutefois été relevé de caducité par la loi du 24 mars 2009, ce qui a permis à la Chambre d'en poursuivre l'examen.

La loi vise à adapter le mandat des membres de la Commission nationale permanente du pacte culturel à la nouvelle architecture institutionnelle du pays.

Une première modification concerne la durée de ce mandat. Les membres de cette commission sont nommés non pas par les chambres législatives, mais par les parlements de communauté, dont le renouvellement ne coïncide pas nécessairement, depuis la réforme de l'État de 1993, avec celui des chambres législatives fédérales. Il peut en résulter que la composition politique de la commission nationale permanente du pacte culturel ne soit pas proportionnelle à la composition politique des parlements de communauté. La loi aligne donc la durée du mandat des membres de la commission sur la législature des parlements de communauté.

Une deuxième modification porte sur la fin du mandat. Jusqu'à présent, ce dernier expirait trois mois après le renouvellement des chambres législatives. La loi prévoit quant à elle que l'expiration du mandat se fera six mois après le renouvellement intégral des parlements de communauté.

Commission de la Justice

- ◆ PROJET DE LOI VISANT À PROMOUVOIR UNE OBJECTIVATION DU CALCUL DES CONTRIBUTIONS ALIMENTAIRES DES PÈRE ET MÈRE AU PROFIT DE LEURS ENFANTS

Doc. 52 0899/2007-2008

Examiné en commission de la Justice

Rapporteur: Mme Clotilde Nyssens

Adopté par la Chambre le 11.06.2009

Le projet de loi vise en premier lieu une objectivation du calcul des pensions alimentaires. Afin de réaliser cette objectivation, le juge devra mentionner, dans son jugement, environ huit paramètres sur lesquels il s'est basé pour fixer la pension alimentaire, tels que les revenus des deux parents, les frais engendrés par l'enfant, les modalités d'hébergement, les allocations familiales et d'éventuels autres avantages auxquels peut prétendre l'enfant.

Le secrétaire d'État compétent en la matière créera une commission des Contributions alimentaires afin d'analyser la jurisprudence et d'affiner des outils de calcul pour tendre à des statistiques de coût des enfants et des ménages destinées à fournir des indications aux magistrats chargés de tels contentieux. Cette commission pourra éventuellement aussi faire des recommandations à l'exécutif afin de peaufiner les méthodes de calcul.

Le texte contient également une série de nouvelles définitions, comme celles des frais ordinaires et extraordinaires.

Le juge pourra désormais aussi obliger les parents à ouvrir un compte enfant au nom de l'enfant et sur lequel les deux parents auront procuration. Le juge déterminera les revenus qu'il convient de verser sur ce compte, comme les allocations familiales, la contribution alimentaire ou d'autres avantages, et la manière dont les frais doivent être répartis entre les parents.

Le projet de loi prévoit des formules d'indexation de plein droit des contributions alimentaires ainsi que la possibilité de majorer celles-ci en fonction de certaines circonstances.

Enfin, cette modification de loi instaure une délégation de salaire généralisée. Lorsque la pension alimentaire n'a pas été versée pendant au moins deux mois au cours des douze mois qui précèdent le dépôt de la requête, le juge doit accorder une délégation de salaire.

◆ PROJET DE LOI MODIFIANT LE CODE CIVIL AFIN DE MODERNISER LE FONCTIONNEMENT DES COPROPRIÉTÉS ET D'ACCROÎTRE LEUR GESTION

Doc. 52 1334/2007-2008

Examiné en commission de la Justice

Rapporteurs: M. Renaat Landuyt et Mme Valérie Déom

Adopté par la Chambre le 16.07.2009

La commission a consacré un nombre substantiel de ses réunions à la discussion du projet de loi visant à moderniser et à assurer une meilleure transparence dans le fonctionnement des copropriétés.

Le texte visait à apporter une réponse satisfaisante à un certain nombre de problèmes rencontrés au sein des copropriétés.

Avant d'entamer la discussion des articles de ce projet de loi, la commission a procédé à plusieurs auditions afin d'entendre le point de vue de divers acteurs (copropriétaires, syndic, avocats, notaires, juges de paix, professeurs d'universités, réviseurs d'entreprise, experts-comptables...).

C'est notamment sur la base des remarques formulées au cours de ces auditions qu'ont été rédigés, de manière collégiale, plus de cent amendements.

Parmi les modifications opérées, on peut citer les suivantes:

- Il sera désormais obligatoire de créer un conseil de copropriété dans les copropriétés d'une certaine taille.
- Le texte définit de manière plus précise les obligations du syndic (notamment en ce qui concerne la convocation des assemblées générales, l'information des copropriétaires, l'évaluation des contrats de fournitures, la tenue des comptes de la copropriété, la passation des marchés...).
- Les relations entre le syndic et l'association des copropriétaires seront obligatoirement décrites dans un contrat écrit.
- Le texte prévoit par ailleurs la possibilité de prévoir des sous-indivisions pour des immeubles ou parties d'immeubles, lesquelles seront elles-même soumises aux règles régissant la copropriété. L'objectif de cette modification est de faciliter la gestion d'immeubles faisant partie d'un grand ensemble immobilier.
- La date de l'assemblée générale ordinaire des copropriétaires devra être fixée de manière statutaire.
- Chaque copropriétaire pourra demander l'inscription de points précis à l'ordre du jour de l'assemblée générale.
- L'assemblée générale des copropriétaires devra désigner un vérificateur aux comptes.

◆ LOI DU 21 JANVIER 2009 MODIFIANT L'ARTICLE 116 DE LA LOI DU 21 AVRIL 2007 RELATIVE À L'INTERNEMENT DES PERSONNES ATTEINTES D'UN TROUBLE MENTAL

◆ LOI DU 6 FÉVRIER 2009 MODIFIANT L'ARTICLE 97 DE LA LOI DU 17 MAI 2006 RELATIVE AU STATUT JURIDIQUE EXTERNE DES PERSONNES CONDAMNÉES À UNE PEINE PRIVATIVE DE LIBERTÉ ET AUX DROITS RECONNUS À LA VICTIME DANS LE CADRE DES MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA PEINE

Doc. 52 1407/2007-2008
Examinée en commission de la Justice
Rapporteur: M. Olivier Hamal
Adoptée par le Sénat le 18.07.2008
Adoptée par la Chambre le 08.01.2009
Moniteur belge: 26.02.2009

Doc. 52 1408/2007-2008
Examinée en commission de la Justice
Rapporteur: M. Olivier Hamal
Adoptée par la Chambre le 08.01.2009
Adoptée par le Sénat le 29.01.2009
Moniteur belge: 26.02.2009

Ces deux lois ont été examinées conjointement. Elles font suite à des observations formulées par la Cour de cassation dans son rapport annuel 2007.

La loi sur les tribunaux de l'application des peines est partiellement entrée en vigueur le 1^{er} février 2007 en ce qui concerne les personnes condamnées à une peine privative de liberté de plus de trois ans. Certains problèmes importants ont été constatés lors de cette entrée en vigueur partielle.

Une des particularités des décisions du tribunal de l'application des peines est qu'elles ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un appel ou d'une opposition, contrairement aux décisions de justice habituelles. Cette différence a pour conséquence qu'en pratique, le seul recours possible s'offrant aux détenus est d'introduire un pourvoi en cassation.

Le détenu n'ayant pas d'autres moyens de contester la décision du tribunal de l'application des peines, il n'hésite généralement pas à exercer un tel recours. Très souvent, ces pourvois sont irrecevables, car ils portent sur le fond du dossier et non sur les questions de droit, qui sont les seules questions dont la Cour de cassation peut connaître. La nouvelle loi sur les tribunaux de l'application des peines a donné lieu à l'introduction de nombreux pourvois en cassation.

Les projets de loi visaient, d'une part, à modifier les délais accordés au condamné ou à l'interné pour introduire un pourvoi en cassation.

Le délai de vingt-quatre heures a été porté à quinze jours. Il s'agit du délai de droit commun applicable à l'introduction d'un pourvoi en cassation en matière pénale. De plus, la prolongation de ce délai permet à l'accusé ou à l'interné de se concerter au préalable avec son conseil.

Cette modification législative a suscité de nombreux débats en commission. À cette occasion, les principes d'une bonne administration de la justice ont été abordés.

Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société

- ◆ LOI DU 19 DÉCEMBRE 2008 RELATIVE À L'OBTENTION ET À L'UTILISATION DE MATÉRIEL CORPOREL HUMAIN DESTINÉ À DES APPLICATIONS MÉDICALES HUMAINES OU À DES FINS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Doc. 52 1409/2008-2009
Examinée en commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société
Rapporteur: M. Jean-Jacques Flahaux
Adoptée par le Sénat le 18.07.2008

Adoptée par la Chambre le 04.12.2008
Moniteur belge: 30.12.2008 (erratum: 04.03.2009)

Cette loi transpose la directive européenne n° 2004/23 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relative à l'établissement de normes de qualité et de sécurité pour le don, l'obtention, le contrôle, la transformation, la conservation, le stockage et la distribution des tissus et cellules humains.

La loi s'articule entre des dispositions relatives aux applications médicales sur l'homme et d'autres relatives à la recherche scientifique. De nouvelles institutions (biobanque, banque de matériel corporel humain, etc.) sont créées. Le régime promeut l'utilisation allogène des matériels corporels humains, limitant ainsi leur usage autologue.

◆ LOI DU 9 JUIN 2009 PORTANT CRÉATION D'UN CENTRE BELGE DES MÉTHODES ALTERNATIVES À L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE

Doc 52 1918/2008-2009
Examinée en commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société
Rapporteur: Mme Katia della Faille de Leverghem
Adoptée par le Sénat le 26.03.2009
Amendée et adoptée par la Chambre le 14.05.2009
Adoptée par le Sénat, telle qu'amendée par la Chambre, le 28.05.2009
Moniteur belge: 24.08.2009

Certains laboratoires utilisent des animaux afin de procéder à des expérimentations sur des produits. L'expérimentation animale peut toutefois dans divers cas être remplacée par d'autres méthodes, respectant plus la santé ou la vie des animaux (toxicogénomique, protéomique, génomique, etc.).

Ces méthodes seront désormais étudiées et promues par le Centre belge des méthodes alternatives à l'expérimentation animale, créé par cette loi.

◆ PROJET DE LOI INSTAURANT UNE RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE RELATIVE À L'INTERDICTION DE FUMER DANS LES LIEUX FERMÉS ACCESSIBLES AU PUBLIC ET À LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LA FUMÉE DU TABAC

Doc. 52 780/2007-2008, 52 1763/2008-2009 et 52 1768/2008-2009
Examiné en commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société
Rapporteurs: M. David Geerts et Mme Colette Burgeon
Adopté par la Chambre le 09.07.2009
Evoqué par le Sénat le 16.07.2009

La réglementation relative à l'interdiction de fumer était divisée entre deux arrêtés royaux, l'un portant sur la santé publique, l'autre sur la santé des travailleurs. Ces deux réglementations, difficiles à contrôler, ont été simplifiées et refondues dans une loi unique, divisée en plusieurs chapitres.

Le principe est désormais que seuls les débits de boissons ne servant éventuellement que des denrées préemballées ayant une durée de conservation d'au moins trois mois pourront échapper à l'interdiction de fumer. Des règles plus précises sont notamment

prévues pour les fumeurs et les enceintes sportives. Certains établissements de jeux de hasard sont également soustraits au champ d'application de l'interdiction de fumer.

2.1.2. TRAVAUX DES COMMISSIONS

COMMISSIONS PERMANENTES, LEURS SOUS-COMMISSIONS ET LEURS GROUPES DE TRAVAIL

Commission des Affaires sociales

Avis rendus à la demande d'autres commissions

La commission des Affaires sociales a rendu un avis:

- à la commission de la Santé publique sur des amendements relatifs à la proposition de loi modifiant la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale en vue de porter le niveau du revenu d'intégration au-dessus du seuil de pauvreté et d'aligner le montant octroyé aux cohabitants sur celui octroyé aux isolés (doc. n° 52 0051);
- à la commission de la Justice sur le projet de loi introduisant le Code pénal social et le projet de loi comportant des dispositions de droit pénal social (doc. n° 52 1666 et 1667).

Débats

- Baromètre de la pauvreté

Au cours de la réunion du 11 février 2009, M. Jean-Marc Delizée, secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, adjoint à la ministre de l'Intégration sociale, des Pensions et des Grandes villes a présenté le baromètre de la pauvreté et cette présentation a été suivie d'un échange de vues.

- Sommet européen

Au cours des réunions des 10 et 25 mars 2009, la commission des Affaires sociales, réunie avec le comité d'avis chargé des questions européennes, a entendu le Premier ministre, M. Herman Van Rompuy, venu exposer, d'abord la mise en œuvre des réformes structurelles s'inscrivant dans le cadre de la stratégie de Lisbonne dans le contexte du plan européen pour la relance économique, ensuite les résultats du Sommet européen des chefs d'État et de gouvernement, réuni les 19 et 20 mars 2009.

Commission de la Défense nationale

Outre ses activités dans le cadre de la procédure budgétaire et du contrôle parlementaire, la commission de la Défense nationale a adopté les projets de loi ci-après:

- projet de loi modifiant le statut des militaires du cadre de réserve, doc. n° 52 1479/001-2008/2009;
- projet de loi portant des dispositions diverses (I) (articles 30 à 52), doc. n° 52 1608/001-2008/2009;
- projet de loi fixant le contingent de l'armée pour l'année 2009, doc. n° 52 1631/001-2008/2009;
- projet de loi modifiant diverses lois relatives au statut des militaires, doc. n° 52 1742/001-2008/2009;
- projet de loi modifiant la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, en vue d'interdire le financement de la fabrication, de l'utilisation ou de la détention des armes à uranium, doc. n° 52 1935/001-2008/2009.

La commission a en outre entamé ou poursuivi l'examen des propositions suivantes:

- proposition de loi (Muriel Gerkens, Jean-Marc Nollet, Juliette Boulet, Stefaan Van Hecke, Georges Gilkinet, Zoé Genot, Meyrem Almaci, Tinne Van der Straeten, Wouter De Vriendt) modifiant la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, doc. n° 52 0319/001-2007/2008;
- proposition de résolution (André Flahaut, Daniel Ducarme) relative à l'engagement des militaires belges en Afghanistan au sein de la Force internationale d'Assistance à la sécurité (ISAF) de l'OTAN, suite à la décision du gouvernement du 1^{er} février 2008, doc. n° 52 0990/001-2007/2008;
- proposition de loi du 10 avril 2003 (David Geerts, André Flahaut, Ludwig Vandenhove, Hilde Vautmans, Jean-Luc Crucke, Bart Tommelein) accordant le titre honorifique de vétéran à certains membres du personnel du département de la Défense en ce qui concerne l'octroi d'une assistance matérielle, doc. n° 52 1345/001-2007/2008;
- proposition de résolution (André Flahaut, Daniel Ducarme, Hilde Vautmans, Bart Tommelein, Christian Brotcorne, Nathalie Muylle) relative à la défense anti-missile au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et à son implication sur la Politique européenne de sécurité et de défense, doc. n° 52 1353/001-2007/2008;
- proposition de résolution (Luc Sevenhans, Jan Mortelmans, Bruno Stevenheydens) relative au rétablissement d'une unité militaire distincte à part entière: le Régiment Para-commando, doc. n° 52 1460/001-2007/2008;
- proposition de loi (Luc Sevenhans, Bruno Stevenheydens) modifiant la loi du 14 janvier 1975 portant le règlement de discipline des forces armées en vue de permettre aux militaires d'exercer des mandats politiques, doc. n° 52 1641/001-2008/2009.

Ont été rejetées:

- proposition de loi (Luc Sevenhans, Bruno Stevenheydens) modifiant la loi du 30 juillet 1938 concernant l'usage des langues à l'armée en ce qui concerne le dépôt du rapport, doc. n° 52 1175/001-2007/2008;
- proposition de résolution (David Geerts, Ludwig Vandenhove) relative à la procédure de nomination du "Chief of Defence" (Chod), doc. n° 52 1307/001-2007/2008.

Autres activités

La commission de la Défense nationale a consacré plusieurs réunions à l'examen de la participation de militaires belges à des opérations menées à l'étranger. Ces réunions ont souvent été organisées conjointement avec la commission des Relations extérieures de la Chambre et la commission des Affaires étrangères et de la Défense du Sénat¹. Parfois, celle-ci a également été associée à l'examen de questions importantes de politique étrangère.

Le 5 novembre 2008, Monsieur Pieter De Crem, ministre de la Défense, a fourni un aperçu global des opérations menées à l'étranger devant la commission de la Défense nationale. À la suite de plusieurs questions orales concernant les opérations menées au Liban, au Tchad, en Afghanistan, au Congo (RDC) et le long de la côte somalienne, cet exposé a été suivi d'un échange de vues avec les membres.

Le 25 novembre 2008, M. Javier Solana, haut représentant de l'UE pour la Politique étrangère et de Sécurité commune a examiné les questions d'actualité en matière de politique étrangère et de sécurité commune et en matière de politique européenne de sécurité et de défense lors d'une réunion commune du comité d'avis chargé des questions européennes, de la commission de la Défense nationale, ainsi que de la commission des Relations extérieures de la Chambre et de la commission des Relations extérieures et de la Défense du Sénat. Son intervention a été suivie d'un échange de vues avec les membres.

Les commissions de la Défense nationale et des Affaires étrangères de la Chambre ont, le 10 décembre 2008, débattu de la situation dans l'Est du Congo avec les ministres des Affaires étrangères et de la Défense. Le ministre de la Défense a répondu aux questions qui lui étaient spécifiquement adressées au cours de la réunion suivante de la commission de la Défense nationale du 17 décembre 2008.

Le 19 janvier 2009, M. Jaap de Hoop Scheffer, secrétaire général de l'OTAN, a présenté un exposé sur les nouveaux défis de l'alliance devant les commissions réunies de la Défense nationale et des Affaires étrangères de la Chambre et du Sénat. Il a ensuite été procédé à un échange de vues. Le ministre de la Défense a également assisté à cette réunion.

Le 27 janvier 2009, les commissions réunies de la Défense nationale et des Affaires étrangères de la Chambre et du Sénat ont débattu de la menace de la prolifération nucléaire avec le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, M. Karel De Gucht.

Les 28 janvier et 4 février 2009, le ministre de la Défense a largement commenté l'accord qu'il a signé, le 5 décembre 2008, avec la CGPM (Centrale générale du Personnel militaire), la CSC (Confédération des Syndicats Chrétiens - Services publics) et le SLFP (Syndicat Libre de la Fonction publique). Cet accord porte sur un large éventail de mesures en faveur du personnel de la Défense. Il a ensuite procédé à un échange de vues à ce sujet avec les membres de la commission.

Des représentants d'ONG (Vredesactie et CNAPD) ont été entendus au cours de la réunion commune avec la commission des Affaires étrangères du 4 mars 2009, dans le cadre du débat relatif au Sommet de l'OTAN des 3 et 4 avril 2009.

¹ On citera également à cet égard la commission mixte (Chambre et Sénat) chargée du suivi des missions à l'étranger, qui approfondit certains aspects confidentiels de ces missions.

Lors d'une réunion commune suivante avec la commission des Affaires étrangères, le 11 mars 2009, un échange de vues a eu lieu avec le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense et l'ambassadeur van Daele, de la représentation permanente de la Belgique auprès de l'OTAN, à propos du Sommet de l'OTAN des 3 et 4 avril à Strasbourg-Kehl.

Le 22 avril 2009, les deux commissions, la commission homologue du Sénat et le comité d'avis chargé de Questions européennes ont débattu avec le Premier ministre du sommet Union européenne - États-Unis du 5 avril, et ensuite avec le ministre des Affaires étrangères au sein des commissions réunies de la Défense nationale et des Affaires étrangères de la Chambre sur la "nouvelle architecture de sécurité en Europe".

Le 13 mai 2009, les participants aux Hautes Études de Sécurité et de Défense, organisées par l'Institut royal supérieur de Défense (IRSP), ont été reçus par une délégation de la commission et se sont entretenus avec les membres de thèmes actuels dans le domaine de la défense.

Le 19 mai 2009, un débat a été organisé avec le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et avec le ministre de la Défense sur l'engagement de militaires belges sur des navires de la marine marchande qui battent pavillon belge le long des côtes somaliennes.

Le 8 juillet 2009, la commission de la Défense nationale a convié le général Charles-Henri Delcour à une audition en sa qualité de nouveau chef de la Défense.

Une délégation de la commission a, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2008, rendu visite aux militaires belges en Afghanistan. Du 30 mars au 1^{er} avril 2009, elle s'est rendue à Grafenwöhr (Allemagne), où des militaires belges reçoivent une formation pour l'OMLT de Kunduz, et elle a rendu visite aux soldats belges stationnés au Liban. Le 10 juin 2009, elle a accompagné le ministre lors de sa visite à l'Admiral Benelux situé à Den Helder et, le 13 juillet 2009, lors de sa visite aux militaires belges stationnés au Kosovo.

Commission chargée des problèmes de droit commercial et économique

Activités législatives

La commission a adopté les projets et propositions de loi ci-après:

- projet de loi relatif à la continuité des entreprises, doc. n° 52 0160/001-0/2007-1;
- projet de loi modifiant le Code judiciaire concernant la continuité des entreprises, doc. n° 52 1692/001-2008/2009;
- projet de loi instituant notamment un comité d'audit dans les sociétés cotées et dans les entreprises financières (articles 13 à 26 du projet), doc. n° 52 1471/001-2008/2009;
- proposition de loi modifiant l'article 133, § 6, alinéa 1^{er}, et l'article 526^{ter} du Code des sociétés, doc. n° 52 1663/001-2008/2009;
- projet de loi portant des dispositions diverses (I) (article 167 du projet), doc. n° 52 1786/001-2008/2009;
- projet de loi modifiant l'article 27 de la loi du 8 août 1997 sur les faillites, doc. n° 52 1321/001-2007/2008.

La commission a par ailleurs entamé l'examen des projets et propositions de loi suivants:

- proposition de loi (David Clarinval, Kattrin Jadin, Carine Lecomte, Olivier Hamal) portant interprétation de l'article 46, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, de la loi du 8 août 1997 sur les faillites, doc. n° 52 1219-2007/2008, et
- proposition de loi (Joseph George, Christian Brotcorne, Maxime Prévot) visant à compléter l'article 46 de la loi du 8 août 1997 sur les faillites, doc. n° 52 1176/001-2007/2008.

Dans ce cadre, des auditions ont eu lieu avec les personnes suivantes:

- M. Ivan Verougstraete, président de la Cour de cassation;
 - M. Cedric Alter, avocat;
 - M. Frédéric Georges, ULg;
 - M. Thomas Hürner, ULB;
 - M. Thierry Bosly, avocat;
 - M. Alain Zenner, avocat;
 - M. Pierre Cavenaile, avocat;
 - M. Christian Van Buggenhout, avocat.
-
- proposition de loi (Hendrik Daems, Ine Somers, Luk Van Biesen) modifiant la loi hypothécaire du 16 décembre 1851 en vue d'octroyer un privilège général aux fournisseurs, doc. n° 52 1731/001-2008/2009 et proposition de loi (Herman De Croo et consorts) visant à supprimer les privilèges et les hypothèques du fisc, doc. n° 52 1521/001-2008/2009.

Dans ce cadre, des auditions ont eu lieu avec les personnes suivantes:

- M. Éric Dirix, conseiller à la Cour de cassation;
- M. Jean-Pierre Renard, avocat;
- M. Christian Van Buggenhout, avocat;
- M. Charles Gheur, FEB;
- M. Frédéric Georges, ULg;
- M. Ghislain Vandercapellen, administrateur recouvrement, SPF Finances;
- M. Piet Van Baeveghem, directeur retail credit, Febelfin.

Il a été demandé à la Cour des comptes de rendre un avis sur les conséquences financières et budgétaires de l'adoption éventuelle de ces propositions de loi.

- projet de loi modifiant le Code des sociétés en vue d'instaurer la participation à distance à l'assemblée générale, doc. n° 52 1261/001-2007/2008.

Propositions de loi concernant la gouvernance d'entreprise:

- proposition de loi (Bruno Tuybens et consorts) modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne la rémunération du management, doc. n° 52 1291/001-2007/2008;
- proposition de loi (Bruno Tuybens et consorts) modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne l'indemnité de licenciement des membres du comité de direction, doc. n° 52 1292/001-2007/2008;
- proposition de loi (Bruno Tuybens et consorts) modifiant le Code des sociétés en ce qui concerne la publicité des rémunérations des administrateurs, doc. n° 52 1293/001-2007/2008;

- proposition de loi (Bruno Tuybens et consorts) modifiant le Code des sociétés en ce qui concerne l'élargissement de la participation à l'assemblée générale, doc. n° 52 1294/001-2007/2008;
- proposition de loi (Bruno Tuybens et consorts) modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne la rémunération des membres du conseil d'administration, doc. n° 52 1297/001-2007/2008;
- proposition de loi (Bruno Tuybens et consorts) modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne la composition du conseil d'administration, doc. n° 52 1298/001-2007/2008;
- proposition de loi (Bruno Tuybens et consorts) modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne la transparence de la rémunération du management, doc. n° 52 1299/001-2007/2008;
- proposition de loi (Bruno Tuybens et consorts) modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne le droit de parole à l'assemblée générale, doc. n° 52 1300/001-2007/2008.

Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

En plus de ses travaux dans le cadre de la procédure budgétaire et de différents projets de loi-programme ou portant des dispositions diverses, la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture a adopté les projets et propositions de loi suivants:

- projet de loi modifiant l'article 131bis de la loi du 15 mai 1984 portant mesures d'harmonisation dans les régimes de pensions, doc. n° 52 1434/001;
- projet de loi transposant les directives 2005/36/EG et 2006/100/EG et modifiant les lois des 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte et 26 juin 1963 créant un Ordre des architectes, doc. n°52 1310/001;
- projet de loi modifiant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses, doc. n° 52 1449/001;
- projet de loi portant modification de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations, doc. n° 52 1320/001;
- projet de loi modifiant la loi du 16 janvier 2003 portant création d'une Banque-Carrefour des Entreprises, modernisation du registre de commerce, création de guichets-entreprises agréés et portant diverses dispositions, doc. n° 52 1664/001;
- projet de loi modifiant, en ce qui concerne les contrats d'assurance maladie, la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre et la loi du 20 juillet 2007 modifiant, en ce qui concerne les contrats privés d'assurance maladie, la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre, doc. n° 52 1662/001;
- projet de loi relatif aux concours officiels d'excellence professionnelle, doc. n° 52 1784/001;
- projet de loi de relance économique (art. 57-67), doc. n° 52 1788/001;
- projet de loi portant des dispositions diverses en matière d'emploi pendant la crise, doc. n°52 2003/001;
- projet de loi portant modification de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations, doc. n° 52 2022/001;

- projet de loi relatif à l'obligation d'incorporation de biocarburant dans les carburants fossiles mis à la consommation, doc. n° 52 2037/001;
- projet de loi modifiant, en ce qui concerne le statut et le contrôle des sociétés de gestion des droits, la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins, doc. n° 52 2051/001.

Par ailleurs, la commission a entamé ou poursuivi l'examen des propositions de loi suivantes:

- propositions de loi jointes:
 - proposition de loi (Katrien Partyka, Mia De Schamphelaere, Liesbeth Van der Auwera, Stefaan Vercamer) modifiant la législation sur le crédit à la consommation et le crédit hypothécaire en ce qui concerne la publicité, doc. n° 52 0793/001;
 - proposition de loi (François-Xavier de Donnea, Pierre-Yves Jeholet, Katrin Jadin, David Clarinval, Olivier Hamal) modifiant l'article 85 de la loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation, doc. n° 52 0328/001;
 - proposition de loi (Meyrem Almaci) modifiant la législation relative aux crédits à la consommation, doc. n° 52 1538/001;
- propositions de loi jointes:
 - proposition de loi (Pierre-Yves Jeholet, Florence Reuter, Daniel Ducarme, Valérie De Bue, Jean-Luc Crucke) modifiant la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire afin d'instaurer l'obligation scolaire à partir de l'âge de cinq ans, doc. n° 52 0237/001;
 - proposition de loi (Karine Lalieux, Yvan Mayeur, André Frédéric) modifiant la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire, en ce qui concerne le début de l'obligation scolaire, doc. n° 52 0396/001;
- propositions de loi jointes:
 - proposition de loi (Josy Arens, Clotilde Nyssens, Joseph George, Véronique Salvi, Brigitte Wiaux) visant à mieux encadrer l'utilisation des données personnelles de santé lors de la souscription d'assurance personne et à permettre l'assurabilité du risque décès des personnes exposées à un risque aggravé du fait de leur état de santé, doc. n° 52 0823/001;
 - proposition de loi (Katrien Partyka et consorts) modifiant la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre en ce qui concerne les assurances de solde restant dû, doc. n° 52 1252/001;
 - proposition de loi (Sofie Staelraeve, Bart Tommelein) augmentant l'accessibilité des assurances de solde restant dû pour les personnes présentant un risque sanitaire accru, doc. n° 52 1764/001;
- proposition de loi modifiant la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre en ce qui concerne les assurances de solde restant dû pour les personnes présentant un risque sanitaire accru, doc. n° 52 1977/001;
- proposition de loi modifiant les lois coordonnées sur la comptabilité de l'État afin d'instaurer un monitoring de la recherche et développement en Belgique, doc. n° 52 0072/001;
- proposition de loi modifiant la loi du 4 août 1992 relative au crédit hypothécaire afin de diminuer l'indemnité en cas de remboursement anticipé total ou partiel, doc. n° 52 1226/001;

- propositions de loi jointes:
 - proposition de loi (Katrien Partyka, Jenne De Potter, Gerald Kindermans, Peter Luykx, Ilse Uyttersprot, Liesbeth Van der Auwera) instaurant une assurance automobile d'un prix accessible pour les jeunes et les personnes âgées, doc. n° 52 0748/001;
 - proposition de loi (Peter Logghe, Francis Van den Eynde, Koen Bultinck, Hagen Goyvaerts, Rita De Bont, Linda Vissers) modifiant la législation relative à l'assurance automobile pour les jeunes conducteurs, doc. n° 52 1054/001;
- proposition de loi (Freya Van den Bossche, Karine Lalieux) modifiant la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs, en vue de rétablir le système de bonus-malus obligatoire et généralisé, doc. n° 52 1302/001;
- proposition de loi (Freya Van den Bossche, Dalila Douifi, Karine Lalieux) modifiant la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre afin de clarifier les critères de segmentation, doc. n° 52 0746/001;
- proposition de loi (Freya Van den Bossche, Dalila Douifi, Karine Lalieux) modifiant, en ce qui concerne l'obligation de déclaration, la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre, doc. n° 52 0745/001;
- propositions de loi jointes:
 - proposition de loi (Daniel Bacquelaine, François Bellot, Pierre-Yves Jeholet, Jacqueline Galant, Valérie De Bue) modifiant la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs, en vue d'instaurer l'obligation d'apposer une vignette de manière apparente sur les véhicules assurés, doc. n° 52 0242/001;
 - proposition de loi (Peter Logghe, Koen Bultinck, Francis Van den Eynde, Hagen Goyvaerts, Gerolf Annemans, Rita De Bont) modifiant la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs en ce qui concerne l'introduction d'une vignette automobile, doc. n° 52 1005/001;
- proposition de loi (Carina Van Cauter, Christian Brotcorne, Maggie De Block, Mathias De Clercq, Herman De Croo, Gerald Kindermans, Marie-Christine Marghem, Nathalie Muylle) modifiant l'arrêté royal n° 72 du 10 novembre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs indépendants, en ce qui concerne les droits à la pension des indépendants à titre accessoire, doc. n° 52 1247/001;
- proposition de loi modifiant l'arrêté royal du 8 avril 1976 établissant le régime des prestations familiales en faveur des travailleurs indépendants, doc. n° 52 0589/001;
- proposition de loi (Marie-Christine Marghem, Katrin Jadin, David Clarinval, Olivier Hamal) relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes technologiques, doc. n° 52 0071/001;
- propositions de loi jointes:
 - proposition de loi (Bruno Tobback et consorts) modifiant la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations en ce qui concerne la participation d'acteurs de marché dans les gestionnaires de réseau, doc. n° 52 1600/001;
 - proposition de loi (Flor Van Noppen) instaurant une part de marché maximale sur les marchés du gaz et de l'électricité, document n° 52 1513/001;

- proposition de loi modifiant la législation relative au marché du gaz et de l'électricité en ce qui concerne le dégroupage des gestionnaires de réseau et des acteurs du marché, doc. n° 52 1537/001;
- proposition de loi (Flor Van Noppen) modifiant la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations et relative à la gouvernance d'entreprise pour les gestionnaires du secteur du gaz naturel, doc. n° 52 1886/001;
- proposition de résolution (Bart Laeremans, Peter Logghe, Bruno Valkeniers, Bruno Stevenheydens, Hagen Goyvaerts, Barbara Pas, Rita De Bont) visant à adopter une politique énergétique équilibrée fondée sur l'énergie renouvelable et l'énergie nucléaire, doc. n° 52 1237/001;
- proposition de résolution (Daniel Bacquelaine, Olivier Hamal, Katrin Jadin, David Clarinval, Josée Lejeune, Jean-Jacques Flahaut, Denis Ducarme) relative à l'avenir énergétique de la Belgique dans un cadre de développement durable, doc. n° 52 1343/001;
- proposition de résolution (Philippe Henry, Tinne Van der Straeten, Jean-Marc Nollet, Meyrem Almaci, Muriel Gerkens, Thérèse Snoy et d'Oppuers, Dalila Douifi) relative aux conclusions des auditions et débats faisant suite au rapport de la commission "Énergie 2030", doc. n° 52 1212/001.

Auditions

- Le 5 novembre 2008, la commission a entendu des représentants du Centre d'Étude de l'Énergie nucléaire (CEN) au sujet du projet de contrat de gestion:
 - M. D'hondt, directeur général adjoint;
 - M. Christian Legrain, secrétaire général;
 - M. Hamid Aït Abderrahim, directeur de l'institut "Systèmes nucléaires avancés" et responsable du projet "MYRRHA";
 - M. Peter Baeten, directeur adjoint de l'institut "Systèmes nucléaires avancés", aspects techniques du projet "MYRRHA".
- Le 7 janvier 2009, la commission a organisé l'audition de représentants du monde économique sur l'impact de la crise économique sur les entreprises:
 - experts (M. Geert Noels (Petercam), M. Étienne de Callatay, M. Mathias Dewatripont (ULB), Bureau du Plan);
 - organisations coupoles (FEB; VOKA; UWE; UNIZO/UCM; Boerenbond/FWA);
 - entreprise (M. A. Michielsen (Solvay));
 - consommateurs (Test-Achats);
 - partenaires sociaux (ABVV/FGTB, ACV/CSC, ACLVB/CGSLB).
- Le 13 janvier 2009, la commission a organisé l'audition de représentants de la CREG et des intercommunales de distribution (Intermixt et Interrégies) concernant les tarifs pour la distribution de l'électricité et du gaz naturel.
- Le 14 janvier 2009, la commission a entendu, conjointement avec les commissions "Climat" et "Santé publique", un représentant du Bureau du Plan concernant l'étude "The impact of the EU Energy and climate package on the Belgian energy system and economy"; cette audition a été suivie d'un exposé et d'un échange de vues avec le ministre du Climat et de l'Énergie.
- Le 27 janvier 2009, la commission a entendu des représentants du centre fédéral d'expertise des soins de santé, de REACFIN (UCL) et du SPF Économie

concernant le projet de loi modifiant, en ce qui concerne les contrats d'assurance maladie, la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre et la loi du 20 juillet 2007 modifiant, en ce qui concerne les contrats privés d'assurance maladie, la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre, doc. n° 52 1662/001.

- Le 10 février 2009, la commission a organisé l'audition de représentants de la CREG et de Test-Achats sur le dossier de la transaction entre la CREG et les gestionnaires du réseau de distribution.
- Le 3 mars 2009, la commission a entendu des représentants de Test-Achats et Febelfin sur la proposition de loi (M. Joseph George et consorts) modifiant la loi du 4 août 1992 relative au crédit hypothécaire afin de diminuer l'indemnité en cas de remboursement anticipé total ou partiel, doc. n° 52 1226/001.
- Le 1^{er} avril 2009, la commission a entendu des représentants de la Banque nationale de Belgique et de la CREG sur la formation des prix des produits énergétiques.

- Le 30 juin 2009, la commission a entendu des représentants de la CREG, d'Electrabel et de SPE sur:
 - l'impact du système des quotas d'émissions de CO₂ sur le prix de l'électricité en Belgique en 2008 (étude (F)09528-CDC-871: étude complémentaire à l'étude (F)060309-CDC-537);
 - les comportements sur le marché de gros de l'électricité en Belgique durant 2007 et les six premiers mois de 2008 (étude (F)090507-CDC-860).

- Le 14 juillet 2009, la commission a entendu des représentants de l'ABS, du Boerenbond, du VAC, de la FWA et de la FUGEA sur les prix des produits agricoles.

Commission des Finances et du Budget

La commission a adopté les projets de loi suivants:

- projet de loi portant des mesures visant à promouvoir la stabilité financière et instituant en particulier une garantie d'État relative aux crédits octroyés et autres opérations effectuées dans le cadre de la stabilité financière, doc. n° 52 1470/001;
- projet de loi contenant le règlement définitif des budgets des services d'administration générale de l'État pour l'année 2006 et des services de l'État à gestion séparée pour des années précédentes, doc. n° 52 1207/001;
- projet de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de le mettre en concordance avec la directive 90/434/CEE du Conseil du 23 juillet 1990 concernant le régime fiscal commun applicable aux fusions, scissions, scissions partielles, apports d'actifs et échanges d'actions intéressant des sociétés d'États membres différents ainsi qu'au transfert de siège statutaire d'une SE ou d'une SCE d'un État membre à un autre, modifiée par la directive 2005/19/CE du Conseil du 17 février 2005, doc. n° 52 1398/001.

En conséquence, la proposition de loi (François-Xavier de Donnea, Pierre-Yves Jeholet) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de le mettre en concordance en matière de fusions internationales avec la directive

90/434/CEE du 23 juillet 1990 concernant le régime fiscal commun applicable aux fusions, scissions, apports d'actifs et échanges d'actions intéressant des sociétés d'État membres différents (doc. n° 52 0206/001) est devenue sans objet.

- projet de loi contenant le premier ajustement du Budget général des dépenses de l'année budgétaire 2008, doc. n° 52 1504/001;
- projet de loi instituant notamment un comité d'audit dans les sociétés cotées et dans les entreprises financières, doc. n° 52 1471/001;
- projet de loi-programme (art. 1 à 13, 54 à 56 et 179 à 193), doc. n° 52 1607/001;
- projet de loi portant des dispositions diverses (art. 103 et 106 à 179), doc. n° 52 1608/001;
- projet de loi modifiant la loi du 16 novembre 1993 fixant la Liste civile pour la durée du règne du Roi Albert II, l'attribution d'une dotation annuelle et viagère à Sa Majesté la Reine Fabiola et l'attribution d'une dotation annuelle à Son Altesse Royale le Prince Philippe et la loi du 7 mai 2000 attribuant une dotation annuelle à Son Altesse le Prince Philippe, une dotation annuelle à Son Altesse Royale la Princesse Astrid et une dotation annuelle à Son Altesse Royale le Prince Laurent, doc. n° 52 1606/001;
- projet de loi contenant le budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 2009, doc. n° 52 1527/001;
- projet de loi contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2009, doc. n° 52 1528/001;
- projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2009, doc. n° 52 1699/001;
- projet de loi fixant le prix de revient total du service des impôts régionaux, en exécution de l'article 68^{ter} de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions, doc. n° 52 1583/001;
- projet de loi portant des dispositions diverses (art. 48 à 51), doc. n° 52 1786/001;
- projet de loi portant approbation des Résolutions 63-2 et 63-3 du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international et relatif à l'amendement des statuts du Fonds monétaire international, doc. n° 52 1772/001;

- projet de loi de relance économique (art. 1^{er} à 23), doc. n° 52 1788/001.

En conséquence, les propositions suivantes sont devenues sans objet:

- proposition de loi (Bruno Valkeniers, Bart Laeremans, Barbara Pas, Peter Logghe, Bruno Stevenheydens, Hagen Goyvaerts) modifiant l'arrêté royal n° 20 du 20 juillet 1970 fixant le taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux en ce qui concerne le taux de TVA applicable au gaz naturel et à l'électricité, doc. n° 52 0752/001;
- proposition de loi (Alain Mathot, Dalila Douifi, Guy Coëme, Yvan Mayeur, Colette Burgeon, Karine Lalieux) visant à appliquer un taux réduit de 6 % de TVA sur la fourniture de gaz et d'électricité, doc. n° 52 0399/001;
- proposition de résolution (Yvan Mayeur, Guy Coëme, Alain Mathot, Karine Lalieux, Colette Burgeon) visant à informer préalablement la Commission européenne de l'application d'un taux de TVA de 6 % sur la fourniture domestique de gaz et d'électricité, doc. n° 52 0416/001;
- proposition de loi (Koen Bultinck, Jan Mortelmans, Guy D'haeseleer, Hagen Goyvaerts, Peter Logghe, Barbara Pas, Rita De Bont, Linda Vissers) modifiant l'annexe de l'arrêté royal n° 20 du 20 juillet 1970 fixant le taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux, en ce qui concerne la diminution des taux relatifs à la construction et à la livraison d'habitations privées, doc. n° 52 1098/001;

- proposition de loi (Thérèse Snoy et d'Oppuers, Stefaan Van Hecke, Tinne Van der Straeten, Georges Gilkinet, Meyrem Almaci, Muriel Gerken, Fouad Lahssaini, Philippe Henry, Wouter De Vriendt) transformant la réduction d'impôt pour les dépenses faites en vue d'économiser l'énergie en crédit d'impôt, doc. n° 52 1071/001;
- proposition de loi (Maxime Prévot, Véronique Salvi, Brigitte Wiaux, Christian Brotcorne) complétant le Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de prévoir une réduction d'impôt sur plusieurs exercices pour les dépenses d'investissements réalisées en vue d'économiser l'énergie dans les habitations, doc. n° 52 0637/001;
- proposition de loi (Dirk Van der Maelen, Dalila Douifi, Peter Vanvelthoven) octroyant une réduction pour les dépenses faites en vue d'économiser l'énergie, doc. n° 52 0675/001;
- proposition de loi (Dirk Van der Maelen, Maya Detiège) modifiant l'article 38 du Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne la mise à disposition d'une bicyclette de société, doc. n° 52 0499/001;
- proposition de loi (Meyrem Almaci, Thérèse Snoy d'Oppuers) visant à encourager fiscalement l'utilisation de la bicyclette sur le chemin du travail, doc. n° 52 1130/001;
- proposition de loi (Hans Bonte, David Geerts, Meryame Kitir, Dirk Van der Maelen) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne l'exonération fiscale de l'indemnité de marche et de bicyclette, doc. n° 52 1555/001;
- proposition de loi (Dirk Van der Maelen, Peter Vanvelthoven) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne les intérêts moratoires en matière de précompte professionnel, doc. n° 52 1072/001;
- proposition de loi (Pierre-Yves Jeholet, François-Xavier de Donnea, Bart Tommelein, Luk Van Biesen) complétant l'article 176 (2) du Code des droits et taxes divers en vue d'exonérer de la taxe sur les contrats d'assurance les primes des contrats d'assurance-crédit à l'exportation, doc. n° 52 0533/001;

- projet de loi modifiant les dispositions financières de la loi du 22 février 1998 fixant le statut organique de la Banque nationale de Belgique, doc. n° 52 1793/001;
- projet de loi visant à modifier le Code de la taxe sur la valeur ajoutée, doc. n° 52 1469/001;
- projet de loi autorisant le ministre des Finances à consentir des prêts au Grand-Duché de Luxembourg, doc. n° 52 1851/001
- projet de loi modifiant la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, doc. n° 52 1887/001;
- projet de loi contenant le règlement définitif des budgets d'organismes d'intérêt public pour l'année 2001 et certaines années antérieures, doc. n° 52 1862/001;
- projet de loi contenant le règlement définitif des budgets d'organismes d'intérêt public pour l'année 2002, doc. n° 52 1863/001;
- projet de loi contenant le troisième ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2008, doc. n° 52 1890/001;
- projet de loi contenant le quatrième ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2008, doc. n° 52 1898/001;
- projet de loi contenant l'ajustement du budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 2009, doc. n° 52 1924/001;
- projet de loi contenant le premier ajustement du Budget général des dépenses de l'année budgétaire 2009, doc. n° 52 1925/001;
- projet de loi modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la dotation allouée au Conseil supérieur de la Justice, doc. n° 52 1936/001;

- projet de loi modifiant la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, en ce qui concerne la dotation à cette Cour, doc. n° 52 1937/001;
- projet de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne les déclarations aux impôts, doc. n° 52 1957/001;
- projet de loi-programme (art. 54 et 55), doc. n° 52 1967/001;
- projet de loi assurant la transposition de la directive 2007/44/CE relative aux procédures et critères d'évaluation applicables à l'évaluation prudentielle des acquisitions et des augmentations de participation dans des entités du secteur financier, doc. n° 52 2011/001;
- projet de loi visant à modifier le Code de la taxe sur la valeur ajoutée, doc. n° 52 2027/001;
- projet de loi modifiant la loi du 27 mars 1995 relative à l'intermédiation en assurances et en réassurances et à la distribution d'assurances et la loi du 22 mars 2006 relative à l'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement et à la distribution d'instruments financiers, doc. n° 52 2062/001;
- projet de loi modifiant la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, en ce qui concerne la crise financière, doc. n° 52 2064/001;
- projet de loi contenant le règlement définitif des budgets d'organismes d'intérêt public pour l'année 2003, doc. n° 52 2066/001;
- projet de loi modifiant la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, et le Code des sociétés, doc. n° 52 1988/001.

La commission a également adopté les propositions de loi suivantes:

- proposition de loi (Dirk Van der Maelen, Jan Jambon, Meyrem Almaci, Jean-Marc Nollet, Jenne De Potter, Christian Brotcorne) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne la déduction pour habitation propre et unique, doc. n° 52 555/001;
- proposition de loi (Luk Van Biesen, Hendrik Bogaert, Christian Brotcorne, Hendrik Daems, François-Xavier de Donnea, Willem-Frederik Schiltz, Bart Tommelein, Ludo Van Campenhout) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne l'imputation de la déduction fiscale de l'emprunt hypothécaire de l'habitation unique, doc. n° 52 1181/001.

Elle a en outre poursuivi l'examen des propositions suivantes:

- proposition de loi (Christian Brotcorne, Joseph George, Brigitte Wiaux) relative à l'instauration d'un système d'avances automatiques sur le produit des additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques et sur sa perception gratuite au profit des communes, doc. n° 52 0606/001;
- proposition de résolution (Alain Mathot) visant à instaurer un système permanent d'avances à valoir sur le produit des additionnels à l'impôt des personnes physiques, doc. n° 52 0730/001;
- proposition de loi (Hendrik Bogaert, Raf Terwingen) insérant un article 470^{ter} dans le Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de permettre le versement régulier du produit des taxes additionnelles aux communes, doc. n° 52 0647/001;
- proposition de loi (Herman De Croo, Ludo Van Campenhout, Carina Van Cauter) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en vue d'encourager fiscalement l'utilisation de la bicyclette sur le chemin du travail, doc. n° 52 0816/001;
- proposition de loi (Servais Verherstraeten, Hendrik Bogaert, Ingrid Claes, Jenne De Potter, Jan Jambon) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce

- qui concerne les frais forfaitaires de transport entre le domicile et le lieu de travail, doc. n° 52 1258/001;
- proposition de loi (Linda Vissers, Hagen Goyvaerts, Mme Barbara Pas) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en vue d'augmenter la déduction fiscale forfaitaire prévue pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail, doc. n° 52 0696/001;
 - proposition de loi (Florence Reuter) modifiant l'article 342 du Code des impôts sur les revenus 1992, doc. n° 52 0820/001.

Enfin, elle a entamé l'examen des propositions suivantes:

- proposition de résolution (Dirk Vijnck, Martine De Maght) visant à étendre le taux de TVA réduit de 6 % à la fourniture de gaz, d'électricité et de mazout de chauffage pour tous les ménages, doc. n° 52 0724/001;
- proposition de loi (Jenne De Potter, Sonja Becq, Hendrik Bogaert, Ingrid Claes) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne l'instauration d'une dépense déductible relative aux libéralités en argent faites aux institutions culturelles, aux organisations culturelles ou aux artistes individuels, doc. n° 52 1099/001;
- proposition de loi (Jean Marie Dedecker, Robert Van de Velde) modifiant les lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, en vue d'insérer une note sur les prélèvements dans l'exposé du budget, doc. n° 52 0553/001;
- proposition de loi (Robert Van de Velde, Dirk Vijnck) modifiant le Code de la TVA et l'arrêté royal n°1 du 29 décembre 1992 relatif aux mesures tendant à assurer le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée, doc. n° 52 0795/001;
- proposition de loi (Christian Brotcorne, Katia della Faille de Leverghem) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de promouvoir le mécénat d'entreprises, doc. n° 52 0121/001;
- proposition de loi (François-Xavier de Donnea, Pierre-Yves Jeholet) relative au mécénat, doc. n° 52 1091/001;
- proposition de loi (Jean Cornil, Alain Mathot, Guy Coëme) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992, le Code de la taxe sur la valeur ajoutée et l'arrêté royal du 27 août 1993 d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992, visant à encourager le mécénat, doc. n° 52 1184/001;
- proposition de loi (Dirk Van der Maelen, Hans Bonte, Meryame Kitir, Peter Vanvelthoven) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne l'encouragement fiscal de la formation tout au long de la vie et dans tous des domaines, doc. n° 52 0709/001;
- proposition de loi (Christian Brotcorne) rétablissant l'article 117 et modifiant l'article 289*bis* du Code des impôts sur les revenus 1992, en vue de promouvoir le développement du capital humain et la formation tout au long de sa vie, doc. n° 52 0609/001;
- proposition de loi (Patrick Moriau, Jean Cornil, Dirk Van der Maelen) visant à interdire en Belgique la spéculation financière sur la hausse des prix des produits alimentaires, doc. n° 52 1196/001.

Le 19 novembre 2008, la commission a entendu M. Jean-Pierre Arnoldi, président f.f. du comité de direction du SPF Finances, administrateur général de la Trésorerie et président du comité stratégique de l'Agence de la dette, sur la gestion de la dette et les conséquences de la crise financière actuelle.

Le 13 janvier 2009, la commission a entendu le secrétaire d'État au Budget, adjoint au Premier ministre, et secrétaire d'État à la Politique des familles, adjoint à la ministre de l'Emploi, et en ce qui concerne les aspects du droit des personnes et de la famille, adjoint au ministre de la Justice, sur le projet FEDCOM.

Le 4 février 2009, la commission a visité le service ICT du SPF Finances.

Elle a entendu M. Koen Van Loo, administrateur délégué de la société fédérale de participations et d'investissement, sur la gestion des participations détenues par l'État fédéral, au cours de sa réunion du 11 février 2009.

Le 11 mars 2009, la commission a organisé une audition sur le fonctionnement des bureaux d'enregistrement, avec M. Daniel De Brone, administrateur général de l'administration générale de la Documentation patrimoniale, et Mme Martine Laloux, administrateur de la sécurité juridique, M. Marc Nys, CSC - Services publics, MM. Aimé Truyens et Peter Veltmans, ACOD - CGSP AmiO sous-section Finances, M. Eddy De Meester, VSOA-SLFP Groupe Finances et M. François Goris, UNSP-Secteur Finances.

Le même jour, elle a aussi entendu M. André Bergen, président du groupe KBC, M. Filip Dierckx, président de Fortis Banque, M. Erik Dralans, CEO d'ING Belgique, M. Pierre Mariani, CEO de Dexia sa et M. Stefaan Decraene, président de Febelfin, sur la politique actuelle des banques en matière d'octroi de crédits aux entreprises.

Sous-commission de la commission des Finances et du Budget, chargée de l'examen des cahiers d'observations de la Cour des comptes

Le 13 janvier 2009, la sous-commission a organisé une séance d'information sur le fonctionnement de la Cour des comptes.

Le 21 janvier 2009, elle a approuvé le rapport de M. Robert Van de Velde concernant le compte des variations du patrimoine (164^e cahier de la Cour des comptes), doc. n° 52 2095/001-2008/2009.

Enfin, le 18 février 2009, elle a examiné le rapport de la Cour des comptes sur le système des titres-services.

Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

Résolutions adoptées

Les résolutions suivantes ont été adoptées en commission puis par l'assemblée plénière de la Chambre:

- résolution relative à l'amélioration de l'accessibilité des transports en commun, doc. n° 52 0076/001 à 006;
- résolution relative à l'utilisation de l'Ecoscore, doc. n° 52 0764/001 à 006;
- proposition de résolution relative au lancement de projets pilotes "écocombis", doc. n° 52 0727/001 à 004;
- résolution visant à promouvoir un usage économe et responsable des véhicules fonctionnant à l'énergie fossile, doc. n° 52 1450/001 à 006.

Propositions de loi pouvant donner lieu à législation

Le secrétaire d'État à la Mobilité, adjoint au Premier ministre, s'est engagé à donner suite aux propositions de loi jointes suivantes par la voie d'arrêtés royaux:

- proposition de loi modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 2001 relatif à l'immatriculation des véhicules afin d'instaurer l'obligation d'immatriculation pour les cyclomoteurs et les quadricycles à moteur, doc. n° 52 0149/001 à 006;
- proposition de loi modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 2001 relatif à l'immatriculation de véhicules, doc. n° 52 0459/001 et 002;
- proposition de loi instaurant l'obligation de plaques d'immatriculation pour tout cyclomoteur circulant sur la voie publique, doc. n° 52 0643/001 à 006;
- proposition de loi modifiant la réglementation en vue de rendre obligatoire l'immatriculation des cyclomoteurs et d'instaurer le permis de conduire pour les conducteurs de cyclomoteurs, doc. n° 52 0697/001.

Propositions de loi et propositions de résolution devenues caduques, rejetées ou retirées

Les propositions de loi suivantes sont devenues caduques à la suite de l'adoption des projets de loi auxquels elles étaient jointes:

- proposition de loi complétant les lois coordonnées relatives à la police de la circulation routière, en vue de rendre obligatoire l'installation d'alcolocks dans certains véhicules, doc. n° 52 1339/001 à 003;
- proposition de loi modifiant la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée le 16 mars 1968, en vue d'instaurer un test drogue plus simple à effectuer, doc. n° 52 0963/001 et 002.

Les propositions de loi et les propositions de résolution suivantes ont été rejetées par la commission:

- proposition de loi modifiant l'article 11 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière, doc. n° 52 0249/001 et 002;
- proposition de loi modifiant l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique en ce qui concerne la vitesse maximale autorisée sur les autoroutes, doc. n° 52 0712/001 et 002;
- proposition de loi concernant l'instauration de zones écologiques dans les villes et communes, doc. n° 52 1108/001 à 004.

La proposition de résolution suivante a été examinée mais retirée ultérieurement:

- proposition de résolution visant à protéger le patrimoine culturel, à promouvoir la sécurité routière et à préserver l'espace public, doc. n° 52 0417/001 et 002.

Propositions de loi et propositions de résolution à l'examen

Les propositions de loi et les propositions de résolution suivantes, examinées en commission, n'ont pas encore été mises aux voix:

- proposition de résolution relative à la création d'un organe public indépendant de contrôle des nuisances sonores liées au survol des habitations à partir de l'aéroport de Bruxelles-National, doc. n° 52 0207/001 et 002;
- proposition de loi modifiant la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée le 16 mars 1968, en vue d'accorder des facilités de stationnement aux professionnels de la santé lors des visites à domicile, doc. n° 52 0487/001 à 005);
- proposition de loi complétant l'article 12 de l'arrête royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique, doc. n° 52 0653/001 et 002;
- proposition de loi modifiant l'arrête royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique en ce qui concerne les capitaines de route encadrant les groupes de cyclistes et de motocyclistes, doc. n° 52 0656/001;
- proposition de résolution relative à la réforme du contrôle technique, doc. n° 52 0998/001 et 002;
- proposition de résolution relative à l'escorte de transports exceptionnels, doc. n° 52 1578/001 et 002;
- proposition de loi modifiant la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques en ce qui concerne le changement d'opérateur, doc. n° 52 2005/001 et 002;
- proposition de résolution sur la facturation des services de téléphonie et l'information du consommateur, doc. n° 52 0181/001;
- proposition de loi visant à garantir un service minimum dans le cadre des missions de service public et des missions d'intérêt général, doc. n° 52 0055/001 à 003;
- proposition de loi modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne le service minimum garanti, doc. n° 52 0760/001 et 002;
- proposition de résolution portant création d'agences postales communales en Belgique, doc. n° 52 1116/001 et 002;
- proposition de loi modifiant, en ce qui concerne le contrôle des entreprises publiques autonomes, la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes et la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, doc. n° 52 0368/001;
- proposition de loi modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques et visant à permettre la perception d'impôts au profit des communes sur les pylônes et supports pour antennes gsm, doc. n° 52 1867/001 à 003;
- proposition de loi modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en vue d'y instaurer la représentation des travailleurs par des élections sociales, doc. n° 52 0086/001;
- proposition de résolution relative à la gratuité du train lors de pics de pollution et à la participation du Groupe SNCB aux opérations "plaque contre abonnement" menées par les Régions, doc. n° 52 1876/001;
- proposition de loi modifiant la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques en vue d'assurer une meilleure protection de la vie privée pour les "services à données de localisation" ou services de "géolocalisation" par téléphone portable, doc. n° 52 0079/001 et 002;

- proposition de loi modifiant les lois coordonnées du 16 mars 1968 relatives à la police de la circulation routière en vue de supprimer le mécanisme des décimes additionnels pour les amendes de roulage, doc. n° 52 0078/001 à 003;
- proposition de loi modifiant, en ce qui concerne les délais de prescription et la récidive des infractions de roulage, la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée le 16 mars 1968, doc. n° 52 1462/001;
- proposition de loi modifiant l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique en ce qui concerne les emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées, doc. n° 52 0705/001;
- proposition de loi modifiant la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée le 16 mars 1968, en ce qui concerne l'immobilisation d'un véhicule au titre de mesure de sûreté, doc. n° 52 0907/001.

Auditions

Le 22 octobre 2008, la commission a entendu M. Philippe Janssens, président du comité consultatif des usagers auprès de la SNCB, sur les problèmes de fonctionnement du comité et l'attitude du Groupe SNCB vis-à-vis de l'organe consultatif.

Le 14 janvier 2009, M. Jannie Haek, administrateur délégué de la SNCB Holding, est venu exposer l'accord conclu entre le Groupe SNCB et les syndicats représentatifs quant aux modalités de l'exercice du droit de grève.

Le 21 janvier 2009 a été organisée une audition sur les deux rapports qui ont été publiés en exécution de la résolution de la Chambre du 19 mars 2008 visant à charger la Cour des comptes d'enquêter sur le suivi des contrats de gestion par la SNCB, Infrabel, la SNCB Holding et l'État (doc. n° 52 0740/001 à 004).

Les personnes suivantes ont été auditionnées:

- M. Franki Vanstapel (premier président de la Cour des comptes);
- M. Michel de Fays (conseiller à la Cour des comptes);
- M. Jannie Haek (administrateur délégué de la SNCB-Holding);
- M. Luc Lallemand (administrateur délégué d'Infrabel);
- M. Marc Descheemaecker (administrateur délégué de la SNCB).

MM. Vincent Boulard (directeur-général Patrimoine de la SNCB-Holding), Marc Taminiaux (directeur-adjoint de la direction Patrimoine de la SNCB-Holding), Marc Descheemaecker (administrateur délégué de la SNCB) et Luc Lallemand (administrateur délégué d'Infrabel) ont été entendus le 4 février 2009 à propos de la proposition de résolution relative à l'amélioration de l'accessibilité des transports en commun (doc. n° 52 0076/001 à 006).

Le 27 mai 2009 a été organisée une audition sur la proposition de résolution relative à la réforme du contrôle technique (doc. n° 52 0998/001 et 002).

Les personnes suivantes ont été entendues:

- M. Olivier Goies et Mme Katia De Geyter (GOCA);
- M. Ignace Van Overbeke (contrôle technique motorvoertuigen Oostende);
- M. Willem Vanbroeckhoven (Autoveiligheid NV);

- M. Jean-Paul Gailly (SPF Mobilité, direction générale Mobilité et Sécurité routière);
- M. Patrick Derweduwen (IBSR);
- MM. Michaël Jonniaux et Jean-Michel Tubetti (police fédérale);
- M. Philippe Planchon (Febiac);
- MM. Philippe Pirson et Philippe Decrock (Federauto);
- M. Michel Peelman (Car-Pass);
- M. Maarten Matienko (VAB);
- M. Karel Van Coillie (Touring);
- M. Joseph Swenen (CSC).

Le 17 juin 2009, une audition a été organisée concernant le transport de marchandises par rail (doc. n° 52 2131/001).

Les personnes suivantes ont été entendues à cette occasion:

- M. Marc Descheemaeker (SNCB);
- M. Luc Lallemand (Infrabel);
- M. Jannie Haek (SNCB-Holding);
- M. Joachim Coens (Maatschappij van de Brugse Zeevaartinrichtingen);
- M. Jan Blomme (Gemeentelijk Havenbedrijf Antwerpen);
- M. Pierre Arnold (Centre Interuniversitaire d'Étude de la Mobilité);
- MM. Dominique Dalne et Luc Piens (CSC);
- M. Gérard Gelmini (FGTB).

Échange de vues

Le 22 octobre 2008, la commission a procédé à un échange de vues sur la libéralisation des services postaux avec le ministre pour l'Entreprise et la Simplification et le ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques.

Missions parlementaires

Les 29 et 30 septembre 2008 s'est déroulée à Lisbonne, capitale du Portugal, la conférence interparlementaire bisannuelle sur la sécurité routière. Les députés François Bellot et Jef Van den Bergh et le secrétaire de la commission, Joris Van Den Bossche, ont participé à cette conférence.

Du 10 au 13 mars 2009, une délégation de la commission Infrastructure a accompli un voyage d'étude en Suède. La délégation était composée comme suit: François Bellot, président de la commission, Ludo Van Campenhout, vice-président, les députés Roel Deseyn, Valérie De Bue, Camille Dieu, David Geerts, David Lavaux et Georges Gilkinet, le secrétaire de la commission, Joris Van Den Bossche. Ce voyage d'étude avait essentiellement pour objectif d'examiner l'incidence de la libéralisation du secteur postal en Suède afin de pouvoir ensuite en tirer des conclusions en ce qui concerne l'achèvement du marché postal en Belgique, qui sera chose faite le 1^{er} janvier 2011. Par ailleurs, une journée a également été consacrée à la problématique de la sécurité routière.

Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

Travaux législatifs

Outre les travaux dans le cadre de la procédure budgétaire et des différents projets de loi-programme ou portant des dispositions diverses, la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique a adopté les projets et propositions de loi suivants:

- projet de loi relevant de caducité certains projets de loi réglant une matière visée à l'article 77 de la Constitution (II), doc. n° 52 0757/001-2007/2008;
- projet de loi relatif à l'assistance au transit dans le cadre des mesures d'éloignement par voie aérienne, doc. n° 52 1422/001-2007/2008;
- projet de loi modifiant l'article 12bis de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, doc. n° 52 1695/001-2008/2009;
- proposition de loi jointe devenue sans objet :
 - proposition de loi insérant un article 10^{quater} dans la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, en vue de suppléer, dans le cadre de la procédure de regroupement familial, à l'impossibilité de se procurer un acte de l'état civil et complétant l'article 628 du Code judiciaire, doc. n° 52 1103/001-2007/2008;
- projet de loi portant diverses modifications en matière électorale, doc. n° 52 1799/001-2008/2009;
- proposition de loi jointe devenue sans objet:
 - proposition de loi modifiant le Code électoral en ce qui concerne la pièce à produire pour mandater un autre électeur en cas de séjour provisoire à l'étranger, doc. n° 52 1721/001-2008/2009;
- projet de loi modifiant la loi du 23 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen, doc. n° 52 1798/001-2008/2009;
- proposition de loi modifiant la loi du 19 mai 1994 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour l'élection du Parlement européen, doc. n° 52 1807/001-2008/2009;
- proposition de loi modifiant la loi du 19 mai 1994 réglementant la campagne électorale, concernant la limitation et la déclaration des dépenses électorales engagées pour les élections du Parlement wallon, du Parlement flamand, du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement de la Communauté germanophone, et fixant le critère de contrôle des communications officielles des autorités publiques, doc. n° 52 1808/001-2008/2009;
- proposition de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en ce qui concerne l'avis du médecin, doc. n° 52 1891/001-2008/2009;
- projet de loi modifiant la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques, doc. n° 52 1938/001-2008/2009.

La commission a entamé l'examen des projets et propositions de loi suivantes:

- projet de loi modifiant les lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973, en vue de la publication des avis de la section de la législation, doc. n° 52 1630/001-2008/2009;
 - proposition de loi jointe:
 - proposition de loi insérant un article 6^{ter} dans les lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973, en vue d'imposer la publicité uniforme et généralisée des avis de la section de législation du Conseil d'État, doc. n° 52 1458/001-2007/2008;
- projet de loi modifiant les lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, en vue d'accorder aux associations le droit d'introduire une action d'intérêt collectif, doc. n° 52 1939/001-2008/2009;
 - proposition de loi jointe:
 - proposition de loi modifiant les lois coordonnées sur le Conseil d'État en vue d'accorder aux associations le droit d'introduire une action d'intérêt collectif, doc. n° 52 0978/001-2007/2008;
- projet de loi visant à modifier la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance, doc. n° 52 2076/001-2008/2009;
 - propositions de loi jointes:
 - proposition de loi modifiant la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance, doc. n° 52 0828/001-2007/2008;
 - proposition de loi visant à modifier la loi du 21 mars 2007 relative à l'installation et à l'utilisation de caméras de surveillance, doc. n° 52 1411/001-2007/2008;
 - proposition de loi modifiant la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance, doc. n° 52 1736/001-2008/2009.

Divers

En date du 26 novembre 2008, la commission a entendu M. Dirk Van den Bulck, commissaire général aux réfugiés et aux apatrides sur son rapport annuel 2007.

La commission et le comité d'avis fédéral chargé des questions européennes ainsi que les commissions homologues du Sénat ont le 3 décembre 2008 eu un échange de vues avec M. Jacques Barrot, commissaire européen en charge de la Justice, de la Liberté et de la Sécurité, sur la politique d'asile et d'immigration de l'Union européenne.

En date du 9 décembre 2008, la commission ainsi que la commission de la Justice ont organisé une audition sur le projet d'arrêté royal fixant les modalités de traitement des données à caractère personnel et des informations de la police intégrée à deux niveaux dans le cadre de la banque de données nationale générale.

Elles ont entendu à ce propos les personnes suivantes:

- M. Willem Debeuckelaere, président de la commission de la Protection de la Vie privée;
- M. Jacques De Lentdecker, président du groupe de travail 44;
- M. Marc Vandendriessche, représentant de la police fédérale - Direction de la gestion de l'information policière;
- MM. Kris D'hoore et Hughes Brulin, représentants de l'organe de contrôle de la gestion de l'information policière;
- M. Piet Pieters, représentant de la direction générale du Centre de crise;
- M. Manuel Lambert, représentant de la "Liga voor Mensenrechten" et de la Ligue des Droits de l'homme;
- M. John Maes, représentant de l'"Orde van Vlaamse Balies";
- M. Pascal Chevalier, représentant de l'Ordre des Barreaux francophones et germanophones.

A la demande du premier président du Conseil d'État, la commission a eu le 4 février 2009 un échange de vues sur le rapport annuel du Conseil d'État relatif à l'année judiciaire 2006-2007.

La délégation du Conseil d'État était composée de:

- M. Robert Andersen, premier président;
- Mme Marie-Rose Bracke, présidente;
- M. Philippe Bouvier, auditeur général;
- M. Patrick De Wolf, auditeur général adjoint.

En date du 11 février 2009, la commission a rendu un avis sur le conflit d'intérêts invoqué par le Parlement wallon à l'encontre de la proposition de loi modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, doc. n° 52 0037/001-2007 (S.E.) et de la proposition de loi modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde (2), doc. n° 52 0039/001-2007 (S.E.).

Lors de sa réunion du 24 juin 2009, la commission a eu un échange de vues avec le ministre de l'Intérieur et M. Willy Bruggeman, président du Conseil fédéral de la police sur l'évaluation de la réforme de la police.

Le 8 juillet 2009, la commission a eu un échange de vues avec le comité de direction de la police fédérale (MM. Koekelberg, Van Branteghem, Rasschaert et Van Thielen) sur le rapport annuel 2008 de la police fédérale et le rapport de suivi du Plan national de Sécurité.

Missions

Une délégation de la commission, présidée par M. André Frédéric, s'est rendue à Paris du 17 au 20 novembre 2009.

La mission a porté sur les thèmes suivants:

Immigration:

- le Pacte européen sur l'immigration et l'asile;
- la maîtrise de l'immigration;
- le développement solidaire;
- l'immigration légale, la migration économique et le regroupement familial;
- la politique d'asile.

Sécurité:

- la préfecture de police de Paris;
- la direction de la Sécurité civile;
- les commissariats européens;
- le traitement des données à caractère personnel (ADVIGE);
- les dispositifs mis en place pour lutter contre les violences urbaines.

M. Jan Peeters, deuxième vice-président de la commission, a remplacé le président, M. André Frédéric, lors de la Conférence des présidents de l'Intérieur de l'Union européenne qui s'est tenue à Prague le 23 février 2009 sur le thème "Système de sauvetage intégré, immigration légale et illégale à l'égard de la sécurité environnementale".

Commissions réunies de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique et de la Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions

Les commission réunies ont poursuivi l'examen des propositions jointes suivantes:

- proposition de loi modifiant la loi ordinaire du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'État, la loi du 12 janvier 1989 réglant les modalités de l'élection du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et des membres bruxellois du Conseil flamand et la loi du 6 juillet 1990 réglant les modalités de l'élection du Conseil de la Communauté germanophone, en vue d'octroyer le droit de vote aux Belges résidant à l'étranger pour l'élection du Conseil régional wallon et du Parlement flamand, du Conseil régional bruxellois et du Conseil de la Communauté germanophone, doc. n° 52 0106/001-2007 (S.E.);
- proposition de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises en vue d'octroyer le droit de vote aux Belges résidant à l'étranger pour l'élection du Conseil régional wallon et du Parlement flamand d'une part, et pour l'élection du Conseil régional bruxellois d'autre part, doc. n° 52 0107/001-2007 (S.E.);
- proposition de loi modifiant l'article 180bis du Code électoral relatif au vote des Belges résidant à l'étranger afin que les règles de constitution des listes d'électeurs soient identiques pour l'ensemble des Belges, qu'ils résident au pays ou à l'étranger, doc. n° 52 0092/001-2007 (S.E.);
- proposition de loi modifiant l'article 180bis du Code électoral relatif au vote des Belges résidant à l'étranger visant à introduire le "vote par correspondance électronique", doc. n° 52 0090/001-2007 (S.E.);

- proposition de loi modifiant le Code électoral en ce qui concerne l'inscription des électeurs résidant à l'étranger dans la commune de leur dernière résidence officielle, doc. n° 52 0700/001-2007/2008;
- proposition de loi modifiant la loi relative à l'élection au Parlement européen du 23 mars 1989 afin d'octroyer le droit de vote aux élections européennes aux Belges résidant hors de l'Union européenne, doc. n° 52 0132/001-2007 (S.E.);
- proposition de loi modifiant la loi du 23 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen, visant à étendre le droit de vote aux élections européennes pour les Belges vivant en dehors de l'Union européenne, doc. n° 52 1848/001-2008/2009;
- proposition de loi modifiant le Code électoral en ce qui concerne le vote des Belges résidant à l'étranger, doc. n° 52 1857/001-2008/2009;
- proposition de loi modifiant le Code électoral visant à faciliter le vote des Belges à l'étranger, doc. n° 52 1840/001-2008/2009;
- proposition de résolution relative à la définition d'une politique spécifique à l'égard des Belges de l'étranger, doc. n° 52 0130/001-2007 (S.E.);
- proposition de révision de l'article 63, § 2 et § 3, de la Constitution en vue de créer une circonscription électorale permettant la représentation des Belges résidant à l'étranger, doc. n° 52 0857/001-2007/2008.

Lors de la réunion du 20 mai 2009, les commissions réunies ont organisé une audition sur le droit de vote des Belges à l'étranger. Un échange de vues avec les membres a suivi les exposés des personnes suivantes:

- M. Hugues du Roy, administrateur de l'asbl "Union Francophone des Belges à l'étranger";
- M. Walter Thiebaut, président de l'asbl "Vlamingen in de Wereld";
- Mme Isabel Miranda Gaspar, conseillère juridique aux Affaires électorales, ministère de l'Intérieur (Portugal);
- Mme Odile Soupison, directrice adjointe de la Direction des Français à l'étranger;
- M. Luc Deconinck, président de l'asbl "De Rand";
- M. Philippe Levert, cabinet d'avocats "DLM Bruxelles";
- M. Jean-Michel Lafleur, Centre d'études de l'Ethnicité et des Migrations (ULG).

Sous-commission "Sécurité nucléaire"

A la suite des questions et interpellations développées en commissions réunies de l'Intérieur et de la Santé publique au sujet de l'incident survenu en août 2008 sur le site de l'Institut des Radio-éléments à Fleurus, la Chambre a adopté une motion de recommandation, préconisant la mise sur pied d'une sous-commission "Sécurité nucléaire" (doc. n° 52 1512/001).

Conformément à l'article 33 du Règlement de la Chambre, la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique a par conséquent décidé d'instituer cette sous-commission lors de sa réunion publique du 5 novembre 2008.

Les missions conférées à la sous-commission sont celles énumérées dans le texte de la motion précitée, à savoir:

- assurer le suivi des recommandations formulées par le groupe de travail Sécurité nucléaire et adoptées en séance plénière du 26 avril 2007;
- examiner les études et audits commandés par le gouvernement et en assurer le suivi;

- formuler des recommandations au gouvernement en vue de l'amélioration de la sécurité nucléaire de toutes les installations nucléaires belges et assurer le suivi régulier de ces recommandations.

La sous-commission s'est réunie pour la première fois le 18 mars 2009 et a désigné Mme Katrien Partyka (CD&V) pour présider ses travaux.

Les premières réunions ont été consacrées au suivi des recommandations qui avaient été formulées en 2007 afin d'améliorer le fonctionnement de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire.

Dans ce contexte, la sous-commission s'est réunie à six reprises afin d'entendre, en réunion publique:

- M. Willy De Roovere, directeur général de l'AFCN (réunion des 1^{er}, 29 avril et 20 mai 2009);
- M. Benoît De Boeck, directeur général de Bel V (réunion du 29 avril 2009);
- MM. Koen Persyn, directeur de AIB-Vinçotte CONTROLATOM, Pierre Klees, CEO Vinçotte, et Roger Van Steenberghe, président d'AIB-Vinçotte (réunion du 13 mai 2009);
- M. Bernard Manche, directeur de Techni-test (réunion du 13 mai 2009);
- M. Michel Sonck, chef du service de "Surveillance du territoire et rayonnement naturel" (réunion du 3 juin 2009);
- M. Jean-Paul Samain, président du Conseil scientifique des Rayonnements ionisants auprès de l'AFCN (réunion du 17 juin 2009);
- Mme An Fremout, chef du service "Protection de la santé, Dosimétrie et Physique médicale de l'AFCN" (réunion du 17 juin 2009).

Lors de la réunion à huis-clos du 20 mai 2009, les membres de la sous-commission ont également eu un échange de vues avec le ministre de l'Intérieur.

Enfin, le 1^{er} juillet 2009, la sous-commission a effectué une visite de travail dans les locaux de l'AFCN.

Commission de la Justice

Projets et propositions de loi terminés

- proposition de loi relative à la notification des décisions pénales, doc. n° 52 0526/001 (rejetée);
- projet de loi visant à promouvoir une objectivation du calcul des contributions alimentaires des père et mère au profit de leurs enfants, doc. n° 52 0899/001;
- propositions de loi jointes:
 - proposition de loi modifiant certaines dispositions du Code civil relatives à la contribution des père et mère à l'éducation de leurs enfants, doc. n° 52 0295/001;
 - proposition de loi modifiant le Code civil en vue de faire payer les pensions alimentaires des enfants de préférence par domiciliation bancaire, doc. n° 52 0564/001;

- proposition de loi modifiant le Code civil en ce qui concerne les frais extraordinaires dans le cadre d'une pension alimentaire, doc. n° 52 1092/001;
- proposition de loi modifiant la législation relative aux pensions alimentaires, en ce qui concerne l'autorisation de percevoir en cas de non-paiement, doc. n° 52 1317/001;
- proposition de loi modifiant le Code civil en ce qui concerne les contributions alimentaires pour les enfants, doc. n° 52 1611/001;
- proposition de loi modifiant le Code civil en ce qui concerne l'instauration d'un compte enfant, doc. n° 52 1709/001;
- propositions de loi jointes:
 - proposition de loi modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la répétibilité des honoraires et des frais d'avocat, doc. n° 52 0930/001;
 - proposition de loi modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la répétibilité des honoraires et des frais d'avocat, doc. n° 52 1049/001;
- proposition de loi modifiant le Code civil en ce qui concerne l'opposition au mariage, doc. n° 52 1026/001;
- proposition de loi (Xavier Baeselen, Daniel Bacquelaine, Jean-Luc Crucke, Pierre-Yves Jeholet, Marie-Christine Marghem) modifiant l'article 119 du Code judiciaire visant à garantir qu'un mineur ayant fait l'objet d'une décision de dessaisissement soit jugé par une juridiction comprenant des magistrats ayant suivi une formation spécialisée, doc. n° 52 1149/001;
- projet de loi modifiant le Code civil en ce qui concerne le lieu du mariage, doc. n° 52 1239/001;
- proposition de loi (Sarah Smeyers, Raf Terwingen, Els De Rammelaere) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la vente publique d'immeubles, doc. n° 52 1273/001;
- projet de loi abrogeant la loi du 11 avril 1936 permettant au gouvernement d'interdire l'entrée en Belgique de certaines publications étrangères, doc. n° 52 1284/001;
- projet de loi insérant un article 1067*bis* dans le Code judiciaire, doc. n° 52 1286/001;
- proposition de loi jointe:
 - proposition de loi insérant un article 1067*bis* dans le Code judiciaire, doc. n° 52 0111/001;
- propositions de loi jointes:
 - proposition de loi visant à moderniser et assurer une meilleure transparence dans le fonctionnement des copropriétés, doc. n° 52 1334/001;
 - proposition de loi modifiant certaines dispositions du Code civil relatives à la copropriété, doc. 52 0123/001;
 - proposition de loi modifiant les articles 577-8 et 577-11 du Code civil, en ce qui concerne les missions du syndic, doc. 52 0241/001;
 - proposition de loi modifiant le Code civil en ce qui concerne la copropriété, doc. 52 0346/001;
 - proposition de loi visant à moderniser et à assurer une meilleure transparence dans le fonctionnement des copropriétés, doc. 52 0684/001;

- projets de loi joints:
 - projet de loi modifiant l'article 116 de la loi du 21 avril 2007 relative à l'internement des personnes atteintes d'un trouble mental, doc. n° 52 1407/001;
 - projet de loi modifiant l'article 97 de la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine, doc. n° 52 1408/001.
- projet de loi modifiant la loi du 29 novembre 2001 fixant un cadre temporaire de conseillers en vue de résorber l'arriéré judiciaire dans les cours d'appel et la loi du 14 décembre 2004 modifiant la loi du 3 avril 1953 d'organisation judiciaire, la loi du 2 juillet 1975 déterminant le cadre du personnel des tribunaux de première instance et l'article 211 du Code judiciaire, doc. n° 52 1495/001;
- projet de loi-programme, art. 261 à 263, doc. n° 52 1607/001;
- propositions de loi jointes:
 - proposition de loi modifiant le Code civil et le Code des droits de succession en ce qui concerne le paiement libératoire dans le cadre d'un héritage et visant à mettre un certain montant à la disposition du conjoint ou cohabitant légal survivant, doc. n° 52 1633/001;
 - proposition de loi modifiant le Code des droits de succession en ce qui concerne les problèmes temporaires de liquidités auxquels sont confrontés les survivants, doc. n° 52 0450/001;
 - proposition de loi modifiant le Code des droits de succession et le Code civil en vue de mettre un certain montant à la disposition du partenaire survivant, doc. n° 52 0701/001;
 - proposition de loi visant à mettre immédiatement à disposition du conjoint ou du cohabitant légal survivant un montant maximum avant le règlement de la succession, doc. n° 52 0922/001.
- projet de loi et propositions de loi jointes:
 - projet de loi modifiant l'article 20 de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire, doc. n° 52 1693/001;
 - proposition de loi modifiant la loi du 15 juin 1935 sur l'emploi des langues en matière judiciaire, en ce qui concerne le renvoi des accusés devant la Cour d'assises, doc. n° 52 1158/001;
- projet de loi modifiant l'article 3*bis*, § 4, de l'arrêté royal n° 22 du 24 octobre 1934 relatif à l'interdiction judiciaire faite à certains condamnés et aux faillis d'exercer certaines fonctions, professions ou activités, doc. n° 52 1694/001;
- proposition visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner si le respect de la Constitution, en particulier le principe de la séparation des pouvoirs, et des lois a été observé dans le cadre des procédures judiciaires entamées à l'encontre de la sa Fortis, doc. n° 52 1711/001;
- propositions de loi jointes:
 - proposition visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner, dans le cadre de la crise financière internationale et de

- ses impacts en Belgique, la prise de risques des acteurs financiers et le contrôle de leurs activités par les différents organes responsables, doc. n° 52 1461/001;
- proposition visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'enquêter sur l'intervention du gouvernement dans un certain nombre d'organismes financiers, doc. n° 52 1472/001;
- proposition visant à instituer une commission d'enquête parlementaire en ce qui concerne l'enquête relative à Fortis, doc. n° 52 1483/001;
- proposition visant à instituer une commission d'enquête parlementaire sur la crise dans le secteur bancaire belge, doc. n° 52 1486/001;
- proposition visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'analyser la gestion de la crise financière et bancaire, doc. n° 52 1700/001;
- projet de loi modifiant les articles 189*ter*, 235*ter*, 335*bis* et 416 du Code d'instruction criminelle, doc. n° 52 1730/001;
- proposition de loi jointe:
 - proposition de loi visant à modifier l'article 416, alinéa 2, du Code d'instruction criminelle afin de le mettre en conformité avec la jurisprudence de la Cour constitutionnelle relative aux méthodes particulières de recherche, doc. n° 52 1436/001;
- projet de loi portant des dispositions diverses (art. 14-36), doc. n° 52 1786/001;
- projet de loi modifiant le Code judiciaire visant à supprimer la mise à charge automatique de l'entière des dépens à la partie demanderesse en cas de requête unilatérale en divorce, doc. n° 52 1803/001;
- projet de loi modifiant le Code judiciaire afin d'offrir au Conseil supérieur de la Justice la possibilité de confier à des experts externes la préparation et la correction de la partie écrite de l'examen d'aptitude professionnelle et du concours d'admission au stage judiciaire, doc. n° 52 1879/001;
- projet de loi complétant la loi sur les baux à loyer en ce qui concerne l'imputation au preneur des frais d'intervention d'un tiers, doc. n° 52 1949/001;
- projet de loi portant modification de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, de la loi du 26 juin 1963 relative à l'encouragement de l'éducation physique, de la pratique des sports et de la vie en plein air ainsi qu'au contrôle des entreprises qui organisent des concours de paris sur les résultats d'épreuves sportives et de la loi du 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale, doc. n° 52 1992/001;
- projet de loi portant diverses dispositions concernant le casier judiciaire central, doc. n° 52 1997/001;
- propositions de loi jointes:
 - proposition de loi relative aux certificats de bonnes conduite, vie et mœurs, doc. n° 52 0081/001;
 - proposition de loi relative aux extraits de casier judiciaire délivrés aux particuliers, doc. n° 52 1172/001;

- projet de loi modifiant la loi du 25 ventôse an XI contenant organisation du notariat en vue d'augmenter le nombre annuel de candidats-notaires. doc. n° 52 2077/001;

propositions de loi jointes:

- projet de loi mettant en équivalence le grade de master en droit, master en notariat, master en droit social et respectivement une licence ou un doctorat en droit, une licence en notariat, une licence en droit social en ce qui concerne les exigences de diplôme pour les professions juridiques dans les lois et règlements qui règlent une matière visée à l'article 78 de la Constitution, doc. n° 52 2107/001;
- projet de loi mettant en équivalence le grade de master en droit, master en notariat, master en droit social et respectivement une licence ou un doctorat en droit, une licence en notariat, une licence en droit social en ce qui concerne les exigences de diplôme pour les professions juridiques dans les lois et règlements qui règlent une matière visée à l'article 77 de la Constitution, doc. n° 52 2108/001.

Avis

La commission a rendu le 26 novembre un avis favorable à la commission des Finances et du Budget sur le Projet de loi contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2009, section 12, Justice, rapport, doc. n° 52 1527/008-2008/2009, p. 39.

Autres activités

- Le 9 décembre, la commission a examiné une note de politique générale du secrétaire d'État au Budget, adjoint au Premier ministre, et secrétaire d'État à la Politique des familles, adjoint à la ministre de l'Emploi, et en ce qui concerne les aspects du droit des personnes et de la famille, adjoint au ministre de la Justice, n° 52 1529/027-2008/2009, rapport, doc. n° 52 1527/008-2008/2009, p 145.
- Le 2 décembre 2008, la commission a examiné le plan d'action à l'encontre de la fraude fiscale du secrétaire d'État à la Coordination de la lutte contre la fraude, adjoint au Premier ministre, et secrétaire d'État, adjoint au ministre de la Justice. (rapport: voir doc. n° 52 1527/008-2008/2009, p. 161).
- Le 14 janvier 2009, une réunion commune a eu lieu avec la commission de la Justice du Sénat.
Exposé de représentants de la direction générale des maisons de justice sur le fonctionnement du Centre national de surveillance électronique (CNSE).
Visite au CNSE (rue de Louvain 38).
- Le 28 janvier 2009, le ministre a présenté un exposé sur le masterplan pour les prisons.
- Les 17 février, 3 mars et 9 juin 2009, la commission a organisé des auditions concernant l'évaluation de la loi sur le terrorisme.
- Le 21 avril 2009, le ministre a présenté un exposé sur la mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête "Séparation des pouvoirs".
- Le 19 mai 2009, la commission a examiné le rapport annuel de la Cour de cassation.

Visites

- Le 21 octobre 2008, la commission a visité les locaux de la Cour de cassation.
- Le 30 juin 2009, la commission a rendu visite à la commission des Jeux de hasard.
- Du 11 au 20 novembre 2008, une délégation de la commission a effectué un voyage d'étude au Canada et a visité les villes d'Ottawa, Montréal et Québec.
- Les 12 et 13 novembre, des rencontres ont eu lieu au ministère de la Justice d'Ottawa. Les entretiens ont essentiellement porté sur la répartition des compétences entre les provinces et l'État fédéral et sur l'organisation judiciaire. Le vendredi 14 novembre, la délégation a visité un établissement pénitentiaire à Kingston.
- Le 14 novembre, la délégation était invitée à une réception donnée en l'honneur de la fête du Roi par le consul général.
- Les 17, 18 et 19 novembre, elle a poursuivi son voyage par des visites de Québec et de Montréal. Les rencontres programmées durant cette partie du programme étaient plutôt d'ordre pratique et concernaient le fonctionnement des tribunaux, les possibilités de médiation, la résolution des conflits en général, le dossier électronique et le traitement des informations juridiques.
- La commission de la Justice a effectué une visite d'études aux Pays-Bas du dimanche 26 au mardi 28 avril 2009.
- Les membres ont été accueillis le dimanche 26 avril 2009 par M. Luc Carbonez, ambassadeur, et M. Walter Lion, ministre-conseiller.
- L'expérience néerlandaise en terme d'organisation judiciaire d'une part et l'approche adoptée à l'égard de la délinquance juvénile et de la politique d'exécution des peines d'autre part, ont incité la commission de la Justice à étudier la situation sur place et à examiner dans quelle mesure certains aspects des réalités néerlandaises pourraient être introduits en Belgique. Pour s'informer des réalisations en matière d'organisation judiciaire (résorption de l'arriéré judiciaire, autonomie de gestion des cours et tribunaux, instauration d'une méthode de mesure de la charge de travail) la délégation a rendu visite au Conseil de la magistrature (Raad voor de Rechtspraak).
- La commission a également eu l'occasion de visiter un établissement pénitentiaire pour jeunes et une prison pour adultes.
- La délégation s'est également entretenue avec la présidente de la commission permanente de la Justice de la Deuxième Chambre des États-Généraux, ainsi qu'avec quelques membres de la commission.
- Enfin, eu égard au caractère international de La Haye, une visite a été rendue à Eurojust.

Commissions réunies de la Justice et de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

Le 9 décembre 2008, une audition a eu lieu en commissions réunies, Intérieur et Justice, sur le projet d'arrêté royal fixant les modalités de traitement des données à caractère personnel et des informations de la police intégrée à deux niveaux dans le cadre de la banque de données nationale générale.

Sous-commission de la commission de la Justice chargée du "Droit de la famille"

Projet et propositions de loi au sujet desquels un avis a été adressé à la commission de la Justice:

- projet de loi modifiant le Code judiciaire visant à supprimer la mise à charge automatique de l'entière des dépens à la partie demanderesse en cas de requête unilatérale en divorce, doc. n° 52 1803/001;
- proposition de loi (Els De Rammelaere, Raf Terwingen) modifiant le Code civil en ce qui concerne le lieu du mariage, doc. n° 52 1239/001;
- propositions de loi jointes:
 - proposition de loi (Clotilde Nyssens, Christian Brotcorne) modifiant le Code civil en vue d'objectiver le calcul des contributions alimentaires des père et mère au profit de leurs enfants, doc. n° 52 0899/001;
 - proposition de loi (Muriel Gerkens, Zoé Genot, Juliette Boulet, Thérèse Snoy et d'Oppuers, Jean-Marc Nollet, Georges Gilkinet) modifiant certaines dispositions du Code civil relatives à la contribution des père et mère à l'éducation de leurs enfants, doc. n° 52 0295/001;
 - proposition de loi (Dalila Douifi, Renaat Landuyt, Christine Van Broeckhoven) modifiant le Code civil en vue de faire payer les pensions alimentaires des enfants de préférence par domiciliation bancaire, doc. n° 52 0564/001;
 - proposition de loi (Sabien Lahaye-Battheu, Marie-Christine Marghem, Carina Van Cauter) modifiant le Code civil en ce qui concerne les frais extraordinaires dans le cadre d'une pension alimentaire, doc. n° 52 1092/001;
 - proposition de loi (Sabien Lahaye-Battheu, Herman De Croo, Willem-Frederik Schiltz, Carina Van Cauter) modifiant la législation relative aux pensions alimentaires, en ce qui concerne l'autorisation de percevoir en cas de non-paiement, doc. n° 52 1317/001;
 - proposition de loi (Mia De Schamphelaere, Raf Terwingen, Servais Verherstraeten) modifiant le Code civil en ce qui concerne les contributions alimentaires pour les enfants, doc. n° 52 1611/001;
 - proposition de loi (Mia De Schamphelaere, Sonja Becq, Raf Terwingen) modifiant le Code civil en ce qui concerne l'instauration d'un compte enfant, doc. n° 52 1709/001;
- propositions de loi jointes:
 - proposition de loi (Raf Terwingen, Servais Verherstraeten) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la procédure de divorce, doc. n° 52 1517/001;
 - proposition de loi (Sabien Lahaye-Battheu, Carina Van Cauter) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la procédure de divorce, doc. n° 52 1706/001.

Autres activités

Exposé du secrétaire d'État au Budget, adjoint au Premier ministre, et secrétaire d'État à la Politique des familles, adjoint à la ministre de l'Emploi, en ce qui concerne les aspects du droit des personnes et de la famille, adjoint au ministre de la Justice, sur la création d'un "Tribunal de la Famille".

Commission des Relations extérieures

Outre ses travaux dans le cadre de la procédure budgétaire, la commission a adopté de nombreux projets de loi portant assentiment à des conventions internationales, transmis par le Sénat.

Les plus importants de ces traités internationaux avaient pour objet:

- la mise en œuvre du système des ressources propres des Communautés européennes et des mécanismes correcteurs sur lesquels se sont accordés les États membres de l'Union européenne pour la période 2007-2013 (doc. n° 52 1740);
- l'adhésion de la Belgique à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à son Protocole facultatif (doc. n° 52 1752);
- l'élargissement de l'OTAN à l'Albanie et à la Croatie (doc. n° 52 1753);
- l'organisation de l'entraide judiciaire et de l'extradition négociée entre l'Union européenne et les États-Unis (doc. n° 52 2013 et doc. n° 52 2014).

La commission a entendu un grand nombre de questions et d'interpellations portant sur de nombreux dossiers de l'actualité internationale.

Elle a également suivi l'évolution de cette actualité à travers des débats thématiques ou des débats d'actualité avec les ministres en charge de ces dossiers. Ces échanges de vues avec le gouvernement ont parfois été organisés conjointement avec la commission de la Défense nationale ou avec la commission des Relations extérieures et de la Défense du Sénat.

Ils ont été consacrés:

- aux relations avec la Russie et à la situation dans le Caucase;
- à la République démocratique du Congo (4 débats);
- à la situation dans la Bande de Gaza;
- à la menace de prolifération nucléaire;
- au bilan du mandat belge (2007-2008) au Conseil de sécurité de l'ONU;
- à la préparation du Sommet de l'OTAN qui a eu lieu à Strasbourg les 3 et 4 avril (2 débats);
- à la nouvelle architecture de sécurité en Europe;
- à l'envoi de militaires belges sur des navires marchands.

La commission a débattu des dossiers européens avec le Premier ministre avant et après chacun des sommets européens, lors de réunions conjointes avec le comité d'avis chargé de questions européennes et les organes correspondants du Sénat. Des réunions rassemblant les mêmes organes ont permis de dialoguer avec Javier Solana, haut représentant pour la Politique étrangère et de sécurité commune (sur l'actualité en matière de PESC et de PESD); avec l'ambassadeur de la République tchèque (sur les priorités de la présidence tchèque de l'UE); avec le secrétaire d'État aux Affaires européennes (sur la préparation de la présidence belge en 2010); avec le représentant belge auprès de l'Union européenne (sur le programme législatif de la Commission européenne en 2009); avec une délégation parlementaire britannique; avec le Premier ministre sur les résultats du sommet du 5 avril entre les États-Unis et l'Union européenne.

Dans le domaine de la coopération au développement, la commission, après avoir au cours de la session précédente procédé à un large tour d'horizon de ce secteur dont les différents acteurs avaient alors été auditionnés, s'est cette année concentrée sur le

suivi des documents transmis à la Chambre en vertu de dispositions légales. Elle a ainsi auditionné l'Évaluateur spécial de la Coopération au développement sur son rapport 2006-2008 et elle a débattu avec le ministre de la Coopération au Développement de ce même rapport; du rapport 2007 de la Cour des comptes sur la mise en œuvre des tâches de service public de la CTB (Coopération technique belge); du respect des droits de l'homme en 2008 dans les dix-huit pays partenaires de la Coopération belge au Développement et de la note stratégique "le droit à la santé et aux soins de santé".

D'autres échanges de vues et auditions ont eu lieu, pour lesquels la commission s'est souvent réunie conjointement avec son homologue du Sénat:

- journée d'étude sur les relations Belgique-Russie (organisée conjointement par des parlementaires russes);
- audition de représentantes du "collectif des femmes congolaises pour la paix";
- audition du Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer;
- audition des ambassadeurs de Jordanie et du Maroc, s'exprimant sur la situation au Moyen-Orient au nom des 22 ambassadeurs arabes en poste à Bruxelles;
- audition de représentants d'ONG, en préparation des débats sur le Sommet de l'OTAN;
- échange de vues avec le ministre des Affaires étrangères de Géorgie;
- échange de vues avec une délégation parlementaire norvégienne;
- échange de vues avec Mme Nawal El Saadawi, écrivain et militante féministe égyptienne;
- échange de vues avec M. Ali bin Smaikh Al-Marri, président de la commission des Droits de l'homme du Qatar;
- audition "Stop à la violence faite aux enfants dans le Sud";
- échange de vues avec les ministres des Affaires étrangères et des Finances du Burundi, accompagnés d'une délégation parlementaire;
- échange de vues avec une délégation parlementaire libyenne.

Des propositions de résolution ont également été adoptées:

- résolution relative à la guerre entre Israël et le Hamas dans la bande de Gaza (doc. n° 52 1712);
- résolution relative à la campagne contre le "repassage des seins" dans les pays en développement (doc. n° 52 0743);
- résolution relative aux féminicides en Amérique centrale et au Mexique (doc. n° 52 1677);
- résolution relative à une nouvelle politique générale de lutte contre la faim dans la perspective de la crise alimentaire mondiale (doc. n° 52 1197);
- résolution demandant au gouvernement belge de condamner les propos inacceptables du pape lors de son voyage en Afrique, et de protester officiellement auprès du Saint-Siège (doc. n° 52 1907).

Enfin, une délégation de la commission s'est rendue à New York, dans la perspective du bilan à tirer du mandat (2007-2008) de la Belgique au Conseil de Sécurité; les entretiens qu'elle y a eus ne se sont toutefois pas limités au Conseil de Sécurité, mais ont également concerné de nombreux autres organes et domaines d'activités des Nations Unies.

Commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions

La commission a adopté les projets et propositions de loi suivants:

- projet de loi spéciale modifiant l'article 26 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, doc. n° 52 1283/001-2008/2009;
- proposition de loi modifiant la législation relative à l'obligation de déposer une liste de mandats, fonctions, et professions et une déclaration de patrimoine, en ce qui concerne le dépôt de la déclaration de patrimoine, doc. n° 52 1507/001-2008/2009;
- proposition de loi spéciale modifiant la législation relative à l'obligation de déposer une liste de mandats, fonctions, et professions et une déclaration de patrimoine, en ce qui concerne le dépôt de la déclaration de patrimoine, doc. n° 52 1508/001-2008/2009;
- projet de loi modifiant la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone en ce qui concerne les incompatibilités pour les membres du parlement de la Communauté germanophone, doc. n° 52 2018/001-2008/2009.

La commission a poursuivi l'examen des propositions de révision de la Constitution et des projets et propositions de loi suivants:

- proposition de révision de la Constitution en vue d'y insérer un article 39*bis* relatif à la consultation populaire, doc. n° 52 0218/001-2007/2008;
- proposition de révision de l'article 57 de la Constitution afin de moderniser le droit de pétition et de le transformer en un véritable débat d'initiation populaire devant les assemblées, doc. n° 52 0472/001-2007/2008;
- projet de loi adoptant diverses lois réglant une matière visée à l'article 77 de la Constitution à la dénomination "Cour constitutionnelle", doc. n° 52 1112/001-2007/2008;
- projet de loi adoptant diverses lois réglant une matière visée à l'article 78 de la Constitution à la dénomination "Cour constitutionnelle", doc. n° 52 1113/001-2007/2008;
- projet de loi spéciale visant à adopter diverses dispositions à la dénomination "Cour constitutionnelle", doc. n° 52 1114/001-2007/2008;
- proposition de loi spéciale remplaçant les mots "Cour d'arbitrage" par les mots "Cour constitutionnelle" dans la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, doc. n° 52 1727/001-2008/2009;
- proposition de loi modifiant la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone, doc. n° 52 1262/001-2007/2008;
- proposition de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, doc. n° 52 1263/001-2007/2008.

La commission a rejeté les propositions de loi suivantes:

- proposition de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 2 mai 1995 relative à l'obligation de déposer une liste de mandats, fonctions et professions et une déclaration de patrimoine, en vue d'introduire une déclaration de régularité fiscale, doc. n° 52 0186/001-2007/2008;
- proposition de loi modifiant la loi du 2 mai 1995 relative à l'obligation de déposer une liste de mandats, fonctions et professions et une déclaration de patrimoine et

modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en vue d'étendre l'application du précompte professionnel, doc. n° 52 0308/001-2007/2008.

Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société

Projets et propositions de loi terminés:

- projet de loi modifiant l'arrêté royal du 21 avril 1983 fixant les modalités de l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes, en vue d'instaurer les conditions d'un débat contradictoire entre les chambres des commissions d'agrément des médecins spécialistes et le Conseil supérieur des médecins spécialistes et des médecins généralistes, doc. n° 52 1187;
- projet de loi relatif à l'obtention et à l'utilisation de matériel corporel humain destiné à des applications médicales humaines ou à des fins de recherche scientifique, doc. n° 52 1409;
- projet de loi portant des dispositions diverses en matière de santé (I) (art. 14 à 25, 34 à 49, 53 à 55, 62 et 63, et 66 à 89), doc. n° 52 1491;
- projet de loi portant modification de l'article 157 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, doc. n° 52 1492;
- projet de loi-programme (art. 132 à 149, 151 à 153, 155, 166 à 178, 220 à 240, 243 à 260, 271 et 272), doc. n° 52 1607;
- projet de loi portant des dispositions diverses (I) (art. 3 à 5, 27, 91 à 98, 104 et 105), doc. n° 52 1608;
- projet de loi portant des dispositions diverses (II) (art. 1 à 3); doc. n° 52 1609;
- projet de loi modifiant la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, en vue de l'agrément et du financement des équipes de soins palliatifs à domicile pour enfants, doc. n° 52 1675;

proposition de loi jointe:

- proposition de loi modifiant la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, en ce qui concerne les équipes de soins palliatifs pédiatriques à domicile, doc. n° 52 1466;
- proposition de loi instaurant une réglementation générale relative à l'interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public et à la protection des travailleurs contre la fumée du tabac, doc. n° 52 1768;

propositions de loi jointes:

- proposition de loi relative à une interdiction générale de fumer dans des lieux fermés accessibles au public et à la protection des travailleurs contre la fumée du tabac, doc. n° 52 0780;
- proposition de loi simplifiant la réglementation concernant la consommation de tabac dans les lieux publics, doc. n° 52 1763;
- projet de loi portant des dispositions diverses (art. 68 à 76 et 115 à 117), doc. n° 52 1786;

- projet de loi portant création d'un Centre belge des méthodes alternatives à l'expérimentation animale, doc. n° 52 1918;
- projet de loi-programme (art. 6 à 8), doc. n° 52 1967;
- projet de loi reportant la date d'entrée en vigueur de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'obtention et à l'utilisation de matériel corporel humain destiné à des applications médicales humaines ou à des fins de recherche scientifique, doc. n° 52 1991;
- projet de loi modifiant la loi du 21 décembre 1998 relative aux normes de produits ayant pour but la promotion de modes de production et de consommation durables et la protection de l'environnement et de la santé, doc. n° 52 2093;
- projet de loi modifiant l'arrêté royal du 13 septembre 1999 relatif à l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées, afin d'attirer l'attention sur les risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse, doc. n° 52 1206 (rejeté).

La commission a adopté les propositions de résolution suivantes:

- proposition de résolution relative à un plan d'action en faveur de l'enfant hospitalisé, doc. n° 52 0482;
- proposition de résolution relative à la mise en oeuvre d'un plan d'action en ce qui concerne les affections rares et les médicaments orphelins, doc. n° 52 0505;
- proposition de résolution relative à l'amélioration des possibilités de traitement préventif de la bronchiolite à VRS chez les prématurés et chez les autres jeunes enfants faisant partie d'un groupe à risque, doc. n° 52 1251;
- proposition de résolution visant à améliorer la disponibilité d'informations à l'attention des consommateurs lors de leurs achats de gsm et à protéger la santé des citoyens contre les risques liés à la pollution électromagnétique, doc. n° 52 1335;

proposition de résolution jointe:

- proposition de résolution relative à la protection de la santé des citoyens contre les risques liés à la pollution électromagnétique, doc. n° 52 0405;
- proposition de résolution relative aux médicaments destinés aux enfants, doc. n° 52 1708;
- proposition de résolution relative aux nanosciences et aux nanotechnologies, doc. n° 52 1811;
- proposition de résolution relative aux soins pédiatriques à domicile, doc. n° 52 1845.

La commission a procédé aux échanges de vues suivants:

- le Conseil de l'Union européenne relatif à l'Environnement du 20 octobre 2008 (doc. n° 52 1534);
- présentation du Plan fédéral de lutte contre la pauvreté (doc. n° 52 1541).
La position de la Belgique au Sommet européen sur l'Environnement du 4 décembre 2008 (doc. n° 52 1698);
- Printemps de l'Environnement: première réunion de suivi (janvier 2009) (doc. n° 52 1759);
- avec la commission spéciale "Climat et Développement durable" et avec la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture: l'impact du paquet énergie-climat de l'Union européenne sur le système énergétique belge et l'économie (doc. n° 52 1778);

- plan fédéral de lutte contre la pauvreté : première évaluation (février 2009) (doc. n° 52 1835);
- avant-projet du plan fédéral "Vers une politique intégrée de produits" et Contribution fédérale à l'amélioration de la qualité de l'air (doc. n° 52 1836);
- plan national climat 2009-2012 de la Belgique: inventaire des mesures et état des lieux au 31 décembre 2008 (doc. n° 52 1849);
- projet de plan fédéral pour l'intégration de la biodiversité dans 4 secteurs fédéraux clés (doc. n° 52 1877);
- le conseil de l'Union européenne relatif à l'environnement du 2 mars 2009 (doc. n° 52 1878);
- Before & After: enquête sur la situation sociale et économique des personnes régularisées en exécution de la loi du 22 décembre 1999 (doc. n° 52 1889);
- évaluation de la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers (doc. n° 52 1915);
- conférence dans le cadre de la semaine internationale Brain Awareness (doc. n° 52 1921);
- avec la commission des Affaires sociales du Sénat: évaluation du Plan National Cancer (doc. n° 52 1983);
- présentation du rapport annuel 2008 du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (doc. n° 52 1999);
- avec la commission des Affaires sociales du Sénat: cadastre des professions médicales (doc. n° 52 2021);
- les maladies chroniques (doc. n° 52 2043);
- le plan d'attractivité de la profession infirmière (doc. n° 52 2047);
- échange de vues. Conseil de l'Union européenne en matière de Santé publique des 6 et 7 juillet 2009, (doc. n° 52 2132);
- échange de vues. Rapport de juin 2009 de la Cour des comptes sur la politique climatique fédérale et la mise en œuvre du protocole de Kyoto (doc. n° 52 2135).

Auditions

- Déclaration conjointe du 17 juin 2008 des ministres, qui ont la Santé publique dans leurs attributions, sur la politique future en matière d'alcool (doc. n° 52 1822).
- Le statut des médecins spécialistes en formation (doc. n° 52 1883).
- Les trajets de soins (doc. n° 52 2030).

La commission a rendu les avis suivants:

- Avis de subsidiarité sur la proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil relative aux normes de qualité et de sécurité des organes humains destinés à la transplantation (document COM(2008) - 818) (doc. n° 52 1766).
- Avis sur le budget 2009:
 - Section 24 - Sécurité sociale - Partim: Victimes de guerre.
 - Section 25 - SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement - Partim: Santé publique.
 - Section 25 - SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement - Partim: Sécurité de la Chaîne alimentaire.
 - Section 25 - SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement - Partim: Environnement.
 - Section 25 - SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement - Partim: Milieu marin.

- Section 44 - Intégration sociale, lutte contre la pauvreté et économie sociale - Partim: Intégration sociale, politique des grandes villes et lutte contre la pauvreté.

La commission a entamé ou poursuivi l'examen des propositions de loi et de résolution suivantes:

- proposition de loi modifiant la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale en vue de porter le niveau du revenu d'intégration au-dessus du seuil de pauvreté et d'aligner le montant octroyé aux cohabitants sur celui octroyé aux isolés, doc. n° 52 0051;
- proposition de loi modifiant la loi sur les hôpitaux, coordonnée le 7 août 1987, en ce qui concerne l'accueil des enfants dans les structures hospitalières, doc. n° 52 0203;
- proposition de résolution pour un meilleur soutien des soins palliatifs, doc. n° 52 0288;
- propositions de loi jointes:
 - proposition de loi modifiant la loi du 15 mars 1954, relative aux pensions de dédommagement des victimes civiles de la guerre 1940-1945 et de leurs ayants droits, doc. n° 52 0301;
 - proposition de loi visant à accorder une pension de dédommagement des victimes civiles de la guerre 1940-1945 et de leurs ayants droit à toutes les personnes ayant la nationalité belge, doc. n° 52 1626;
- proposition de loi modifiant la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale en vue d'augmenter l'intervention financière de l'État dans le revenu d'intégration, doc. n° 52 0317;
- proposition de loi modifiant l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé en ce qui concerne l'installation d'alcolocks dans les véhicules destinés au transport professionnel, doc. n° 52 0674;
- proposition de loi modifiant la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, en ce qui concerne le remboursement des dispositifs d'aide au sevrage tabagique, doc. n° 52 0988;
- propositions de loi jointes:
 - proposition de loi modifiant, en ce qui concerne l'exercice des professions de la santé mentale, l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé, doc. n° 52 1126;
 - proposition de loi modifiant l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé en vue de la réglementation de l'exercice de la psychologie clinique, de la sexologie clinique et de l'orthopédagogie clinique, doc. n° 52 1357;
 - proposition de loi modifiant l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé en ce qui concerne l'exercice de la psychothérapie, doc. n° 52 1604;
- proposition de résolution relative au remboursement du stérilet hormonal, doc. n° 52 1455;
- proposition de résolution relative aux droits de l'enfant hospitalisé en pédopsychiatrie, 52 1477;

- proposition de résolution relative à l'attractivité de la médecine générale en particulier en zone rurale, doc. n° 52 1546;
- proposition de loi modifiant l'arrêté royal du 13 août 1990 relatif à la fabrication et à la mise dans le commerce de produits à base de tabac et de produits similaires en ce qui concerne la mention du numéro de téléphone de la ligne Tabac-Stop sur les produits du tabac, doc. n° 52 1642;
- proposition de résolution visant à créer un dispositif de veille et d'urgence sociale via la création d'un numéro d'appel téléphonique: le 115, doc. n° 52 1776;
- proposition de résolution relative à une amélioration de l'offre de soins palliatifs en vue d'une meilleure adéquation aux besoins, doc. n° 52 1796;

- propositions de loi jointes:
 - proposition de loi modifiant l'arrêté royal du 5 septembre 2001 relatif à la disponibilité d'informations sur la consommation de carburant et les émissions de CO2 à l'intention des consommateurs lors de la commercialisation des voitures particulières neuves, doc. n° 52 1909;
 - proposition de loi visant à interdire la publicité pour les voitures les plus polluantes, doc. n° 52 1910.

COMMISSIONS SPÉCIALES

Commission "Achats militaires"

La commission pour les Achats militaires dispose d'un droit de contrôle lors de procédures d'acquisition du ministère de la Défense, et plus particulièrement concernant les achats de matériel. Elle exerce ce droit de contrôle en vertu des dispositions fixées dans un protocole administratif conclu le 15 septembre 1997 entre la Chambre des représentants et le ministre de la Défense. Conformément à ce protocole, le ministre de la Défense doit informer la commission des principaux achats prévus, à partir de 1,5 million d'euros. La commission peut ensuite décider de procéder à l'examen d'un dossier d'acquisition. Un deuxième protocole administratif, conclu le 15 septembre 1997 avec le ministre de l'Économie, règle la fourniture d'informations concernant des compensations économiques éventuelles liées à des achats militaires.

Au cours de la période 2008-2009, elle n'a pas examiné de dossiers d'acquisition.

Commission parlementaire de Concertation

La commission parlementaire de concertation s'est réunie à 12 reprises au cours de la session ordinaire 2008-2009.

Au cours de la période considérée, elle a examiné 24 demandes de traitement d'urgence d'un projet de loi (application de l'article 80 de la Constitution et art. 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de Concertation).

Au cours de cette session, la commission n'a été saisie d'aucun conflit de compétence formel (application de l'article 11 de la loi du 6 avril 1995). Elle s'est toutefois prononcée à 2 reprises sur la procédure législative à suivre.

Dans 10 cas, la commission de concertation a arrêté le délai dans lequel la Chambre des représentants devait se prononcer (application des articles 2, 4°, et 12, § 3, de la loi du

6 avril 1995).

Enfin, la commission de concertation a appliqué à 5 reprises l'article 10, § 1, 3°, de la loi précitée du 6 avril 1995, qui lui permet de suspendre les délais d'examen et d'évocation.

Commission de la Comptabilité

Conformément à l'article 107 du Règlement de la Chambre des représentants, la commission de la Comptabilité vérifie et apure tous les comptes de la Chambre et, sur proposition des questeurs, elle détermine le budget de la Chambre.

Elle procède également de la sorte pour les comptes et budgets établis pour le financement des partis politiques et pour la dotation des membres du Parlement européen élus en Belgique (voir doc. n° 52 1640/001).

Sur la base d'une décision du Bureau de la Chambre du 6 novembre 1984, la commission de la Comptabilité examine également les comptes et propositions budgétaires de la Cour des comptes.

Au fil des années, les compétences de la commission de la Comptabilité ont été élargies de sorte qu'elle vérifie également les budgets et les comptes des institutions bénéficiant d'une dotation énumérées ci-après:

- depuis 1984: la Cour des comptes;
- depuis 1993: les comités permanents de contrôle des services de police et de renseignements;
- depuis 1997: les médiateurs fédéraux;
- depuis 2000: la Cour constitutionnelle (précédemment: la Cour d'arbitrage) et le Conseil supérieur de la Justice;
- depuis 2001: les commissions de nomination pour le notariat;
- depuis 2003: la commission de la protection de la vie privée.

La commission de la Comptabilité, qui est présidée par le Président de la Chambre, s'est réunie le 18 novembre et le 25 décembre 2008.

L'augmentation des crédits à allouer et de la dotation inscrite au budget de l'État pour la prochaine année budgétaire (en l'occurrence, 2009) est compensée autant que possible par le boni éventuel de l'année qui précède (= 2007) l'année budgétaire en cours (= 2008).

Pour un certain nombre d'institutions, le gouvernement avait inscrit dans la dotation prévue au budget de l'État un montant inférieur au montant demandé. La différence a été financée en recourant au fonds de réserve des institutions concernées et/ou au montant mis à disposition par la commission de la protection de la vie privée et/ou en utilisant une partie du boni 2008 afin de financer le budget 2009 (voir doc. n° 52 1636/001).

Voici un aperçu schématique (en millions d'euros) des crédits sollicités pour 2009 (A), de la dotation inscrite pour 2009 (B) et des comptes de 2007 (C) pour chacune de ces institutions:

DOC 52 1636/001

	(A) CREDITS 2009	(B) DOTATION 2009	(C) COMPTES 2007
COUR CONSTITUTIONNELLE	9,7707	9,464	0,007
COUR DES COMPTES	53,1612	45,732	5,774
CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA JUSTICE	6,4344	5,090	1,003
MÉDIATEURS FÉDÉRAUX	4,505	4,108	0,259
COMITÉ P	11,775	11,094	0,575
COMITÉ R	3,8	3,116	0,684
NOTARIAT	0,622	0,382	0,131
COMMISSION DE LA VIE PRIVÉE	5,440	5,244	0,354
TOTAL	95,5083 (2008: 94,265)	84,23	8,787

Ajoutons que la commission de la Comptabilité a, au cours du mois de juin 2009, accédé à une demande du Président des Commissions de nomination pour le notariat visant à octroyer un crédit supplémentaire de 167 800 euros.

Commission spéciale "Climat et Développement durable"

Échanges de vues

- Échange de vues: rapport fédéral Développement durable. Vision à long terme 2050 (doc. n° 52 1864/001-2008/2009)
- Échange de vues: la crise alimentaire internationale (CRIV 52 COM 436 - CRAV 52 COM 436)
- Échange de vues: l'impact du paquet énergie-climat de l'Union européenne sur le système énergétique belge et l'économie (doc. n° 52 1778/001-2008/2009).

Commission de Contrôle des dépenses électorales et de la Comptabilité des partis politiques

Les missions et les compétences de la commission de Contrôle sont les suivantes:

- contrôle du respect des dispositions légales en matière de limitation des dépenses électorales et d'origine des fonds qui y ont été affectés, par les partis politiques et les candidats individuels pour les élections des Chambres fédérales et du Parlement européen;
- contrôle du respect par les partis politiques et leurs composantes, les listes, les candidats et les mandataires politiques, de l'obligation d'enregistrement concernant tout don de 125 euros et plus émanant de personnes physiques;
- contrôle des communications officielles des membres du gouvernement fédéral et des présidents de la Chambre et du Sénat;
- examen des rapports financiers sur la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes.

La commission de Contrôle a:

- pour ce qui concerne sa première mission, à l'occasion des élections du Parlement européen et des parlements de communauté et de région du 7 juin 2009:
 - établi un vade-mecum contenant la législation fédérale en matière de dépenses électorales ainsi que des informations utiles pour les partis et les candidats (doc. Chambre, n° 52 1966/001);
- pour ce qui concerne sa deuxième mission:
 - contrôlé les dons enregistrés de 125 euros et plus qui ont été faits en 2007 par des personnes physiques à des partis politiques et leurs composantes, des listes, des candidats et des mandataires politiques;
- pour ce qui concerne sa troisième mission:
 - rendu 46 avis sur des notes de synthèse introduites en application de l'article 4bis de la loi du 4 juillet 1989;
- pour ce qui concerne sa quatrième mission:
 - approuvé dix des onze rapports financiers relatifs à la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes pour l'exercice 2007 (voir doc. Chambre, n^{os} 52 1137/001 à 003). Étant donné qu'un parti politique n'a pas déposé un rapport financier au sens de la loi dans le délai légal, la commission a décidé de retenir la dotation de ce parti pendant une période de quatre mois, de décembre 2008 à mars 2009;
 - publié les dix rapports financiers qui ont été déposés pour l'exercice 2008 (voir doc. Chambre, n^{os} 52 1968/001 et 002);
 - accepté qu'à partir de l'exercice 2009, des ex-partenaires d'un cartel déposent chacun un rapport financier séparé;

- pour ce qui concerne l'évaluation de la législation par le Conseil de l'Europe (Groupe d'États contre la Corruption - GRECO):
 - préparé la visite que l'équipe d'évaluation du GRECO a rendue à notre pays du 19 au 21 novembre 2008. Le rapport d'évaluation sur la transparence du financement des partis politiques en Belgique a été adopté par la séance plénière du GRECO le 15 mai 2009.
 - La Belgique dispose à partir de cette date d'un délai de dix-huit mois pour la mise en oeuvre des recommandations du GRECO;
 - renvoyé le rapport du GRECO pour un examen approfondi au groupe de travail technique qui a été chargé, le 24 octobre 2007, de l'évaluation globale de la législation et qui a été élargi, le 14 juillet 2009, avec des membres de la commission de Contrôle (un membre par parti politique représenté dans la commission).

Commission spéciale Mondialisation

Voir chapitre 5

Commission des Naturalisations

La commission a examiné les demandes de naturalisation le 3 décembre 2008 et le 28 avril 2009.

En date du 20 janvier 2009, la commission a tenu une réunion conjointe avec une délégation du parquet du procureur du Roi à Bruxelles, au sujet de la qualité et du contenu des avis émis par ce parquet, en application de l'article 21 § 3, al. 2 du Code de la nationalité belge.

Les demandes acceptées par la commission ont été adoptées par la Chambre en séance plénière les 22 janvier et 2 juillet 2009.

La publication au Moniteur Belge a eu lieu les 2 mars et 1^{er} septembre 2009.

Commission des Pétitions

En vertu de l'article 28 de la Constitution, des pétitions signées par une ou plusieurs personnes peuvent être adressées aux autorités publiques.

L'article 57 de la Constitution stipule que "(...) Chaque Chambre a le droit de renvoyer aux ministres les pétitions qui lui sont adressées. Les ministres sont tenus de donner des explications sur leur contenu, chaque fois que la Chambre l'exige."

Le Président de la Chambre transmet une pétition à la commission des Pétitions ou à la commission qui est compétente pour la matière à laquelle se rapporte la pétition. Il peut également décider de la soumettre à la Chambre.

La commission des Pétitions peut à son tour renvoyer une pétition qui lui a été transmise au ministre compétent, au Collège des médiateurs fédéraux ou à une autre commission de la Chambre. Elle peut également décider de soumettre la pétition à la Chambre ou de la classer sans suite.

Au cours de la session 2008-2009, la commission s'est penchée sur 17 pétitions. La commission a également examiné les réponses des ministres et des présidents de commission concernés à ses demandes d'explication concernant les pétitions précitées.

Ombudspromoteurs

L'article 38 du Règlement de la Chambre dispose que chaque commission permanente nomme un ombudspromoteur qui est chargé d'assurer le suivi, au sein de la commission permanente, des travaux du Collège des médiateurs fédéraux qui relèvent de sa compétence, ainsi que des pétitions qui lui sont transmises par la commission des Pétitions. Chaque commission permanente a désigné un ombudspromoteur.

Rapport annuel des médiateurs fédéraux

Les médiateurs fédéraux ont été créés par la loi du 22 mars 1995 instaurant des médiateurs fédéraux. Cette loi a été modifiée en 2004 en ce qui concerne la procédure à suivre pour le renouvellement ou le remplacement des médiateurs. Les médiateurs sont nommés par la Chambre des représentants pour un mandat de six ans, renouvelable une seule fois.

Les médiateurs fédéraux ont pour mission d'examiner si le fonctionnement de l'administration est conforme aux principes de bonne administration. Ils essaient de trouver des solutions concrètes aux problèmes des citoyens et assument une mission de conciliation entre ce dernier et les autorités administratives. En se basant sur les constatations faites dans le cadre de leur mission, ils font rapport à la Chambre sur le fonctionnement de l'administration et formulent des recommandations. Les médiateurs publient un rapport annuel qui est discuté au sein de la commission des Pétitions, conformément à l'article 144, alinéa 2, du Règlement de la Chambre. Le rapport annuel 2008 a été remis officiellement au Président de la Chambre le 17 mars 2009 et examiné en commission des Pétitions le 29 avril 2009.

Commission des Poursuites

La commission a émis un avis pour la séance plénière. En application de l'article 103 de la Constitution, il a été proposé d'accorder l'autorisation, demandée par le procureur général près la Cour d'appel de Gand, de réquisition en vue du règlement de la procédure devant la chambre des mises en accusation près la Cour d'appel de Gand dans le dossier répressif à charge du vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères (doc. n° 52 1906/001).

Commission spéciale du Règlement et de la Réforme du travail parlementaire

Durant la session ordinaire 2008-2009, la commission spéciale a examiné les textes suivants:

- proposition (Bart Tommelein, Daniel Bacquelaine, Christian Brotcorne, Servais Verherstraeten, Meyrem Almaci, Jean Marie Dedecker, Thierry Giet, Jean-Marc Nollet, Peter Vanvelthoven) de modification de l'article 3 du Règlement de la Chambre des représentants en vue d'intégrer les anciens présidents de la

Chambre dans le Bureau, doc. n° 52 1927/001-2008/2009; l'objet de la proposition doc. n° 52 1927/001 était d'intégrer les anciens présidents de la Chambre, qui sont déjà membres de droit de la Conférence des présidents (voir l'article 14 du Règlement), dans le Bureau, pour autant bien entendu qu'ils fassent encore partie de l'Assemblée. Afin de préserver la représentativité du Bureau, les anciens présidents de la Chambre n'ont cependant qu'une voie consultative au sein de cet organe. La Chambre a adopté cette modification le 23 avril 2009, qui a été publiée au Moniteur belge du 19 mai 2009.

- proposition (Patrick Dewael, Daniel Bacquelaine, Christian Brotcorne, Thierry Giet, Bart Tommelein, Servais Verherstraeten) modifiant le Règlement en ce qui concerne la poursuite, le jugement et l'arrestation de ministres, doc.

n° 52 1978/001-2008/2009. L'objet de cette proposition était d'insérer dans le Règlement des règles de procédure relatives à la poursuite de ministres. En effet, si la loi du 25 juin 1998 prescrit que certaines procédures se déroulent conformément aux dispositions du Règlement de la Chambre des représentants, le Règlement n'a rien prévu en la matière. À la suite d'un dossier récent, dans lequel la Chambre a accordé l'autorisation constitutionnelle en vue de poursuivre le règlement de la procédure à charge d'un ministre du gouvernement fédéral, la commission des Poursuites a formulé la recommandation de remédier à cette lacune. La proposition étend les compétences de la commission des Poursuites, de sorte que dorénavant, cette dernière examine non seulement les demandes relatives à l'immunité parlementaire des membres de la Chambre, mais aussi les demandes formulées dans le cadre des poursuites pénales à l'encontre de ministres fédéraux. La Chambre a adopté cette modification le 4 juin 2009, qui a été publiée au Moniteur belge du 19 juin 2009.

Jusqu'à l'adoption de cette proposition, la compétence de la commission des Poursuites se limitait aux demandes afférentes à l'immunité parlementaire des membres de la Chambre (article 160 du Règlement). La modification du Règlement adoptée par la Chambre étend la compétence de la commission aux demandes visant à poursuivre, à juger ou à arrêter des ministres fédéraux (nouvel article 160*bis*). La Chambre comble ainsi une lacune du Règlement, tout en tenant compte de la recommandation de la commission des Poursuites d'élaborer des règles de procédure relatives à la poursuite des ministres.

La modification du Règlement insère un nouvel article 160*bis* et affine les termes utilisés dans l'article 160.

Commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du comité permanent de Contrôle des services de police

Les réunions de la commission spéciale se tiennent à huis clos.

La commission spéciale s'est réunie à dix reprises durant la session 2008-2009. Trois réunions ont été organisées conjointement avec la commission chargée du suivi du comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité du Sénat.

Au cours de ces réunions communes, les commissions ont examiné - en application de l'article 66*bis*, § 3, 1°, de la loi du 18 juillet 1991 organique du contrôle des services de police et de renseignements et de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace - le rapport d'activités pour 2007-2008 du comité permanent de contrôle des services de police et le rapport d'activités pour 2008 du comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité.

La commission spéciale s'est réunie séparément à sept reprises.

Lors de ces réunions, la commission a procédé à l'examen de rapports sur différentes enquêtes de contrôle qui lui ont été transmis par le comité permanent de contrôle des services de police en exécution de l'article 8, alinéa 2, de la loi précitée du 18 juillet 1991.

Au cours de cette session, la composition de la commission d'accompagnement a été sensiblement modifiée.

Le 30 décembre 2008, M. Herman Van Rompuy (CD&V) a accédé au poste de Premier ministre. M. François-Xavier de Donnea lui a succédé dans sa fonction de président de la commission.

Le même jour, M. Guido De Padt (Open Vld) est devenu ministre de l'Intérieur. Il a été remplacé au sein de la commission par M. Bart Tommelein.

Le 31 décembre 2008, Mme Katrien Schryvers (CD&V) a démissionné de la Chambre des représentants. Elle a été remplacée au sein de la commission d'accompagnement par M. Stefaan Van Hecke (Ecolo-Groen!).

Le 30 juin 2009, M. Bart Tommelein a prêté serment en tant que parlementaire flamand. Il a été remplacé au sein de la commission par M. Herman De Croo.

La composition du comité permanent de contrôle des services de police a également été modifiée.

Par arrêté royal du 13 juillet 2008, M. André Vandoren, président du comité permanent de contrôle des services de police, a été nommé président de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace. Le 8 janvier 2009, la Chambre a nommé M. Bart Van Lijsebeth pour lui succéder. M. Van Lijsebeth a prêté serment le 9 janvier 2009. Le 28 mai 2009, la Chambre a nommé Mme Dominique Reyniers en tant que présidente suppléante du comité.

Le 10 avril 2009, M. Frank Schuermans a démissionné en tant que conseiller au comité permanent de contrôle des services de police.

Commission spéciale chargée d'examiner la crise financière et bancaire

Le 4 décembre 2008, dans le contexte de la crise particulièrement grave qui touchait le pays depuis la fin septembre 2008 dans le secteur financier et bancaire et qui avait frappé lourdement plusieurs grandes banques et institutions financières, la Chambre des représentants a adopté, en séance plénière, une proposition visant à instituer une commission spéciale chargée d'examiner la crise financière et bancaire. Comme la proposition d'institution visait à créer une commission qui serait composée de membres de la Chambre et de sénateurs, le Sénat a, à son tour, approuvé en séance plénière, le 11 décembre 2008, l'institution de la commission spéciale.

La mission principale de la commission spéciale consistait, sur la base d'un rapport que devaient présenter quatre experts proposés par la Cour des comptes et désignés par la commission, à analyser les mécanismes et les responsabilités ayant mené à la crise financière et bancaire, ainsi que le contrôle du secteur, la gestion de la crise et les manquements de la législation, notamment sur le plan du contrôle.

La commission se composait de 11 députés et de 10 sénateurs, et d'autant de suppléants, désignés selon la règle de la représentation proportionnelle des groupes politiques. Les autres groupes politiques des deux Chambres ont chacun pu désigner un membre qui a pu participer, sans droit de vote, aux travaux de la commission spéciale.

La commission se composait des membres effectifs suivants, en ce qui concerne la Chambre: M. Hendrik Bogaert (qui a remplacé, le 19 janvier 2009, M. Servais Verherstraeten en tant que membre effectif) et Mme Liesbeth Van der Auwera pour le groupe CD&V, MM. François Bellot et Olivier Hamal pour le groupe MR, MM. Guy Coëme et Yvan Mayeur pour le groupe PS, M. Herman De Croo (qui, a remplacé, le 29 janvier 2009, M. Bart Tommelein en tant que membre effectif) pour le groupe Open Vld, M. Gerolf Annemans pour le groupe VB, M. Peter Vanvelthoven pour le groupe sp.a, Mme Meyrem Almaci pour le groupe Ecolo-Groen! et M. Joseph George pour le groupe cdH. Les membres sans voix délibérative étaient M. Jan Jambon pour le groupe N-VA et M. Robert Van de Velde pour le groupe LDD.

En ce qui concerne le Sénat, les sénateurs suivants ont siégé dans la commission spéciale en tant que membres effectifs: MM. Wouter Beke et Hugo Vandenberghe pour le groupe CD&V, M. Berni Collas (qui a remplacé, le 22 janvier 2009, Mme Christine Defraigne) et Mme Marie-Hélène Crombé-Berton pour le groupe MR, M. Roland Duchatelet pour le groupe Open Vld, Mme Anke Van dermeersch pour le groupe VB, Mme Joëlle Kapompolé pour le groupe PS, M. Johan Vande Lanotte pour le groupe sp.a, Mme Vanessa Matz pour le groupe cdH et M. José Daras pour le groupe Ecolo. Mme Freya Piryns siégeait en tant que membre sans voix délibérative pour le groupe Groen!

La commission a été présidée par M. Joseph George (C).

La commission s'est fait assister par les experts suivants:

- M. Georges Hübner, professeur au HEC Management School de l'Université de Liège et chargé de cours principal à la Universiteit Maastricht;
- M. Michel Massart, consultant et chargé de cours à la Solvay Business School de l'Université Libre de Bruxelles (ULB);
- M. Ludo Swolfs, réviseur d'entreprise honoraire, réviseur honoraire agréé par la CBFA et président honoraire de l'Institut des réviseurs d'entreprise;
- M. Walter Van Gerven, professeur émérite de la Katholieke Universiteit Leuven, ancien avocat général près la Cour européenne de Justice.

En ce qui concerne les travaux de la commission, on peut essentiellement distinguer, outre le règlement de son propre fonctionnement au cours essentiellement de réunions du bureau et la concertation avec les experts sur l'avancement de leurs travaux et les problèmes qui se sont posés à cet égard, les deux parties suivantes: d'une part, les auditions devant permettre à la commission et au collège des experts de rassembler des informations détaillées et les données nécessaires pour l'enquête et l'analyse, et, d'autre part, les réunions consacrées à la formulation des constatations et des recommandations.

Les personnes suivantes ont été entendues au cours des auditions: Geert Noels (Petercam), Rudi Vander Vennet (UGent), Stefaan Decraene et Michel Vermaerke (Febelfin), Philippe Colle et René Dhondt (Assuralia), Axel Miller (ancien CEO de Dexia), André Bergen (président du groupe KBC), Steve Stevaert (président d'Ethias) et Guy Burton (ancien CEO d'Ethias), Jean-Paul Votron (ancien CEO de Fortis), Stefan Richter (ancien CEO de Kaupthing Bank Belgium) et Magnús Gudmundsson (CEO de Kaupthing Bank Luxembourg), Ralf Dekker, Ton Röttjers et Stephane Vermeiren

(Rabobank), Maurice Lippens (ancien président de Fortis), Herman Verwilt (ancien CEO de Fortis), Karel De Boeck (CEO de Fortis Holding), Filip Dierckx (président de Fortis Banque Belgique), André Sapir (Université Libre de Bruxelles (ULB)), Robert Tollet et Koen Van Loo (SFPI), Jean-Pierre Bostoën et Frans Macken (Fortis Banque Audit Services), Jean-Louis Duplat (ancien président de la CBFA), Guy Quaden (gouverneur de la BNB), Jean-Paul Servais (président de la CBFA) et Rudi Bonte (comité de direction de la CBFA), Eddy Wymeersch (président du Committee of European Securities Regulators et du Conseil de surveillance de la CBFA), Jean-Pierre Grafé (ancien président d'Ethias), Luc Coene (vice-gouverneur de la BNB), Wim Coumans, Jean Hilgers (BNB), Françoise Masai (BNB), Peter Praet (BNB), Michel Tilmant, Emmanuel Pieters et Marc Van Hende (SPF Économie), Viviane Buydens (SPF Finances), Philippe Lambrecht (FEB), Bernard Noël (CGSLB), Chris Serroyen (CSC), Jo Vervecken (FGTB), Johan Bortier (Unizo), Pierre Richard (ancien CEO de Dexia), Pierre Mariani (CEO de Dexia), Alexandre Lamfalussy (président du haut comité pour une nouvelle architecture financière), Grant Kirkpatrick (OCDE), Valérie Bros (ministre conseiller pour les affaires économiques et financières à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne), Didier Reynders (vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles), Laurette Onkelinx, (vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique), Patrick Dewael (Président de la Chambre des représentants et ancien vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur), Jo Vandeurzen (ancien vice-premier ministre et ministre de la Justice et des Réformes institutionnelles), Joëlle Milquet (vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances) et Yves Leterme (ancien Premier ministre).

Le rapport final incluant les recommandations de la commission a été examiné lors des séances plénières de la Chambre et du Sénat du 29 avril 2009 (doc. n° 52 1643/002).

COMMISSIONS D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les grands dossiers de fraude fiscale

La commission d'enquête a été instituée le 10 avril 2008 par la Chambre en vue d'examiner les grands dossiers de fraude fiscale. La proposition y afférente déposée par M.M. Jean-Marc Nollet, Stefaan Van Hecke, Thierry Giet et Mme Valérie Déom et M.M. François-Xavier de Donnea, Carl Devlies, Christian Brotcorne en Luk Van Biesen (doc. n° 52 0034/001 à 003) a été adoptée à l'unanimité tant par la commission des Finances et du Budget que par l'Assemblée. La commission comptait 19 membres dont certains (d'abord deux, puis trois) sans voix délibérative.

Le 26 mai 2008, la commission d'enquête s'est réunie pour la première fois en vue de constituer son bureau. M. François-Xavier de Donnea a été nommé président et MM. Dirk Van der Maelen, Luk Van Biesen et Christian Brotcorne vice-présidents. MM. Jean-Marc Nollet, Raf Terwingen et Thierry Giet ont été désignés comme rapporteurs.

Au cours de la réunion du 2 juin 2008, il a été décidé à l'unanimité de désigner M. Pierre Morlet, premier avocat général près la Cour d'appel de Bruxelles, en tant qu'expert de la commission.

Au total, la commission a entendu 71 personnes; 33 témoignages concernaient des dossiers QFIE, 7 concernaient le dossier Beaulieu et 27 portaient sur les sociétés de

liquidités. Les 18 témoignages restants avaient une portée générale ou informative. Certaines personnes ont été entendues à deux ou trois reprises par la commission.

Dans un premier temps quelques professeurs d'université spécialisés en droit fiscal ont été invités à exposer leur vision de la problématique de la grande fraude fiscale.

M. Michel Maus, professeur de droit fiscal (UA et VUB) a ensuite été désigné en qualité d'expert par la commission (à partir du 6 octobre 2008).

Au cours de sa réunion de travail du 10 octobre 2008, la commission a choisi une première série de dossiers à examiner, en l'occurrence ceux concernant la quotité forfaitaire d'impôt étranger (QFIE).

Le second volet des travaux de la commission concernait le dossier "Beaulieu".

Le troisième volet des travaux de la commission d'enquête portait sur la problématique de la fraude liée aux sociétés de liquidités.

Tandis que la rédaction du présent rapport était déjà bien entamée, (réunions des 20 et 24 avril et des 4, 5 et 7 mai 2009), la commission a organisé, le 5 mai 2009, un échange de vues avec neuf des quatorze fonctionnaires qui, dans une lettre commune du 2 mai 2007, avaient plaidé avec insistance pour l'institution d'une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les grands dossiers de fraude fiscale (fonctionnaires dont certains avaient été entendus par la commission, dans l'intervalle, au titre de témoins dans des dossiers spécifiques).

Les travaux de la commission ont été clôturés le 7 mai 2009 (adoption des recommandations et approbation du rapport).

Au cours de sa séance plénière du 14 mai 2009, la Chambre a pris connaissance du rapport de la commission d'enquête et a adhéré à ses constatations et conclusions.

Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner si le respect de la Constitution, en particulier le principe de la séparation des pouvoirs, et des lois a été observé dans le cadre des procédures judiciaires entamées à l'encontre de la sa Fortis (doc. n° 52 1711)

La proposition visant à instituer une commission d'enquête a été adoptée en assemblée plénière le 15 janvier 2009.

Le 16 janvier 2009, le bureau de la commission d'enquête a été constitué comme suit:

- président: M. Bart Tommelein
- premier vice-président: M. Jean-Marc Nollet
- deuxième vice-président: M. Gerald Kindermans
- troisième vice-président: M. Christian Brotcorne
- rapporteurs: MM. Renaat Landuyt et Pierre-Yves Jeholet et Mme Karine Lalieux.

La commission d'enquête parlementaire a été chargée d'enquêter sur les contacts qui ont eu lieu entre des représentants du pouvoir exécutif, des membres et des collaborateurs du pouvoir judiciaire et des membres du ministère public, et des membres du pouvoir législatif concernant les procédures judiciaires engagées contre la sa Fortis.

Afin d'exécuter cette mission, la commission devait désigner quatre experts chargés de rédiger, dans un délai de trois semaines, un rapport portant notamment sur la notion de "séparation des pouvoirs" et son champ d'application réel en l'espèce:

- les conditions dans lesquelles la commission d'enquête parlementaire peut exercer sa mission en parallèle avec des procédures judiciaires (pénales ou autres) ou disciplinaires en cours;
- le déroulement de la procédure ayant abouti au jugement rendu en référé par le tribunal de commerce de Bruxelles le 18 novembre 2008;
- le déroulement de la procédure ayant abouti à l'arrêt rendu par la 18^e chambre de la Cour d'appel de Bruxelles le 12 décembre 2008;
- les contacts entre des représentants du pouvoir exécutif, des membres et des collaborateurs du pouvoir judiciaire et des membres du ministère public, et des membres du pouvoir législatif concernant les procédures judiciaires engagées contre la sa Fortis (article 1^{er}, § 2, de la proposition).

Les experts ont remis leur premier rapport aux membres le 3 février 2009. Ce rapport conseillait à la commission de ne pas entamer ses travaux tant que les procédures judiciaires n'étaient pas terminées. Les experts ont estimé que l'enquête de la commission était contraire aux exigences de la séparation des pouvoirs résultant de la Convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la Constitution et de la loi.

Ils ont également demandé à être relevés de leur mission.

Après un large débat approfondi, la commission a décidé qu'elle ne pouvait souscrire à ce point de vue, qui a été confirmé par les experts dans un second avis.

La question a ensuite été soumise au service juridique de la Chambre, qui a conseillé à la commission de poursuivre ses activités.

De nombreux représentants du pouvoir judiciaire, les ministres du gouvernement fédéral et des collaborateurs des ministres concernés par le dossier sont venus témoigner sous serment devant la commission d'enquête.

Sur la base des informations dont elle disposait (témoignages, lettres, documents produits), la commission d'enquête a dressé un inventaire de tous les contacts pertinents qui ont eu lieu entre les membres du pouvoir exécutif ou leurs collaborateurs et le pouvoir judiciaire.

Les contacts que la commission d'enquête a jugé problématiques ont été signalés par un clignotant. Sur la base de la "note clignotants", la commission a rédigé des conclusions et formulé des recommandations.

Le 19 mars 2009, la commission d'enquête a présenté son rapport en séance plénière de la Chambre.

COMITÉS D'AVIS

Comité d'avis pour l'Émancipation sociale

Au cours de la session 2008-2009, le comité d'avis s'est réuni le mardi 9 décembre 2009: il a entendu les représentants de la ministre de l'Égalité des chances au sujet du budget 2009.

Comité d'avis chargé des Questions européennes

Voir chapitre 5

Comité d'avis pour les Questions scientifiques et technologiques

Le comité d'avis pour les questions scientifiques et technologiques a consacré plusieurs réunions à l'élaboration d'une proposition de résolution relative aux nanotechnologies (voir doc. n° 52 1811/001).

Le comité d'avis a procédé à l'audition de M. Bogdan Van Doninck (directeur général du SPP Politique scientifique) concernant des projets de recherche stratégique préparatoire.

En outre, le comité d'avis a choisi d'approfondir le thème des "Développements biotechnologiques et application de la pharmacogénomique pour un diagnostic et une thérapie personnalisés en Belgique". Dans ce cadre, il a été demandé au SPP Politique scientifique de réaliser une étude préparatoire du problème (inventaire des recherches en cours et recommandations pour des recherches ultérieures).

Parallèlement, le comité d'avis a, le 9 juin et le 7 juillet 2009, entendu une série d'experts sur cette matière:

- le professeur Jean-Jacques Cassiman (KUL, Centrum voor menselijke erfelijkheid);
- M. René Custers (Vlaams Instituut voor Biotechnologie);
- M. Erik Tambuyzer (Genzyme);
- le professeur Jurgen Del Favero (UIA);
- le professeur Christine Verellen-Dumoulin (Institut de Pathologie et de Génétique - Gosselies);
- M. Ludo Lauwers (Janssen Pharmaceutica).

GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail "Fonds belge de survie" ("FBS")

- Le groupe de travail a consacré plusieurs réunions au suivi de l'évaluation générale du "Fonds belge de survie". C'est notamment sur cette base qu'une proposition de loi abrogeant la loi du 9 février 1999 portant création du Fonds belge de survie et créant un Fonds belge pour la Sécurité alimentaire a été élaborée par M. Patrick Moriau et consorts (doc. n° 52 2054/001).

- Parallèlement, une délégation du groupe de travail a visité du 15 au 22 mars 2009 sept projets lancés au Bénin par le Fonds belge de survie. Mmes Muriel Gerkens et Kattrin Jadin ont fait rapport sur cette mission au nom de la délégation (voir doc. n° 52 2074/001).

Groupe de travail "Responsabilité de l'État pour les actes du Législateur"

À la suite de l'arrêt du 28 septembre 2006 de la Cour de cassation, arrêt dans lequel la Cour tient le Législateur pour responsable d'avoir omis de prendre les mesures nécessaires, la Conférence des présidents a décidé, le 11 octobre 2006, de consulter Me Johan Verbist et Me Pierre Van Ommeslaghe. La Conférence des présidents a demandé à ces deux avocats près la Cour de cassation de la conseiller sur l'attitude que le Parlement devrait adopter afin de préserver sa souveraineté en tant que (branche du) pouvoir législatif, ainsi que sur la possibilité et l'opportunité de faire intervenir la Cour constitutionnelle à cette fin, ainsi que sur la possibilité et l'opportunité de prendre une initiative sur le plan constitutionnel ou législatif ou par tout autre biais.

L'avis, "Responsabilité de l'État pour les actes du Législateur" (doc. n° 52 1627/2008-2009), a été communiqué au Président de la Chambre le 19 septembre 2008. Au cours de ses réunions du 20 octobre 2008 et du 4 novembre 2008, la Conférence des présidents a décidé de constituer un groupe de travail afin de déterminer si, à la lumière des conclusions des auteurs, une initiative législative était nécessaire.

Le groupe de travail "Responsabilité de l'État pour les actes du Législateur" s'est réuni le 18 février 2009 au cours de la session ordinaire 2008-2009. Au cours de cette réunion, M. Jean-Luc Crucke a été nommé président du groupe de travail et M. Stefaan Van Hecke a été désigné comme rapporteur. Le groupe de travail a ensuite entendu Me Johan Verbist et Me Pierre Van Ommeslaghe à propos de l'avis qu'ils avaient émis.

Commission de suivi des missions à l'étranger

À la suite d'une décision de l'assemblée plénière de la Chambre du 10 juillet 2008, plusieurs députés (un par groupe) ont été désignés pour suivre les missions militaires à l'étranger et participer aux réunions de la commission "Participation aux missions à l'étranger" du Sénat. Cette commission de suivi des missions à l'étranger a été créée au Sénat en exécution des recommandations de la commission Rwanda (Sénat) en 1997. Il s'agissait d'une commission purement sénatoriale avant que la Chambre prenne la décision précitée. Au cours de sa réunion du 28 avril 2009, cette commission a désigné M. Francis Delpérée (S) comme président et M. Ludwig Vandenhove (C), président de la commission de la Défense de la Chambre, comme vice-président. Le 2 juillet 2009, elle a adopté un nouveau règlement d'ordre.

Le ministre de la Défense expose, à huis clos, les missions auxquelles participent des militaires belges à l'étranger devant cette commission. La commission examine de manière approfondie les aspects techniques du déroulement de ces missions, en particulier en matière de règles d'engagement (rules of engagement).

2.1.3. CONSEIL D'ÉTAT

Tout avant-projet de loi doit être soumis à l'avis du Conseil d'État par le gouvernement, qui peut également demander l'avis sur tout amendement ou proposition de loi.

Le président de la Chambre peut inviter la section de législation du Conseil d'État à rendre un avis motivé sur le texte de tout projet ou proposition de loi, ou de tout amendement à ces projets et propositions, dont la Chambre est saisie. Le président prend éventuellement l'avis de la Conférence des présidents.

Le président de la Chambre est tenu de demander l'avis du Conseil d'État lorsque la proposition de consultation se rapporte à des projets, à des propositions de loi et à des amendements à des projets ou propositions de loi et est adoptée par au moins 50 membres ou par la majorité des membres d'un groupe linguistique.

Au cours de la session ordinaire 2008-2009 l'avis du Conseil d'État a été sollicité à 24 reprises concernant 24 propositions de loi, 13 projets de loi et divers amendements.

2.1.4. COUR CONSTITUTIONNELLE

Le président de la Chambre peut, à la requête de deux tiers des membres de l'assemblée, introduire auprès de la Cour constitutionnelle, un recours en annulation d'une loi, d'un décret ou d'une ordonnance pour cause de violation:

- des règles qui sont établies par la Constitution ou en vertu de celle-ci pour déterminer les compétences respectives de l'État, des Communautés et des Régions;
- des articles du titre II "Des Belges et de leurs droits" et des articles 170, 172 et 191 de la Constitution.

Au cours de la session ordinaire 2008-2009, le président de la Chambre n'a pas introduit de recours en annulation auprès de la Cour constitutionnelle.

Le président de la Chambre peut aussi adresser un mémoire à la Cour constitutionnelle dans les 45 jours de la réception des notifications de recours en annulation ou des décisions de renvoi. Au cours de la session ordinaire 2008-2009, cela n'a pas été fait.

Le Service juridique de la Chambre élabore à l'attention de la Conférence des présidents et des présidents de commission des notes hebdomadaires sur les arrêts de la Cour constitutionnelle qui annulent ou déclarent inconstitutionnelles des dispositions législatives. Ces notes sont également publiées sur le site web de la Chambre et dans les "Informations parlementaires".

En outre, le Service juridique dresse des tableaux récapitulatifs des réactions législatives à des arrêts d'annulation ou de déclaration d'inconstitutionnalité de la Cour constitutionnelle. Ces tableaux sont mis à jour et communiqués tous les six mois au gouvernement.

2.2. CONTROLE PARLEMENTAIRE

2.2.1. CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

COUR DES COMPTES

La Cour des comptes a des compétences administratives et juridictionnelles et est tenue d'informer le Parlement en matière de finances publiques.

A ce dernier titre, elle transmet au Parlement :

- le Compte général de l'État, accompagné d'un Cahier d'observations, complété de rapports particuliers ;
- des observations relatives aux délibérations prises en Conseil des ministres autorisant l'engagement, l'ordonnancement et le paiement des dépenses au-delà de la limite des crédits budgétaires ou, en l'absence des crédits, à concurrence du montant fixé par la délibération (article 70 de la loi du 22 mai 2009 portant organisation du budget et de la comptabilité de l'État fédéral). Au cours de la session ordinaire 2008-2009, la Cour a fait parvenir deux observations de ce type. Elles ont été transmises aux membres de la commission des Finances et du Budget et des commissions directement concernées par les délibérations ;
- des exposés au sujet des délibérations prises par le Conseil des ministres, conformément aux dispositions des articles 14 et 17 de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes. Au cours de la session écoulée, aucune délibération n'a donné lieu à un exposé de la Cour.

La Cour des comptes relève, du point de vue de son organisation, de la Chambre des représentants.

Les membres et les greffiers de la Cour des comptes sont nommés tous les six ans par la Chambre des représentants (article 1^{er} de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes, modifiée par la loi du 22 mai 2003).

2.2.2. CONTRÔLE ADMINISTRATIF

COLLÈGE DES MÉDIATEURS FÉDÉRAUX

Les médiateurs fédéraux ont été créés par la loi du 22 mars 1995 instaurant des médiateurs fédéraux. Cette loi a été modifiée en 2004 en ce qui concerne la procédure à suivre pour le renouvellement ou le remplacement des médiateurs. Les médiateurs sont nommés par la Chambre des représentants pour un mandat de six ans, renouvelable une seule fois.

Les médiateurs fédéraux ont pour mission d'examiner si le fonctionnement de l'administration est conforme aux principes de bonne administration. Ils essaient de trouver des solutions concrètes aux problèmes des citoyens et assument une mission de conciliation entre ce dernier et les autorités administratives. En se basant sur les constatations faites dans le cadre de leur mission, ils font rapport à la Chambre sur le fonctionnement de l'administration et formulent des recommandations. Les médiateurs publient un rapport annuel qui est discuté au sein de la commission des Pétitions.

Le 17 mars 2009, les médiateur fédéraux ont présenté officiellement leur rapport annuel au Président de la Chambre. Ce rapport a été examiné en commission des Pétitions le 29 avril 2009.

2.3. MISSIONS SPÉCIALES DE LA CHAMBRE

2.3.1. NOMINATION DES MEMBRES ET DES GREFFIERS DE LA COUR DES COMPTES

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 29 octobre 1846 organique de la Cour des comptes, la Chambre des représentants nomme les membres et les greffiers de la Cour des comptes.

Au cours de la session ordinaire 2008-2009, la Chambre des représentants n'a procédé à aucune nomination à la Cour des comptes; il convient néanmoins de signaler qu'à la suite du départ à la retraite de M. Franki Vanstapel, premier président de la Cour des comptes, la Chambre devra nommer un nouveau président de la Chambre néerlandaise de la Cour des comptes.

Le départ du premier président a pour conséquence légale que le président de la Chambre française de la Cour des comptes, M. Philippe Roland, portera le titre de premier président de la Cour des comptes et entrera en fonction en application du règlement d'ordre de la Cour des comptes après avoir prêté serment entre les mains du Roi.

Le jeudi 25 juin 2009, l'assemblée plénière a fixé le délai d'introduction des candidatures à 14 jours à dater du lundi 29 juin 2009.

Les candidatures suivantes ont été introduites:

- M. Jozef Beckers, conseiller à la Cour des comptes;
- M. Ignace Desomer, conseiller à la Cour des comptes.

Au cours de la session 2009-2010, la Chambre procédera à la nomination d'un nouveau président de la Chambre néerlandaise.

2.3.2. NOMINATION DE CONSEILLERS ET D'ASSESEURS AU CONSEIL D'ÉTAT

Au cours de la session ordinaire 2008-2009, la Chambre des représentants a procédé à l'examen des listes de trois candidats présentées par le Conseil d'État respectivement pour deux fonctions de conseiller d'État francophone et une fonction d'assesseur néerlandophone.

Les listes de trois candidats présentées par le Conseil d'État pour les 2 fonctions de conseiller d'État francophone ont été communiquées respectivement lors des séances plénières du 8 janvier 2009 et du 9 juillet 2009.

Étant donné que les présentations relatives aux conseillers d'État n'étaient pas unanimes, la Chambre des représentants pouvait, conformément à l'article 70, § 1^{er}, alinéa 7, des lois sur le Conseil d'État coordonnées le 12 janvier 1973, dans un délai ne pouvant dépasser trente jours à compter de la réception de cette présentation, soit

confirmer les listes présentées par le Conseil d'État, soit présenter d'autres listes de trois noms.

En ce qui concerne la première présentation relative à la fonction de conseiller d'État francophone, la liste suivante de candidats, présentés par le Conseil d'État, a été communiquée au cours de la séance du 8 janvier 2009:

Premier candidat: M. Luc Detroux, premier auditeur au Conseil d'État.

Deuxième candidat: M. Benoît Cuvelier, premier auditeur au Conseil d'État.

Troisième candidat: M. David De Roy, référendaire près la Cour de cassation.

L'assemblée plénière de la Chambre a confirmé cette liste le 5 février 2009.

En ce qui concerne la deuxième présentation relative à la fonction de conseiller d'État francophone, la liste suivante de candidats, présentés par le Conseil d'État, a été communiquée au cours de la séance du 9 juillet 2009:

Première candidate: Mme Diane Déom, professeur au département de droit public de l'UCL.

Deuxième candidat: M. David De Roy, référendaire près la Cour de cassation.

Troisième candidat: M. Damien Jans, chargé de cours à la Faculté de droit de l'UCL.

L'assemblée plénière de la Chambre a confirmé cette liste le 16 juillet 2009.

Enfin, la Chambre a encore été saisie pendant la session ordinaire 2008-2009 d'une présentation unanime pour la fonction d'assesseur.

M. Lieven Denys, avocat au barreau de Bruxelles et chargé de cours à la VUB, a été présenté à l'unanimité par le Conseil pour la fonction d'assesseur (N).

Lorsque la présentation est unanime, l'article 70, § 1^{er}, alinéa 4, des lois coordonnées sur le Conseil d'État est d'application et la Chambre doit dès lors attendre l'avis du ministre de l'Intérieur sur cette présentation.

Par lettre du 5 mars 2009, le ministre de l'Intérieur a indiqué qu'il acceptait cette présentation unanime du Conseil d'État. Communication en a été faite lors de l'assemblée plénière du 12 mars 2009.

2.3.3. COMITE PERMANENT DE CONTROLE DES SERVICES DE POLICE

À la suite de la démission du président du Comité permanent de contrôle des services de police (Comité permanent P), M. André Vandoren, nommé directeur de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM), la Chambre a dû procéder à la nomination d'un nouveau président.

En effet, le président suppléant, M. Johan Delmulle, procureur fédéral, avait fait part de son intention de démissionner de sa fonction le 7 juillet 2008 et les fonctions de président et de président suppléant du Comité P devenaient dès lors vacantes.

À la suite d'un appel publié au Moniteur Belge du 17 septembre 2008, les candidats suivants ont présenté leur candidature:

- pour la fonction de président:
 - M. Walter Peeters, conseiller Comité P;
 - M. Bartholomeus Van Lijsebeth, procureur du Roi près du tribunal de première instance d'Anvers.
- pour le mandat de président suppléant:
 - Mme Kathleen Desaegher, substitut du procureur général près la Cour d'appel de Bruxelles;
 - Mme Dominique Reyniers, premier substitut du procureur du Roi à Anvers.

M. Bartholomeus Van Lijsebeth a été nommé en qualité de président du Comité permanent P par l'assemblée plénière de la Chambre le 8 janvier 2009. Il a prêté serment entre les mains du président de la Chambre le 9 janvier 2009.

Mme Dominique Reyniers a été nommée en qualité de président suppléant du Comité permanent P par l'assemblée plénière de la Chambre le 28 mai 2009.

Il convient par ailleurs de noter que M. Frank Schuermans, membre du Comité permanent P, a demandé de prendre acte de sa démission à partir du 1^{er} mai 2009.

M. Dirk Van Der Kelen, président du tribunal de première instance de Termonde, a été prié, en tant que suppléant de M. Frank Schuermans, d'achever le mandat de ce dernier. M. Van Der Kelen a néanmoins fait savoir qu'il ne souhaitait pas accéder à cette requête.

2.3.4. COMMISSION DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE - COMITE SECTORIEL DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA SANTE

Au sein de la Commission de la protection de la vie privée, il existe (entre autres) un comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé. Conformément à l'article 27 de la loi du 21 août 2008 relative à l'institution et à l'organisation de la plate-forme eHealth, des listes doubles sont présentées à la Chambre par le conseil des ministres pour les mandats de membre effectif (7) et de membre suppléant (7). Il s'agit de la même procédure que celle relative à la nomination des membres de la Commission de la protection de la vie privée.

Au cours de la séance plénière du 27 novembre 2008, la Chambre des représentants a procédé à la nomination des membres externes suivants du comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé:

Effectifs:

M. Paul Schoukens
M. Michel Dispersyn
M. Jean Ramaekers
M. Bart Viaene
M. Christian Smulders
M. Benoît Debande
M. Georges De Moor

Suppléants:

M. Dirk Van Der Kelen
M. Pascal Hubain
M. Bart Sijnave
M. Stefaan Bartholomeeusen
M. Etienne De Clercq
M. Didier Thillaye du Boullay
M. Michel Deneyer

2.3.5. AUTRES INSTITUTIONS

Pour ce qui concerne les autres institutions, pour lesquelles la Chambre est investie de missions spéciales, il n'a été procédé à aucune nomination ou présentation au cours de la session ordinaire 2008-2009.

Il s'agit, pour mémoire, des institutions suivantes:

- la Cour constitutionnelle;
- les Médiateurs fédéraux;
- le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles;
- les commissions de nomination pour le notariat.

CHAPITRE 3

ORGANISATION

DE LA

CHAMBRE

3. ORGANISATION DE LA CHAMBRE

3.1. GESTION DE LA CHAMBRE

3.1.1. ORGANES DE GESTION

3.1.1.1. BUREAU (RGT. ART. 3 À 9)

Composition

Au début de chaque session, les membres du Bureau sont élus par l'assemblée plénière parmi les membres de la Chambre.

Le Bureau se compose:

- du président;
- de cinq vice-présidents au plus;
- de quatre secrétaires au plus;
- des présidents des groupes politiques reconnus comptant plus de 12 membres (assimilés aux vice-présidents);
- des présidents des groupes politiques reconnus comptant moins de 12 membres (assimilés aux secrétaires);
- de l'ancien ou des anciens président(s) de la Chambre.

Au cours de l'année parlementaire 2008-2009, le Bureau était composé comme suit:

Président de la Chambre: M. Herman Van Rompuy,
à partir du 31 décembre 2008: M. Patrick Dewael

Première vice-présidente de la Chambre: Mme Corinne De Permentier

Deuxième vice-présidente de la Chambre: Mme Colette Burgeon,
et à partir du 16 juillet 2009: M. André Flahaut

Vice-présidents de la Chambre:

MM. Herman De Croo (jusqu'au 23 avril 2009), Bart De Wever (jusqu'au 14 octobre 2008), Jo Vandeurzen (du 23 avril 2009 au 30 juin 2009), Mme Mia De Schamphelaere (à partir du 2 juillet 2009), M. Filip De Man, M. Dirk Van der Maelen (à partir du 14 octobre 2008)

Présidents des groupes politiques comptant plus de 12 membres:

CD&V	M. Servais Verherstraeten
MR	M. Daniel Bacquelaîne
PS	M. Thierry Giet
Open Vld	M. Bart Tommelein, et à partir du 1 ^{er} juillet 2009: Mme Hilde Vautmans
VB	M. Gerolf Annemans
sp.a	M. Peter Vanvelthoven, et à partir du 2 juillet 2009: M. Bruno Tobback (sp.a+VI.Pro: jusqu'au 1 ^{er} janvier 2009)
Ecolo-Groen!	M. Jean-Marc Nollet, et à partir du 16 juillet 2009: Mme Muriel Gerkens

N-VA M. Jan Jambon (le Bureau a pris acte, en sa séance du 8 octobre 2008, de la scission du CD&V - NV-A)

Secrétaires de la Chambre:

Mme Maggie De Block
Mme Camille Dieu (à partir du 14 octobre 2008)
Mme Tinne Van der Straeten
M. Dirk Van der Maelen (jusqu'au 14 octobre 2008)
M. Philippe Collard

Membre du Bureau en sa qualité d'ancien président:

M. Herman De Croo (depuis le 23 avril 2009, à la suite de la modification de l'article 3 du règlement de la Chambre, adoptée lors de la séance plénière du 23 avril 2009)

Présidents des groupes politiques comptant moins de 12 membres:

cdH M. Christian Brotcorne
LDD M. Jean Marie Dedecker

Compétence

Le Bureau, qui est l'organe dirigeant de la Chambre, a une compétence générale de gestion.

Le président du Collège des questeurs assiste aux réunions du Bureau pour les points présentés par le Collège.

Nombre de réunions

17 décembre 2008
18 mars 2009
24 juin 2009
8 juillet 2009
16 juillet 2009

Au cours de l'année parlementaire 2008-2009, le Bureau a notamment approuvé :

- des décisions relatives à l'acquisition de bâtiments;
- une modification de la réglementation en matière d'indemnités de départ;
- des modifications du statut du personnel de la Cour des comptes;
- des modifications des statuts des collaborateurs politiques;
- des modifications du statut du personnel de la Chambre (règlements relatifs au télétravail et aux facilités d'études);
- l'élargissement du cadre du service des Relations publiques et internationales en raison de la création d'une Cellule d'analyse européenne;
- une procédure relative à la nomination du greffier.

3.1.1.2. CONFERENCE DES PRÉSIDENTS (RGT ART. 14 À 18)

Composition

La Conférence des présidents comprend le président et les vice-présidents de la Chambre, le président et un membre de chaque groupe politique et les anciens présidents de la Chambre qui siègent à la Chambre. Les présidents des commissions permanentes peuvent y être entendus.

Le gouvernement est représenté à la Conférence des présidents. Le premier ministre peut y assister ou y déléguer un de ses collègues.

Compétence

La Conférence des présidents règle les travaux de la Chambre. Elle fixe ainsi le calendrier de la session, elle organise les travaux de l'assemblée plénière, elle se prononce sur le renvoi des interpellations et sur la convocation des commissions et elle prépare les décisions qui doivent être prises par l'assemblée.

Nombre de réunions

Au cours de l'année parlementaire 2008-2009: 44

3.1.1.3. CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES SEPT ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES

Composition

M. Herman Van Rompuy, président de la Chambre, et depuis le 31 décembre 2008,
M. Patrick Dewael
M. Armand De Decker, président du Sénat
Mme Marleen Vanderpoorten, présidente du Parlement flamand
M. José Happart, président du Parlement wallon
M. Jean-François Istasse, président du Parlement de la Communauté française
M. Éric Tomas, président du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale
M. Louis Siquet, président du Conseil de la Communauté germanophone

À la suite des élections des Parlements de communauté et de région de juin 2009, la composition de la Conférence des présidents des sept assemblées législatives sera modifiée à la prochaine réunion de la session 2009-2010.

Les présidents des assemblées législatives se réunissent pour se concerter sur des sujets revêtant une importance commune pour les assemblées fédérales, communautaires et régionales.

Activités

La Conférence s'est réunie à trois reprises au cours de la session 2008-2009, à savoir les 20 octobre 2008, 26 janvier 2009 et 27 avril 2009.

Parmi les sujets traités, relevons:

- le cumul des mandats - plafond financier 2009;
- la déclaration de patrimoine;
- la politique de sécurité commune;
- des initiatives en matière de citoyenneté;
- les indemnités de départ;
- la Présidence belge en 2010.

3.1.1.4. COLLÈGE DES QUESTEURS

Composition

Conformément à l'article 170 du Règlement de la Chambre, "six représentants au plus remplissent les fonctions de questeur. Ils sont nommés, au scrutin de liste, de la même manière que le Bureau, pour le terme de deux ans".

Pour la durée de la 52^e législature, il a été décidé de désigner six questeurs.

Composition du Collège pendant la session ordinaire 2008-2009:

Monsieur O. Maingain (MR), président

Monsieur L. Goutry (CD&V)

Monsieur H. Daems (Open Vld)

Monsieur G. D'haeseleer (VB)

Monsieur C. Eerdekens (PS) (a été remplacé le 16.07.2009 par

Madame C. Burgeon (PS));

Monsieur S. De Clerck (CD&V) (a été remplacé le 19.02.2009 par

Monsieur G. Kindermans (CD&V); Monsieur Kindermans a été remplacé le

16.07.2009 par Monsieur R. Landuyt (sp.a)).

Compétences

Les compétences du Collège des questeurs sont régies par l'article 171 du règlement de la Chambre. Il est notamment chargé de toutes les mesures relatives aux bâtiments, au matériel, au cérémonial et aux dépenses de la Chambre, il établit le projet de budget de l'Assemblée et soumet au Bureau des propositions concernant la nomination et la révocation du personnel de la Chambre.

L'article 171 prévoit également la possibilité pour le Bureau de déléguer au Collège des décisions qui sont de la compétence du Bureau.

En application de cette disposition, le Collège a été autorisé par le Bureau à prendre des décisions relatives aux matières suivantes:

- les dossiers individuels du personnel de l'administration concernant:
 - des nominations à l'essai;
 - des promotions en carrière plane;
 - l'octroi de congé pour prestations réduites, d'une interruption de carrière et de la mise en disponibilité pour convenances personnelles;
 - la mutation entre les services et la réaffectation;
 - la promotion suite à un examen-concours interne;

- la démission honorable;
- les dossiers relatifs à la nomination, la promotion, l'octroi de bonifications de traitement et la démission des collaborateurs des groupes politiques reconnus.

Les décisions prises dans le cadre de cette délégation doivent répondre à des conditions strictes (p.e. respect du cadre fixé par le Bureau, respect des dispositions statutaires ...) et sont soumises au Bureau pour ratification.

Nombre des réunions

Le Collège des questeurs a tenu 8 réunions pendant la session ordinaire 2008-2009 au cours desquelles 300 dossiers ont été examinés.

Propositions et décisions

Au cours des sessions écoulées, le Collège des questeurs a statué sur de nombreux dossiers touchant aux domaines suivants :

- statut des membres de la Chambre;
- statut du personnel des services et des collaborateurs des groupes politiques;
- marchés publics;
- diverses possibilités d'extension de l'espace réservé aux bureaux et aux salles de réunion (acquisition éventuelle de bâtiments, travaux d'aménagement et d'entretien);
- informatique et bureautique;
- organisation d'examens de recrutement;
- achat/restauration/prêt d'œuvres d'art;
- missions parlementaires, visites de délégations étrangères.

3.1.1.5. LE GREFFIER DE LA CHAMBRE

Le greffier de la Chambre a rang de secrétaire général et est nommé par la Chambre. Sa nomination fait l'objet d'un vote en séance plénière.

Il dresse acte des délibérations de la Chambre et tient le procès-verbal des séances. Il assiste le président et assume l'exécution des décisions de la Chambre. Il a la garde des archives et surveille la tenue des répertoires et dossiers des affaires dont la Chambre est saisie ainsi que des précédents.

Il tient procès-verbal des comités secrets (réunions à huis clos), des réunions du Bureau et de la Conférence des présidents.

Au nom du Bureau, il a autorité sur tous les services de la Chambre et leur personnel.

Les fonctions de greffier ont été exercées du 1^{er} janvier 2004 au 31 août 2009 par M. R. Myttenaere.

Elles avaient auparavant été assumées par M. F. Graulich (du 01/01/1986 au 31/12/2003), M. Ph. Deneulin (du 01/07/1980 au 31/12/1985) et M. G. Bruyneel (du 01/01/1968 au 30/06/1980).

Il convient d'observer que lors de la séance plénière du 16 juillet 2009, il a été communiqué que M. Myttenaere, greffier de la Chambre, avait atteint l'âge de la mise à la retraite et qu'il avait demandé à pouvoir cesser d'exercer ses fonctions au 31 août de cette année.

Conformément à la décision du Bureau du 16 juillet 2009, l'assemblée plénière a marqué son accord, le même jour, sur la procédure de nomination du nouveau greffier (cf. CRIV 52 PLEN 111, pp. 41-42).

Le 15 octobre 2009, Mme E. De Prins a été nommée greffière.

Le greffier adjoint, directeur général des services législatifs, nommé par le Bureau, assiste le greffier et le remplace en cas d'empêchement. Les fonctions de greffier adjoint sont exercées depuis le 1^{er} décembre 2009 par M. I. De Pelsemaeker.

3.1.2. GROUPES DE TRAVAIL ADMINISTRATIF

3.1.2.1. COMMISSION DES BATIMENTS PARLEMENTAIRES DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS ET DU SENAT

Compétences

La commission est compétente pour gérer les bâtiments et espaces communs (parking et squares) aux deux assemblées législatives fédérales.

Elle exécute les propositions de la commission des restaurants parlementaires en ce qui concerne l'infrastructure et l'équipement des restaurants et réalise les décisions de la commission de la Sécurité du Palais de la Nation pour ce qui concerne l'infrastructure en matière de sécurité.

Composition au cours de la session ordinaire 2008-2009

Président:

M. O. Maingain Président du Collège des Questeurs de la Chambre des représentants.

Membres:

Pour la Chambre:

M. L. Goutry	Questeur;
M. Fr. Van Melkebeke	Directeur général des services de la Questure;
M. Ph. Bonte	Directeur d'administration du service des Bâtiments;
M. Y. Jacques	Premier conseiller de direction au service des Bâtiments.

Pour le Sénat:

M. T. Van Parys	Président du Collège des Questeurs;
M. A. Van Nieuwkerke	Questeur;
M. R. Roblain	Directeur général de la Questure;

Mme V. Laureys Directeur d'administration à la Questure du Sénat;
M. Ph. Martin Chef du service technique.

Nombre de réunions

La Commission des bâtiments parlementaires de la Chambre des représentants et du Sénat ne s'est pas réunie pendant la session ordinaire 2008-2009.

3.1.2.2. COMMISSION DE LA SÉCURITÉ DU PALAIS DE LA NATION

Compétences

La commission de la Sécurité du Palais de la Nation est compétente pour ce qui concerne tout le personnel de sécurité et l'infrastructure de la sécurité. Elle entretient des relations avec la police communale et la gendarmerie en matière de règlement général de la circulation.

La commission assure les responsabilités de police intérieure et règle les accès aux bâtiments parlementaires.

Composition au cours de la session ordinaire 2008-2009

Présidents:

M. H. Van Rompuy	Président de la Chambre des représentants (2008);
M. P. Dewael	Président de la Chambre (2009);
M. A. De Decker	Président du Sénat.

Membres:

Pour la Chambre:

M. O. Maingain	Président du Collège des Questeurs;
M. R. Myttenaere	Secrétaire général;
M. Fr. Van Melkebeke	Directeur général des services de la Questure;
M. Ph. Bonte	Directeur d'administration du service des Bâtiments.

Pour le Sénat:

M. T. Van Parys	Président du Collège des Questeurs;
M. L. Blondeel	Secrétaire général;
M. R. Roblain	Directeur général de la Questure;
Mme V. Laureys	Directrice d'administration à la Questure du Sénat;

Le Général-major P. Segers Commandant militaire du Palais de la Nation.

Réunions et décisions

La Commission de la Sécurité du Palais de la Nation ne s'est pas réunie durant la session 2008-2009.

3.2. MOYENS MIS À LA DISPOSITION DE LA CHAMBRE

3.2.1. BUDGET DE LA CHAMBRE

Le budget 2009 de la Chambre se présente comme suit:

Dépenses courantes: 118.651.000 €.

Dépenses de capital: 5.040.000 €.

Total des dépenses: 123.691.000 €

(soit une augmentation de 3,49 % par rapport à 2008).

Les principaux postes du budget restent comme d'habitude les lettres "A. Membres" (27,38 % du total des dépenses), "B. Personnel" (37,39 %) et "R. Groupes politiques (subsidés et collaborateurs administratifs/universitaires)" (23,72 %). De manière générale, les dépenses courantes forment l'essentiel des dépenses, soit 95,93 % du total.

Le budget 2009 pour les membres belges du parlement européen s'élève à 4.455.000 € (soit + 2,18 % par rapport à 2008).

Enfin, le budget 2009 pour la dotation aux partis politiques s'élève à 10.350.000 € (+ 4,55 % par rapport à 2008).

Le budget 2009 est financé comme suit:

- *Chambre:*

- financement par revenus propres (essentiellement vente de documents et de publications): 1.881.000 €;
- financement par la dotation du Budget général des dépenses de l'État: 117.700.000 €;
- fonds de réserve de la Chambre : 4.110.000 €.

- *Membres belges du Parlement européen:*

financement intégral par la dotation du Budget général des dépenses:

4.455.000 €.

- *Dotation aux partis politiques:*

financement intégral par la dotation du budget général des dépenses:

10.350.000 €.

Les budgets et financements en question ont été discutés et approuvés par le Collège des questeurs (17.07.2008), la commission de la comptabilité (25.11.2008) et la séance plénière de la Chambre (08.01.2009).

Pour plus de détails, on se référera au document parlementaire 52K1640/001, qui est en fait le rapport de la Commission de la comptabilité de la Chambre, et qui a notamment trait aux budgets pour l'année 2009. En sus du tableau complet du budget, le rapport contient la justification par littera des dépenses envisagées (voir <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/1640/52K1640001.pdf>).

3.2.2. PERSONNEL DE LA CHAMBRE

Dans le tableau ci-dessous, le nombre de fonctions prévues au cadre est réparti par service et par niveau (situation au 1^{er} septembre 2009).

Le niveau 1 comprend les fonctionnaires de niveau universitaire; le niveau 2+, les assistants et les documentalistes; le niveau 4 comprend le personnel des huissiers et le personnel d'entretien. Les fonctions de secrétariat, les techniciens ainsi que les commis, sont repris dans une colonne séparée.

Niveau Services	1	2+	Secr.	Techn.	Commis	4	Total
- Secrétariat général	2	2	2	-	1	-	7
- Services législatifs	76	42	19	-	24	-	161
- Services de Traduction	38	1	3	-	-	-	42
- Services de la Questure	28	38	17	44	21	101	349
- Bibliothèque du Parlement	10	10	8	4	16	2	50
- Relations publiques et internationales	10	5	6	-	6	-	27
- Comptabilité	5	8	1	-	1	-	15
Total	169	106	56	48	69	203	651

Il existe aussi un certain nombre de catégories de collaborateurs sous statut, mis par la Chambre à la disposition des membres et des groupes politiques, et rémunérés par l'assemblée.

Il s'agit:

- des secrétaires des groupes politiques (un par groupe reconnu);
- des collaborateurs universitaires (1,05 par membre du groupe);
- des secrétaires des présidents des groupes politiques, des vice-présidents, des questeurs et des présidents des commissions permanentes (un par fonction);
- des collaborateurs du président de la Chambre;
- des collaborateurs administratifs des membres de la Chambre (un par membre).

Chaque fois un collaborateur à temps plein ou deux collaborateurs à mi-temps peuvent être désignés.

3.2.3. SERVICES DE LA CHAMBRE

3.2.3.1. SERVICES LEGISLATIFS

Ces services assurent le secrétariat de l'assemblée et sont dirigés par le greffier adjoint (directeur général).

3.2.3.1.1. SECRETARIAT GENERAL

- préparation et traitement des dossiers de la Conférence des Présidents et du Bureau ;
- gestion des demandes d'avis adressées au Conseil d'État ;
- gestion des dossiers transmis par la Cour d'Arbitrage ;
- préparation administrative et présentation des nominations auxquelles la Chambre doit procéder (Cour des Comptes, Conseil d'État, Cour d'Arbitrage, comités permanents de Police et de Renseignements, médiateurs, ...) ;
- tenue et gestion des dossiers du greffier et du greffier adjoint ;
- tenue du journal des entrées et sorties de la correspondance générale.

3.2.3.1.2. SECRETARIAT LEGISLATIF

- convocation et préparation des séances plénières;
- préparation, impression et distribution des documents parlementaires;
- interpellations ;
- questions parlementaires;
- publication du Bulletin des Questions et Réponses;
- répertoires législatifs;
- répertoire de l'arriéré parlementaire;
- répertoire et conservation des documents et rapports déposés sur le Bureau de la Chambre en vertu d'une loi;
- expédition.

3.2.3.1.3. SERVICE DES COMMISSIONS

- planification des travaux des commissions;
- préparation des ordres du jour et des convocations;
- correspondance relative aux travaux des commissions;
- organisation d'auditions;
- contacts avec les cabinets;
- examen préparatoire des projets et propositions de loi;
- constitution du dossier du président de commission;
- assistance au président de commission pendant la réunion (relevé des présences, application du règlement, votes);
- rédaction des projets de rapports des réunions de commissions;
- composition des textes adoptés;
- correction de légistique formelle;
- publication des rapports et des textes adoptés.

3.2.3.1.4. SERVICE DE DOCUMENTATION ET ARCHIVES

Documentation

- recherches en Droit constitutionnel et administratif;
- travaux de recherche et de documentation sur la législation fédérale;
- biographie des membres;
- rapport annuel.

Tables (inventaire méthodique)

- rédaction et publication des tables du compte rendu intégral, des tables des questions et réponses écrites, de la table des documents parlementaires;
- répertoire de l'activité législative.

Archives

- *Mission*

Le service Documentation et Archives, a comme tâche l'analyse des documents parlementaires (différentes banques de données) ainsi que le suivi des dossiers biographiques des membres et des données statistiques de la Chambre ; il assure en outre le travail quotidien ainsi que les services requis par les archives historiques et dynamiques de la Chambre, qui en sont la mémoire collective.

- *Gestion des archives*

La gestion des archives de la Chambre est du ressort du Groupe de travail "Archives"¹, instauré par le Collège des Questeurs et présidé depuis 2004 par la greffière adjointe de la Chambre (nommée greffière de la Chambre le 15 octobre 2009).

Au cours de la session ordinaire 2008-2009, ce groupe de travail s'est réuni le 24 novembre 2008, le 2 mars 2009 et le 12 juin 2009.

Pour cette session, il importe de mentionner l'achat d'un nouveau bâtiment où les archives de la Chambre pourront être hébergées.

- *Locaux des archives - Nouvel emplacement*

Le 18 mars 2009, le Bureau de la Chambre a en effet décidé de l'achat d'un nouveau bâtiment situé dans les environs immédiats du Palais de la Nation. Pour les archives de la Chambre, ce bâtiment ouvre des perspectives prometteuses quant à un

¹ Composition du groupe de travail : président : le greffier adjoint, membres : les directeurs d'administration des services Affaires générales, Finances et Économat, Bibliothèque du Parlement fédéral, Informatique et Bureautique, Bâtiments et Documentation et Archives, un membre premier conseiller de direction et l'archiviste du service Documentation et Archives, également secrétaire du groupe de travail.

hébergement digne de ce nom, pourvu des dispositifs appropriés et de conditions de conservation optimales.

A cet égard, le service des Archives a déjà formulé ses desiderata concernant une gestion moderne des archives; il a aussi calculé les capacités de stockage nécessaires en prévision d'une croissance à long terme.

Cette décision mettra fin aux problèmes récurrents d'insuffisance de place et d'inadéquation des locaux de conservation des archives évoquée à maintes reprises par le service des Archives.

Cette année, les archives de la Chambre ont également été confrontées à des problèmes occasionnés par des travaux dans les locaux de conservation. Ainsi, par mesure de précaution, quelque 650 mètres courants d'archives de la période 1840- 1980 ont dû être provisoirement déménagés des locaux souterrains pour y être à nouveau stockés par la suite.

- *Banque de données des archives AKDP*

L'enregistrement dans la banque de données AKDP a démarré concrètement. Le projet AKDP développé et étayé par le Service informatique de la Chambre est un système bilingue et intégré de description des archives pour tous les types de documents et matériaux de la Chambre (support papier, digital, audiovisuel, photos, médailles, œuvres d'art). Le système permet d'établir un maximum de liens vers d'autres fichiers et banques de données de la Chambre.

En ce qui concerne l'introduction de données, l'on a opté pour une approche systématique par collection. Le service a commencé par la collection "Dossiers par commission (dossiers verts)". Les données de tous les dossiers de commission sont introduites systématiquement par législature. Les dossiers pourvus d'un code AKDP et d'un nouveau conditionnement avec étiquette adaptée sont replacés dans les étagères. A l'heure actuelle, la banque de données contient les dossiers de commission de la 48^e, la 49^e et la 50^e législature.

Une grande attention est également accordée à l'intégration du matériel - image au sein d'AKDP: en première instance de la collection numismatique.

Les discussions nécessaires ont été menées avec les services concernés de la Questure et des tests ont été effectués. L'imprimerie de la Chambre se charge de la prise de photos des objets. Le Service informatique prévoit un espace de stockage suffisant sur le serveur et garantit la conservation des images digitales tant en haute résolution (conservation de longue durée) qu'en basse résolution (possibilité de recherche rapide).

Une première série d'images digitales de médailles a été réalisée et le contenu a été définitivement introduit en AKDP.

- *Traitement des archives*

Au cours de cette session, outre ses tâches essentielles en matière d'acquisition, d'inventorisation et de gestion des documents (e.a. par le biais de la digitalisation des documents et collections), l'attention du service s'est portée tout spécialement sur la conservation et la restauration. Des œuvres endommagées ont été remises en état par un atelier de restauration spécialisé et, d'autre part, le personnel des archives a effectué lui-même des opérations de conservation telles que la vérification des reliures et des dommages encourus par des collections reliées et il a procédé à des travaux de conservation de livres reliés en cuir.

- *Prestations de services*

La réponse à des questions ad hoc, les recherches, l'accueil de visiteurs et l'octroi de l'accès aux documents d'archives, la remise de photocopies et de reproductions photographiques, le prêt de documents, font partie du travail quotidien. Le service des Archives collabore en outre à des projets spécifiques qui présentent un aspect archivistique et ce, tant à la Chambre qu'à l'extérieur de celle-ci.

A l'intérieur de la Chambre, l'on fait en premier lieu appel aux Archives pour assurer la conservation des pièces justificatives.

Les Archives sont régulièrement intervenues pour prêter assistance à la préparation de discours, de publications, d'activités et de célébrations au sein de la Chambre.

Par exemple:

- le 11 novembre 2008: commémoration de l'armistice de la Première guerre mondiale;
- le 8 mai 2009: commémoration de la fin de la deuxième guerre mondiale;
- le 15 novembre 2008: la fête du Roi avec un "Hommage au Roi Baudouin";
- les jubilés parlementaires et les allocutions en l'honneur de parlementaires décédés.

En ce qui concerne les activités extérieures à la Chambre, il convient d'observer que le public est diversifié : anciens parlementaires, chercheurs, étudiants, etc... Cette année, une quantité étonnante de demandes concernaient des documents relatifs au Congo et aux deux guerres mondiales, notamment la répression et la collaboration. Un grand intérêt est toujours porté aux informations biographiques des anciens membres de la Chambre. Lors de cette session, celui-ci s'est notamment manifesté dans le cadre de la révision de la "Nouvelle Biographie Nationale".

Les publications et les mémoires pour lesquels des recherches ont été effectuées au sein de la Chambre sont fréquemment remis aux Archives.

Par exemple:

Un cycle de publications concernant la sécurité sociale et le rôle du Président de la Chambre Achille Van Acker, dans "Revue belge de Sécurité sociale", 2009, n° 1 (numéro spécial publié à l'occasion du 50^e anniversaire de la publication).

Des pièces (reproductions) en provenance des Archives de la Chambre ont été prêtées pour des expositions. Le 26 avril, dans le cadre de la Journée du Patrimoine, la commune de Wetteren a organisé une exposition sur Joseph Duchâteau, membre de la Chambre de 1936 à 1946. La Loterie Nationale a organisé une exposition à l'occasion de son 75^e anniversaire.

- *Collaboration, contacts, participation à des journées d'études consacrées aux archives*

L'affiliation aux associations belges et internationales d'archivistes permet de se tenir au courant de l'évolution de l'archivistique et des applications réalisées dans d'autres services d'archives (parlementaires).

Le service des Archives est entre autres affilié:

- au "Werkgroep Wetgeving en Beleid van de Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek-, Archief- en Documentatiewezen" (VVBAD);
- à l'Association belge de Documentation;
- à la section Archives parlementaires du Conseil international des Archives (SPP - ICA).

Le service des Archives a exposé son fonctionnement à des délégations étrangères:

Algérie, Tchéquie et Slovénie le 17 octobre 2008 et Burundi le 10 décembre 2008.

- *Tâche supplémentaire*

Les Archives de la Chambre assurent le service interne relatif aux réunions de commission: préparation et constitution des dossiers des membres des différentes commissions.

3.2.3.1.5. SERVICE JURIDIQUE

Le service juridique, créé au sein des services législatifs, est chargé principalement de deux missions: d'une part, rendre des avis aux organes de la Chambre (Président, Bureau, Conférence des présidents, Greffier, commissions...) et aux autres services sur toute question de nature juridique, dans une optique d'appui du travail parlementaire, et, d'autre part, veiller à l'amélioration de la qualité législative des textes adoptés en commission ou en séance plénière, dans le cadre de la procédure prévue à l'article 82 du Règlement de la Chambre (en collaboration avec le service des commissions et le secrétariat législatif).

Dans le cadre de ces deux missions principales, le service a rédigé, lors de la session ordinaire 2008-2009, près de 350 notes.

Par ailleurs, le service juridique est chargé de missions plus spécifiques, entre autres:

- analyse au jour le jour des arrêts de la Cour constitutionnelle (notes hebdomadaires à l'attention de la Conférence des présidents, également disponibles sur le site web etc.); rédaction de tableaux récapitulatifs relatifs au suivi des arrêts d'annulation et d'inconstitutionnalité de la Cour constitutionnelle;
- suivi des mesures d'exécution des projets de loi adoptés par la Chambre;
- suivi du Règlement de la Chambre: précédents, interprétation, formulation de propositions de modification à la demande des organes de la Chambre, secrétariat de la commission spéciale du Règlement et de la réforme du travail parlementaire, coordination du Règlement;
- suivi de l'application de la loi du 9 mai 1999 limitant le cumul du mandat de parlementaire fédéral et de parlementaire européen avec d'autres fonctions;
- suivi des précédents en ce qui concerne la procédure parlementaire et les compétences de la Chambre;
- secrétariat de la commission parlementaire de concertation et avis sur les compétences respectives de la Chambre et du Sénat;
- secrétariat du groupe de travail "responsabilité de l'État pour les actes du législateur";
- publications de vade-mecum à usage interne et d'ouvrages de vulgarisation sur des thèmes de droit parlementaire;
- réponses aux questionnaires d'institutions internationales et de parlements étrangers; accueil de juristes étrangers (en collaboration avec le Service PRI).

3.2.3.1.6. SERVICE DE TRADUCTION DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

Le service de traduction des documents parlementaires a un effectif de 22 équivalents temps plein.

Les activités du service peuvent se résumer comme suit :

- traduction des documents suivants : propositions de loi et de résolution, amendements, rapports de commission, notes du service juridique, certains discours, intitulé des demandes d'interpellation, compte rendu des comités d'avis et des auditions organisées en commission, lettres, etc.
En 2008, le service a traduit 12 402 pages normalisées, auxquelles il convient d'ajouter l'intitulé de 196 demandes d'interpellation.
Le service centralise en outre les demandes de traduction externe (combinaisons autres que FN et NF) pour le compte de plusieurs services législatifs.
- gestion des outils documentaires
 - Index PDF
À l'heure actuelle, ces index ne sont pratiquement plus utilisés que par les travailleurs à domicile.
 - dtSearch
dtSearch est un logiciel de recherche plein texte géré par le Sénat et mis à la disposition du service. L'alimentation du corpus est assurée conjointement par le service de traduction des documents parlementaires de la Chambre et le service linguistique du Sénat.
 - Pages HTML
Le service gère plusieurs pages documentaires au format HTML. L'une de ces pages est, en principe, accessible à l'ensemble du personnel de la Chambre.
 - Multiterm
Le corpus de Multiterm, qui est cogéré avec le service de la traduction des comptes rendus analytiques, comprend plusieurs dizaines de milliers d'entrées.

En ce qui concerne le travail à domicile, pratiquement tous les traducteurs du service y participent à raison de 40 % des prestations dans la section F et de 20 % dans la section N.

3.2.3.1.7. SERVICE DU COMPTE RENDU INTÉGRAL

Le service du Compte rendu intégral (CRI) assume, de longue date, la rédaction du compte rendu des séances plénières. Depuis 1985, la transcription des interpellations et questions orales développées en réunion publique de commission s'est ajoutée aux attributions du service. En effet, leur nombre avait augmenté à ce point qu'elles ont été transférées des séances plénières aux réunions de commission, afin d'alléger l'ordre du jour des plénières.

Dès qu'ils sont achevés, -soit, normalement, une heure environ après que le texte a été prononcé-, ces comptes rendus sont publiés sur internet pendant la réunion encore dans une version provisoire non vérifiée par les orateurs. Une heure environ après la fin de la réunion, la brochure complète est publiée sur internet et distribuée sous sa forme imprimée (papier blanc, couverture verte). En outre, deux versions plus conviviales sont également publiées sur internet.

Seul le compte rendu des séances plénières peut être accompagné d'une annexe, qui fait désormais l'objet d'une publication distincte dont la numérotation est identique à celle du compte rendu intégral et qui reprend les communications devant être faites à la Chambre et la liste des propositions prises en considération. Cette annexe est entièrement fournie par le Secrétariat législatif. Le détail des votes nominatifs est quant à lui toujours publié dans le compte rendu de la séance concernée.

La version définitive -papier blanc; couverture blanche pour les plénières, saumon pour les commissions- contient le texte intégral des réunions, imprimé dans la colonne de gauche, sur les deux tiers de la page. Dans la colonne de droite, sur un tiers de la largeur, figure le texte correspondant de la traduction du compte rendu analytique.

Le service assure également le compte rendu des auditions organisées au sein des commissions d'enquête. D'un point de vue strictement juridique, ces comptes rendus sont considérés comme des "comptes rendus de témoignages" et servent comme documents de travail à la commission d'enquête. Deux commissions d'enquête et une commission spéciale ont fonctionné simultanément durant la session 2008-2009: "grande fraude fiscale" (39 réunions sur la session), "Fortis – séparation des pouvoirs" (31 réunions) et "crise bancaire et financière" (31 réunions), soit un total de 101 réunions représentant plus de 191 heures, dont la moitié environ à huis clos.

Depuis 1999, les comptes rendus sont réalisés au départ des enregistrements numériques. Bien qu'à l'origine, ces enregistrements ne servaient que comme aide à la transcription, ils doivent à présent être considérés comme étant la version officielle, conformément au règlement relatif au compte rendu intégral, au compte rendu provisoire et au compte rendu analytique, adopté par la Chambre le 14 juillet 2000.

Depuis octobre 2002, une retransmission vidéo en direct, des séances plénières est également disponible sur internet, en version originale bilingue. Le commentaire qui l'accompagne -le nom de l'orateur et du groupe auquel il appartient, le point de l'ordre du jour qui est traité- est fourni par le service du Compte rendu intégral.

Les informations diffusées dans l'hémicycle sur les deux écrans plasma à l'intention des membres de la Chambre et des visiteurs présents dans les tribunes émanent également du service du CRI.

Le projet "télétravail" s'est poursuivi avec le même nombre de collaborateurs. Le règlement relatif au télétravail a été adopté par les autorités de la Chambre.

Durant la session 2008-2009, le service a rédigé le compte rendu de 391 réunions, parmi lesquelles 64 séances plénières, représentant une durée totale de 199 heures, et 327 réunions de commission, celles-ci totalisant une durée de 544,5 heures.

Au total, 9 681 pages de compte rendu ont été publiées, annexes non comprises.

103 réunions publiques de commission avec interpellations et questions se sont tenues le matin. 219 réunions se sont tenues l'après-midi. Cinq se sont tenues en soirée. Le nombre de questions et interpellations développées au cours de ces réunions continue d'augmenter (5 551 contre 4 614 en 2007-2008).

Les séances plénières se déroulent surtout l'après-midi: 5 séances seulement ont eu lieu le matin, 48 ont eu lieu l'après-midi et 11 étaient des séances du soir ou de nuit, ne débutant qu'après 18 heures.

Quelques chiffres à propos de l'activité "compte rendu" entre octobre 2008 et octobre 2009.

NOMBRE DE JOURS AVEC COMPTE RENDU (CR)

nombre de réunions

nombre de réunions du matin avec compte rendu

nombre de réunions d'après-midi avec compte rendu

nombre de réunions du soir avec compte rendu

nombre total des réunions

138		
commissions	plénière	total
103	5	108
219	48	267
5	11	16
327	64	391

DURÉE DES RÉUNIONS

nombre d'heures de réunion avec compte rendu

rapport plénière - commissions

durée moyenne d'une réunion

durée la plus longue d'une réunion

maximum d'heures de réunion avec CR par jour

maximum d'heures de réunion avec CR par semaine

moyenne du nombre d'heures de réunion avec CR par jour

544:39	199:20	744:00		
73,2%	26,8%	100,0%		
01:39	03:06			
05:57	06:17			
24:37				
40:08				
05:23	dont		néerl.	franç.
			03:12	02:11

UTILISATION DES LANGUES

total en néerlandais	314:44	127:48	442:33
total en français	229:54	71:32	301:27
% en néerlandais	57,8%	64,1%	59,5%
% en français	42,2%	35,9%	40,5%

interpellations et questions orales en réunion publique de commission

nombre global de l'année	5.551
moyenne par jour de réunion	30
maximum par jour de réunion	252
moyenne par réunion	17
durée moyenne des questions et interpellations	0:05

RAPPORT Compte Rendu Intégral - Analytique

	CRI	CRA
délai moyen de publication d'une réunion du matin	1:50	6:13
délai moyen de publication d'une réunion de l'après-midi	2:26	4:16

rapport du volume CRI-CRA

		% IV	% pondéré
moyenne du nombre de pages d'une plénière, sans annexe	48	20	43%
moyenne du nombre de pages d'une commission	22	11	47%
total du nombre de pages imprimées	9.681	8.873	46%
volume plénière	2.813	1.208	43%
volume commissions	6.800	3.201	47%

3.2.3.1.8. SERVICE DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Rédigé en style direct, le Compte rendu analytique est un résumé des débats, paraissant donc tant en néerlandais qu'en français. Il est rapidement disponible, d'abord sur la toile, puis en version imprimée, tant en néerlandais qu'en français (document à couverture bleue).

Outre les 59 séances plénières, il y a eu 325 réunions publiques de commission au cours desquelles furent posées des questions ou développées des interpellations, ce qui donne un total de 384 réunions publiques. C'est un peu plus que les 356 réunions publiques pour l'addition de la session extraordinaire 2007 et de la session ordinaire 2007-2008 et nettement plus que la session 2006-2007 (289 séances publiques). Quant au nombre de questions posées, il est resté stable: quelque 7 000 questions, autant que la session précédente, ce qui confirme qu'au cours de cette législature 52, le nombre de questions a doublé par rapport à la législature 51.

3.2.3.1.9. SERVICE DE LA TRADUCTION DES COMPTES RENDUS ANALYTIQUES, DES QUESTIONS PARLEMENTAIRES ET DE LA TRADUCTION ORALE EN COMMISSION

Rappel des particularités du service:

- effectif: 20 membres du personnel (1 directeur, 4 réviseurs, 12 traducteurs, 1 assistant et 2 secrétaires);
- tous les membres du service pratiquent un bilinguisme actif (traductions écrites et traduction orale);

- prestations en horaire décalé (6 à 8 h par semaine après 18 h, réparties sur trois soirées au moins).

Tâches accomplies par le service:

- traduction des comptes rendus analytiques et des questions parlementaires écrites;
- traduction simultanée en commission, avec le service des interprètes, soit deux à trois réunions ou six prestations par semaine et organisation d'une permanence, chaque jour ouvrable de 9 h jusqu'à la fin du service, pour les réunions imprévues;
- prise en charge, outre de la traduction, de toute la procédure informatique de confection et de publication des comptes rendus analytiques: coopération avec le CRI; coordination des activités avec les deux autres services concernés par le CRA (les services non permanents de la rédaction du CRA et du BV); assemblage des documents; publication, le soir même ou, en cas de réunions concomitantes ou tardives, le lendemain, d'une version provisoire (internet (3 versions) + document imprimé); contrôle de la qualité; mise sur internet de la version définitive;
- traduction, dans des délais souvent très courts, de documents divers (Conférence des présidents, Conférence des présidents des sept assemblées, rapports de visites de lieux de travail pour le Service interne de la prévention et de la protection, notes administratives, rapports de missions à l'étranger, discours, hommages, éloges funèbres, catalogues d'expositions, rapports de conférences, rapport de réunions communes Chambre/Sénat, cahiers des charges, questionnaires d'examen...);
- traduction du magazine lachambre.be;
- rédaction, traduction et encodage dans la base de données INQO des titres des questions orales en séance plénière et en commission;
- alimentation de la base de données terminologique Multiterm;
- traduction, en collaboration avec le service de la Traduction des documents parlementaires, du rapport annuel;
- appui terminologique à d'autres services (greffe, PRI, interprètes, etc.);
- efforts continus d'adaptation aux nouvelles applications informatiques.

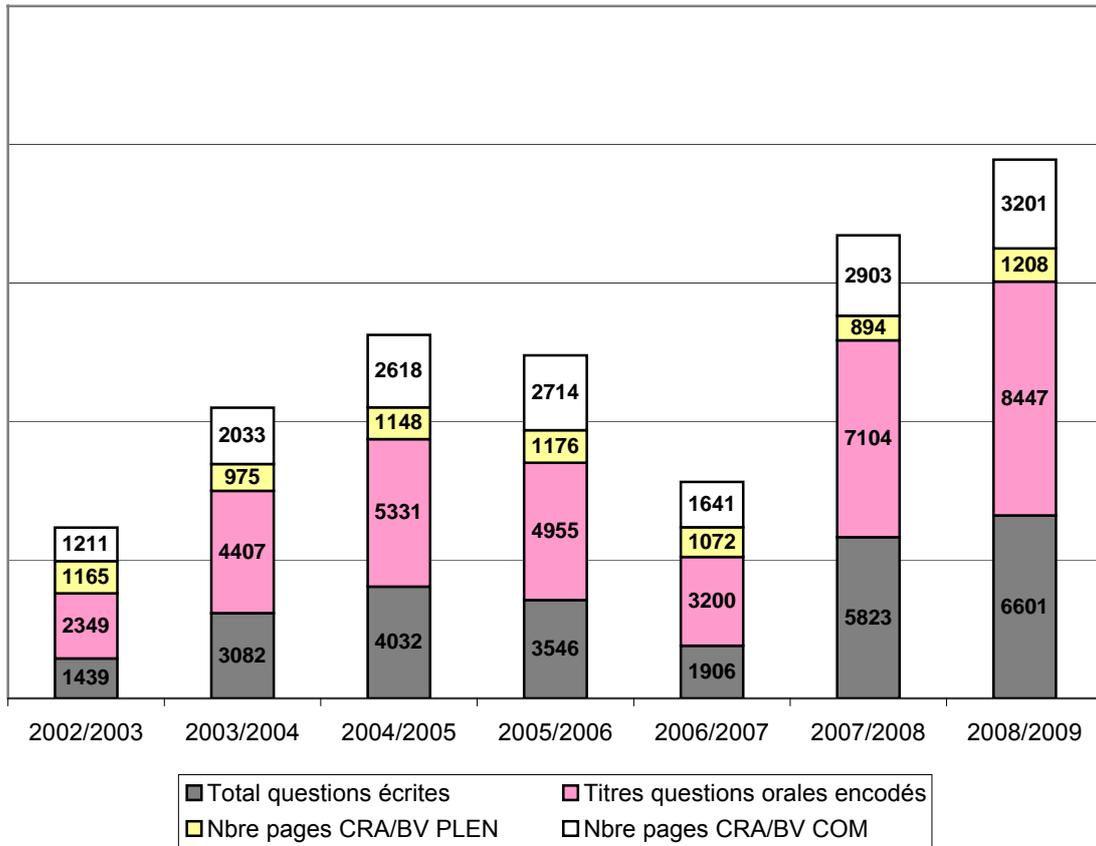
Volume des traductions (chiffres complets pour la session ordinaire 2008-2009):

- comptes rendus analytiques : 1 208 pages pour les séances plénières et 3 201 pages pour les commissions;
- 6 601 questions écrites;
- notes: 1 950 pages.

Traduction et encodage des titres des questions orales:

en séance plénière: 841; en commission: 7 606.

Statistiques Service Traduction CRA/BV 2002-2009



3.2.3.1.10. SERVICE DES INTERPRETES

Traduction simultanée des débats en séance plénière et en commission.

3.2.3.2. SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES ET INTERNATIONALES

- AFFAIRES INTERNATIONALES ET EUROPEENNES

Etudes de problèmes internationaux et secrétariat du Comité d'avis chargé de questions européennes.

- PROTOCOLE

Préparation des missions parlementaires ; accueil de personnalités et délégations étrangères ; cérémonial et réceptions officielles.

- PUBLIC RELATIONS

- relations avec la presse, organisation des visites et autres actions vers le public (portes ouvertes, parlement des jeunes, ...)
- information générale destinée au public (brochures, fiches info, ...)

- bulletin hebdomadaire d'information « Informations parlementaires ».

3.2.3.3. SERVICE DE LA COMPTABILITE

- contrôle budgétaire ;
- tenue des livres comptables ;
- contrôle des dépenses fixes ;
- gestion de la Caisse de retraite des députés.

3.2.3.4. SERVICES DE LA QUESTURE

Les services de la Questure assistent le Collège des questeurs dans l'exécution de sa mission telle qu'elle est définie par le Règlement de la Chambre. Ces services sont dirigés par le Directeur général des services de la Questure qui assume le secrétariat du Collège des questeurs.

3.2.3.4.1. DIRECTION GENERALE

- assiste le Directeur général des services de la Questure dans l'exécution de ses tâches ;
- préparation des dossiers du Collège des questeurs ;
- suivi des discussions du Collège des questeurs ;
- gestion des archives du Collège des questeurs ;
- correspondance pour les membres et vers des tiers ;
- traitement des dossiers particuliers en matière de gestion de personnel, de statut des membres, d'informatique, de bâtiments, de sécurité, de budget, e.a.
- coordination des activités des différents services de la Questure.

3.2.3.4.2. SERVICE DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES SOCIALES

- gestion administrative et financière du personnel des services de la Chambre ;
- gestion administrative et financière du personnel à statut particulier (personnel temporaire, collaborateurs occasionnels, collaborateurs des groupes politiques) ;
- service social (personnel et collaborateurs) ;
- gestion des assurances (membres, personnel et collaborateurs) ;
- gestion administrative des cours de langues, des activités sportives et du service médical ;
- secrétariat des examens.

3.2.3.4.3. SERVICE DES AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCES ET ÉCONOMAT

"Antenne" - bloc central - 1^{er} étage

- diffusion des documents de la Chambre;
- octroi :
 - plaques d'immatriculation spéciales et macarons P,
 - insigne et écharpe parlementaires,
 - carte de légitimation,
 - médaille parlementaire,

- libre parcours ;

Ducale - 3^e étage

- paiement des indemnités parlementaires et des traitements du personnel;
- assurance maladie-invalidité, allocations familiales, versements anticipés d'impôts, indemnité de départ;
- budget de la Chambre;
- gestion des services auxiliaires (magasin, chauffeurs, téléphonistes, buvette, huissiers).

Maison des parlementaires - niveau (-1): Magasin

- papier à lettres et enveloppes

Maison des parlementaires - niveau (+3): Gestion administrative des Restaurants

3.2.3.4.4. SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DE LA BUREAUTIQUE

APERÇU DES APPLICATIONS (DEJA EN MAINTENANCE AINSI QUE LES NOUVEAUX PROJETS/DEVELOPPEMENTS) DEJA OPERATIONNELLES DANS LES DIFFERENTS SERVICES DE LA CHAMBRE.

Service Secrétariat législatif:

Applications en maintenance:

- Base de données/application Parolis: Fichier législatif (FLWB)
- Base de données/application Parolis: Questions orales/interpellations (INQO)
- Base de données/application Parolis: Questions écrites (QRVA)
- Application Web outils divers
- Application Web agenda séances plénières
- Application Web gestion utilisateurs & commissions (sous-système F)
- Application Web Rapport annuel RAJV
- Application élections

En développement:

- Application Web gestion de stock, questions orales via intranet/extranet

Service PRI

Applications en maintenance:

- (CMS site web) Content management tool Qwentis
- (Lotus Notes) Divers outils de support
- (Lotus Notes) Communications de presse
- (Lotus Notes) oeuvres d'art

- (Lotus Notes) Workflow Application visiteurs
- Applications Web Display
- Bulletin électronique
- (sub-) site web Présidence européenne 2010 (trio.be)

Bibliothèque

Applications en maintenance:

- (CMS site web) Content management tool Qwentis
- Divers outils de support - Lotus Notes
- Gestion des documents scannés digidoc
- Gestion de dossiers
- Archive fichier législatif (FLWB genesis)

Service Dossiers de presse

- Gestion des articles de presse (intranet/extranet)

Service Bâtiments

Applications en maintenance:

- (Lotus Notes) Annuaire de la Chambre

En développement:

- Badges communs pour 7 assemblées. Réalisation en cours

Service des Affaires générales

Applications en maintenance:

- (Lotus Notes) Divers outils de support
- (Lotus Notes) work- & docflow imprimerie

Service Secrétariat général

Applications en maintenance:

- (Lotus Notes) gestion PV bureau

Direction générale Questure

- (Lotus Notes) gestion PV Collège des Questeurs

Service juridique

Applications en maintenance:

- (Lotus Notes) gestion (de trois) bases de données juridiques

En phase de développement:

- Renouvellement des bases de données juridiques via le système DLMS

Service Commissions

Applications en maintenance:

- (Lotus Notes) site web commission Justice
- Application Web agenda des réunions de commissions

Service Naturalisations

Applications en maintenance:

- Base de données/application Parolis (Asist)
- Modules de rapport divers

Service Compte rendu intégral (CRI)

Applications en maintenance:

- (Lotus Notes) gestion doc library CRI
- Application Web écrans plasma

Service Documentation et Archives

Applications en maintenance:

- Archive fichier législatif (FLWB genesis)
- Base de données/application Parolis: analyse interventions (HAPA)
- Base de données/application Parolis: fichier biographique (FBBR)

En phase projet/développement:

- DLMS

Service Traductions

- Dispatch et gestion traductions questions écrites (QRVA)

Pour plusieurs services (multiservice)

Applications en maintenance:

- Écrans de recherche, recherche avancée, profils de requêtes
- Gestion d'adresses - phase 1
- Renouvellement (internet/intranet/extranet) + tools

Nouvelles en phase projet/développement:

- Base de données/application Parolis web: gestion acteurs (GAAB)
- "global search" fonctionnalité de recherche et gestion mots clé thésaurus
- Nouvel éditeur (xml) questions écrites
- Application web gestion des archives (AKDP)
- Gestion d'adresses - phase 2

LISTE DES ACTIVITES INFRASTRUCTURE/SYSTEME 2008-2009

Maintenance des systèmes (matériel et logiciel). 40 (+) serveurs - Réseau

Maintenance bureautique

- Remplacement/acquisition PC et imprimantes
- Configuration et installation

Assistance utilisateurs: services de la Chambre, membres, collaborateurs/groupes politiques

Mise en place d'un nouveau système de stockage SAN/WAS et migration + nouvelles fonctionnalités

Préparation roll out PC général et marchés publics associés

- Matériel PC
- Outil de télédistribution - préparation des packages
- Virtualisation des applications - préparation des packages
- Mise en place des formations (Office 2007)
- Inventarisation

Virtualisation de serveurs

Nouveau système de courrier électronique

- Mise en place de nouveau système et paramétrisation
- Préparation de la migration à effectuer

Mise en place d'une infrastructure sécurisée pour l'extranet

Sécurisation physique du data center actuel

Marché public pour un système de publication multimedia des débats: de la numérisation des signaux Audio/Vidéo à la publication

Études en vue de la création d'un second data center

DIVERS

Collaboration avec d'autres Assemblées parlementaires (Rwanda, Congo...) et support des missions.

3.2.3.4.5. SERVICE DES BÂTIMENTS

Outre la gestion journalière des bâtiments (entretien technique et nettoyage), le service des Bâtiments a géré les dossiers suivants au cours de la session 2008-2009:

Général

- placement d'un système de mesure de la gestion d'énergie;
- préparation d'un dossier pour la procédure de régularisation des permis d'urbanisme et d'environnement pour l'ensemble des bâtiments de la Chambre et du Sénat (août 2009 - décembre 2010).

Présidence

- août-septembre 2009: travaux de nettoyage spécialisé du marbre dans le hall de la Présidence (Ets. StoneAttitude), travaux de peinture et rénovation de parquet au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage de l'Hôtel de la Présidence (Ets. Woutim);
- placement d'un arrosage automatique cour de la Présidence.

10 rue de la Loi

rénovation toiture et locaux du concierge, 1^{er} étage: mai-décembre 2009.

Palais de la Nation

- placement de conditionnement d'air dans les archives (Présidence 2^e étage);
- rénovation des toitures et façades: suite et fin;
- 4^e étage, réalisation d'un local pour les archives;
- conciergerie 13: remise en peinture;
- 1^{er} étage : restauration et garnissage du mobilier pour le salon des

- ambassadeurs;
- châssis en bois: parachèvement et finition;
- châssis en aluminium phase 3: réception provisoire;
- rénovation des sanitaires: exécution première phase: colonnes "Loi" et "Beyaert", colonne supplémentaire "Presse";
- remplacement d'un chauffe-eau pour les vestiaires huissiers 3^e et 4^e étages;
- suite au placement de nouveaux châssis: les couloirs du 13 rue de Louvain (rez-de-chaussée et 1^{er}) ont été repeints et les banquettes regarnies.

Maison des Parlementaires

- campagne de mesurage de la qualité de l'air à l'imprimerie;
- réaménagement des sanitaires et douches de la salle fitness 3^e étage (suite et fin);
- rénovation passerelle entre Palais de la Nation et Maison des Parlementaires août-décembre 2008;
- transformation des salles 11 et 12 en salles de restaurant modulables: septembre 2008 - janvier 2009;
- remise en peinture des cages d'escaliers;
- - 1 conciergerie Sénat: remise en peinture et placement de parquet;
- placement de main courante à l'entrée 21 rue de Louvain.

Imprimerie

- mise en peinture.

Régent

- 5^e étage: conception (travaux réalisés en interne):
aménagement de salles de cours informatique et aménagement d'un appartement provisoire pour le concierge du 10 rue de la Loi.

Réalisation de trois boîtes aux lettres pour le Régent et la Maison des parlementaires Beyaert out.

Remise en peinture des guérites et des grilles place de la Nation et square de Louvain.

3.2.3.5. BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

La Bibliothèque du Parlement fédéral est commune à la Chambre des Représentants et au Sénat depuis le 1^{er} janvier 1905.

Elle a pour mission d'offrir aux parlementaires et à leurs collaborateurs ainsi qu'aux groupes politiques et fonctionnaires des assemblées fédérales un service de documentation et d'information moderne. Elle assure également une gestion et une conservation adéquates des collections historiques et actuelles.

Tous les services de la Bibliothèque du Parlement fédéral sont regroupés dans le bâtiment Régent, rue de la Loi 13. Toutefois, la Bibliothèque conserve encore deux localisations dans le Palais de la Nation. D'une part, l' "Antenne" située dans le Palais de

la Nation même où les membres, les collaborateurs et le personnel peuvent adresser des demandes de documentation, emprunter et restituer des ouvrages, et trouver de l'information dans une collection limitée d'ouvrages de références d'autre part, un espace de stockage "Compactus" situé dans la Maison des Parlementaires.

La surface totale de la Bibliothèque est de 6 000 m² dont 4 513 m² pour le bâtiment Régent, 1 300 m² pour le Compactus de la Maison des Parlementaires et 187 m² pour le bureau 'Antenne' et l'espace de conservation des microfilms dans le Palais de la Nation. Au 1^{er} janvier 2009, la Bibliothèque emploie 54 personnes réparties sur quatre divisions.

ACTIVITÉS DES DIFFÉRENTES DIVISIONS

Division "analyse"

Cette division est responsable du catalogage de toutes les publications que la Bibliothèque reçoit périodiquement et de l'acquisition et de la gestion des périodiques en particulier.

Les revues peuvent être consultées dans la salle de lecture du bâtiment Régent et représentent environ 670 périodiques et 40 publications périodiques d'institutions internationales. Douze éditions de sommaires de revues ont été diffusées de manière interne durant l'année parlementaire écoulée.

Vu le manque d'intérêt, une quarantaine d'abonnements à des revues et publications annuelles a été supprimée lors du renouvellement annuel des abonnements pour l'exercice 2009. Le nombre d'abonnements aux feuillets mobiles est également réduit pour des raisons de coût.

Le développement de la base de données des revues est assuré par l'introduction des références des articles sélectionnés dans le catalogue de la Bibliothèque (Libisng réseau informatique Libis Leuven). Le catalogue comprend 14 316 références fin juin 2009, soit un accroissement de ± 4 734 références).

Le développement du catalogue se fait dorénavant à l'aide du thesaurus Eurovoc en lieu et place de l'ancien CDU et de la liste des mots clés. Ce thesaurus est complété de mots clé pour les domaines qui n'y figurent pas. Une liste électronique des acquisitions ainsi que la liste des articles de revues sont disponibles tous les mois sur le site internet de la Bibliothèque.

Outre les banques de données externes on-line payantes et l'internet, le catalogue constitue la source documentaire principale pour la constitution de dossiers documentaires et le traitement des demandes de documentation émanant des membres, des collaborateurs et du personnel.

La division catalographie également dans le système informatique Libis tous les rapports officiels qui doivent légalement être déposés à la Chambre des représentants et dont un exemplaire est disponible à la Bibliothèque et un aux archives.

Pendant que les documentalistes se chargent plus particulièrement des aspects bibliothéconomiques, les fonctionnaires de cette division sont également associés très activement aux travaux de recherche dans la salle de lecture afin de répondre aux demandes d'information des utilisateurs en collaboration avec les fonctionnaires de la division recherches.

Division "acquisitions et conservation"

Les missions confiées à cette division sont très étendues et comprennent:

- l'acquisition de documents qui se rapportent aux compétences du Parlement fédéral;
- la conservation dans tous ses aspects du patrimoine riche et étendu de la Bibliothèque;
- l'archivage micrographique et électronique d'une partie importante du patrimoine;
- la gestion de la vidéothèque;
- le suivi des aspects liés à la sécurité au sein de la Bibliothèque;
- la gestion du patrimoine historique de la Bibliothèque;
- la collaboration à des expositions diverses.

- La politique d'acquisition

Durant l'année écoulée, le fonds de la Bibliothèque s'est enrichi de ± 1721 nouvelles publications, comprenant des monographies, des rapports, des études, des publications officielles belges, étrangères et internationales, des documents émanant d'institutions internationales, mémento et annuaires.

L'évolution constante de l'internet et l'offre de plus en plus importante de publications gratuites ou payantes ont inévitablement modifié la politique d'acquisition. De nombreuses publications officielles et documents d'institutions internationales et d'institutions parlementaires font de moins en moins l'objet d'une diffusion sur support papier et ne peuvent être consultés à la bibliothèque que sous forme électronique.

La Bibliothèque du Parlement fédéral fait partie depuis 1987 du catalogue Libis de la Katholieke Universiteit Leuven.

La mission principale de la Bibliothèque consiste à aider aussi efficacement que possible les membres, leurs collaborateurs et les services des deux assemblées fédérales législatives pour les recherches documentaires dans le cadre du travail parlementaire.

Les recherches de documentation et d'informations sont effectuées principalement par le personnel de la Bibliothèque et les publications sont souvent consultées sur place, ce qui diminue le nombre de prêts (environ 2 300 par an).

Les listes d'acquisitions peuvent être consultées sur la page web de la Bibliothèque.

- La politique de conservation

La Bibliothèque du Parlement fédéral n'est pas seulement un service moderne d'information et de documentation au service des membres, des collaborateurs et du personnel des deux assemblées fédérales. La Bibliothèque a constitué depuis sa création en 1835 une collection historique précieuse de monographies, brochures et journaux qui exige un traitement adapté. La politique de conservation est donc une des tâches fondamentales de la Bibliothèque et se compose d'un volet classique d'une part et de composantes numériques d'autre part.

a. La maintenance du fonds

Trois membres du personnel de l'atelier de conservation travaillent à l'entretien des collections sous la direction du conseiller adjoint chargé des travaux de conservation.

Des manipulations se font chaque jour afin d'améliorer la condition matérielle de certaines collections ou de freiner leur dégradation. Le support papier est fragile et sensible aux facteurs environnementaux tels que variations de températures, hygrométrie trop élevée, lumière et rayons-UV, présence de poussières, etc.

Les restaurations d'ouvrages anciens et de périodiques sont nécessaires afin de garantir l'intégrité de ces publications et de permettre aux lecteurs d'en consulter le contenu. Dans le cas de dégradations trop importantes, on procède à la numérisation de l'ouvrage. L'exemplaire original est conservé et la consultation ne peut se faire que par support numérique

Les opérations courantes de contrôle, d'introduction dans une base de données de gestion et d'emballage dans des boîtes de conservation appropriées ("boxing") des collections historiques se sont poursuivies (voir aussi rapports annuels antérieurs). La base de données comprend à ce jour plus de 40 000 octavo, folio et quarto.

Le contrôle de l'important fonds de l'Hémérothèque constitué en grande partie de quotidiens et de revues reliés est terminé. Elle est introduite également dans une base de données et déplacée en vue d'une gestion plus rationnelle.

Le travail d'évaluation systématique de la valeur des collections débuté en 2005 s'est poursuivi. Des recherches spécifiques sont effectuées et des contacts sont pris avec d'autres bibliothèques. Le but de ce travail intensif est de réaliser une estimation aussi précise que possible de la valeur de la collection, en identifiant les ouvrages précieux (liste des ouvrages primordiaux) afin de prévoir une conservation adaptée de ceux-ci. Une partie de ces ouvrages sélectionnés a déjà été séparée physiquement du reste de la collection et est conservée dans un local séparé adapté à cet effet.

b. Désherbage du fonds

Au terme de quatre années, le désherbage du fonds de la Bibliothèque concerne quelque 1 500 mètres courants évacués ou à évacuer. Cette opération se déroule toujours conformément à la procédure approuvée par les Collèges de la Chambre et du Sénat (voir rapport annuel 2005-2006).

c. Reliures

Dans le cadre du marché public attribué à la société de reliures Rozier de Gand, 250 reliures de périodiques ont été réalisées durant l'exercice écoulé.

d. Plan catastrophe

Le coordinateur DRC veille rigoureusement à ce que les directives relatives à la sécurité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur soient appliquées aussi bien par le personnel que par les visiteurs.

L'équipe DRC se compose de membres du personnel des diverses divisions de la Bibliothèque qui ont tous suivi une formation de plusieurs jours en matière de lutte contre l'incendie.

La Bibliothèque a souscrit un "contrat de veille anti-catastrophe" auprès du Centre Spatial de Liège pour un traitement par lyophilisation des collections endommagées en cas de dégâts des eaux.

La Bibliothèque est affiliée auprès du Bouclier bleu belge, une asbl faisant partie du International Committee of the Blue Shield qui, à l'exemple de la Croix Rouge, s'investit dans la protection du patrimoine culturel.

e. Collaboration avec d'autres services et institutions

La collaboration avec le service Documentation et Archives de la Chambre des représentants se poursuit, dans la commission officielle "Archives" et par une collaboration directe notamment par l'échange d'informations techniques en matière de conservation.

La Bibliothèque collabore également avec des institutions externes. En plus de la participation au Bouclier Bleu belge, il y a également le projet bilatéral de collaboration avec la Bibliothèque Royale PBPB, étendu à Presse Papier, le projet national de conservation de journaux belges.

- Studio pour archivage micrographique et électronique

L'archivage micrographique et électronique et l'enregistrement de programmes d'actualité constituent les tâches du Studio d'archivage micrographique et électronique.

Le studio dispose à cette fin d'une équipe de 4 opérateurs, 4 commis et d'une aide auxiliaire.

La Bibliothèque a choisi une solution hybride pour la conservation du patrimoine à savoir le microfilm comme support de conservation à long terme et l'archivage numérique pour la consultation par les utilisateurs.

Archivage micrographique: conservation à long terme

a. Acquisition de microfilms auprès de fournisseurs extérieurs

L'acquisition concerne l'édition microfilm des journaux courants suivants:

La Dernière Heure, La Gazette de Liège, Gazet van Antwerpen, Het Laatste Nieuws, La Libre Belgique, Le Rappel et De Standaard.

b. Projet PBPB: Preservation of Belgian Political Newspapers

Ce projet est le résultat d'une collaboration entre la Bibliothèque royale de Belgique et la Bibliothèque du Parlement fédéral et a pour objectif la

conservation des collections de journaux belges historiques des deux institutions sur microfilm. Dans une phase ultérieure, les microfilms pourront être numérisés et mis à disposition des utilisateurs via une banque de données. Ce projet de collaboration bilatéral est entre-temps englobé dans Presse Papier, le projet national de conservation de journaux belges.

La Bibliothèque du Parlement fédéral continue à collaborer à ce projet intéressant.

c. Projet microfilmage de substitution

Ce projet intitulé Digidoc IV comprend la mise sur microfilm et la numérisation de collections de valeur, principalement historiques, de monographies, brochures et manuscrits. Six journaux belges courants dont il n'existe pas de version microfilm dans le commerce, sont également microfilmés dans le cadre de ce projet, à savoir Het Belang van Limburg, Grenz Echo, L'Echo, De Morgen, La Meuse et Het Nieuwsblad.

Archivage électronique

a. Scanning électronique direct

Des monographies et des brochures précieuses du fonds de la collection de la Bibliothèque sont scannées in-house. Ces fichiers de la 'virtual library' sont temporairement stockés sur un serveur par le service Informatique et Bureautique. Afin de rendre cette information accessible à tous, la Bibliothèque pourrait participer à Europeana, le récent projet démarré et sponsorisé par l'Union européenne "European Digital Library" intéressé par une collaboration avec notre bibliothèque pour le contenu de leur site web.

b. Le projet Digidoc

Le projet Digidoc (numérisation de documents) qui a démarré en 1998-1999 a pour objectif la mise sur microfilm suivie de l'archivage numérique des publications papier de la Chambre et du Sénat. Ce projet est étroitement lié au projet POD (Printing On Demand) des services de la Questure de la Chambre des Représentants. Ce projet POD a pour objectif de rationaliser la diffusion des publications parlementaires par le biais d'une diffusion thématique liée à la demande et la possibilité d'imprimer d'une manière autonome. Vu le succès de cette innovation, la décision fut prise d'étendre ce projet à d'autres publications et de remonter dans le temps. L'option "film-first-approach" a été retenue, consistant à microfilmer d'abord le support à archiver et à le numériser ensuite sur base du microfilm.

Le microfilmage des quelque 2 millions de pages fut confié par adjudication publique à la société néerlandaise Microformat. Le scannage des microfilms a été réalisé en partie par le Studio d'archivage électronique et micrographique de la Bibliothèque et par la société néerlandaise Van Buuren par adjudication publique.

La collection complète constituée d'une part des Annales et Documents de la Chambre et d'autre part des Annales et Documents du Sénat a été

microfilmée et numérisée intégralement et peut être consultée respectivement sur le site de la Chambre des représentants et sur le site du Sénat.

Entre-temps, le service Documentation et Archives et le service Bureautique et Informatique de la Chambre ont débuté l'introduction des métadonnées complémentaires des documents de la Chambre dans le cadre du projet FLWB-Genesis, afin d'améliorer de manière significative l'accès à ces informations dans un avenir proche.

Le microfilmage et la numérisation de la version papier du Moniteur belge 1831-1997 sont également réalisés dans le cadre du projet Digidoc, en collaboration avec les services du Moniteur belge et du Conseil d'État. La version microfilmée est disponible et la numérisation des 1 400 000 images progresse. 279 877 (20,09 %) images ont été numérisées à ce jour et transmises au Moniteur belge. Ce projet est réalisé à la Bibliothèque à l'aide d'un scanner microfilm de haute performance. Ce projet qui suscite un grand intérêt de la part du monde académique, juridique et politique permettra la conservation du Moniteur belge pour le futur et sa mise à disposition sur Internet.

- Gestion de la vidéothèque

Une des tâches du Studio d'archivage micrographique consiste à enregistrer et conserver temporairement les programmes télévisés qui concernent l'actualité ou l'histoire politique ainsi que des sujets de société.

Actuellement, la collection de la vidéothèque comprend environ 6 500 bandes vidéo représentant un total de 8 000 heures d'enregistrement. Il faut s'attendre à un développement de cette activité vu la médiatisation grandissante de la scène politique et l'intérêt croissant accordé aux relations publiques et communications. Compte tenu de l'évolution technique galopante et de la montée de la télévision digitale, la vidéo perd rapidement du terrain au profit du support digital. La Bibliothèque a fait l'acquisition d'un enregistreur-DVD avec disque dur et d'un enregistreur Combi DVD/VHS avec disque dur afin de répondre à une demande croissante d'informations sur support digital. Une solution durable pour la conversion totale du support vidéo vers un support digital est à l'étude avec le service Informatique.

Division "recherches"

La division Recherches assure toutes les recherches documentaires dans les domaines juridique, politique, économique et social, de même que celles relatives à la presse internationale, à la fois dans les bases de données internes et externes.

Elle établit également des dossiers documentaires en rapport avec l'actualité.

Ces dossiers comprennent généralement la législation supranationale, belge et des pays voisins ainsi qu'une sélection d'articles de doctrine.

La division Recherches les constitue généralement de sa propre initiative, mais également à la demande des présidents de commission avant qu'un projet ne soit débattu en commission, ou à la demande des présidents de comités d'avis avant qu'un sujet ne soit discuté.

Durant cette session, la division Recherches a constitué les dossiers documentaires suivants dont une version électronique peut être consultée sur le site de la Bibliothèque:

- le Tribunal de famille;
- l'activation de l'emploi des travailleurs âgés, en particulier les fins de carrière;
- les autorités de contrôle des banques;
- l'indemnisation des dommages liés aux soins de santé (mise à jour).

La version électronique permet de consulter tous les documents repris dans le dossier papier qui existent sous forme électronique. Cette version est moins complète mais le nombre de documents existant sous forme électronique augmente de manière constante.

La version électronique de chaque dossier documentaire contient également les références des monographies et articles repris dans la version papier qui, conformément à la législation sur les droits d'auteurs, ne peuvent être publiés électroniquement.

En plus des dossiers précités et de leur version consultable sur le site de la Bibliothèque, deux dossiers sans version électronique ont été réalisés et transmis aux commissions concernées:

- action collective / Class action;
- l'indemnisation des victimes de catastrophes technologiques.

Un recueil d'informations consacré aux parachutes dorés a été constitué. Le contenu de ce type de publication est plus restreint que dans le cas d'un dossier documentaire.

Des dossiers juridiques ou de presse étrangère ont aussi été constitués pour des visites de parlementaires à l'étranger. Des dossiers de presse étrangère pour l'accueil de délégations étrangères ont également été demandés.

Le nombre de demandes de droit comparé sur des sujets très spécifiques ne cesse de croître. Ce type de demandes exige beaucoup de travail de recherche et prend beaucoup de temps. Le personnel de la division Recherches s'efforce de fournir une documentation aussi complète que possible.

La division a poursuivi le travail de mise à jour des ouvrages de références de la salle de lecture.

La Bibliothèque a souscrit un abonnement à un ou plusieurs exemplaires d'une trentaine de journaux belges, 26 journaux étrangers et 128 hebdomadaires et journaux d'opinion belges et étrangers.

Ces publications peuvent être consultées dans la salle de lecture du bâtiment Régent et partiellement dans la salle de lecture de la Chambre des représentants dans le Palais de la Nation.

L'Hémérothèque est chargée de la distribution et de la conservation des journaux et hebdomadaires en format papier et est activement concernée dans le travail de recherche dans les journaux, principalement dans la presse étrangère.

Division des dossiers de presse

- Dépouillement de la presse et constitution d'une banque de données

La division des dossiers de presse dépouille quotidiennement 14 journaux et 15 hebdomadaires de la presse belge. Elle sélectionne chaque jour \pm 250 articles qui se rapportent à l'actualité politique belge et internationale. Les articles sont numérisés et découpés électroniquement grâce au logiciel de presse électronique Scannews développé à cet effet. Elle produit ainsi la banque de données "Coupures de presse" qui comprend \pm 1 235 000 documents de presse en texte intégral.

- Publications

Liste de références: une liste de références quotidienne est mise à la disposition des parlementaires. Classée suivant l'ordre alphabétique des mots-clés, elle reprend la date et le nom du journal, le titre de l'article et son numéro d'identifiant. Cette liste existe sous forme papier et sous forme électronique.

Revue de presse: l'application Scannews permet la réalisation quotidienne d'une revue de presse électronique intitulée "La Presse Aujourd'hui". Elle comprend une sélection de \pm 80 articles significatifs en texte intégral. La revue de presse est diffusée uniquement de manière électronique et est destinée aux membres, à leurs collaborateurs et à certains membres du personnel.

Dossiers thématiques : les dossiers constitués et mis à jour concernent Bruxelles-Hal-Vilvorde, la problématique des fins de carrière, la réforme du Sénat et les nuisances sonores à Zaventem.

La liste de références, la revue de presse ainsi que les dossiers thématiques sont accessibles via le menu de l'Intranet/Extranet.

On y trouve aussi le module de "Recherche" dans la banque de données "Coupures de presse".

- Recherches

Le personnel répond aux demandes de recherches dans la presse belge en interrogeant la banque de données "Coupures de presse".

Suite à un accord intervenu entre les services de la Questure et Pressbanking et Mediargus, les membres, leurs collaborateurs ainsi que certains membres du personnel ont accès aux banques de données Press banking et Mediargus.

Cela permet d'avoir accès aux articles non repris dans notre banque de données.

Diffusion sélective de l'information (DSI): la division des dossiers de presse est à même de fournir régulièrement aux parlementaires qui en font la demande les articles qui correspondent à leur "profil", c'est-à-dire à l'ensemble des sujets qui font partie de leur sphère d'intérêt.

Actuellement, le service assure le suivi d'environ 1 650 profils pour quelque 165 utilisateurs.

CHAPITRE 4

PRÉSIDENCE

4. PRÉSIDENCE

4.1. RELATIONS PARLEMENTAIRES BILATÉRALES

4.1.1. DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

Union européenne

Le mardi 25 novembre 2008, les présidents de la Chambre, Herman Van Rompuy, et du Sénat, Armand De Decker, ont eu un entretien à la présidence du Sénat avec M. Javier Solana Madariaga, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, haut représentant de l'UE pour la Politique étrangère et de Sécurité commune (PESC).

Le secrétaire général a fait le point sur la situation dans les zones de conflits régionaux où l'UE a décidé de s'engager.

Concernant le Congo, il déclare que l'UE est en faveur d'un renforcement de la MONUC: 3 000 soldats sont appelés à rejoindre les forces déjà présentes sur place. L'UE assiste la MONUC en fournissant notamment des images satellites des zones de combat à l'Est du Congo.

Les camps de réfugiés doivent impérativement être sécurisés.

En Somalie l'UE s'apprête à déployer après le 8 décembre 2008 une mission militaire maritime pour protéger de la piraterie les navires transitant par le Golfe d'Aden.

Sur le plan européen, les tensions entre la Russie et la Géorgie continuent d'inquiéter l'UE qui est engagée diplomatiquement pour trouver une solution au conflit.

La Russie reste un partenaire stratégique pour l'UE. La crise financière a touché la Russie de plein fouet. La chute du cours du pétrole et du gaz n'arrangera pas la situation.

Le partenariat avec la Russie doit être relancé.

La guerre en Géorgie a engendré une fuite des capitaux. L'entrée immédiate de la Géorgie dans l'OTAN n'est pas envisageable.

Concernant l'Ukraine, le Secrétaire général fait observer que la croissance économique est en déclin à cause de la crise politique intérieure. L'entrée de l'Ukraine dans l'OTAN est également reportée.

L'envoi de la mission EULEX au Kosovo est imminent. Elle devrait permettre grâce à l'envoi de policiers, de douaniers et de magistrats de l'UE, de faire mieux fonctionner le système judiciaire, de combattre la corruption et de renforcer l'État de droit dans ce pays.

Concernant l'Afghanistan, une réunion est prévue en décembre à Paris. Il est fondamental de réunir tous les Afghans autour d'une même table et d'entretenir le dialogue avec les pays voisins de l'Afghanistan.

Au Pakistan, le président actuel a besoin de l'appui de l'ancien président Musharraf qui peut lui assurer le soutien des forces armées.

La situation économique est très défavorable. Les relations avec l'Iran font aussi partie de la recherche d'une solution au conflit afghan.

Le président De Decker fait observer que la situation en Afghanistan peut s'améliorer à condition que les États-Unis y renforcent leur présence militaire.

Pays d'Europe occidentale et Amérique du Nord

ROYAUME DE NORVÈGE

Le 17 mars 2009, la commission des Relations extérieures a reçu une délégation de la commission des Affaires étrangères du Parlement européen, conduite par le président de la commission, M. Olaf Akselsen. Ont participé à cette échange de vues:

M. Dirk Van der Maelen, deuxième vice-président de la commission,
M. François-Xavier de Donnea et M. Xavier Baeselen.

Les parlementaires norvégiens ont interrogé leurs collègues belges sur les thèmes suivants:

- l'évolution de l'Union européenne et du processus d'intégration européenne;
- la coopération entre gouvernement et parlement dans le cadre du mandat belge du Conseil de sécurité;
- l'évolution de la situation en Afrique Centrale;
- le rôle de l'OTAN;
- l'évolution politique de la Belgique;
- la perception de l'immigration en Belgique.

Europe centrale et orientale

RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE

Le mercredi 5 novembre 2008, le Président de la République d'Arménie, Son Excellence Monsieur Serzh Sargsyan a effectué une visite au Parlement fédéral de Belgique.

La délégation a été reçue dans les salons de la présidence du Sénat par Monsieur Herman Van Rompuy, président de la Chambre, Monsieur Armand De Decker, président du Sénat, et Monsieur Hugo Vandenberghe, premier vice-président du Sénat.

L'entretien a essentiellement porté sur les points suivants:

- les relations bilatérales;
- les relations avec l'Azerbaïdjan et le conflit du Nagorno-Karabakh;
- les relations avec la Russie, partenaire stratégique de l'Arménie;
- les relations avec la Géorgie;
- le conflit entre la Russie et la Géorgie;
- l'amélioration des relations avec la Turquie;
- la reconnaissance du génocide arménien;
- la diaspora arménienne, notamment en Belgique et aux Etats-Unis;
- les réformes politiques et économiques en Arménie.

RÉPUBLIQUE DE POLOGNE

Les lundi 8 et mardi 9 décembre 2008, une délégation de la Diète de la République de Pologne était en visite à la Chambre des représentants.

La délégation se composait de S.E.M. Bronislaw Komorowski, Maréchal de la Diète, de M. Wlodzimierz Karpinski, de M. Andrzej Cwierz, de Mme Stanislaw Prządka et

de M. Wieslaw Woda, tous membres de la Diète, de M. Jaromir Sokolowski, directeur général du cabinet du Maréchal, de M. Krzysztof J. Rommel, directeur du département des Relations internationales de la chancellerie de la Diète, et de Mme Anna Chmielowska, collaboratrice du département des Relations internationales de la chancellerie de la Diète.

Le lundi 8 décembre, la délégation a été accueillie par M. Herman Van Rompuy, président de la Chambre. Au programme de cette journée figuraient une audience avec M. Armand De Decker, président du Sénat, une audience avec M. Pieter

De Crem, ministre de la Défense, un déjeuner offert par M. Stefaan Vercamer, président de la section Pologne-Belgique du groupe belge de l'Union interparlementaire, une rencontre avec la communauté polonaise de Belgique et une rencontre avec M. Hans-Gert Pöttering, président du Parlement européen.

Le mardi 9 décembre, une réunion était organisée avec M. Herman De Croo, vice-président de la Chambre des représentants et président du Comité d'avis chargé des Questions européennes. Les députées Camille Dieu et Juliette Boulet ont également pris part à cette réunion.

Le maréchal Komorowski a évoqué la situation politique complexe de son pays. La Pologne est une jeune démocratie. Les partis se forment et disparaissent aussi vite, tandis que l'électorat est particulièrement versatile. La Pologne est également un pays où cohabitent de nombreuses communautés linguistiques, cultures et populations: des Polonais mais également des Lithuaniens, des Allemands, des Juifs, des Biélorusses, des Ukrainiens...

Pour les Polonais, la Belgique s'apparente à une mini-Europe: de nombreuses institutions européennes y sont établies et, au niveau national, le pays se caractérise par une grande complexité, une place étant accordée à une large protection des minorités. Ce dernier aspect rend la Belgique particulièrement intéressante aux yeux des Polonais. Le maréchal Komorowski a assuré que la Pologne mise pleinement sur l'unification européenne et, en particulier, sur une politique étrangère commune. Elle aspire à la constitution d'une armée européenne et à la mise en place d'un système de défense européen. En outre, elle souhaite voir émerger une politique énergétique européenne à part entière, principalement en matière de diversification énergétique et d'énergies renouvelables. Le maréchal Komorowski a indiqué que son pays, qui est en pleine expansion économique, puise certes encore 80 % de son approvisionnement énergétique dans le charbon, mais s'emploie résolument à rattraper son retard écologique, notamment en installant des stations d'épuration d'eau.

Enfin, le maréchal Komorowski a sollicité la compréhension des pays d'Europe occidentale pour l'attention soutenue que son pays continue de porter aux développements qui interviennent chez ses voisins de l'Est (en particulier la Russie) avec lesquels la Pologne entretient en effet des liens historiques, tout comme la France avec les pays du Maghreb.

A l'issue de cette réunion, la délégation polonaise a été reçue en audience par M. Herman Van Rompuy, président de la Chambre des représentants. Le maréchal Komorowski a exprimé le souhait de voir se nouer des liens plus stables entre la Pologne et la Belgique, un pays complexe considéré par la population polonaise comme le cœur de l'Europe, et où une importante communauté polonaise réside depuis de nombreuses décennies.

Le maréchal Komorowski et M. Van Rompuy se sont entretenus de la situation politique belge, mais aussi et surtout de la crise financière. Le maréchal Komorowski a évoqué le risque que la récession en Allemagne place les nouveaux États membres de l'Union européenne face à d'énormes problèmes: c'est précisément la raison pour laquelle la Pologne et la Slovaquie souhaitent accélérer encore leur adhésion à la zone euro.

A midi, M. Van Rompuy a offert un déjeuner à la délégation dans sa résidence officielle.

L'après-midi, la délégation s'est rendue dans la ville de Gand.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Le mardi 20 janvier 2009, le Président de la Chambre des représentants de la République Tchèque, Son Excellence Monsieur Miloslav Vlček, a été reçu par le président de la Chambre des représentants, Monsieur Patrick Dewael.

L'entretien a essentiellement porté sur les points suivants:

- les relations bilatérales;
- la présidence tchèque de l'Union européenne;
- les priorités et le programme de travail de la présidence tchèque;
- la politique de sécurité énergétique en Europe;
- la crise économique et financière;
- le conflit israélo-palestinien dans la bande de Gaza.

RÉPUBLIQUE DE GÉORGIE

Le lundi 26 janvier 2009, Mme Hilde Vautmans, présidente de la commission des Relations extérieures et membre du comité exécutif du Forum parlementaire inter-européen sur la Population et le Développement, a reçu Mme Sandra Roelofs, épouse du président de la Géorgie, M. Mikheil Saakashvili.

Mme Roelofs a longuement présenté l'action qu'elle mène en Géorgie dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Son intérêt pour les OMD remonte à une dizaine d'années, à l'époque de son arrivée en Géorgie. Elle avait alors été frappée de constater à quel point le pays restait confronté à son héritage soviétique: la méfiance y était grande à l'égard des moyens contraceptifs et l'avortement était considéré comme le moyen par excellence pour limiter le nombre des naissances.

Mme Roelofs s'est donnée pour tâche de faire fournir aux femmes géorgiennes toutes les informations sur la limitation des naissances, sans pour autant s'immiscer dans des débats éthiques. En définitive, il appartient à chaque femme de décider à titre individuel des décisions à prendre en matière de procréation, sans tutelle des autorités.

L'assurance maladie est un autre sujet qui tient à cœur à Mme Roelofs: 30 % seulement des femmes géorgiennes sont actuellement couvertes par une telle assurance. Nombreuses sont dès lors celles qui renoncent à se faire accompagner médicalement ou à se faire assister pendant leur grossesse ou encore à se soumettre à des examens de dépistage du cancer du sein ou du col de l'utérus.

Mme Roelofs a indiqué que si son programme est d'ores et déjà couronné de succès, il est encore loin d'être achevé. La Géorgie a la ferme ambition de devenir une nation fondée sur le modèle occidental, également dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie; à son estime, un bon système de soins de santé est indispensable dans un État démocratique.

M. George Tsereteli, vice-président du Parlement de Géorgie et membre du Comité exécutif du Forum parlementaire inter-européen sur la Population et le Développement, a confirmé les propos de Mme Roelofs: malgré l'agression de la Russie, la Géorgie poursuit sa marche pour rejoindre l'Ouest. Elle souhaite adhérer à l'Union européenne, un objectif qu'elle prend très au sérieux. Pour cela, elle devra bien sûr encore accomplir des progrès sur le plan de la démocratisation et c'est pourquoi l'appui des pays démocratiques lui est si nécessaire.

RÉPUBLIQUE DE GÉORGIE

Le 17 mars 2009, les commissions des Relations extérieures de la Chambre et du Sénat ont reçu M. Grigol Vashadze, ministre des Affaires étrangères de Géorgie.

Celui-ci a exposé aux membres des commissions les trois priorités qui guident la politique de la Géorgie:

- les réformes démocratiques et, en particulier, l'amélioration du système et des procédures judiciaires;
- le rétablissement économique et l'intégration euro-atlantique.

Moyen-orient et Afrique du Nord

RÉPUBLIQUE D'IRAK

Le vendredi 12 septembre 2008, le président de la Chambre, M. Herman Van Rompuy, a reçu en audience Mme S.J. al Musawi, présidente de la Commission des Femmes, de l'Enfance et de la Famille du Conseil des représentants de la République d'Irak.

Mme Clotilde Nyssens, présidente de la sous-commission du droit de la Famille et Mme Leen Dierick, vice-présidente du comité d'avis pour l'émancipation sociale de la Chambre, participaient également à l'entretien.

Mme al Musawi était à la tête d'une délégation de femmes parlementaires irakiennes représentant les principaux groupes politiques du Parlement irakien.

Il fut question de la condition de la femme et du rôle central de la famille en Irak.

Mme al Musawi précisa que 60 % du corps électoral est composé de femmes qui veulent promouvoir l'État de droit et moderniser leur pays.

La majorité de la population irakienne soutient d'ailleurs cette évolution.

Pour Mme Nyssens, le travail législatif entrepris par la sous-commission du droit de la Famille doit justement permettre de mieux cerner les mécanismes à mettre en œuvre pour faciliter l'exécution des conventions internationales en matière de protection des droits de la femme et de l'enfant, entre autres pour venir en aide aux femmes qui ont subi et subissent encore des formes de violence.

Une parlementaire irakienne appelle de ses vœux une coopération plus étroite avec la commission pour l'émancipation sociale de la Chambre en vue de bénéficier de l'expérience acquise en matière de respect des droits de la femme dans la société belge.

RÉPUBLIQUE IRANIENNE

Le lundi 19 janvier 2009, le Président de la Chambre, M. Patrick Dewael, a reçu en audience M. Mehdi Safari, vice-ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran.

Les sujets suivants ont été abordés au cours de l'audience:

- les relations bilatérales entre les deux pays;
- la création au sein du Parlement belge d'un groupe d'amitié;
- la situation économique;
- la situation politique dans la région en général et à Gaza en particulier;

- l'organisation des moudjahidin du peuple iranien.

RÉPUBLIQUE D'IRAK

Une délégation parlementaire du Conseil des représentants de la République d'Irak a entrepris une mission d'étude au Parlement fédéral les 16 et 17 mars 2009.

La mission d'étude a été organisée à l'initiative du "NDI - National Democratic Institute for International Affairs", une institution américaine visant au renforcement du processus démocratique dans les démocraties émergentes.

La délégation était composée des présidents et vice-présidents des douze commissions de l'Assemblée.

La délégation a été reçue en audience par Monsieur P. Dewael, président de la Chambre.

Madame Mia De Schamphelaere, présidente de la commission de la Justice, et Monsieur Jean-Luc Crucke, président de la commission des Pétitions, ont également assisté à l'audience.

Les thèmes suivants furent abordés lors de l'entretien:

- les compétences législatives du Parlement belge et le contrôle de la Chambre sur le gouvernement fédéral;
- le rôle de la majorité et de l'opposition et la notion de concertation dans le système politique belge;
- la répartition de travail entre les commissions et la séance plénière;
- le rôle de la Cour constitutionnelle belge;
- la fédéralisation de la Belgique et le processus d'intégration européen et le risque de surrégulation qui va de pair avec celui-ci.

Le Président du Sénat s'entretient avec les députés irakiens à l'occasion d'un déjeuner de travail offert à la présidence du Sénat.

La délégation eut également un entretien avec MM. Georges Dallemagne, premier vice-président de la commission des Relations extérieures de la Chambre, et François Roelants du Vivier, premier vice-président de la commission des Relations extérieures et de la Défense du Sénat.

La délégation rencontra les membres du groupe d'amitié régional Moyen-Orient Afrique du Nord de l'UIP à l'occasion d'un déjeuner de travail offert par

M. François-Xavier de Donnea, président du groupe d'amitié.

La délégation eut un échange de vues avec M. Dirk Van der Maelen, vice-président de la Chambre, concernant le rôle joué par l'opposition parlementaire de la Chambre.

Des exposés furent donnés par des fonctionnaires de la Chambre et du Sénat concernant:

- le fonctionnement et les compétences de la Chambre des représentants et du Sénat;
- le système fédéral belge et le partage des responsabilités entre les différents niveaux de pouvoir;
- le rôle des commissions parlementaires dans le processus législatif et l'encadrement administratif des commissions;
- le système électoral fédéral.

Il y eut également un échange de vues avec des secrétaires de groupes politiques concernant le rôle des groupes politiques au sein de l'Assemblée.

Enfin, les députés irakiens eurent l'occasion de rendre visite à la Cour constitutionnelle et au Parlement flamand.

Afrique centrale

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

Le lundi 13 octobre 2008, M. Herman Van Rompuy, président de la Chambre des représentants, a reçu M. Yves Sahinguvu, premier vice-président de la République du Burundi.

M. Sahinguvu est modérément optimiste en ce qui concerne l'avenir de son pays. Bien que les Forces Nationales de Libération (FNL) exigent toujours d'être reconnues comme un parti politique -ce qui serait contraire à la Constitution-, les négociations relatives à leur intégration à la société civile se déroulent assez bien. Après 15 années de guerre civile, la voie vers le développement durable du Burundi semble dès lors définitivement ouverte.

Le rétablissement de la sécurité intérieure fait actuellement l'objet d'efforts considérables: l'effectif de l'armée burundaise est ramené de 60 000 soldats à 26 000, ce qui constitue un mouvement de démobilisation énorme, et la population civile est également désarmée progressivement. De nombreuses armes de petit calibre sont toutefois encore en circulation partout.

Selon le vice-président, M. Sahinguvu, le problème le plus préoccupant au Burundi est actuellement le retour de Tanzanie d'environ 3 000 réfugiés par semaine. La Tanzanie a en effet décidé de fermer d'ici à la fin de l'année 2008 tous les camps de réfugiés burundais créés en 1972. Accueillir ces réfugiés dignement et les aider à construire une nouvelle vie constituent une mission d'une ampleur gigantesque que le Burundi ne peut mener à bien sans l'aide de la communauté internationale.

Le pays aura également besoin de l'aide internationale dans le cadre des prochaines élections de 2010. Il s'agira de garantir la sécurité et le bon déroulement de celles-ci. Il faudra également confectionner le cadre légal dans lequel elles se dérouleront.

Enfin, M. Sahinguvu a mis en garde contre les effets négatifs que la crise financière mondiale pourrait avoir sur la coopération au développement. Une réduction de l'aide au Burundi pourrait totalement déstabiliser l'économie encore très fragile du pays.

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

Le jeudi 27 novembre 2008 le Président de la Chambre des représentants, M. Herman Van Rompuy, a reçu M. Domitien Ndayizeye, ancien président de la République du Burundi.

M. Ndayizeye a attiré l'attention sur les problèmes politiques dans son pays.

La Constitution résultant des accords d'Arusha (août 2000) est excellente, mais est trop peu respectée, certainement en matière des libertés publiques et politiques. Certains groupements se préparent déjà à falsifier les élections devant avoir lieu en 2010, et l'agitation parmi la population augmente à nouveau.

L'ancien président Ndayizeye plaide en faveur d'une réconciliation nationale sur base d'un dialogue permanent. L'Assemblée nationale et le Sénat, qui disposent théoriquement de beaucoup de pouvoirs, doivent assumer leur rôle et contraindre le Président de la République à respecter la Constitution. Le Burundi a besoin d'urgence d'une profonde dépolitisation de la vie publique, afin de pouvoir mieux se concentrer sur le développement socio-économique.

Monsieur Ndayizeye appelle la communauté internationale à s'intéresser à nouveau plus au Burundi. Il est certain que les tensions ethniques y ont beaucoup diminué, et que le pays va bien en comparaison avec le Congo et le Rwanda. Une dégénération accrue de la situation politique au Burundi, suivie d'un échec des élections en 2010, aurait néanmoins des conséquences catastrophiques pour l'entière région des Grands Lacs, où le Burundi fait en quelque sorte figure d'exemple.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Du lundi 26 au vendredi 30 janvier 2009, deux questeurs, deux questeurs-adjoints et deux secrétaires généraux de l'Assemblée nationale et du Sénat de la République démocratique du Congo ont effectué une visite au Parlement fédéral.

Lors de cette visite d'étude, ils ont été informés par différents fonctionnaires de la Chambre des représentants et du Sénat.

Afrique occidentale, orientale et australe

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Une délégation de la commission de l'Économie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique de l'Assemblée nationale de la République du Sénégal a effectué une mission d'étude à la Chambre des représentants du lundi 20 au jeudi 23 avril 2009.

Les membres de cette délégation eurent des rencontres avec plusieurs députés, sénateurs et fonctionnaires de la Chambre.

RÉPUBLIQUE DU TOGO

Le jeudi 7 mai 2009, M. Patrick Dewael, président de la Chambre des représentants, a reçu M. El Hadj Abass Bonfoh, président de l'Assemblée Nationale Togolaise.

M. Bonfoh a souligné que son pays a définitivement opté pour la démocratie, bien qu'il ait récemment encore vécu un coup d'État. L'Assemblée Nationale est appelée à jouer un rôle très important dans le processus de démocratisation. Il est dès lors important qu'elle puisse fonctionner le mieux possible.

De nombreux services devront encore être mis en place au sein de l'Assemblée Nationale. L'aide des assemblées belges serait plus que bienvenue dans ce cadre.

M. Bonfoh a exprimé le souhait qu'un accord de partenariat soit conclu entre l'Assemblée Nationale Togolaise et la Chambre des représentants, afin que les mandataires politiques et les fonctionnaires belges puissent apporter leur contribution à un meilleur fonctionnement du pouvoir législatif au Togo.

Asie du sud & de l'est, Océanie

RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM

Le président de la Chambre, M. Herman Van Rompuy, a reçu M. Pham Gia Khiem, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la République socialiste du Vietnam le 18 septembre 2008.

Le développement économique du Vietnam se poursuit à une cadence élevée.

Le vice-premier ministre déclare que l'augmentation des investissements étrangers directs, des importations et des exportations, le développement du secteur commercial et la lutte contre l'inflation entreprise par son gouvernement accélèrent l'intégration du Vietnam dans l'économie mondiale.

L'exportation d'équipements technologiques performants dans le secteur des soins de santé en provenance de Belgique se révèle particulièrement utile pour le Vietnam.

Concernant la coopération au développement, le Président de la Chambre rappelle que le Vietnam fait partie des 18 pays de concentration et bénéficie à ce titre du soutien financier prioritaire du budget de la coopération au développement belge.

Le vice-premier ministre précise que les fonds alloués par la coopération au développement belge sont utilisés pour lutter contre la pauvreté, pour développer l'éducation et pour promouvoir la santé publique au Vietnam.

Le Vietnam, malgré son développement économique, est toujours considéré comme un pays pauvre. Son PNB par habitant ne dépasse pas les 900 \$ par an.

En outre, les dommages causés par la guerre du Vietnam restent considérables et nécessitent le maintien d'une aide internationale accrue.

Le ministre Charles Michel effectuera au mois de décembre 2009 une visite importante au Vietnam pour évaluer le niveau de la coopération au développement et les perspectives pour le futur.

Lors de l'entrevue avec le Premier ministre belge, celui-ci s'est déclaré favorable à un accroissement de l'aide pour le développement de l'éducation au Vietnam.

Le vice-premier ministre souhaite que la Belgique intervienne auprès de l'Union européenne pour que celle-ci reconnaisse au Vietnam le statut d'économie de marché. Il salue la position favorable de la Belgique à l'égard de la levée de la loi anti-dumping décrétée par l'Union européenne concernant l'exportation de certains produits manufacturés en provenance du Vietnam.

Enfin, le vice-premier ministre souligne les excellentes relations parlementaires bilatérales et l'efficacité de la coopération interparlementaire.

Amérique latine

COLOMBIE

Le mercredi 4 février 2009, le ministre des Affaires étrangères de Colombie, Son Excellence Monsieur Jaime Bermúdez Merizalde a effectué une visite au Parlement fédéral de Belgique.

Il a été reçu dans les salons de la Présidence de la Chambre par Monsieur Patrick Dewael, Président de la Chambre et Monsieur Armand De Decker, Président du Sénat.

La députée Hilde Vautmans, présidente de la commission des Relations extérieures de la Chambre, et le député Georges Dallemagne, président de la section Belgique-Colombie du Groupe belge de l'Union Interparlementaire, ont participé à l'entretien qui porta essentiellement sur la situation en Colombie.

Sud-est de l'Europe

RÉPUBLIQUE D'ALBANIE

Le lundi 16 mars 2009 le Président de la Chambre Patrick Dewael a reçu en audience Mme Jozefina Topalli, présidente du Parlement de la République d'Albanie.

Au cours de l'entretien, les thèmes suivants furent abordés:

- la fructueuse coopération policière entre les deux pays;
- la crise économique mondiale et son impact sur les deux pays;
- la négociation avec la Commission européenne en vue de l'exemption de visas;
- l'intégration euro-atlantique de l'Albanie;
- l'assemblée parlementaire euro-méditerranéenne.

RÉPUBLIQUE DE MACÉDOINE

Le jeudi 14 mai 2009, M. Armand De Decker, président du Sénat, a reçu en audience M. Gjorge Ivanov, président de la FYRO Macédoine. M. Dirk Van der Maelen, vice-président de la Chambre, a également assisté à cette entrevue.

Les thèmes suivants ont été abordés lors de cette audience:

- l'adhésion de la FYROM à l'Union européenne et à l'OTAN;
- les différends entre la FYROM et la Grèce;
- la volonté de la FYROM d'opérer des réformes fondamentales dans l'administration et de mettre en œuvre une stratégie de décentralisation administrative et financière par l'application intégrale des accords d'Ohrid (juillet 2004);
- les élections présidentielles (29 mars et 5 avril 2009) et l'investiture du nouveau président le 12 mai 2009, qui sont autant de preuves d'une démocratie stable;
- la libéralisation du régime des visas.

RÉPUBLIQUE DE SERBIE

Le jeudi 11 juin 2009, le vice-président de la Chambre, Monsieur Dirk van der Maelen, a rencontré son Excellence Monsieur Vuk Jeremic, ministre des Affaires étrangères de la République de Serbie.

Outre la situation politique en Serbie, les relations de la Serbie avec ses voisins et les conflits frontaliers dans la région, les thèmes suivants furent abordés lors de l'entretien:

- l'impact de la crise économique en Serbie;
- le rapprochement entre la Serbie et l'Union européenne;
- la libéralisation des visas;
- la situation dans les Balkans;
- le Kosovo;
- la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

4.1.2. ACTIVITÉS DIVERSES

15 NOVEMBRE 2008

Fête du Roi - Hommage au Roi Baudouin "L'engagement d'une vie pour une société plus harmonieuse"

Pour la huitième fois consécutive, un hommage civil a été rendu au Roi dans le cadre symbolique du Palais de la Nation. L'initiative en revient aux Présidents de la Chambre des représentants et du Sénat, au Premier ministre, au ministre de l'Intérieur et au ministre de la Défense nationale.

En souvenir de notre premier Roi, Léopold de Saxe-Cobourg Gotha, c'est à la date de la Saint-Léopold que les Belges ont coutume de fêter leur Roi.

Cette année, S.M. le Roi a tenu à rehausser la cérémonie de sa présence.

Le Président de la Chambre des représentants, Monsieur Herman Van Rompuy, le Président du Sénat, Monsieur Armand De Decker, et le Premier ministre, Monsieur Yves Leterme s'adressèrent aux participants.

Comme les autres années, le ministre de la Défense nationale avait accepté de prêter le concours de son département pour organiser cet événement.

Les chœurs d'enfants "Classic for Kids", "Académie de musique de Frameries" et "enfants de Colfontaine, de Mons et de Dour" chantèrent durant la cérémonie de la signature des Livres d'or dans l'hémicycle du Sénat.

Madame Julie Mossay, jeune soprane de grand talent, interpréta la Brabançonne.

L'exposition relative au thème avait été mise en place avec le concours du Musée Belvue. L'école hôtelière Coloma de Malines assura le catering, la décoration florale étant réalisée par l'école horticole KTA Tuinbouwschool de Melle.

Au cours de la réception qui clôtura l'événement, les membres de la Famille Royale s'entretenaient avec les invités.

VISITES DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

Mission d'étude au Parlement fédéral des secrétaires généraux, des directeurs législatifs et administratifs de l'Assemblée Nationale et du Sénat de la République du Burundi - du 8 au 11 décembre 2008

La mission s'inscrivait dans le cadre du projet d'appui ponctuel au fonctionnement du Parlement du Burundi financé par la Coopération Technique belge.

Les fonctionnaires burundais bénéficièrent d'exposés suivis d'échanges de vues avec des fonctionnaires de la Chambre et du Sénat sur les thèmes suivants:

- le modèle institutionnel fédéral;
- le fonctionnement et les compétences de la Chambre et du Sénat;
- l'autonomie administrative et budgétaire des Assemblées;
- le rôle et les compétences de la direction générale des services législatifs de la Chambre;
- les marchés publics;
- le budget et le statut financier et juridique des membres de la Chambre;
- le financement des partis politiques;
- le statut du personnel;

- le processus législatif;
- le système électoral belge;
- les services de la bibliothèque;
- le service des archives;
- le fonctionnement du service informatique du Sénat;
- le Protocole;
- le service des relations interparlementaires du Sénat;
- l'imprimerie de la Chambre.

La délégation a également effectué des visites de travail auprès de la Cour constitutionnelle, de la Cour des comptes et du Conseil d'État.

DIPLOMATES

Le mardi 17 février 2009, la Chambre des représentants et le Sénat ont reçu une délégation de stagiaires diplomates belges. Ceux-ci rendaient visite au Parlement fédéral dans le cadre de leur formation de diplomate.

Le Président de la Chambre, Patrick Dewael, s'est entretenu avec les stagiaires-diplomates belges sur l'importance de la diplomatie parlementaire.

4.1.3. AUDIENCES DES AMBASSADEURS AUPRÈS DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

mardi 8 juillet 2008

S.E. Monsieur Jean-Jacques de Dardel, ambassadeur de la Confédération suisse

vendredi 12 septembre 2008

S.E. Monsieur George Papadopoulos, ambassadeur de la République hellénique

mardi 23 septembre 2008

S.E. Monsieur Konstantin Zhigalov, ambassadeur de la République du Kazakhstan
S.E. Monsieur Ovidiu Dranga, ambassadeur de Roumanie

mardi 30 septembre 2008

S.E. Monsieur Viguen Tchitetchian, ambassadeur de la République d'Arménie
S.E. Monsieur Yuan Yuan Zhang, ambassadeur de la République populaire de Chine
S.E. Monsieur Adnan Mansour, ambassadeur de la République libanaise

mardi 4 novembre 2008

S.E. Madame Rachel Aron, ambassadeur de Grande-Bretagne

vendredi 28 novembre 2008

S.E. Cheik Meshal Bin Hamad Al-Thani, ambassadeur de Qatar

lundi 8 décembre 2008

S.E. Monsieur Yevhen R. Bersheda, ambassadeur d'Ukraine

mardi 17 février 2009

S.E. Monsieur Mahmoud Karem Mahmoud, ambassadeur de la République arabe d'Egypte

S.E. Madame Amal Mejren Al-Ahamad, ambassadeur du "Gulf Cooperation Council"

S.E. Monsieur Abdessalem Ben Marouane Hetira, ambassadeur de la République de Tunisie

S.E. Monsieur Mohamed Jawad Al Doreky, ambassadeur de la République d'Irak

mercredi 18 février 2009

S.E. Monsieur Boris Grigic, ambassadeur de la République de Croatie

mardi 3 mars 2009

S.E. Monsieur Elio Rodriguez Perdomo, ambassadeur de la République de Cuba

mardi 3 mars 2009

S.E. Monsieur Yevhen Bersheda, ambassadeur d'Ukraine

mardi 10 mars 2009

S.E. Madame Mimosa Halimi, ambassadeur de la République d'Albanie

mardi 24 mars 2009

S.E. Monsieur Muhamed Halili, ambassadeur de l'ex-République Yougoslave de Macédoine (FYROM)

S.E. Madame Tamar Samash, ambassadeur de l'État d'Israël

mercredi 6 mai 2009

S.E. Monsieur Constantinos Eliades, ambassadeur de la République de Chypre

mercredi 10 juin 2009

S.E. Monsieur Viguen Tchitetchian, ambassadeur de la République d'Arménie

4.2. RELATIONS PUBLIQUES

4.2.1. RENCONTRES AVEC LA PRESSE

9 OCTOBRE 2008: INGRID BÉTANCOURT PREND LA PAROLE DANS L'HÉMICYCLE DE LA CHAMBRE

C'est à 12 heures, dans l'hémicycle de la Chambre, que madame Ingrid Bétancourt s'adressa aux députés et sénateurs en présence des présidents de la Chambre et du Sénat.

La presse fut invitée à l'événement. Madame Bétancourt participa d'abord à un échange de vues en commission des Affaires extérieures de la Chambre et du Sénat. La presse se rendit ensuite dans l'hémicycle pour écouter, filmer son témoignage devant députés et sénateurs.

5 NOVEMBRE 2008: SIGNATURE DE LA DÉCLARATION DE COOPÉRATION ENTRE LES PARLEMENTS ASSURANT LA PRÉSIDENTE TRIPARTITE DE L'UE EN 2010-2011

Le mercredi 5 novembre 2008, les présidents des parlements d'Espagne, de Belgique et de Hongrie ont signé une déclaration de coopération en vue de la présidence tripartite de l'UE. La presse put témoigner de la signature de Herman Van Rompuy, Armand De Decker, Katalin Szili, présidente du Parlement de Hongrie, de Francisco Javier Rojo Garcia, Président du Sénat d'Espagne et de Teresa Cunillera, Vice-présidente de la Chambre des représentants d'Espagne apposée sur la déclaration de coopération.

La presse opéra dans le péristyle lors de la signature des livres d'or, à la salle internationale pendant les discours et, enfin, lors de la signature de la déclaration dans les salons de la présidence.

La presse fut aussi conviée à la réception qui suivit (sur inscription).

4 DÉCEMBRE 2008: VISITE DU DALAI-LAMA À LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

C'est dans le cadre de sa visite aux institutions européennes que le Dalaï-Lama s'est rendu à la Chambre des représentants.

La presse fut nombreuse pour témoigner de cette visite.

Elle put rendre compte de la signature du livre d'or dans le hall de la présidence de la Chambre, des cinq premières minutes de l'entretien dans les salons de la présidence avec les présidents de la Chambre, du Sénat, les membres des bureaux de la Chambre et du Sénat, les présidents des commissions des Affaires extérieures de la Chambre et du Sénat dans les salons.

Ensuite, à 15 heures, la presse assista à l'allocution du Dalaï-Lama en présence de parlementaires dans la salle internationale.

9 DÉCEMBRE 2008: VISITE À LA CHAMBRE DU MARÉCHAL DU SEJM DE POLOGNE

Le mardi 9 décembre 2008, le maréchal du Sejm de la République de Pologne, monsieur Bronislaw Komorowski fut reçu dans les salons du Président.

La presse belge et polonaise furent invitées à assister aux premières minutes de l'audience.

19 FÉVRIER 2009: LUNCH DE PRESSE À LA PRÉSIDENTE

La presse accréditée et les rédacteurs en chef ont été conviés au traditionnel lunch de presse de début d'année par le Président de la Chambre. Une quarantaine de journalistes et rédacteurs en chef répondit présent. Ce fut le premier contact officiel du Président de la Chambre Patrick Dewael avec toute la presse accréditée parlementaire.

Le président Dewael fit connaître à la presse sa vision de la fonction de président de la Chambre et ses objectifs durant son mandat.

Ainsi, il exprima son inquiétude concernant la multiplication des lois. Il plaida entre autres pour la suppression des lois caduques. A cet effet, il prôna le fonctionnement effectif du comité parlementaire chargé du suivi législatif, à ce jour encore inactif.

Le Président de la Chambre proposa aussi la limitation du nombre de questions.

Les milliers de questions bombardées aux ministres sont, selon lui, contre-productives.

De la même façon, le "question time" durant les séances plénières du jeudi après-midi doit être écourté. Le président estima qu'il doit être mis fin à la pratique consistant à transférer les questions orales des commissions en séance plénière dès que des questions similaires sont posées durant le "question time".

25 MARS 2009: PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU MÉDIATEUR FÉDÉRAL

Le mercredi 25 mars 2009, à 15 heures, le médiateur fédéral, en l'occurrence, madame Catherine De Bruecker et monsieur Guido Schuermans ont remis au Président Dewael leur rapport annuel 2008.

Après leur avoir souhaité la bienvenue, le Président de la Chambre laissa la parole aux deux médiateurs fédéraux qui prirent la parole successivement pour présenter les dysfonctionnements constatés, les recommandations émises, etc...Le Président de la commission des Pétitions de la Chambre, M. J.-L. Crucke, prit aussi la parole.

Les membres de la commission "Pétitions" de la Chambre, ainsi que les ombudspromoteurs et la presse furent invités.

Des interviews eurent lieu après la présentation, durant la réception.

26 MARS 2009: INAUGURATION DU PORTRAIT DE M. HERMAN DE CROO

Le jeudi 26 mars 2009 à 11 heures 30, la presse assista nombreuse à l'inauguration à la présidence du portrait de monsieur Herman De Croo.

Un dossier a été remis aux représentants des médias.

24, 25, 27 AVRIL 2009: 32^E FÊTE DES LANGUES AU PARLEMENT FÉDÉRAL

La presse fut invitée à la présentation de l'événement le vendredi 24 avril, à la réception qui suivit dans les salons de la présidence et aux nombreuses activités des 25 et 27 avril.

8 MAI 2009: CÉLÉBRATION DE LA FIN DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE.

La Chambre offrit la possibilité à 120 élèves francophones, néerlandophones et germanophones de discuter avec des témoins de la deuxième guerre mondiale. Ils assistèrent d'abord à des échanges d'idées avec Lydia Chagoll, Paul Sobol et Jacques Lambert.

Puis, un débat dans l'hémicycle eut lieu, présidé par M. Patrick Dewael. La presse radio et télévision furent présentes.

2 JUILLET 2009: BILAN DE LA COMMISSION JUSTICE ET DE LA SOUS-COMMISSION DROIT DE LA FAMILLE

Le 2 juillet à 12 heures 30, les membres des commissions Justice et de la sous-commission Droit de la Famille étaient conviés à un bilan des travaux de ces commissions durant l'année parlementaire 2008-2009. Mia De Schamphelaere, présidente de la commission Justice et Clotilde Nyssens, présidente de la sous-commission Droit de la Famille, prirent successivement la parole dans les salons de la présidence.

La presse était conviée à l'événement. Une farde de presse fut remise aux participants.

4.2.2. INAUGURATION DE PORTRAITS

JEUDI 26 MARS 2009

Le jeudi 26 mars 2009, près de deux ans après la fin de sa présidence, le portrait d'Herman De Croo a été inauguré à la Chambre.

Patrick Dewael et Herman De Croo ont dévoilé le portrait devant une assistance enthousiaste composée de nombreuses personnalités, et de membres de la famille et d'amis de l'ancien président.

Le Président du Collège des Questeurs de la Chambre, M. Maingain, a présenté quant à lui la biographie de l'artiste peintre Eneko Fraile - Ugalde, d'origine basque, et a commenté le portrait réalisé par celui-ci. Pour la première fois, un président de la Chambre est représenté de profil. Il considéra ce 39^e portrait comme une authentique acquisition pour la galerie de portraits de la Chambre.

Dans sa réplique, M. De Croo s'est dit également satisfait du résultat. L'ancien "premier citoyen du pays" a déclaré qu'il était "accroché pour l'éternité".

Le portrait de M. De Croo a été placé dans la galerie des portraits près de l'escalier d'honneur.



CHAPITRE 5

RELATIONS

INTERNATIONALES

5. RELATIONS INTERNATIONALES

5.1. RELATIONS AVEC LES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES INTERNATIONALES

5.1.1. INTÉGRATION EUROPÉENNE ET COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE

5.1.1.1. CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES EUROPÉENNES

Depuis 1975, les présidents des assemblées parlementaires européennes se réunissent chaque année à l'occasion d'une conférence interparlementaire.

Les présidents des assemblées parlementaires des États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que les présidents des assemblées du Conseil de l'Europe, de l'Union de l'Europe occidentale et du Parlement européen y participent une fois tous les deux ans (grande conférence).

En outre, l'on organise également chaque année (depuis 1999) une Conférence qui est spécialement consacrée à des problèmes communautaires et qui réunit alors uniquement les présidents des parlements nationaux des États membres de l'Union européenne. Cette réunion a pour objectif d'examiner le rôle que les parlements peuvent jouer dans la construction de l'Union européenne.

Traditionnellement, seuls les présidents de chaque Chambre (qui peuvent se faire représenter par un vice-président) ont le droit de prendre la parole.

Paris, 26 - 28 février 2009

Le vice-président de la Chambre des représentants et président du Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes, monsieur Herman De Croo, a participé à la 35^e Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne qui a eu lieu à Paris du 26 au 28 février 2009.

Suite à l'élargissement de l'UE, 27 pays membres y assistent déjà ainsi que le Parlement européen (40 présidents d'Assemblées, le président du PE et les 3 présidents des parlements des pays candidats: ARYM, Croatie et Turquie).

Les quatre thèmes de la conférence étaient:

- l'avenir institutionnel de l'Union et la mise en œuvre des dispositions du Traité de Lisbonne par les parlements nationaux;
- l'Europe et la gestion des crises - l'implication des parlements;
- la préparation du volet parlementaire d'une présidence de l'Union européenne;
- l'avenir de l'Europe à l'horizon 2030.

Doc. 52 1900/001

5.1.1.2. LES CONFÉRENCES DES ORGANES SPÉCIALISÉS EN AFFAIRES COMMUNAUTAIRES (COSAC)

Cette Conférence est organisée deux fois par an par le parlement du pays qui assure la présidence de l'Union européenne. Elle réunit les délégations des commissions parlementaires spécialisées en affaires européennes des parlements des pays membres de l'Union, des États candidats, ainsi qu'une délégation du Parlement européen.

Le but de cette Conférence est d'améliorer l'information et l'échange entre les parlements de l'Union européenne et des États candidats afin de renforcer le contrôle parlementaire dans le processus de décision européen.

COSAC XL, Paris, 2 - 4 novembre 2008

La délégation du Comité d'avis fédéral chargé de Questions européennes était composée de Mme Anne Delvaux (S) et Mme Camille Dieu (Ch) et de MM. Herman de Croo (Ch), Daniel Ducarme (Ch), François Roelants du Vivier (Ch) et Jean-Jacques De Gucht (S).

Les thèmes à l'ordre du jour étaient:

- la présidence française de l'Union européenne;
- les résultats du groupe de travail sur l'exécution du protocole 2 (en matière de subsidiarité) du Traité de Lisbonne;
- la sécurité énergétique et l'Union européenne;
- le rapprochement de l'Europe des citoyens: quelles actions, quel rôle pour les parlements;
- l'association des parlements nationaux à l'espace de liberté, de sécurité et de justice: le contrôle d'Europol et l'évaluation d'Eurojust;
- l'évaluation du test de subsidiarité.

Doc. 52 1689/001

COSAC XLI, Prague, 10 - 12 mai 2009

La délégation du Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes était composée de Mme Anne Delvaux (S) ainsi que de MM. Herman de Croo (Ch), Alain Courtois (S) et Stefaan Vercamer (Ch).

Les thèmes suivants étaient à l'ordre du jour:

- la présidence tchèque de l'Union européenne;
- la stratégie politique annuelle de la Commission européenne pour 2010;
- le rôle de l'Union européenne dans la défense de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde;
- présentation du 11^e rapport semestriel, incluant le rôle des parlements nationaux dans le contrôle d'Europol et l'évaluation d'Eurojust;
- la dimension orientale de la politique européenne de voisinage.

Doc. 52 2083/001

5.1.2. COMITÉ D'AVIS POUR LES QUESTIONS EUROPÉENNES

Composition:

Le Comité d'avis est composé de dix membres de la Chambre et de dix membres du Parlement européen élus en Belgique.

Il est présidé par le Président de la Chambre (art. 68 du Règlement). Depuis octobre 1995, le Sénat désigne dix sénateurs qui s'associent au Comité d'avis de la Chambre pour constituer le Comité d'avis fédéral.

Travaux du Comité d'avis:

Ci-dessous figure un aperçu des activités les plus importantes du Comité d'avis durant cette session:

5.1.2.1. La Présidence belge de l'Union européenne (01/07/2010 - 31/12/2010)

Signature de la Déclaration de Coopération entre les parlements assurant la Présidence tripartite de l'Union européenne en 2010 - 2011 l'Espagne - la Belgique - la Hongrie

Le mercredi 5 novembre 2008, les présidents des parlements d'Espagne, de Belgique et de Hongrie ont signé une déclaration de coopération en vue de la présidence tripartite de l'Union européenne en 2010 - 2011.

L'objectif de cet événement est de donner une dimension parlementaire à la nouvelle formule de "présidence tripartite" de l'UE qui existait jusqu'à ce jour uniquement au niveau gouvernemental.

Depuis 2007, les trois présidences élaborent un programme commun d'une durée de dix-huit mois afin d'assurer une plus grande continuité (décision du Conseil en 2006).

Cet accord au niveau parlementaire est pionnier et indique très certainement une voie à suivre par d'autres parlements nationaux européens.

Préparation de la Présidence belge de l'union européenne en 2010

Le secrétaire d'État, Olivier Chastel, est chargé de la préparation de la présidence belge de l'Union européenne en 2010. Le Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes a invité M. Olivier Chastel les 22 octobre et 18 novembre 2008, et les 27 janvier, 18 mai et 24 juin 2009 pour un état des lieux de la préparation et un échange de vues sur cette présidence.

Doc. 52 1676/001 et 52 1676/002

5.1.2.2. Pré et post briefings à l'occasion des Conseils européens des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne

Depuis le début des années 90, il est de tradition que le gouvernement commente l'ordre du jour, les points sensibles ainsi que les résultats de chaque Conseil européen.

Les Conseils européens au sujet desquels des pré-et postbriefings ont été organisés sont mentionnés ci-après:

- Conseil européen de Bruxelles (15 et 16 octobre 2008)
Doc. 52 1616/001
- Conseil européen de Bruxelles (11 et 12 décembre 2008)
Doc. 52 1791/001
- Conseil européen de Bruxelles (19 et 20 mars 2009)
Doc. 52 1242/001
- Conseil européen extraordinaire de Prague (5 avril 2009)
Doc. 52 2020/001
- Conseil européen de Bruxelles (18 et 19 juin 2009)
Doc. 52 2141/001

5.1.2.3. Suivi des propositions d'actes normatifs et d'autres documents de la Commission européenne et des Conseils de ministres européens

En vertu de l'article 36 du Règlement de la Chambre, chaque commission permanente inscrit à son ordre du jour une fois par mois un échange de vues consacré aux questions européennes qui la concernent et qui sont à l'ordre du jour du Conseil des ministres de la CE ou ont fait l'objet d'une décision de ce Conseil, ainsi qu'aux résolutions qui la concernent et qui ont été transmises officiellement à la Chambre par le Parlement européen.

Chaque commission permanente nomme un europromoteur, qui est chargé d'assurer le suivi, au sein de la commission, des avis, des propositions de résolution, des recommandations et des autres textes finaux du Comité d'avis chargé de Questions européennes, ainsi que des propositions d'actes normatifs et autres documents de la Commission européenne qui lui sont transmis par le secrétariat du Comité (Article 37 du Règlement de la Chambre).

Chaque semaine, le secrétariat du Comité d'avis fournit aux europromoteurs ainsi qu'aux présidents et secrétaires de commission une sélection de textes de la Commission européenne (proposition d'actes normatifs ou autres documents) à l'intention des commissions permanentes.

5.1.2.4. La transposition des directives européennes en droit belge

L'une des tâches du Comité d'avis fédéral est le suivi régulier des progrès réalisés par la Belgique sur le plan de la transposition du droit européen en droit interne. Le Comité d'avis fédéral a une fois par an un échange de vues à ce sujet avec le ministre ou le secrétaire d'État compétent.

Lors de la réunion du 30 mars 2009 les membres du Comité d'avis fédéral chargé de Questions européennes ont dressé un état des lieux de la transposition des directives européennes en droit belge avec M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères.

La Belgique a atteint dans les tableaux d'affichage de 2008 un déficit de directives non transposées de 1,4 %. Elle parvient de ce fait à maintenir son taux de déficit en dessous de la norme européenne de 1,5 %. La Belgique respecte donc bien la norme de 1,5 % (ou 25 directives) mais ne s'améliore plus et se place dans le dernier tiers des 27 États membres.

Doc. 52 1018/002

5.1.2.5. Mise en œuvre des réformes structurelles s'inscrivant dans le cadre de la stratégie de Lisbonne dans le contexte du plan européen pour la relance économique - Évaluation annuelle pour la Belgique

Dans le cadre de l'évaluation annuelle par la Commission européenne de la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne (et en particulier la politique de l'emploi), M. Georges Carlens, directeur de la cellule stratégique, cabinet de la vice-première ministre, ministre de l'Emploi et de l'Égalité des Chances, Joëlle Milquet, a participé le 10 mars 2009 à un échange de vues avec les membres du Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes et de la commission des Affaires sociales concernant l'évaluation belge.

Doc. 52 1941/001

5.1.2.6. Le programme législatif et de travail de la Commission européenne pour 2009

Lors d'une réunion commune du Comité d'avis fédéral chargé de Questions européennes et de la commission des Relations extérieures le 3 février 2009, M. Jean De Ruyt, représentant permanent de la Belgique auprès de l'Union européenne, et M. Didier Seeuws, représentant permanent adjoint de la Belgique auprès de l'Union européenne, ont participé à un échange de vues avec les membres des commissions réunies sur le programme législatif et de travail de la Commission européenne pour l'année 2009 "Agir dès maintenant pour une Europe meilleure".

Doc. 52 1903/001

5.1.2.7. Les priorités de la Présidence française de l'Union européenne Les priorités de la Présidence tchèque de l'Union européenne

Il est de coutume que le Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes invite, au début de chaque présidence, un représentant du pays en question pour exposer les priorités de la Présidence.

Le Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes s'est réuni le 7 octobre 2008 en vue d'avoir un échange de vues sur les priorités de la Présidence française de l'UE.

Le programme de la Présidence française a été exposé par S.E. Dominique Boché, Ambassadeur extra-ordinaire et plénipotentiaire de la République française en Belgique.

Doc. 52 1593/001

Le Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes s'est réuni le mardi 20 janvier 2009 en vue d'examiner les priorités de la présidence tchèque de l'Union européenne au cours du premier semestre de 2009.

Pour la présidence tchèque, S.E. M. Vladimir Müller, ambassadeur de Tchéquie en Belgique, a été invité.

Doc. 52 1943/001

5.1.2.8. L'impact des institutions européennes sur Bruxelles

Le 18 novembre 2008, le professeur Christian Vandermotten (ULB) et Mme Marie-Laure Roggemans, déléguée au développement du Quartier européen par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (décembre 2005), ont participé à un échange de vues avec les membres du Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes.

Le professeur Vandermotten a présenté, au cours de son exposé, les grandes lignes d'un rapport qui a été réalisé en mars 2007 à l'attention de M. Benoît Cerexhe, ministre en charge, notamment de l'Économie et de l'Emploi, au sein du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Mme Marie-Laure Roggemans a exposé le bilan du travail qu'elle avait accompli jusqu'à présent.

Doc. 52 1743/001

5.1.2.9. La politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union européenne

Lors d'une réunion commune du Comité d'avis chargé des Questions européennes et la commission des Relations extérieures le 25 novembre 2008, a eu lieu une audition de M. Javier Solana, haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'UE.

Doc. CRIV 52 COM 378

5.1.2.10. La politique européenne d'asile et d'immigration

Le mercredi 3 décembre 2008, le Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes a organisé une réunion conjointe avec la commission de l'Intérieur et des Affaires administratives du Sénat et la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique de la Chambre des représentants.

Au cours de cette réunion qui portait sur la politique européenne d'asile et d'immigration, un échange de vues a eu lieu avec M. Jacques Barrot, vice-président de la Commission européenne, en charge de la Justice, de la Liberté et de la Sécurité.

Doc. 52 1680/001

5.1.2.11. Réunion commune Parlement européen - Parlements nationaux "Un "New Deal" pour la reprise économique européenne" Parlement européen, 16 et 17 février 2009

Les députés européens et les représentants des parlements nationaux des 27 États membres de l'Union européenne et des pays candidats, ont participé le lundi 16 et le mardi 17 février 2009, à une rencontre interparlementaire organisée par le Parlement européen et la présidence tchèque de l'UE sur le thème "Un "New Deal" pour la reprise économique européenne".

M. Stefaan Vercaemer (député - CD&V) y a participé pour la Chambre des représentants.

Après la séance plénière du lundi 16 février 2009, au cours de laquelle les participants ont notamment entendu le président de la BCE (Banque centrale européenne),

M. Jean-Claude Trichet, ainsi que le commissaire aux affaires économiques et monétaires, M. Joachim Almunia, députés européens et représentants des parlements nationaux ont poursuivi leurs travaux au sein de trois groupes de réflexion thématique portant sur la compétitivité, les enjeux sociaux et le développement durable. Lors de la séance plénière du mardi 17 février, les participants ont pris connaissance des conclusions des trois groupes de travail.

5.1.3. COMMISSION SPÉCIALE MONDIALISATION

Suite aux recommandations du groupe de travail parlementaire "Mondialisation" du 28 février 2003 (Doc. 50 2330/003) approuvées sous forme de motion par la Chambre le 13 mars 2003 (Doc. 50 2330/004), une commission spéciale "Mondialisation" a été constituée afin de renforcer le contrôle parlementaire des institutions internationales et de se pencher sur tous les aspects de la mondialisation. La Conférence des présidents du 26 septembre 2007 a décidé que cette commission poursuivrait ses activités durant cette législature.

La commission spéciale Mondialisation, tant du point de vue de sa composition que de sa méthodologie, s'inspire du modèle du Comité d'avis chargé de Questions européennes.

Composition

Président:

Dirk Van der Maelen (sp.a)

Vice-Président(s):

Fouad Lahssaini (Ecolo-Groen!)
Hilâl Yalçın (CD&V)

Membres Effectifs:

Stefaan Vercaemer (CD&V)
Hilâl Yalçın (CD&V)

Daniel Ducarme (MR)
Jean-Jacques Flahaux (MR)
Jean Cornil (PS)
Mathias De Clercq (Open Vld)
Annick Ponthier (VB)
Dirk Van der Maelen (sp.a)
Fouad Lahssaini (Ecolo-Groen!)

Membres Suppléants:

Nathalie Muylle (CD&V)
Roel Deseyn (CD&V)
Valérie De Bue (MR)
Josée Lejeune (MR)
Jean-Jacques Flahaux (MR)
Karine Lalieux (PS)
Luk Van Biesen (Open Vld)
Barbara Pas (VB)
Maya Detiège (sp.a)
Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen!)

Membres sans voix délibératives:

Brigitte Wiaux (cdH)

Activités**5.1.3.1. Le renforcement des normes sociales et environnementales**

Proposition de résolution (W. De Vriendt, S. Vercamer, R. Deseyn, F. Lahssaini, Hilâl Yalçın, Dirk Van der Maelen) concernant l'application de normes sociales et environnementales dans le cadre de la mondialisation.

Cette résolution résulte d'une série d'auditions menées dans le cadre de la Commission spéciale Mondialisation de la Chambre. Ces auditions avaient notamment pour objectif de renforcer le contrôle parlementaire du fonctionnement des institutions internationales et d'impulser une mondialisation plus égalitaire et respectueuse des besoins sociaux et de l'environnement.

Doc. 52 1948/001 et 52 1948/002

- *26 mai 2009*

Discussion générale

- *29 juin 2009*

Examen des amendements de MM. M. De Clercq et J.-J. Flahaux

- *2 juillet 2009*

Amendements de MM. M. De Clercq et J.-J. Flahaux: continuation et votes

Doc. 52 1948/003: rapport

Doc. 52 1948/004: texte adopté par la commission spéciale.

- *16 juillet 2009*

Adoption en séance plénière

Doc. 52 1948/005

5.1.3.2. Séminaire parlementaire de l'OCDE Changement climatique Paris, 2 octobre 2008

Messieurs Jean-Jacques Flahaux (député - MR) et Philippe Henry (député - Ecolo-Groen!) ont participé le jeudi 2 octobre 2008, au siège de l'OCDE à Paris, au séminaire parlementaire de l'OCDE sur le "Changement climatique".

Ce séminaire a permis aux parlementaires d'échanger leurs points de vue avec le Secrétariat de l'OCDE sur les thématiques suivantes: les aspects économiques du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'innovation, la technologie et le changement climatique, et l'énergie et le changement climatique.

5.1.3.3. Séminaire parlementaire de l'OCDE La crise financière et économique mondiale Paris, 19 février 2009

MM. Herman De Croo (Vice-président de la Chambre des représentants - Open Vld), Dirk Van der Maelen (Vice-président de la Chambre des représentants - sp.a), François Bellot (député - MR) et Robert Van de Velde (député - LDD) ont participé le jeudi 19 février 2009 à Paris à un séminaire parlementaire organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la crise financière et économique mondiale.

Les thèmes suivants ont été examinés:

- la réponse de l'OCDE à la crise;
- pensions: aspects sociaux de la crise;
- fonds souverains: recommandations de l'OCDE aux pays bénéficiaires;
- conséquences de la crise en matière de fiscalité;
- gouvernement d'entreprise et crise.

5.1.3.4. Forum 2009 de l'OCDE

Messieurs Dirk Van der Maelen (Vice-président de la Chambre des représentants et président de la Commission spéciale "Mondialisation") ainsi que M. Gerolf Annemans (président du groupe Vlaams Belang de la Chambre des représentants) ont participé

les 23 et 24 juin 2009 au Forum 2009 de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement économique) à Paris.

Ce Forum public de deux jours se caractérisait par des débats sur des sujets d'actualité entre des panels d'experts de haut niveau. Le Forum a lieu chaque année en conjonction avec la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres.

Le Forum de l'OCDE offre la possibilité à tous les secteurs de la société de jouer un rôle dans la formulation de réponses aux défis auxquels le monde est confronté. Cette année, le Forum s'est penché sur les moyens d'instaurer une économie plus forte, en renforçant le gouvernement d'entreprise, en évitant le protectionnisme, en stimulant le développement et en encourageant l'innovation et la concurrence au service d'une croissance durable.

Les participants ont également débattu des moyens d'instaurer une économie plus saine, non seulement en luttant contre la corruption et les pratiques fiscales abusives, mais en assurant aussi une meilleure gestion de l'environnement, en particulier, des ressources fragiles comme l'eau, et en luttant contre le changement climatique.

Enfin, les participants ont échangé leur point de vue sur la façon de bâtir une économie mondiale plus juste, en s'attaquant aux problèmes d'emploi, d'éducation et de santé tout en recherchant une économie mondiale plus équilibrée.

5.1.4. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE (OSCE)

CRÉATION ET COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE

L'OSCE est un organe de coopération entre 56 États (tous les États européens, y compris les républiques de l'ex-Union soviétique, le Canada et les États-Unis), issu de l'acte final d'Helsinki de 1975 et du Traité de Paris de 1990.

La prévention des conflits et la gestion des crises est l'une des missions principales de l'OSCE.

Au mois d'avril 1991, les délégués des parlements des États qui participaient à la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe ont décidé de créer une assemblée parlementaire.

DÉLÉGATION DE LA CHAMBRE À L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE

Commission	Membres
Commission 1 Politique	François-Xavier de Donnea (Président de la délégation) Francis Van den Eynde
Commission 2 Économie	Sabien Lahaye-Battheu Roel Deseyn
Commission 3 Démocratie	Patrick Moriau

STRUCTURES

Cette assemblée s'appuie sur trois commissions qui correspondent aux trois corbeilles de l'acte final d'Helsinki, à savoir:

- la commission des affaires politiques et de la sécurité;
- la commission des affaires économiques, de la science, de la technologie et de l'environnement;
- la commission de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires.

Chaque commission désigne un rapporteur qui est aussi chargé de rédiger le projet de résolution.

FONCTIONNEMENT

L'assemblée se réunit chaque année en session d'été pendant la première semaine de juillet. La première session s'est déroulée à Budapest en 1992. Le secrétariat de l'assemblée est situé à Copenhague. Une session d'automne ainsi qu'une session d'hiver sont également organisées chaque année (en septembre-octobre et en février).

5.1.4.1. 8^e session d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE Vienne, 19 - 20 février 2009

La session d'hiver poursuit trois objectifs:

- mettre en place une interaction sans entrave avec le bras du gouvernement de l'OSCE (le président en exercice, le représentant permanent de la présidence, de hauts représentants responsables de la liberté de la presse, des minorités, de toutes les questions liées au "gender", le secrétaire général de l'OSCE, les coordinateurs);
- assurer le suivi des déclarations adoptées par l'AP OSCE lors de ses séances plénières;
- préparer des rapports en vue de la séance plénière annuelle de juillet.

La délégation belge était emmenée par M. François-Xavier de Donnea (MR), membre de la Chambre, et se composait par ailleurs des membres de la Chambre Roel Deseyn (CD&V) et Sabien Lahaye-Battheu (Open Vld).

Doc. 52 1884/001

5.1.4.2. 18^e session d'été de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE

Du 29 juin au 3 juillet 2009 s'est tenue à Vilnius, sous la présidence de M. Joao Soares, la 18^e session de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (abrégée ci-après "AP OSCE").

La délégation belge de l'AP OSCE était dirigée par M. François-Xavier de Donnea (MR).

La délégation de députés désignés par la Chambre était composée de M. Roel Deseyn (CD&V), Mme Sabien Lahaye-Battheu (Open Vld) et M. Francis Van den Eynde (VB). La délégation du Sénat était composée de M. Alain Destexhe (MR). La délégation

belge a été reçue par M. Filip Cumps, ambassadeur, qui a présenté la Lituanie aux membres de la délégation au cours d'une réunion distincte.

Durant sa session annuelle, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a adopté, le 3 juillet 2009 à Vilnius, une déclaration basée sur les rapports et les résolutions examinés par les trois commissions permanentes.

Le thème central en était "l'OSCE face à de nouveaux défis sécuritaires". En outre, l'AP OSCE a examiné 24 résolutions supplémentaires. Le député François-Xavier de Donnea a pris l'initiative de déposer une résolution sur les armes légères de petit calibre.

Doc. 52 2110/001

5.1.5. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE MÉDITERRANÉENNE

Le dialogue politique euro-méditerranéen est l'un des instruments essentiels du processus de Barcelone (lancé en novembre 1995), dont l'objectif est de contribuer à la paix, à la stabilité et au développement de la région méditerranéenne par la mise en œuvre d'un partenariat composé de trois volets:

- un partenariat politique et de sécurité, qui a pour objectif de créer un espace commun de paix et de stabilité;
- un partenariat économique et financier qui a pour objectif de construire une zone de prospérité partagée, notamment par l'instauration progressive d'une zone euroméditerranéenne de libre-échange (dont l'achèvement est envisagé vers 2010);
- un partenariat social, culturel et humain, qui a pour objectif de favoriser les échanges entre les sociétés civiles.

Le suivi parlementaire du processus de Barcelone comporte deux volets:

l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne et la Conférence des Présidents des Parlements euroméditerranéens.

Dans le cadre du suivi parlementaire du partenariat euroméditerranéen, le forum parlementaire euroméditerranéen réunit des délégations de parlementaires des États membres de l'Union européenne et de ses partenaires méditerranéens (Algérie, Chypre, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie et l'Autorité palestinienne).

Le Parlement fédéral compte trois délégués à l'APEM qui est l'Assemblée parlementaire du Processus de Barcelone. Deux membres de la Chambre des représentants, Mme Nathalie Muylle (CD&V) et M. Daniel Bacquelaine (MR) siègent respectivement dans les commissions "Politique, Sécurité et Droits de l'Homme" et "Économique, Financière, Affaires sociales et Éducation" et un membre du Sénat, Mme Elke Tindemans (CD&V) siège dans la Commission de la Promotion de la Qualité de la Vie, des Échanges humains et de la Culture. Mme Muylle est également membre de la commission ad hoc Énergie et Environnement.

La session inaugurale de l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne (APEM) a eu lieu à Vouliagmeni, près d'Athènes, les 22 et 23 mars 2004 à l'invitation du Parlement hellénique, suite aux décisions adoptées à Naples, le 2 décembre 2003, par le V^e Forum parlementaire euroméditerranéen et, le 3 décembre 2003, par la Conférence euro-méditerranéenne, au niveau des ministres des Affaires étrangères.

L'Assemblée est composée d'un nombre maximum de 260, dont 130 membres européens (81 membres des parlements nationaux de l'Union européenne et 49 membres du Parlement européen) et 130 membres des parlements des pays méditerranéens partenaires de l'Union européenne sur la base d'une répartition égale. Lors de la cinquième session plénière à Bruxelles les 16 et 17 mars 2009, l'assemblée a accepté de porter provisoirement le nombre de membres de l'APEM à 280, en allouant dix sièges à la délégation mauritanienne et deux sièges aux délégations d'Albanie, de Bosnie et Herzégovine, de Croatie, de Monaco et du Monténégro. L'Assemblée a ensuite approuvé l'adhésion de l'Albanie, de la Mauritanie et de la Principauté de Monaco.

L'Assemblée peut se prononcer sur l'ensemble des sujets concernant le partenariat euro-méditerranéen. Elle assure le suivi de l'application des accords euroméditerranéens d'association et adopte des résolutions ou adresse des recommandations à la Conférence ministérielle en vue de la réalisation des objectifs du partenariat euroméditerranéen. Lorsqu'elle est saisie par la Conférence ministérielle, elle émet des avis, en proposant, le cas échéant, l'adoption des mesures opportunes pour chacun des trois volets du processus de Barcelone.

L'Assemblée s'organise en quatre commissions permanentes qui sont chargées de suivre les trois volets du partenariat euroméditerranéen:

- la commission Politique, Sécurité et Droits de l'homme;
- la commission Économique, Financière, Affaires sociales et Éducation;
- la commission de la Promotion de la Qualité de Vie, des Échanges humains et de la Culture;
- la commission sur les Droits des Femmes.

Chaque commission permanente est composée de 80 membres, dont 40 des pays méditerranéens partenaires de l'Union européenne et 40 membres européens (25 membres des parlements nationaux de l'Union européenne et 15 membres du Parlement européen).

Les membres des commissions sont désignés par les délégations nationales et celle du Parlement européen. Les commissions peuvent mettre sur pied des groupes de travail chargés d'étudier un sujet particulier.

**1) Commission "Politique, Sécurité et Droits de l'homme"
11 octobre 2008, Parlement européen, Bruxelles**

Un échange de vues sur le rapport de la commission politique concernant le processus de paix au Proche-Orient proposé par le Bureau de la Commission était à l'ordre du jour. Il devait servir de base à l'élaboration de la déclaration de la séance plénière de l'APEM adressée à la Conférence euroméditerranéenne des ministres des Affaires étrangères de Marseille des 3 et 4 novembre 2008.

**2) Session extraordinaire de l'APEM
12 et 13 octobre 2008, Jordanie**

Une session extraordinaire de l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne (APEM) s'est tenue à Amman les dimanche 12 et lundi 13 octobre 2008, sous la présidence de M. H.-G. Pöttering, Président du Parlement européen et Président en exercice de l'APEM.

M. Roel Deseyn, membre suppléant de la délégation de la Chambre des représentants auprès de l'APEM, a pris part aux travaux de la commission politique et de la séance plénière extraordinaire.

3) Cinquième session plénière 16 et 17 mars 2009, Parlement européen, Bruxelles

La cinquième session plénière de l'APEM a eu lieu au Parlement européen à Bruxelles, les 16 et 17 mars 2009. Mme N. Muylle, membre de la délégation de la Chambre à l'APEM, y a participé.

A l'ordre du jour figuraient les points suivants:

- débat sur les effets de la crise financière internationale sur l'Union pour la Méditerranée. Ce débat a été introduit par M. Joaquin Almunia, commissaire européen chargé des affaires économiques et monétaires, et M. Philippe de Fontaine Vive, vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI);
- échange de vues au sujet des propositions de modifications du règlement de l'APEM;
- rapport du président du Parlement européen sur la mission d'information de l'APEM au Proche-Orient;
- exposés de M. Karel Schwarzenberg, président du Conseil de l'Union européenne et Mme Benita Ferrero-Waldner, commissaire chargée des relations extérieures;
- approbation de l'adhésion de l'Albanie, de la Mauritanie et de la Principauté de Monaco;
- présentation par les présidents des commissions parlementaires des projets de recommandations.

4) Vienne, lundi 18 et mardi 19 mai 2009 Réunion de la commission ad hoc sur l'Énergie et l'Environnement

Mme Nathalie Muylle, membre de la Chambre et membre titulaire de la délégation du Parlement fédéral auprès de l'APEM a participé à la réunion de la commission ad hoc sur l'Énergie et l'Environnement de l'APEM qui s'est déroulée le lundi 18 mai 2009 au Parlement autrichien à Vienne.

M. Stefan Schennach, membre du Parlement autrichien, présidait la réunion. La présidence de la commission ad hoc sur l'Énergie et l'Environnement de l'APEM est assurée par l'Autriche pour la session 2009-2010.

Le thème de la réunion concernait les énergies renouvelables, le plan solaire méditerranéen et le projet DESERTEC destiné à produire de l'énergie solaire en provenance des déserts d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

5.1.6. CONSEIL INTERPARLEMENTAIRE CONSULTATIF DE BENELUX

COMPETENCES

Conformément à la convention du 5 novembre 1955 (art. 3) qui l'institue, le Conseil interparlementaire consultatif de Benelux peut formuler des avis aux gouvernements de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg sous la forme de recommandations.

COMPOSITION

L'article 1^{er} de la Convention d'institution susmentionnée dispose que le Conseil de Benelux est composé de 49 membres choisis par les Parlements des trois pays et désignés par ceux-ci. Les membres se répartissent comme suit: 21 Belges, 21 Néerlandais et 7 Luxembourgeois.

La délégation belge est constituée de membres des deux Chambres fédérales et des Parlements des Communautés et Régions.

En 2008-2009, la Chambre des représentants a été représentée par:

M. Collard (MR), Mme Detiège (sp.a) et MM. Giet (PS), Sevenhans (VB), Tommelein (Open Vld), Van den Bergh (CD&V) et Mme Dierick (CD&V), qui a été remplacée à partir du 13 mars 2009 par M. De Vriendt (Ecolo-Groen!).

ORGANISATION

Le Conseil a été présidé en 2008 par M. Negri (Luxembourg), MM. Tommelein (Belgique) et Hessels (Pays-Bas) occupant les fonctions de vice-présidents. Depuis le 1^{er} janvier 2009 (jusque fin 2010), le Bureau est composé comme suit: M. Tommelein (président), M. Negri et M. Hessels à qui M. Biskop a succédé le 12 juin 2009 (vice-présidents).

Les commissions permanentes sont au nombre de sept. Le règlement d'ordre intérieur dispose que chaque commission compte douze membres répartis comme suit: cinq membres belges, cinq membres néerlandais et deux membres luxembourgeois. Les sept commissions permanentes sont par ailleurs présidées par trois présidents belges, trois présidents néerlandais et un président luxembourgeois.

En 2008-2009, les commissions suivantes ont été présidées par des membres belges:

- la commission des Problèmes extérieurs par M. Beke (Sénat - CD&V);
- la commission des Questions financières et sociales par M. Draps (Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale - MR);
- la commission de la Culture, de l'Enseignement et de la Santé publique par Mme Detiège.

Conformément au règlement d'ordre intérieur, les membres du Parlement Benelux peuvent s'organiser en groupes politiques. Cinq membres au moins sont nécessaires pour constituer un groupe reconnu. Les groupes reconnus sont actuellement au nombre de trois: le groupe socialiste, le groupe libéral et le groupe chrétien.

En 2008-2009, le groupe socialiste a été présidé par M. Blom (Pays-Bas), le groupe libéral par M. Courtois (Sénat) et le groupe chrétien par M. Caluwé (Parlement flamand).

La délégation belge a été présidée par M. Bossuyt (Parlement flamand - sp.a).

TRAVAUX DU CONSEIL DE BENELUX

Le Conseil de Benelux s'est réuni à Luxembourg sous la présidence de M. Negri les 12 et 13 décembre 2008 et à Bruxelles sous la présidence de M. Tommelein

les 13-14 mars et 12-13 juin 2009 (voir également les rapports intégraux des séances n^{os} 287-292).

CINQUANTE ANNEES DE CONSEIL DE BENELUX & "LE BENELUX APRES 2010"

La convention qui institue le Conseil interparlementaire consultatif de Benelux, signée à Bruxelles le 5 novembre 1955 et entrée en vigueur en 1957, a été conclue pour une durée indéterminée mais peut être dénoncée à tout moment par l'un des trois gouvernements, moyennant un préavis de six mois (art. 12).

Le Traité instituant l'Union Économique Benelux (UEB) a été conclu à La Haye le 3 février 1958¹ pour une durée de cinquante ans et est entré en vigueur en 1960.

Un nouveau traité Benelux a été signé solennellement à La Haye le 17 juin 2008. Rapport a été fait à ce sujet au nom de la commission des Problèmes extérieurs par M. Tommelein (doc. 0786/001, 08.12.2008).

L'article 2 du nouveau traité dispose que l'Union Benelux tend à poursuivre le rôle de précurseur du Benelux dans l'Union européenne, la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, le renforcement et l'amélioration de la Coopération transfrontalière à tous les niveaux, le maintien et le développement d'une union économique ainsi que le développement durable conciliant croissance économique équilibrée, protection sociale et protection de l'environnement.

Sur la proposition de sa commission des Problèmes extérieurs (rapport de M. Tommelein, doc. 0786/001), le Conseil interparlementaire de Benelux a demandé dans sa recommandation du 13 décembre 2008 aux Parlements des trois pays d'approuver le nouveau traité Benelux dans les meilleurs délais et aux gouvernements de revoir rapidement, en concertation avec le Conseil, la convention d'institution de 1955 en vue de son harmonisation avec le nouveau traité cadre Benelux (doc. 0786/002) (voir également la déclaration faite par le président du Conseil, M. Tommelein, en séance plénière du 13 mars 2009: doc. 0786/003).

En séance plénière du 14 mars 2009, M. De Gucht, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères a déclaré "Il appartient à votre Assemblée de rendre des avis sur les aménagements requis de la Convention d'institution".

Lors de la session suivante, le 12 juin 2009, le Conseil interparlementaire de Benelux, sur la proposition de sa commission des Problèmes extérieurs (rapport de M. Beke) et du Comité Permanent², a rendu un avis unanime aux gouvernements en vue de la révision de la Convention d'institution de 1955 (doc. 0786/004) et demandé expressément aux Parlements des trois pays du Benelux "de contribuer, par la révision de la Convention d'institution de 1955 (...) à donner rapidement davantage de latitude au Conseil interparlementaire de Benelux" (doc. 0786/005).

¹ L'union douanière Benelux a vu le jour le 5 septembre 1944.

² Le Comité Permanent est l'organe dirigeant du Conseil et est constitué du président, des deux vices-présidents, des présidents des groupes politiques reconnus et des présidents de commission. Les présidents des délégations nationales peuvent assister aux réunions avec voix consultative (Rgt., art. 9 & 10).

Les principales dispositions de l'avis du Conseil interparlementaire concernant la révision de la Convention qui l'institue (doc. 0786/004) sont résumées ci-après:

Art. 1^{er}

Il est demandé à l'article 1^{er} d'insérer une nouvelle disposition concernant la composition de la délégation belge, choisie parmi les Chambres fédérales et les parlements des entités fédérées et désignée par ceux-ci. Cette disposition formalise la composition de la délégation belge telle qu'elle existe déjà et est conforme au préambule du traité Benelux de 2008 et à la déclaration faite par le ministre des Affaires étrangères, lors de la session de mars 2009.

Art. 2

La convention d'institution dispose actuellement que le Conseil se réunit une fois par an. Il est demandé de modifier cette disposition et de la mettre en conformité avec ce qui constitue une tradition depuis longtemps, à savoir trois sessions plénières par an.

Art. 3

Il est proposé d'adapter la compétence d'avis du Conseil interparlementaire de Benelux au nouveau Traité Benelux de 2008, sans préjudice de son actuelle compétence d'avis concernant les Questions européennes et la coopération dans le domaine de la politique extérieure et du rapprochement culturel.

Il paraît également évident au Conseil interparlementaire qu'il ne doit pas nécessairement adresser chaque recommandation à tous les gouvernements des trois pays du Benelux.

Il est par ailleurs demandé aussi de mentionner explicitement dans la Convention d'institution le droit d'interpeller et de questionner des ministres.

Enfin, il est proposé de prévoir que le Conseil ne doive plus demander l'autorisation des gouvernements pour rendre des avis sur d'autres questions d'intérêt commun³. Concernant ces derniers avis, une majorité de 2/3 du scrutin resterait toutefois requise.

Art. 4

Outre une déclaration politique du président du Comité de Ministres Benelux adressée au Conseil, il est demandé de prévoir explicitement l'obligation pour le Comité de Ministres de solliciter l'avis du Conseil interparlementaire et de faire rapport à ce dernier sur:

- le programme commun pluriannuel et le plan annuel de l'Union Benelux,

³ L'article 3 de la Convention d'institution de 1955 dispose que le Conseil est compétent pour rendre des avis concernant des "problèmes qui ont un rapport direct avec la réalisation et le fonctionnement d'une union économique, le rapprochement culturel entre les trois Etats, la coopération entre les trois Etats dans le domaine de la politique extérieure et l'unification du droit". Le même article ajoute que le Conseil peut, "de commun accord entre les trois Gouvernements" exprimer des avis sur "d'autres problèmes d'intérêt commun".

- les principes de la coopération de l'Union Benelux avec d'autres États et entités fédérées, notamment les États membres de l'Union européenne et des structures régionales de coopération de ces États membres,
- les projets et conventions visés aux articles 3, 6 et 24 à 27 du nouveau traité Benelux.

Art. 5

Pour pouvoir voter valablement, non seulement la majorité des membres devraient être présents (exigences de quorum), mais chaque délégation nationale devrait également être représentée.

La décision pourrait ensuite être prise à la majorité absolue, exception faite des recommandations concernant les "autres questions qui concernent les trois États" (majorité des 2/3).

Art. 7

L'article 7 a trait à la présence de ministres en séance plénière lors de la discussion de la déclaration politique du Président du Comité de Ministres, des rapports annuels des Gouvernements et des propositions de recommandation du Parlement Benelux.

Il est également disposé que le ministre compétent répond oralement en séance plénière aux avis et aux questions qui ont été formulées deux mois au moins avant la séance plénière du Conseil et qui sont restées sans réponse.

Art. 8

La publicité des réunions sera désormais la règle et les réunions à huis clos l'exception.

Art. 9

Il est proposé d'également insérer dans la Convention d'institution la disposition aux termes de laquelle le Bureau du Conseil de Benelux est nommé pour deux ans.

Art. 10

L'actuelle convention d'institution ne fait état que de commissions spéciales.

Il est à présent proposé de disposer explicitement que le Conseil de Benelux peut nommer des commissions permanentes sur la base d'une représentation des trois délégations nationales et des tendances politiques.

AUTRES ACTIVITES DU CONSEIL

(Rapports communs des gouvernements, recommandations et travaux des commissions).

Conformément aux articles 3 et 4 de la Convention d'institution du 5 novembre 1955, les gouvernements font annuellement rapport au Conseil de Benelux sur la réalisation et le fonctionnement d'une union économique entre les trois États dans le domaine de la politique extérieure.

Le 52^e rapport sur la coopération dans le domaine de la politique extérieure a été examiné lors de la session plénière de mars 2009 (doc. 0792/001).

Après que la commission des Problèmes extérieurs s'est concertée le 11 mai 2005, à Bruxelles, avec une délégation du Parlement régional de Rhénanie du Nord-Westphalie, la déclaration politique des gouvernements des pays du Benelux et de la Rhénanie du Nord-Westphalie du 10 décembre 2008 a été portée à l'ordre du jour de la session plénière de juin 2009.

Le 53^e rapport sur l'union économique a également été examiné lors de la session plénière de juin 2009 (doc. 0797/001).

Le 29 juin 2009, les commissions réunies de la Justice et de l'Ordre public et de la Santé publique ont tenu une audition sur le problème de la drogue avec les professeurs Fijnaut et De Ruyver, à laquelle a également participé une délégation de la Rhénanie du Nord-Westphalie.

De décembre 2008 à juin 2009, des recommandations ont été adoptées en séance plénière sur les thèmes suivants:

- chasse	Doc. 0783/002	12.12.2008
- mise en œuvre du processus de Bologne (enseignement)	Doc. 0787/001	13.12.2008
- énergie, Environnement, Climat et Développement durable	Doc. 0788/001	12.12.2008
	Doc. 0789/001	13.12.2008
- cabotage routier	Doc. 0790/001	13.12.2008
- crise financière	Doc. 0793/002	14.03.2009
- maternité de substitution à des fins commerciales et répression de celle-ci	Doc. 0794/002	14.03.2009
- interventions policières transfrontalières	Doc. 0794/003	14.03.2009
- consultation directe et automatisée du registre des immatriculations de véhicules	Doc. 0795/001	14.03.2009
- dossiers d'infrastructure transfrontaliers	Doc. 0797/003	12.06.2009
- signature en 2009 du traité relatif au transport par ambulance entre la Belgique et les Pays-Bas		
- suivi de la mobilité des étudiants et de l'emploi et reconnaissance mutuelle des diplômes	Doc. 0802/001	12.06.2009
- formation professionnelle et conditions d'établissement	Doc. 0801/001	12.06.2009

Voir aussi le rapport d'activité 2008 (janvier-décembre): doc. 0796/001.

5.1.7. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

LE CONSEIL DE L'EUROPE

CRÉATION

5 mai 1949.

COMPOSITION

47 pays membres, 5 pays "observateurs".

OBJECTIFS

Réaliser une union plus étroite entre les États démocratiques européens par l'instauration d'un véritable dialogue sur les problèmes auxquels la société européenne est confrontée. Les initiatives de l'Assemblée parlementaire ont abouti à de multiples conventions, parmi lesquelles la Convention européenne des droits de l'homme.

STRUCTURES

- Le Comité des ministres est l'organe de décision. Il est composé des ministres des affaires étrangères des États membres;
- L'Assemblée parlementaire;
- Un comité mixte assure la liaison entre le Comité des ministres et l'Assemblée parlementaire. Il est composé d'un représentant de chaque gouvernement et d'un nombre égal de représentants de l'Assemblée, dont son président.

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

CRÉATION

5 mai 1949.

COMPOSITION

L'Assemblée est composée de 318 parlementaires et de leurs suppléants, élus ou désignés par les parlements nationaux parmi leurs propres membres.
47 pays membres, 3 parlements nationaux "observateurs".

FONCTIONNEMENT

L'Assemblée tient chaque année une session divisée en quatre parties, qui durent chacune environ une semaine: au printemps, en été, en automne et en hiver.

COMPÉTENCES

L'Assemblée vote des recommandations, des avis, des résolutions ou des directives. Les parlementaires s'expriment à titre personnel et n'engagent pas leur gouvernement; ils respectent cependant les consignes de vote décidées au sein des cinq groupes politiques constitués à l'Assemblée.

ORGANISATION

Les travaux de l'Assemblée sont préparés par 10 commissions spécialisées. La Commission permanente agit au nom de l'Assemblée dans l'intervalle des sessions.

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Membres effectifs

Open Vld	R. Daems
MR	D. Ducarme
CD&V	L. Goutry
PS	A. Flahaut

Suppléants

VB	G. Annemans	
CD&V	J. Jambon et puis Ecolo-Groen!	J.-M. Nollet
sp.a	B. Tobback	

ACTIVITÉS

Troisième partie de la session 2008, Strasbourg, du 23 au 27 juin 2008

Textes adoptés sur:

- la lutte contre les atteintes à l'environnement en mer Noire;
- renforcer l'autonomie des femmes dans une situation moderne et multiculturelle;
- les défis spécifiques des démocraties européennes: le cas de la diversité et des migrations;
- mesures visant à améliorer la participation démocratique des migrants;
- le fonctionnement des institutions démocratiques en Europe et l'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée;
- les activités du Comité international de la Croix-Rouge;
- le fonctionnement des activités démocratiques en Azerbaïdjan;
- la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BED): partenaire catalyseur de changement dans les pays en transition;
- la mise en oeuvre par l'Arménie de la résolution 1609 (2008) de l'Assemblée;
- débat de politique générale sur la situation en Chine;
- le fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie;
- prévenir la première des violences faites aux enfants: l'abandon à la naissance;

- Gökçeada (Imbros) et Bozcaada (Ténédos): préserver le caractère des deux îles turques comme un modèle de coopération en Turquie et la Grèce dans l'intérêt des populations concernées.

Quatrième partie de la session 2008, Strasbourg, du 29 septembre au 3 octobre 2008

Textes adoptés sur:

- le respect des obligations et engagements de la Bosnie-Herzégovine;
- actualiser l'agenda du Conseil de l'Europe en matière de jeunesse;
- la situation des minorités nationales en Voïvodine et de la minorité ethnique roumaine en Serbie;
- les conséquences de la guerre entre la Géorgie et la Russie;
- combattre la violence à l'égard des femmes: pour une convention du Conseil de l'Europe;
- indicateurs pour les médias dans une démocratie;
- pour la promotion de la culture de la démocratie et des droits de l'homme par l'éducation des enseignants;
- candidats à la Cour européenne des droits de l'homme;
- situation à Chypre;
- l'OCDE et l'économie mondiale;
- réexamen des pouvoirs déjà ratifiés de la délégation russe pour des raisons substantielles;
- proposition d'une détention "préinculpation" de 2 jours au Royaume-Uni;
- projet de Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics.

Réunion de la Commission permanente à Madrid, le 28 novembre 2008

Textes adoptés sur:

- les "boat people" de l'Europe: arrivée par mer en Europe du Sud de flux migratoires;
- les métiers artisanaux et le savoir-faire de la conservation du patrimoine culturel;
- migrations et mobilité dans la région euro-asiatique - les perspectives;
- impliquer les hommes pour réussir l'égalité entre les femmes et les hommes;
- utilisation par les membres de l'Assemblée de leur double rôle parlementaire national et européen.

Première partie de la session 2009, Strasbourg, du 26 au 30 janvier 2009

Textes adoptés sur:

- l'accès aux droits des personnes handicapées et leur pleine et active participation dans la société;
- la régulation des services de médias audiovisuels;
- les enquêtes sur les crimes qui auraient été commis par de hauts responsables sous le régime Koutchma en Ukraine - l'affaire Gongadze - un exemple emblématique;
- les conséquences humanitaires de la guerre entre la Géorgie et la Russie;
- les sociétés privées à vocation militaire ou sécuritaire et l'érosion du monopole étatique du recours à la force;

- attitude à l'égard des monuments commémoratifs faisant l'objet de différentes interprétations historiques dans les États membres du Conseil de l'Europe;
- la démocratie électronique;
- féminicides;
- migrations et déplacements induits par les facteurs environnementaux - défi pour le XXI^e siècle;
- la mise en oeuvre par l'Arménie des résolutions 1609 (2008) et 162 (2008) de l'Assemblée;
- coopération avec la Cour pénale internationale (CPI) et universalité de cette instance;
- nomination des candidats et élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme;
- la mise en oeuvre de la résolution 1633 (2008) sur les conséquences de la guerre entre la Géorgie et la Russie;
- les soins palliatifs: un modèle pour des politiques sanitaires et sociales novatrices;
- contestation pour des raisons formelles des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation parlementaire d'Albanie;
- les conséquences de la crise financière mondiale.

Réunion de la Commission permanente, Paris, le 13 mars 2009

Textes adoptés sur:

- environnement et santé: pour une meilleure prévention des risques sanitaires liés à l'environnement;
- promouvoir la participation des enfants aux décisions qui les concernent;
- mobiliser les parlements pour le développement de l'Afrique;
- les émeutes dans les villes européennes: leçons et réaction du Conseil de l'Europe;
- questions au Comité des Ministres.

Deuxième partie de la session 2009, Strasbourg, du 27 au 30 avril 2009

Textes adoptés sur:

- la protection des droits de l'homme en cas d'état d'urgence;
- la situation des défenseurs des droits de l'homme dans les États membres du Conseil de l'Europe;
- respect des obligations et engagements de la Serbie;
- agir pour combattre les violations des droits de la personne humaine fondées sur le sexe, y compris les enlèvements de femmes et de filles;
- les conséquences humanitaires de la guerre entre la Géorgie et la Russie : suites données à la résolution 1648;
- les femmes en prison;
- processus d'élection du Secrétaire général du Conseil de l'Europe;
- le fonctionnement des institutions démocratiques en Moldova;
- produire des denrées alimentaires et du carburant;
- le projet de Protocole n°14 bis à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Réunion de la Commission permanente, Ljubljana, le 29 mai 2009

Textes adoptés sur:

- la protection de l'aide financière des États membres du Conseil de l'Europe aux pays pauvres contre les fonds financiers dits "fonds vautours";
- interdiction des bombes à sous-munitions;
- les droits des filles d'aujourd'hui: les droits des femmes de demain;
- les violences sexuelles envers les femmes dans les conflits armés;
- budgets du Conseil de l'Europe pour l'exercice 2010;
- dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice 2010.

5.1.8. ASSEMBLÉE EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE (ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE)

L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE: HISTOIRE

L'UEO est née du Traité de collaboration en matière économique, sociale et culturelle et de légitime défense collective, signé à Bruxelles le 17 mars 1948 (connu sous le nom de "Traité de Bruxelles"), puis amendé et complété par un Protocole signé à Paris le 23 octobre 1954. Les signataires du Traité de Bruxelles sont la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Conçu en grande partie pour réagir à la volonté de mainmise de l'Union soviétique sur les pays d'Europe centrale, le Traité constitue la première tentative de traduire en dispositions pratiques certains des idéaux qui animaient le mouvement européen. L'engagement pris par ses signataires de se défendre mutuellement si l'un d'entre eux était victime d'une agression armée en Europe en est le point fort. Au mois de septembre 1948, la coopération militaire s'instaura.

Dans une tentative de faire entrer la République fédérale d'Allemagne dans la coopération militaire européenne, on a abouti, en mai 1952, à la création d'un Traité instituant une Communauté européenne de défense (CED). En août 1954, l'Assemblée nationale française s'opposa à la ratification de ce traité.

En réaction il fut décidé lors d'une conférence à Londres en septembre 1954, d'intégrer l'Allemagne et l'Italie dans le Traité de Bruxelles. L'acte final de cette conférence fut officialisé par les accords dits de Paris, signés en octobre de la même année, qui amendaient le Traité de Bruxelles et qui créaient l'Union de l'Europe occidentale (UEO) en tant que nouvelle organisation internationale.

De 1954 à 1973, l'UEO joua un rôle important en favorisant le développement de la concertation et de la coopération en Europe occidentale. De 1973 à 1984, l'UEO en tant qu'organisation intergouvernementale connut un ralentissement progressif de ses activités suite au développement d'une coopération politique européenne au sein de la Communauté européenne.

Le début des années 80 vit la relance du débat sur la sécurité européenne sachant qu'une coopération économique européenne ne pouvait être étendue aux domaines militaires et de sécurité. Il fallait chercher un autre cadre de consultation. Le choix de l'UEO s'imposa.

A l'initiative de la Belgique et de la France, une réunion des ministres de la Défense aboutissait en octobre 1984 à la "Déclaration de Rome", qui reconnaissait la nécessité d'une forte politique de défense occidentale. Il fut appelé à associer davantage l'UEO à

l'évolution d'une vraie politique européenne de défense, ce qui fut confirmé de nouveau dans la "Déclaration de La Haye" en octobre 1987.

Suite à cela des actions de l'UEO furent entreprises:

- dans le Golfe de 1988 à 1990: contrôle de la libre circulation des navires dans des eaux internationales; pendant le conflit en Yougoslavie de 1992 à 1996: contrôle sur l'embargo contre l'ex-Yougoslavie dans la Mer Adriatique et sur le Danube, détachement de police à Mostar;
- opérations liées à la gestion de crises de 1997 à 2001: mission en Albanie, mission d'assistance au déminage en Croatie, mission de surveillance générale de la sécurité au Kosovo.

Le Traité de Maastricht de 1992 en fait un organe de l'Union européenne, tandis que le Traité de Nice de 2001 transfère à l'UE l'ensemble des organes opérationnels de l'UEO à l'exception de l'assemblée parlementaire qui reste l'unique assemblée parlementaire européenne compétente en matière de défense.

L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE: OBJECTIFS

L'Assemblée de l'UEO est la première assemblée interparlementaire européenne en matière de sécurité et de défense. Elle fut créée en 1954 par le Traité de Bruxelles modifié instituant une alliance entre plusieurs pays de l'Europe occidentale.

Le Traité de Maastricht de 1992 en fait un organe de l'Union européenne, tandis que le Traité de Nice de 2001 transfère à l'UE l'ensemble des organes opérationnels de l'UEO à l'exception de l'assemblée parlementaire qui reste l'unique assemblée parlementaire européenne compétente en matière de défense.

L'Assemblée se définit elle-même comme "l'Assemblée européenne de sécurité et de défense". Les buts qu'elle poursuit sont les suivants:

- être un forum interparlementaire pour une réflexion stratégique générale et pour donner une impulsion au débat public et intergouvernemental en matière de sécurité et de défense;
- coordonner et examiner au niveau européen le rôle des parlementaires nationaux lorsque ces derniers discutent au sein de leur parlement national des budgets de défense, du déploiement des troupes, de l'achat de matériel militaire, etc;
- améliorer la transparence de la collaboration intergouvernementale en matière de sécurité et de défense européenne;
- susciter l'intérêt du public pour la problématique de la sécurité et de la défense européenne ainsi que pour une solide industrie de l'armement européenne;
- encourager les parlementaires nationaux à avoir des échanges de vues avec leurs collègues européens sur les questions essentielles de défense et de sécurité.

Concrètement, l'Assemblée contrôle la collaboration intergouvernementale en matière de politique de défense et de sécurité européenne au niveau transnational européen. Elle est complémentaire au Parlement européen qui n'a qu'une compétence restreinte en matière de questions intergouvernementales. L'Assemblée constitue aussi pour les parlements nationaux un cadre d'échanges et de débats sur la dimension européenne de leurs compétences militaires.

ASSEMBLEE DE L'UEO: COMPOSITION

L'Assemblée de l'UEO compte environ 400 parlementaires effectifs et suppléants, désignés par les parlements nationaux, dont plusieurs sont membres de la commission de la défense, des affaires étrangères et/ou des affaires européennes de leurs parlements respectifs. Le nombre de sièges attribués aux pays membres est fonction de la taille du pays.

Les statuts différents qui s'appliquent aux pays représentés à l'Assemblée déterminent leur capacité à participer aux réunions et à voter les textes soumis à l'Assemblée (entre parenthèses le nombre de membres effectifs par pays membre). Depuis la révision de la Charte et du Règlement de l'Assemblée, le 6 mai 2008, ils se présentent ainsi:

pays membres: tous les pays membres de l'UE:

Allemagne (18), Autriche (6), Belgique (7), Bulgarie (6), Chypre (2), Danemark (5), Espagne (12), Estonie (3), Finlande (5), France (18), Grèce (7), Hongrie (7), Irlande (4), Italie (18), Lettonie (3), Lituanie (4), Luxembourg (3), Malte (2), Pays-Bas (7), Pologne (12), Portugal (7), République tchèque (7), Roumanie (10), Royaume-Uni (18), Slovénie (3), Slovaquie (5) et Suède (6);

membres associés: les pays européens membres de l'OTAN mais non de l'UE:

Islande (3), Norvège (5) et Turquie (12);

partenaires: autres pays européens qui ne sont membres ni de l'OTAN ni de l'UE:

Albanie (2), Bosnie-Herzégovine (2), Croatie (5), Ex-République yougoslave de Macédoine (3), Moldova (2), Monténégro (2), Ukraine (6), Russie (9) et Serbie (2).

En outre, l'Assemblée peut inviter en qualité d'observateurs des représentants des parlements nationaux d'autres pays (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie), du Parlement européen et d'assemblées parlementaires internationales (OSCE, OTAN).

L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE: AFFILIATION

Membres	Membres associés	Partenaires
Allemagne	Islande	Albanie
Autriche	Norvège	Bosnie-Herzégovine
Belgique	Turquie	Croatie
Bulgarie		Ex-République yougoslave de Madédoine
Chypre		Moldova
Danemark		Monténégro
Espagne		Ukraine
Estonie		Russie
Finlande		Serbie
France		
Grèce		
Hongrie		
Irlande		
Italie		
Lettonie		
Lituanie		
Luxembourg		
Malte		
Pays-Bas		
Pologne		
Portugal		
République tchèque		
Roumanie		
Royaume-Uni		
Slovénie		
Slovaquie		
Suède		

La Belgique est représentée par 7 membres effectifs et 7 membres suppléants:
3 membres effectifs et 4 membres suppléants sont désignés par le Sénat, 4 membres effectifs et 3 membres suppléants sont désignés par la Chambre.

COMPOSITION DE LA DELEGATION DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS**Membres effectifs**

Open Vld	R. Daems
MR	D. Ducarme
CD&V	L. Goutry
PS	A. Flahaut

Suppléants

VB	G. Annemans	
CD&V	J. Jambon et puis Ecolo-Groen!	J.-M. Nollet
sp.a + Vl. Pro	B. Tobback	

ASSEMBLÉE DE L'UEO: ORGANES, FONCTIONNEMENT ET DOCUMENTS

COMMISSIONS

Le travail préparatoire se fait dans une des six commissions suivantes:

- Commission politique: aspects politiques d'une politique européenne de sécurité et de défense;
- Commission de défense: aspects opérationnels et militaires d'une politique européenne de sécurité et de défense;
- Commission technique et aérospatiale: collaboration en matière d'équipement militaire et de technologie duale;
- Commission des relations parlementaires et publiques: collaboration interparlementaire, suivi des débats et des questions parlementaires concernant la sécurité et la défense européenne au sein des parlements nationaux, études comparatives et réalisation de "benchmarks" pour les gouvernements nationaux en matière de sécurité et de défense;
- Commission des questeurs: préparation du budget de l'Assemblée de l'UEO;
- Commission du règlement et des immunités: questions en rapport avec le règlement de l'Assemblée et les immunités en vigueur.

Les commissions se réunissent pendant les sessions plénières et en dehors de celles-ci. Les réunions ont habituellement lieu à Paris. Des réunions peuvent éventuellement être organisées dans d'autres pays.

La Belgique a trois membres effectifs et trois membres suppléants dans la Commission politique ainsi que deux membres effectifs et deux membres suppléants dans les autres commissions.

Les commissions désignent en leur sein des rapporteurs qui sont chargés de préparer des projets de rapport et des projets de recommandation sur des questions de défense et de sécurité d'actualité. Les projets sont ensuite discutés et mis en forme définitivement au sein de la commission avant d'être votés par ses membres et transmis à la session plénière en vue d'une adoption définitive.

SESSION PLÉNIÈRE

Les membres se réunissent en séance plénière au moins deux fois par an pendant trois jours, la plupart du temps en juin et en décembre. Les séances plénières sont publiques et ont lieu dans l'hémicycle du Conseil économique et social français au Palais d'Iéna à Paris.

Les réunions plénières constituent des rendez-vous politiques et privilégiés où les délégations nationales ont l'occasion d'engager le débat avec des ministres nationaux, des représentants militaires, des membres du Parlement européen, etc. Les projets de rapport des commissions y sont discutés et les propositions de recommandation y sont adoptées.

PRÉSIDENTE

L'Assemblée choisit parmi ses membres un président, qui exerce habituellement son mandat pendant trois ans.

TEXTES DE L'ASSEMBLÉE

L'Assemblée peut adopter des recommandations, des avis, des résolutions, des conclusions et des directives:

- une recommandation ou un avis sont adressés au Conseil de l'UEO;
- une résolution est adressée aux organisations internationales, aux gouvernements ou aux parlements nationaux;
- une directive est adressée au président de l'Assemblée ou à une commission;
- une décision concerne le fonctionnement de l'Assemblée et le statut de ses membres.

ACTIVITÉS

Deuxième partie de la 55^e session ordinaire, Paris , décembre 2008

Au cours de cette session les thèmes suivants ont été abordés:

- une stratégie de sécurité et de défense commune pour l'Europe - Réponse au rapport annuel du Conseil (rapporteur M. Daniel Ducarme);
- la dimension septentrionale de la sécurité européenne (rapporteurs MM. Paul WILLE et Odd Einar Dørum);
- les activités terroristes à la frontière entre la Turquie et l'Irak: deuxième partie;
- les chaînes de commandement des opérations de l'Union européenne;
- les opérations de l'Union européenne: point de situation;
- l'opinion publique face aux opérations militaires internationales;
- projet de budget de l'Assemblée pour 2009 - Avis sur les budgets des organes ministériels de l'UEO pour 2008 - Comptes relatifs aux dépenses de l'Assemblée pour 2007;
- la coopération spatiale européenne en matière de sécurité et de défense: le Système multinational d'imagerie spatiale MUSIS;
- la guerre informatique;
- le rôle des parlements dans la reconnaissance du Kosovo;
- les initiatives de la Commission européenne concernant le Marché européen des équipements de défense;
- la sécurité européenne après la guerre en Géorgie.

Première partie de la 56^e session ordinaire, Paris, juin 2009

Au cours de cette session les thèmes suivants ont été abordés:

- nouvelles perspectives de coopération en matière de politique étrangère et de sécurité entre l'UE et les États-Unis;
- la guerre en Afghanistan: quelle stratégie pour l'Europe?
- véhicules blindés européens: les programmes en cours;
- la sécurité européenne et le Moyen-Orient (Rapport d'information);
- PESD: formation européenne et projet d'Erasmus militaire;
- la PESD et l'avenir des Balkans occidentaux;
- les opérations militaires de l'Union européenne;
- le rôle de l'Union européenne dans la lutte contre la piraterie;
- la surveillance de l'espace ;
- la PESD: formation européenne et le projet Erasmus militaire.

5.1.9. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN (APO)

Secrétariat de la délégation belge à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN - Chambre des représentants - 1008 Bruxelles - Tél.: (02) 549.83.27 - 549.81.59.

CREATION

L'organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a été mise en place le 4 avril 1949. Le Traité de l'Atlantique Nord ne prévoit pas d'assemblée parlementaire consultative. L'APO (ancien AAN) (organisation interparlementaire) est issue en 1955 de l'initiative de parlementaires de pays de l'Alliance Atlantique et est considérée par le Conseil de l'Atlantique Nord (instance suprême de décision et de consultation au sein de l'Alliance) et par les pays membres comme un organe consultatif représentatif.

COMPOSITION

- Les 28 parlements nationaux des pays signataires du Traité de l'Atlantique Nord désignent 257 membres effectifs et autant de membres suppléants (Albanie, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Turquie).
- 14 pays se sont vu accorder le statut de délégation associée (Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Finlande, Fyrom (ex-République yougoslave de Macédoine), Géorgie, Moldavie, Monténégro, Russie, Serbie, Suède, Suisse, Ukraine).

OBJECTIFS

- Promouvoir la mise en application effective du Traité de l'Atlantique Nord.
- Organiser un contrôle parlementaire sur les forces armées mises à la disposition du Commandement suprême de l'OTAN et sur les dépenses y relatives.
- Renforcer la coopération entre les pays membres de l'Alliance Atlantique et favoriser le développement d'un sentiment de solidarité atlantique.
- Informer l'opinion publique sur les objectifs de l'OTAN et sur ses réalisations.

ORGANISATION

La commission permanente est l'organe directeur de l'Assemblée. Les réunions des cinq commissions (Affaires civiles, Défense et Sécurité, Économique, Politique, Sciences et Technologies) et de quelques sous-commissions assurent la continuité des travaux de l'Assemblée.

FONCTIONNEMENT

Deux sessions annuelles, au cours desquelles se tient une séance plénière, ont lieu au printemps et à l'automne.

Les membres de l'assemblée siègent par délégations nationales. Les délégués sont désignés par leur parlement respectif.

Les recommandations ou les résolutions après avoir été adoptées par les commissions sont soumises au vote de l'assemblée réunie en séance plénière.

Les recommandations sont adressées au Conseil de l'Atlantique Nord pour lui demander d'agir sur un point précis, tandis que les résolutions, qui s'apparentent davantage à l'expression d'une opinion, s'adressent aux gouvernements des pays membres.

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE BELGE DE L'OTAN

CREATION

Également dénommée "Délégation belge à l'Assemblée de l'Atlantique Nord", cette association fondée en 1955 est ouverte à tous les parlementaires fédéraux.

FONCTIONNEMENT

Les délégués sont désignés par l'Association parlementaire de l'OTAN au sein de ses membres affiliés suivant les règles de la représentation proportionnelle entre les groupes politiques représentés au Parlement fédéral (Chambre des représentants et Sénat).

COMPETENCES

La délégation participe aux sessions annuelles, et les membres qu'elle désigne, à diverses activités de l'APO (ancien AAN).

L'association diffuse les résolutions et les recommandations adoptées par l'APO parmi les parlementaires fédéraux et les évoque, le cas échéant, dans les débats parlementaires (séances plénières et commissions).

TRAVAUX

SESSION ANNUELLE

La 54^e session annuelle a eu lieu à Valence du 14 au 18 novembre 2008.

Comme d'habitude les réunions des commissions ont été précédées de réunions de groupes.

Les cinq commissions ainsi que le Bureau se sont réunis du 14 au 17 novembre inclus.

La séance plénière a eu lieu le 18 novembre.

Entre autres, le secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer et SACEUR, le général John Craddock se sont adressés à l'Assemblée.

En outre, les résolutions suivantes ont été adoptées:

- résolution 368 sur le Kosovo: la marche à suivre;
- résolution 369 sur les opérations en cours de l'OTAN;
- résolution 370 sur la reconstruction économique en Afghanistan;
- résolution 371 sur l'avenir des relations entre l'OTAN et la Russie;
- résolution 372 sur l'énergie et la sécurité;
- résolution 373 sur le conflit entre la Géorgie et la Fédération de Russie.

SESSION DE PRINTEMPS 2009

Outre la session annuelle mentionnée ci-dessus, la délégation belge a également participé à la session de printemps 2009.

Celle-ci a eu lieu à Oslo du 22 au 26 mai 2009.

Comme d'habitude, les réunions des commissions ont été précédées de réunions des groupes.

Ainsi, les commissions ont étudié des rapports concernant:

- les perspectives de sécurité de la Norvège;
- la situation en Afghanistan;
- l'OTAN et la cyberdéfense;
- les besoins de l'OTAN en matière de défense;
- le réseau de la sécurité alimentaire;
- la gestion des budgets de la défense en temps de crise financière;
- les tendances des marchés énergétiques mondiaux;
- la crise financière et ses conséquences sur la communauté transatlantique;
- les relations civiles et militaires en Afghanistan;
- la piraterie comme menace croissante;
- le changement climatique et la sécurité nationale;
- le régime de non-prolifération nucléaire.

Lors de la séance plénière, il y a eu des discours du Premier ministre de la Norvège, M. Jens Stoltenberg et du secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer.

Celui-ci était accompagné des représentants permanents des pays membres de l'OTAN.

Les principaux thèmes de discussion ont été:

- les relations avec la Russie;
- le nouveau concept stratégique;
- les opérations de l'OTAN en Afghanistan;
- l'élargissement de l'OTAN;
- les nouveaux défis en matière de sécurité.

5.1.10. UNION INTERPARLEMENTAIRE (UIP)

L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements nationaux et existe depuis 1889. Actuellement, 153 pays en font partie. La Chambre et le Sénat sont représentés au sein de l'UIP par le Groupe belge de l'UIP.

BUREAU ET ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPE BELGE DE L'UIP

Le Bureau du Groupe belge de l'UIP est composé de 14 membres. Les membres suivants de la Chambre en font partie:

- titulaires: M. de Donnea (vice-président du Groupe), M. Deseyn, M. Moriau (vice-président du Groupe) et M. Versnick;
- suppléants: M. Bacquelaine, M. Jambon et M. Van der Maelen.

La sénatrice Sabine de Bethune préside le Groupe belge de l'UIP pour la durée de la législature en cours.

Le Président de la Chambre des représentants est invité d'office aux réunions du Bureau du Groupe.

Le Bureau s'est réuni le 7 octobre et le 11 décembre 2008, ainsi que le 10 février, le 18 mars et le 24 juin 2009. Le Groupe belge de l'UIP s'est réuni en assemblée générale le 10 février 2009.

Depuis avril 2009, le Groupe belge de l'UIP dispose de son propre site web (<http://ipu.fed-parl.be>). On y trouve des informations sur l'organisation et les activités du Groupe belge ainsi que sur l'Union interparlementaire en général.

ACTIVITES

ASSEMBLEES STATUTAIRES DE L'UIP

119^e Assemblée, Genève, 11-15 octobre 2008

Les membres suivants de la Chambre ont participé à la session:

M. François-Xavier de Donnea, président de la délégation
M. Patrick Moriau
M. Geert Versnick

La délégation belge a proposé un débat d'urgence et présenté un projet de résolution sur la crise financière. L'Assemblée a retenu ce sujet, proposé également par plusieurs autres délégations.

À l'occasion de ce débat, la station radiophonique Radio Cité Genève a interviewé M. de Donnea ainsi qu'un parlementaire du Bénin sur le rôle des parlements dans la lutte contre la crise financière. L'interview a été diffusée en direct lors du journal du matin, le 15 octobre 2008.

Outre le débat d'urgence, la session comportait des débats-panels sur les thèmes à examiner par les trois commissions permanentes lors de la prochaine assemblée. La commission des Affaires des Nations Unies, créée en 2008, s'est également réunie. Ses travaux sont préparés par un groupe consultatif, dont fait partie M. Versnick (voir "Autres réunions de l'UIP" ci-dessous).

M. de Donnea a pris la parole lors du débat-panel sur le thème "Changements climatiques, modèles de développement durable et énergies renouvelables"

(commission permanente du Développement durable, du financement et du commerce).

M. Moriau est intervenu au sein de la commission des Nations Unies lors des débats sur la crise alimentaire et sur un projet d'enquête de l'UIP concernant la manière dont les parlements traitent les questions relatives aux Nations Unies.

M. de Donnea y a pris la parole lors du débat sur le programme d'action d'Accra (efficacité de l'aide au développement).

Plusieurs organes subsidiaires de l'UIP dont des parlementaires belges sont membres, se sont également réunis à l'occasion de l'assemblée.

M. Versnick est intervenu au sein du comité exécutif, dont il est membre depuis octobre 2006, sur des sujets tels que le projet de budget de l'UIP pour 2009, le statut de la Palestine au sein de l'UIP et la politique de l'UIP en matière d'attribution de visas pour les assemblées. Il a également présenté les résultats des délibérations du comité exécutif au groupe géopolitique dont la Belgique fait partie (groupe des Douze Plus).

M. de Donnea a été élu membre effectif du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient pour un mandat de quatre ans (il en était déjà membre suppléant depuis octobre 2007).

En marge de la session, M. de Donnea a rencontré M. Mokolo, Premier vice-président du Sénat de la République démocratique du Congo.

120^e Assemblée, Addis Abeba (Éthiopie), 4-10 avril 2009

Les membres suivants de la Chambre ont participé à la session:

M. François-Xavier de Donnea, président de la délégation
M. Roel Deseyn
M. Patrick Moriau
M. Geert Versnick

L'Assemblée a adopté des résolutions sur les thèmes suivants:

- promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et assurer l'entrée en vigueur du traité d'interdiction complète des essais nucléaires: le rôle des parlements (commission I: Paix et sécurité internationale);
- changements climatiques, modèles de développement durable et énergies renouvelables (commission II: Développement durable, financement et commerce);
- la liberté d'expression et le droit à l'information (commission III: Démocratie et droits de l'homme);
- le rôle des parlements dans l'atténuation des effets sociaux et politiques de la crise économique et financière internationale sur les groupes les plus vulnérables de la communauté mondiale, en particulier en Afrique (point d'urgence).

M. Moriau est intervenu à plusieurs reprises dans le débat sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Il a également participé à une réunion informelle, en marge de l'Assemblée, du réseau *Parliamentarians for Nuclear Non-Proliferation and Disarmament*, dont il est désormais la personne de contact au Parlement fédéral.

M. de Donnea est intervenu dans le débat sur les changements climatiques, les modèles de développement durable et les énergies renouvelables et a défendu les amendements que la délégation belge avait déposés à son initiative. Ces amendements ont été adoptés.

Par ailleurs, l'Assemblée a retenu le thème proposé par M. de Donnea pour l'ordre du jour de l'assemblée de printemps de 2010: "Rôle des parlements dans le développement des coopérations Sud-Sud et triangulaires en vue d'accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement", thème à débattre par la commission II. L'Assemblée a chargé M. de Donnea et un parlementaire zambien de préparer un rapport et un projet de résolution pour alimenter le débat. Les rapporteurs présenteront une première version du rapport lors de la 121^e Assemblée en octobre 2009, le débat formel et l'adoption de la résolution étant prévus pour la 122^e Assemblée.

M. de Donnea et M. Moriau sont intervenus dans le débat sur la liberté d'expression et le droit à l'information et ont défendu les amendements belges, qui ont été, pour l'essentiel, repris dans la résolution adoptée.

À la Réunion des femmes parlementaires, M. Moriau était un des deux orateurs (aux côtés d'une représentante de l'Organisation internationale du travail - OIT) invités à introduire le débat sur le rôle des femmes à l'appui de la stabilité financière et du développement économique.

M. Versnick a participé aux réunions du comité exécutif et y est intervenu sur de nombreux sujets, dont le statut de la Palestine à l'UIP, la possibilité d'une réduction de la contribution minimum à l'UIP au profit des parlements membres les plus démunis, les implications financières d'une éventuelle réaffiliation des États-Unis, le rôle des vice-présidents de l'UIP et la création d'une assemblée parlementaire des Nations Unies (point mis à l'ordre du jour du comité exécutif à sa demande).

En l'absence de la présidente en titre, M. de Donnea a présidé les réunions du comité pour le Moyen-Orient.

M. Versnick et M. de Donnea ont également participé aux réunions du groupe des Douze Plus et y ont pris la parole à plusieurs reprises. M. Versnick faisait partie de la délégation du groupe qui a rencontré la délégation des États-Unis. En effet, pour la première fois depuis de nombreuses années, une délégation du Congrès américain était à nouveau présente à une assemblée de l'UIP.

En marge de l'assemblée, M. Deseyn a participé à une rencontre de parlementaires des pays membres de l'Union européenne avec Jean Ping, le président de la Commission de l'Union africaine, qui a son siège à Addis Abeba.

La délégation belge a également visité un projet de coopération du *Vlaamse Interuniversitaire Raad* avec la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Addis Abeba (recherches sur la tripanosomiase équine). MM. De Donnea et Deseyn ont participé à cette visite.

AUTRES REUNIONS DE L'UIP

- Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC, Genève, 11-12 septembre 2008: M. Tommelein, M. Van der Maelen et M. Versnick ont participé à cette conférence, qui est organisée conjointement par l'UIP et le

- Parlement européen. En l'absence du président de l'UIP, M. Versnick a coprésidé la conférence, avec un vice-président du Parlement européen.
- Audition parlementaire annuelle dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York (ONU), 20-21 novembre 2008: M. Versnick.
 - Audition parlementaire à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, Doha, 28 novembre 2008: MM. Bellot et Deseyn.
 - Séminaire annuel pour les commissions parlementaires chargées de l'égalité entre hommes et femmes, Genève, 2-4 décembre 2008: Mme Colen et M. Flahaux ont participé à ce séminaire, consacré au rôle des parlements dans la lutte contre la violence contre les femmes.
 - Séminaire régional sur le thème "Élaborer un cadre de protection pour l'enfance: le rôle des parlementaires dans la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents et dans la lutte contre ce phénomène", Tirana, 14-15 décembre 2008: M. Otlet.
 - Troisième Conférence régionale pour les femmes parlementaires et les femmes à des postes de décision dans les États du Golfe, Muscat, 21-22 décembre 2008: M. Versnick a représenté le président de l'UIP à cette conférence.
 - Réunion parlementaire dans le cadre de la 53^e session de la commission de la condition de la femme des Nations Unies, New York, 4 mars 2009: Mme Dierick a participé à cette réunion, consacrée au thème: "Promouvoir un partage égalitaire des responsabilités entre femmes et hommes : le rôle des parlements".
 - Séminaire régional pour les parlements du groupe des Douze Plus sur la convention des Nations Unies concernant les droits des personnes handicapées, Londres, 27-28 avril 2009: Mme Becq.

M. Versnick a par ailleurs participé à plusieurs réunions d'organes de l'UIP dont il est membre:

- Groupe consultatif de la commission des Affaires des Nations Unies: M. Versnick faisait partie de la délégation du groupe qui a effectué une visite sur le terrain en Tanzanie concernant la mise en œuvre de la réforme "Une seule ONU" dans ce pays (8-10 septembre 2008). Le groupe consultatif s'est également réuni à New York le 19 novembre 2008 et a présenté les résultats de sa mission en Tanzanie à l'ONU à cette occasion.
- Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC, Genève, 10-11 septembre 2008: le comité s'est réuni à titre de comité de rédaction à l'occasion de la session 2008 de la Conférence (examen des amendements au projet de document final de la Conférence et présentation d'un texte de synthèse). M. Versnick est coprésident du comité, avec un membre du Parlement européen.
- Comité directeur du Groupe des Douze Plus, Londres, 15 septembre 2008: M. Versnick appartient à ce comité en tant que membre du Comité exécutif de l'UIP et ancien président du Groupe des Douze Plus.

M. Moriau a remplacé M. Versnick, empêché, lors de la session extraordinaire du comité exécutif qui s'est tenue à Genève, les 29 et 30 janvier 2009. Les principaux points à l'ordre du jour étaient la situation à Gaza et la préparation de la conférence spéciale de l'UIP sur la crise économique mondiale (Genève, 7-8 mai 2009).

CONTACTS BILATERAUX DU GROUPE BELGE DE L'UIP

Le Groupe belge de l'UIP a créé 93 sections bilatérales pour promouvoir les relations avec les parlements d'autres pays ainsi qu'un groupe de travail Balkans et un groupe

de travail Palestine. Ils sont répartis en huit groupes régionaux (Europe occidentale, Europe méridionale, Europe centrale, Eurasie, Moyen-Orient/Afrique du Nord, Afrique, Asie/Océanie et Amérique). Les membres du Parlement fédéral adhèrent à titre individuel à ces sections et groupes de travail, dont 42 sont présidés par des membres de la Chambre.

La réception annuelle permettant aux présidents et aux vice-présidents des sections de rencontrer les ambassadeurs des pays concernés a eu lieu le 10 mars 2009.

Une délégation de la section Belgique-Géorgie s'est rendue en Géorgie les 28 et 29 août 2008. M. Crucke faisait partie de cette délégation.

Une délégation de la section Belgique-Cuba a visité Cuba du 24 au 31 octobre 2008. M. Hamal a participé à cette mission.

Une délégation du groupe d'amitié pour la Belgique du Parlement britannique, conduite par Lord Montgomery, a visité le Parlement fédéral le 4 mars 2009, à l'invitation de M. Van der Maelen, président de la section Belgique/Grande-Bretagne.

Par ailleurs, il y a eu, à Bruxelles, des rencontres avec des délégations parlementaires, des ambassadeurs et d'autres représentants des pays et territoires suivants: Afrique du Sud, Arménie, Bolivie, Burundi, Canada, Chili, Colombie, R.D. Congo, Corée, Cuba, Espagne, Éthiopie, Grèce, Hongrie, Irak, Israël, Japon, Kosovo, Libye, Monaco, Palestine, Pologne, République tchèque, Sénégal, Thaïlande, Ukraine et Venezuela.

5.1.11. ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES PARLEMENTS (ASGP)

L'ASGP, l'Association des secrétaires généraux des parlements, s'est réunie lors de sa session d'automne à Genève du 13 au 15 octobre 2008.

Les questions suivantes y ont été abordées:

- les activités des services du Parlement pendant les périodes électorales;
- les enseignements que l'on peut tirer d'incidents en commission;
- justification et transparence des parlements.

La session de printemps a eu lieu à Addis-Abeba du 6 au 10 avril 2009.

Les questions suivantes y ont été abordées:

- les questions posées au gouvernement;
- les mesures destinées à limiter l'impact du Parlement sur l'environnement;
- l'auto-évaluation administrative des parlements;
- les prérogatives de l'exécutif pour éviter de coopérer aux enquêtes du Parlement et à l'exercice de ses fonctions de contrôle;
- l'élection du président de l'Assemblée;
- les premiers discours des députés nouvellement élus;
- le respect des traditions parlementaires.

CHAPITRE 6

RELATIONS

PUBLIQUES

6. RELATIONS PUBLIQUES

6.1. INFORMATION ET COMMUNICATION

La Chambre des représentants édite, d'une part, une série de publications destinées au grand public et d'autre part des publications destinées à des groupes-cibles plus spécialisés. Dans les pages suivantes, nous passerons en revue les nouvelles publications et les brochures qui ont été actualisées. Le lecteur qui souhaiterait avoir un aperçu de toutes les publications disponibles consultera avec profit l'annexe 4.

Le magazine "la Chambre.be"

Depuis mars 2003, la Chambre publie un magazine qui diffuse des informations destinées au grand public: "la Chambre.be".

Dans notre esprit, ce magazine se veut une tentative de rapprocher "la rue de la Loi" du citoyen ainsi qu'une invitation au dialogue lancée au lecteur.

Il rend également compte des dossiers politiques les plus importants, guide le lecteur à travers les rouages de la machine parlementaire et met en évidence l'aspect humain de l'activité politique.

Ce magazine ayant pour finalité de rendre la politique accessible à tous, la langue dans laquelle il est rédigé n'est ni trop juridique ni trop technique.

Le corps enseignant, les étudiants et tous ceux qui œuvrent dans la formation sont des groupes-cibles importants.

Le tirage 12 000 ex. N et 10 000 ex. F.

Les bibliothèques, les organismes de formation, les associations de la société civile et toute personne qui en formule la demande reçoivent gratuitement le magazine.

Au cours de l'année parlementaire 2008-2009 ont été publiés les numéros 9 et 10 du magazine. Dans le numéro 9, la rédaction a consacré un long article à la commission d'enquête sur la fraude fiscale. L'extension de l'interdiction de fumer, le vote électronique, le débat à la Chambre sur la note d'orientation politique du ministre de la Défense, M. De Crem, et le débat sur la crise alimentaire mondiale ont également été abordés dans ce numéro.

Le numéro 10 a consacré une large place à la commission d'enquête sur la séparation des pouvoirs. Les thèmes suivants ont également été abordés: le plan de lutte contre la pauvreté et le baromètre de la pauvreté du secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, M. Delizée, la politique en matière de coopération au développement, le plan Alcool des ministres compétents en matière de santé publique et la coopération entre la Chambre des représentants de Belgique et l'Assemblée nationale du Congo.

Tous les numéros de notre magazine peuvent être consultés sur notre site web. Vous y trouverez sa version en pdf mais aussi un aperçu des thèmes traités avec des liens vers les dossiers parlementaires de base.

Le magazine de la Chambre est conçu et réalisé par les services de la Chambre.

Il est disponible en néerlandais et en français, et est gratuit.

Il peut être commandé à l'adresse électronique pri@lachambre.be ou au centre d'accueil.

Dépliant "L'hémicycle de la Chambre"

Ce dépliant permet au visiteur de s'orienter sans difficulté dans la salle des séances plénières de la Chambre. Il comprend des informations détaillées sur l'organisation et l'équipement technique de cette salle et sur la composition politique de la Chambre. Il est particulièrement pratique pour les visiteurs des tribunes publiques et lors des journées portes ouvertes.

Au cours de l'année parlementaire 2008-2009, le dépliant a été mis à jour et traduit en allemand et en anglais.

Disponible en français, néerlandais, allemand et anglais.

Prix: gratuit.

Le dépliant peut être obtenu au centre d'accueil.

Brochure "Portes ouvertes"

Cette brochure est destinée au visiteur du Palais de la Nation. Elle contient une brève description des salles visitées mais également des commentaires sur le rôle et les compétences de la Chambre des représentants et du Sénat, le rôle et le travail des commissions parlementaires en général, du Bureau de la Chambre et de la Conférence des présidents, la composition politique de la Chambre des représentants et du Sénat, les conditions d'éligibilité, etc.

La brochure est régulièrement actualisée.

Disponible en français, néerlandais, allemand et anglais.

Prix: gratuit.

La brochure peut être obtenue au centre d'accueil.

Fiches informatives

Ces fiches "info" sont destinées à fournir à un large public des informations sur la structure de l'État et le fonctionnement du Parlement fédéral. Chaque fiche aborde un sujet différent.

Les fiches peuvent être consultées sur le site internet de la Chambre. Tous les responsables de groupes qui visitent la Chambre reçoivent, à titre de préparation à la visite, une farde qui rassemble l'ensemble des fiches. Ces fiches donnent lieu à une demande importante. Il s'agit d'instruments pratiques pour les étudiants et le personnel enseignant.

La plupart des fiches "info" parlementaires abordant un aspect bien précis de la réalité politique ou institutionnelle, elles doivent être constamment mises à jour.

Au cours de l'année parlementaire 2008-2009, le graphisme des fiches informatives a été entièrement remanié.

Disponibles en français, néerlandais, allemand et anglais au centre d'accueil.

Manuel biographique

Le manuel biographique rassemble des données sur tous les membres qui ont prêté le serment constitutionnel. C'est un outil précieux pour tout qui veut s'informer sur les membres.

Le manuel est publié au début de la législature et réactualisé régulièrement. L'information est aussi consultable sur le site web de la Chambre: www.lachambre.be
-> membres

Disponible en édition bilingue.

Prix: 5 €.

Commande: centre d'accueil.

Informations parlementaires

"Informations parlementaires" est un bulletin d'information hebdomadaire qui relate les activités de la Chambre au cours de la semaine écoulée. On y trouve notamment un résumé relatif aux audiences et rencontres du Président avec des personnalités ou délégations diverses, un aperçu des décisions de la Conférence des présidents ainsi qu'un résumé des activités en commission et en séance plénière, un résumé des questions orales et de la réponse du ministre, les résultats des votes, une liste des demandes d'interpellations déposées, le relevé des documents publiés (propositions et projets de loi, rapports de commission), l'ordre du jour de la Chambre pour la semaine suivante ainsi qu'un tableau d'avancement des projets et propositions de loi.

Outre ces rubriques spécifiques à la Chambre, le bulletin publie également des informations relatives aux décisions du Conseil des ministres, aux arrêts de la Cour d'arbitrage et du Conseil d'État ainsi qu'aux activités des organisations parlementaires internationales.

Le contenu de cette publication peut également être consulté sur le site internet de la Chambre: www.lachambre.be.

35 numéros d'"Informations parlementaires" (IP n° 52/37 à 52/71) ont été publiés au cours de la session ordinaire 2008-2009.

Chaque numéro est tiré à 1 200 exemplaires (600 en néerlandais et 600 en français).

Disponibles en français et en néerlandais.

Six éditions spéciales ont été publiées à l'occasion de missions parlementaires:

- | | |
|---|------------------------|
| - Moscou, 30 juin au 4 juillet 2008 | édition spéciale n° 63 |
| - Brésil (Sao Paulo), 17 novembre au 21 novembre 2008 | édition spéciale n° 64 |
| - Paris, 17 novembre au 20 novembre 2008 | édition spéciale n° 65 |
| - New-York, 3 novembre au 8 novembre 2008 | édition spéciale n° 66 |
| - Canada, 11 novembre au 20 novembre 2008 | édition spéciale n° 67 |
| - Pays-Bas, 26 avril au 28 avril 2009 | édition spéciale n° 68 |

A partir de la prochaine session parlementaire, les informations parlementaires seront présentées sous forme électronique.

Site internet -www.lachambre.be- Une version en langue allemande bientôt disponible

La communication externe de la Chambre se fait de plus en plus par le biais de son site internet. Dans la rubrique "À la une" de la page d'accueil du site de la Chambre, l'internaute trouvera les communiqués de presse les plus récents, des informations sur les événements et les conférences de presse à venir, des reportages photographiques d'événements passés et d'autres informations sur des sujets d'actualité.

Les informations suivantes peuvent encore être trouvées sur le site:

- l'ordre du jour des séances plénières et des commissions;
- le compte rendu analytique et le compte rendu intégral des séances plénières;
- les rapports des réunions de commission;
- les documents parlementaires;
- les activités parlementaires des semaines écoulées au travers du bulletin hebdomadaire "informations parlementaires";
- des informations générales sur le Parlement fédéral;
- les communiqués de presse;
- la composition des commissions;
- le curriculum vitae des membres de la Chambre et leurs coordonnées;
- les statistiques relatives au travail parlementaire;
- un lexique des termes parlementaires;
- des informations sur les naturalisations;
- les publications de la Chambre.

L'internaute peut également suivre en direct les séances plénières grâce à un système vidéo en temps réel et consulter les images archivées des séances précédentes. Grâce à un système audio en temps réel, il peut suivre les réunions des commissions. Les séquences audio des commissions sont également archivées et peuvent être consultées via le site internet.

L'objectif est de proposer également à l'avenir certaines parties du site en langue allemande. La programmation est en cours.

E-mail

Le citoyen peut poser ses questions sur le Parlement fédéral et les structures de l'État belge en utilisant l'adresse électronique suivante: info@lachambre.be

Le service des Relations publiques de la Chambre répond le plus rapidement possible aux questions posées. Les questions plus spécialisées sont transmises aux services compétents. Il n'est pas répondu aux demandes autres que des demandes d'informations.

Il est également fait appel à l'aide du médiateur fédéral pour le traitement de certaines plaintes.

Par jour, une moyenne de cinq mails arrive dans la boîte mail. Une bonne partie de ces mails concerne des dossiers de naturalisation et des demandes de documentation.

6.2 PRESSE

6.2.1. Communiqués de presse

Voir aussi le chapitre 4.2.1.: Présidence : rencontre avec la presse

Depuis la 52^e législature, la presse est informée de manière systématique par le biais de communiqués de presse.

Durant la session 2008-2009, 35 communiqués de presse ont été diffusés.

Les communiqués de presse sont diffusés auprès d'environ 80 organismes de presse et journalistes. Tout journaliste qui le souhaite peut recevoir les communiqués de presse par courriel ou fax.

Il suffit d'adresser la demande au:

Service Presse de la Chambre des représentants:

- D. Van den Bossche - Responsable presse
02/549.81.77 - dominique.vandenbossche@dekamer.be
- C. Manteau - Assistante presse
02/549.82.58 - catherine.manteau@lachambre.be

Rue de Louvain, 13 - 1000 Bruxelles

Les communiqués de presse traitent des thèmes les plus divers.

Un grand nombre de communiqués concerne l'agenda de la Chambre.

Depuis le 1^{er} juillet 2002, les communiqués de presse sont également publiés sur le site de la Chambre sous la rubrique "A la Une".

Caméras "Broadcast" dans l'hémicycle

Depuis janvier 2002, les séances plénières de la Chambre sont enregistrées par le système Broadcast Quality opérant avec six caméras, qui sont actionnées depuis une régie aménagée dans l'une des tribunes.

Une société privée assure la réalisation de ces images.

D'ordinaire, ce sont les séances du jeudi après-midi qui font l'objet d'enregistrements systématiques, mais d'autres séances peuvent aussi être enregistrées à la demande du président.

Les télévisions peuvent se connecter gratuitement aux signaux proposant ces images.

A cet effet, une seconde baie technique a été installée dans la tribune presse TV au premier étage.

En outre, les télévisions qui ne peuvent envoyer une équipe technique sur les lieux (comme par exemple pour les télévisions régionales) peuvent faire appel au système de copie des enregistrements des séances sur format de cassette Betacam SX, SP, DVC-PRO ou DVD.

45 séances plénières ont été enregistrées du 14 octobre 2008 au 16 juillet 2009 inclus.

Parmi ces séances, voici les séances extraordinaires qui ont été enregistrées:

- mardi 14 octobre 2008: rentrée parlementaire
- mercredi 15 octobre 2008: discussions sur la déclaration gouvernementale

- mercredi 10 décembre 2008: discussion sur les lois-programmes
- mardi 16 décembre 2008: discussion sur les lois-programmes
- mercredi 17 décembre 2008: discussion sur les lois-programmes
- mercredi 24 décembre 2008: vote sur le budget: 12^e provisoires
- mercredi 31 décembre 2008: déclaration gouvernementale
- vendredi 2 janvier 2009: discussions et vote sur la déclaration gouvernementale
- mercredi 18 mars 2009: votes
- mercredi 29 avril 2009: rapport de la commission spéciale chargée d'examiner la crise financière et bancaire
- mercredi 13 mai 2009: présentation du rapport sur la commission Fraude fiscale
- mercredi 20 mai 2009: report du jeudi de l'Ascension au mercredi 20 mai.
- mercredi 15 juillet 2009: projets et propositions de loi portant modification de la loi du 7/5/99 sur les jeux de hasard, projet de loi concernant les copropriétés, projet de loi concernant les dépens en cas de requête unilatérale en divorce.

63 demandes de copies des enregistrements de ces séances plénières ont été formulées par les médias et les groupes politiques du 14 octobre 2008 au 16 juillet 2009 inclus.

De plus en plus, les télévisions régionales font appel à ce service.

Villa Politica "live"

Depuis octobre 2005, le programme "Villa Politica" de la VRT retransmet en direct les images du "question time" de la séance plénière du jeudi après-midi. L'émission dure jusqu'à 16 heures.

Un invité choisi par la VRT commente, depuis la salle de lecture, les questions posées et donne son avis sur l'actualité.

Un journaliste recueille les impressions des députés "à chaud".

Actua TV

Durant l'année parlementaire 2008-2009, Actua TV poursuit la retransmission en direct et intégrale des séances plénières du jeudi après-midi.

Pour ce faire, Actua TV utilise les images produites par la régie de la Chambre des représentants.

Système de caméras "broadcast" dans la salle européenne

Il a été prévu de pouvoir enregistrer les réunions se tenant dans la salle Européenne, au moyen des "Caméras Broadcast" de l'hémicycle.

Durant l'année 2008-2009, des réunions à intérêt médiatique ont été planifiées à la salle européenne de la Chambre afin de pouvoir offrir aux médias des services de prêts d'images et de diffusion simultanée sur internet.

Les réunions suivantes ont été enregistrées dans la salle européenne:

commission Fortis: 16, 26 janvier, 3, 4, 11, 20 février, 2, 4, 6, 9, 10, 11, 13 mars 2009.

6.2.2. Rencontres avec la presse

14 OCTOBRE 2008: OUVERTURE DE L'ANNÉE PARLEMENTAIRE

La VRT, pour son programme "Villa Politica", a émis en direct et fait des interviews des tribunes et de la salle de lecture.

La RTBF a tenu un débat politique en direct de la salle de lecture.

La presse était présente en nombre.

VERNISSAGE DE L'EXPOSITION PHOTOS DE IRIBA LE 22 OCTOBRE 2008

Le 22 octobre 2008 à 14 heures, le Président de la Chambre Herman Van Rompuy a assisté au vernissage de l'exposition d'IRIBA, en collaboration avec la ligue burundaise des droits de l'homme ITEKA. Les photos et vidéos traduisaient le quotidien de jeunes participants au Forum des jeunes Nord-Sud pour la reconstruction du Burundi.

La presse fut conviée à l'événement par communiqué de presse.

11 NOVEMBRE 2008: FÊTE DE L'ARMISTICE AU PARLEMENT FÉDÉRAL

La presse a été invitée dès 12 heures à la visite au Parlement fédéral d'une centaine d'anciens combattants et jeunes issus de mouvements de jeunesse à l'occasion des fêtes de l'Armistice.

Les anciens et les jeunes purent ensuite débattre avec la députée Juliette Boulet, dans l'hémicycle de la Chambre.

Les jeunes ont eu ensuite la possibilité de visionner le film "Joyeux Noël".

Les anciens combattants et les membres d'organisations patriotiques ont assisté à une conférence donnée par le professeur Luc de Vos de la KUL sur la première guerre mondiale dans l'hémicycle. La presse put être présente.

15 NOVEMBRE 2008: FÊTE DU ROI AU PARLEMENT FÉDÉRAL

Pour la huitième année consécutive, la Fête du Roi se déroula au Parlement fédéral.

Les présidents de la Chambre et du Sénat, ainsi que le premier ministre Herman Van Rompuy invitèrent la famille royale au Parlement fédéral.

L'édition 2008 fut un hommage au Roi Baudouin: "L'engagement d'une vie pour une société plus harmonieuse."

Comme ce fut le 15^e anniversaire du règne du roi Albert II, le Président de la Chambre Van Rompuy et le Président du Sénat De Decker, ainsi que le Premier ministre Leterme ont invité le Roi, la Reine et la Famille royale au Parlement fédéral.

La presse, nombreuse pour assister à l'événement, et, organisée en pools travailla au péristyle, dans la salle de lecture, et lors de la réception, elle put opérer librement.

13 JANVIER 2009: SESSION INFORMATIVE À L'INTENTION DES DÉPUTÉS ET DE LA PRESSE SUR LES ACTIVITÉS DE LA COUR DES COMPTES

A l'initiative du président de la sous-commission "Cour des comptes" de la commission des Finances et du Budget, monsieur Luk Van Biesen, une session informative eut

lieu à la salle internationale de la Chambre à propos des activités et publications de la Cour des comptes.

La presse fut conviée à 14 heures 15 à la salle internationale, et entendit les exposés de MM. Vanstapel et Roland, premier président et président de la Cour des comptes. Les exposés furent suivis d'échanges et d'une réception.

13 FÉVRIER 2009: PRÉSENTATION À LA PRESSE DU LIVRE: "LEOPOLD II ET LA CHARTE COLONIALE" - SALLE INTERNATIONALE

Robert Senelle et Emile Clément ont présenté à la presse leur livre consacré à Léopold II et à la charte coloniale.

Le Vice-président De Croo introduisit la présentation, puis les auteurs exposèrent leur motivation et le fil conducteur de leur ouvrage.

Les journalistes reçurent un exemplaire de la publication.

13 FÉVRIER 2009: 2^E FORUM DES JEUNES POUR L'EAU AU PARLEMENT FÉDÉRAL

Le parlement fédéral a accueilli la deuxième édition du Forum des jeunes pour l'eau le 13 février dernier, en collaboration avec l'ONG Protos et l'asbl Green. Cet événement, qui rassembla élèves, scientifiques, représentants d'ONG fut suivi par la presse.

Après avoir vu une vidéo sur la problématique de l'eau et assisté à des ateliers, les participants au forum purent s'entretenir avec des députés dans l'hémicycle.

13 FÉVRIER 2009: LA CHAMBRE A AUSSI ÉTEINT SES LUMIÈRES

A l'appel de la radio italienne "Rai 2" et du Parlement européen qui relaya la campagne "M'illumino di meno", la Chambre des représentants a décidé de participer à cette action symbolique en coupant son éclairage de 18 heures à 18 heures 20.

La presse en fut avertie par communiqué de presse.

18 JUIN 2009 À 12 HEURES 15: VERNISSAGE DE L'EXPOSITION "STOP AUX ARMES À L'URANIUM APPAUVRI"

Le jeudi 18 juin 2009 fut inaugurée au péristyle, et en présence du Président Dewael, l'exposition de la coalition belge "halte aux armes à l'uranium", à l'occasion de l'entrée en vigueur de la loi du 20 juin 2007 interdisant les armes à l'uranium appauvri.

Le Président Patrick Dewael accueillit les participants. Suivirent ensuite les exposés du docteur Al-Ali Jahwad, directeur of the Oncology center in Basra, Iraq, de Monsieur Dirk Van Der Maelen, président du groupe sp.a de la Chambre, de madame Ria Verjauw de la Coalition belge "Stop Uraniumwapens". Une réception clôtura le vernissage.

La presse fut conviée à l'événement par communiqué de presse.

Une farde de presse était remise aux participants par l'organisateur.

9 JUILLET 2009: BILAN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION JUSTICE ET DE LA SOUS-COMMISSION DROIT DE LA FAMILLE À LA PRÉSIDENTE

Le jeudi 9 juillet à 12 heures 30, les présidentes De Schamphelaere et Nyssens ont dressé le bilan des travaux de leur commission respective pour l'année parlementaire 2008-2009. Étaient conviées à cette présentation les membres des commissions Justice et Droit de la Famille, ainsi que la presse parlementaire.

6.3. VISITES AU PALAIS DE LA NATION

Centre d'accueil

Ce centre d'accueil se situe à l'entrée du 13, rue de Louvain à 1000 Bruxelles. Il est ouvert chaque jour ouvrable de 9 heures à 17 heures.

Le centre comporte une salle d'accueil et un vestiaire. On peut y consulter de la documentation ainsi que les sites internet du Parlement fédéral. Des écrans de télévision permettent de suivre les séances plénières de la Chambre et du Sénat.

C'est ici que sont accueillis les groupes de visiteurs ainsi que les citoyens individuels qui souhaitent assister à une commission publique ou à la séance plénière de la Chambre. Aucune formalité particulière n'est requise si ce n'est la présentation d'une pièce d'identité.

Tout citoyen peut par ailleurs s'adresser au centre d'accueil pour obtenir de la documentation sur le système institutionnel belge.

De l'information payante est également proposée.

Les guides

Depuis 2000, la Chambre dispose de six guides qui font partie du service des Relations publiques.

La mission des guides est de faire visiter le Palais de la Nation aux groupes de visiteurs. Ils reçoivent pour ce faire une formation théorique et pratique adéquate. Les visites peuvent se dérouler en quatre langues: français, néerlandais, allemand et anglais. Les guides sont en outre chargés de tâches de relations publiques telles l'accompagnement de journalistes, l'organisation de journées portes ouvertes...

Visites de groupe

Sur demande, des groupes de 30 personnes au plus peuvent visiter le Parlement. Les demandes doivent être adressées, au moins un mois à l'avance, au service des Relations publiques et internationales de la Chambre des représentants (tél.: 02 549 8136 - adresse postale: Chambre des représentants - Service des Relations publiques et internationales - 1008 Bruxelles). Les inscriptions se font à l'aide d'un formulaire ad hoc qui peut être obtenu auprès de ce service. Les visites sont gratuites et se déroulent sous la conduite d'un guide.

Dans la mesure où les activités parlementaires le permettent, les visiteurs effectuent une visite guidée du Palais de la Nation ou ont accès aux tribunes publiques de la Chambre et du Sénat. Chaque visite est précédée de la projection d'un film vidéo (20 minutes) sur le fonctionnement du Parlement.

Une rencontre avec un parlementaire peut être sollicitée. Une visite de groupe à la Chambre et au Sénat dure environ une heure et demie (film vidéo compris).

Lors de la 52^e législature (2008-2009), 37 894 personnes (d'octobre 2008 à septembre 2009 inclus) ont visité le Parlement répartis en 1 562 groupes.

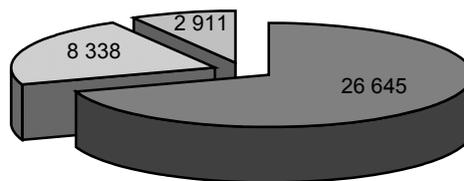
Les mois d'affluence furent mars (286 groupes) et mai (197 groupes) 2009.

Durant cette législature, par rôle linguistique, le nombre suivant de groupes visitait le parlement (nombre de visiteurs):

N: 867 (20 882); F: 613 (15 322); D: 24 (549); E: 53 (1 141)

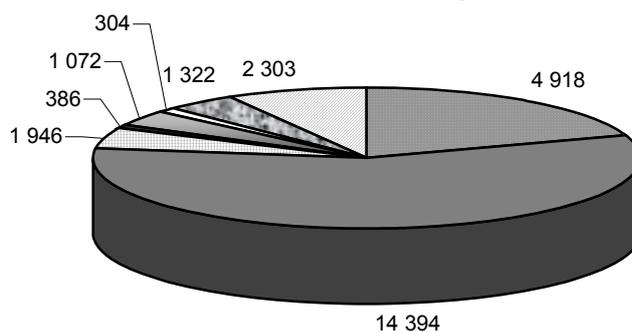
De plus 474 individuels ont été guidés.

Visiteurs du parlement



■ Enseignement ■ Associations sociales ■ Délégations et invités

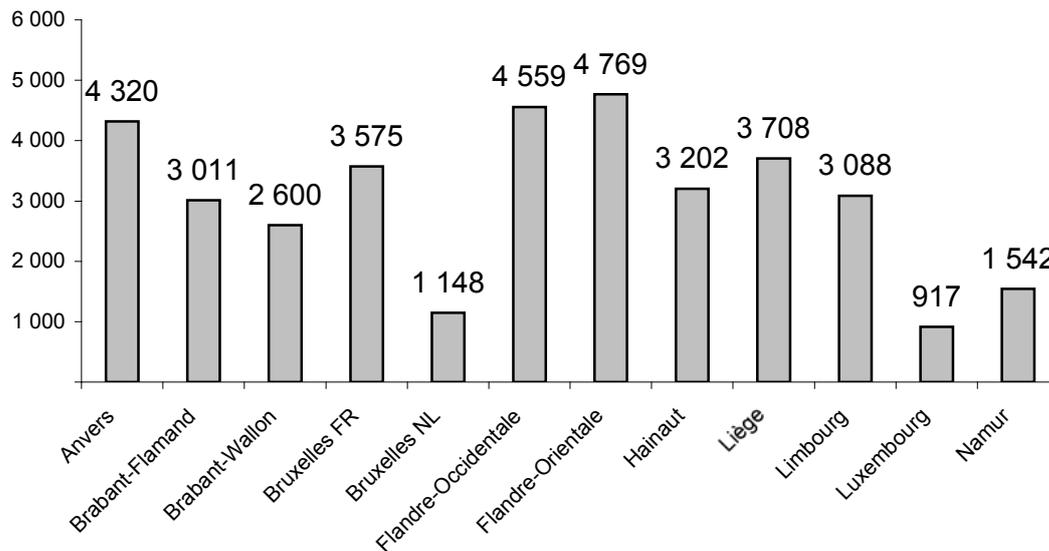
Selon niveau d'enseignement



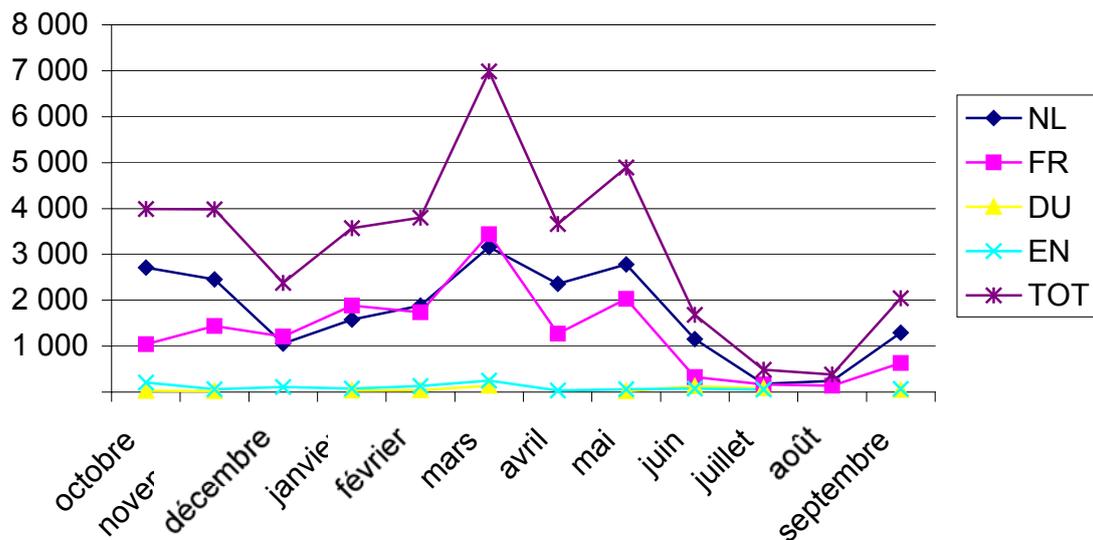
■ EI ■ ESG ■ EST ■ ESA
 ■ ESP ■ ESS ■ Master ■ Bacheliers

- | | |
|---|--|
| EI: ENSEIGNEMENT INFÉRIEUR | ESP: ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PROFESSIONNEL |
| ESG: ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL | ESS: ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL |
| EST: ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE | MASTER: ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE |
| ESA: ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE | BACHELIERS: ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR |

Répartition par province



Répartition sur l'année



Tribune des visiteurs

Les séances plénières de la Chambre ainsi que la plupart des réunions de commission sont publiques. Tout citoyen peut assister à ces séances. Il suffit de se présenter au centre d'accueil au 13, rue de Louvain, 1000 Bruxelles et présenter une pièce d'identité.

En consultant le site internet de la Chambre www.lachambre.be (ou par tél.), le citoyen peut s'informer sur les dates des réunions publiques.

Visites spéciales

MARDI 5 AOÛT 2008

Chaque année, des cadets de l'air de différents pays viennent visiter le Parlement fédéral. L'initiative sert de base de recrutement de pilotes militaires. En Belgique, l'«International Air Cadets Exchange 2008» reçoit l'appui de la composante aérienne de nos Forces armées.

JEUDI 16 OCTOBRE 2008

Une délégation de parlementaires de l'Union européenne, membres du Parti Social-démocrate suédois, ont visité le Parlement fédéral.

VENDREDI 17 OCTOBRE 2008

Sur l'invitation du Conseil d'État belge, des fonctionnaires du Conseil d'État algérien et deux magistrats provenant respectivement de Tchéquie et de Slovaquie ont visité le Parlement fédéral. En plus de la visite classique, ils ont également reçu des explications sur le fonctionnement des structures étatiques belges. La visite s'est terminée au service Documentation et Archives où des explications ont été fournies sur la gestion documentaire et l'archivage.

LUNDI 10 NOVEMBRE 2008 & MERCREDI 12 NOVEMBRE 2008

Environ trois cents étudiants de la Faculté de droit de la VUB ont visité le Parlement dans le cadre des séminaires «Sources et Principes du Droit». En plus de la visite classique, ces étudiants ont été reçus par M. Van der Hulst, directeur du Service juridique de la Chambre des représentants, ainsi que par le député Roel Deseyn (CD&V).

JEUDI 13 NOVEMBRE 2008

75 participants au «College of International and Security Studies», mieux connu sous le nom de «George C. Marshall European Center for Security Studies de Garmisch Partenkirchen», ont visité le Parlement fédéral. Ce groupe à l'allure internationale, constitué de personnel militaire, de personnel des Affaires étrangères et de la Défense, des services de police et de renseignements provenant de plus de 30 pays différents, s'est entretenu avec le président de la commission de la Défense nationale, M. Ludwig Vandenhove (député du sp.a). À l'issue de cette rencontre, ces personnes ont assisté à la séance plénière de la Chambre et du Sénat.

VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Un comité de pilotage international pour la reconstruction civile du Kosovo, conduit par M. Pieter Feith, Président du Bureau civil international s'est réuni conjointement avec l'Ambassadeur de Belgique à Pristina, des diplomates et les ministres kosovars des Affaires étrangères et des Finances, dans la salle européenne de la Maison des parlementaires.

LUNDI 24 NOVEMBRE 2008

M. Van Rompuy, Président de la Chambre, reçoit une cinquantaine de membres du Lions Club de Keerbergen "3 Dennen" dans sa résidence officielle.

MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2008

Une soixantaine d'étudiants en première année de Pratique juridique (orientation gestion d'entreprise) de la Katholieke Hogeschool Leuven ont visité le Parlement. Le Ministre d'État M. M. Eyskens rencontra le groupe dans l'hémicycle de la Chambre. À l'issue du déjeuner au restaurant du Parlement, les étudiants ont rencontré les sénateurs Guy Swennen (sp.a) et Luc Willems (Open Vld) et le député Raf Terwingen (CD&V) qui ont commenté avec eux la genèse d'une proposition de loi qu'ils ont déposée.

JEUDI 11 DÉCEMBRE 2008

Une douzaine d'étudiants en maîtrise, futurs traducteurs, de l'Institut Marie Haps de Bruxelles ont visité la Chambre et le Sénat. Au terme de leur visite, les étudiants ont eu un entretien avec deux fonctionnaires pour évoquer avec eux la problématique de la traduction dans un Parlement fédéral.

SAMEDI 13 DÉCEMBRE 2008

Les étudiants de première année de la Faculté de droit de Louvain-la-Neuve ont, comme chaque année, rendu visite au Parlement fédéral. Le sénateur Fr. Delpérée (cdH) leur a expliqué les procédures monocamérale et bicamérale.

MARDI 10 FÉVRIER 2009

Des étudiants du Koninklijk Lyceum de Gand et de l'Athénée royal de Watermael-Boitsfort ont été reçus respectivement par MM. Mathias De Clercq, député Open Vld, et Xavier Baeselen, député MR, pour un exposé consacré à la structure fédérale de l'État. La visite s'est clôturée par une visite guidée du Parlement.

MARDI 17 FÉVRIER 2009

Le mardi 17 février 2009, la Chambre des représentants et le Sénat ont reçu une délégation de diplomates stagiaires belges.

Ils ont visité le Parlement fédéral dans le cadre de leur formation de diplomate. Durant leur visite, ils ont eu un entretien avec MM. Georges Dallemagne et Dirk Van der Maelen, tous deux vice-présidents de la commission des Relations extérieures de la Chambre d'une part et d'autre part, avec Mme Anne Delvaux et M. Roel Deseyn, respectivement co-présidente du comité d'avis fédéral chargé des questions européennes du Sénat et membre du comité d'avis chargé des questions européennes de la Chambre.

Le Président de la Chambre s'est adressé à la délégation et a insisté sur l'importance de la diplomatie parlementaire.

Pendant la réunion de l'après-midi, les stagiaires ont fait la connaissance des délégations parlementaires auprès des institutions multilatérales. Le député François-Xavier de Donnea a parlé de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en

Europe (OSCE), les sénateurs Philippe Monfils et Paul Wille ont évoqué le Conseil de l'Europe.

LUNDI 9 MARS 2009

Le Collège Saint-Jean-sur-Richelieu de Québec au Canada, et en particulier ses étudiants en sciences humaines ont rendu visite au Parlement fédéral. Ces étudiants pré-universitaires ont rencontré la députée MR Marie-Christine Marghem avec qui ils ont discuté des compétences du Parlement fédéral belge et ont pu comparer notre système avec le système fédéral canadien.

MERCREDI 25 MARS 2009

Des représentants de l'“Institut des Affaires Publiques“ de Charleroi, département du Centre universitaire, service de la coopération et du développement ont visité le Parlement fédéral en compagnie de stagiaires provenant d'Algérie, du Burundi et du Mali. Les visiteurs ont assisté à un exposé sur le mode de fonctionnement des différentes composantes de l'État belge. La visite s'est terminée par un entretien avec les députées Mmes Z. Genot et K. Lalieux.

VENDREDI 17 AVRIL 2009

Des fonctionnaires de la bibliothèque du Parlement canadien ont visité le Parlement fédéral. Après la visite guidée, les fonctionnaires canadiens ont parcouru la bibliothèque du Parlement. Le but de la visite était d'étudier plus en détail le fonctionnement et les objectifs de notre bibliothèque.

MERCREDI 13 MAI 2009

Pour la quatrième fois consécutive, l'Institut royal supérieur de la Défense a organisé une visite du Parlement fédéral à l'intention des participants aux Hautes Études de Sécurité et Défense. Cet institut postuniversitaire assure une formation continuée des officiers et civils issus de différents secteurs de la société.

Après la visite guidée, les participants ont été accueillis pour un débat avec les différents représentants des groupes politiques qui ont exposé chacun leur vision de la sécurité et de la défense, tant aux échelons national, international que transatlantique. L'après-midi, les invités ont assisté à l'heure des questions.

MARDI 2 JUIN 2009

Deux écoles de l'enseignement fondamental, plus précisément Aye et Gestel ont visité le Parlement fédéral dans le cadre du projet “Ensemble Zingen“ financé par le Fonds Prince Philippe. Au terme de la visite, les enfants, âgés entre 11 et 12 ans, pouvaient poser des questions sur le thème des “droits de l'enfant“ à la députée néerlandophone Mme K. Helsen et au député M. D. Lavaux. Pour clore la visite, les enfants ont chanté l'hymne européen.

Visites nocturnes

Les visites nocturnes peuvent être organisées au plus une par mois, de préférence un lundi ou un mardi soir, en dehors des heures de bureau et moyennant accord des autorités de la Chambre.

VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2008

Une conférence scientifique a été organisée sur l'initiative de la section Droit internationale de la "American Bar Association" (ABA) dans le cadre de sa réunion semestrielle du 23 au 27 septembre à Bruxelles. Les participants au Congrès furent reçus à la Chambre en soirée.

MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2008

Une centaine de mandataires Open Vld ont effectué une visite nocturne du Parlement fédéral, guidés par la ministre de la Politique de Migration et d'Asile, Mme A. Turtelboom.

MERCREDI 18 FÉVRIER 2009

L'Institut Fernand Cocq d'Ixelles, spécialisé en cours du soir de l'enseignement de promotion sociale, a rendu une visite nocturne au Parlement fédéral. Mme Z. Genot (Ecolo), députée, a rencontré le groupe.

Citoyenneté

MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2008

Pour la 5^e année consécutive, le Petit Séminaire de Roulers a organisé un projet d'échange européen avec l'Italie et la Hongrie dans le cadre de la semaine consacrée au thème "Démocratie et Politique". Une centaine d'étudiants ont rencontré dans l'hémicycle de la Chambre des représentants du Parlement fédéral le député Roel Deseyn (CD&V), venu leur expliquer la procédure parlementaire.

SAMEDI 18 OCTOBRE 2008

La salle des séances plénières a été le théâtre de l'initiative "Place aux enfants". Cet événement annuel a pour objectif d'initier à la citoyenneté les enfants âgés de 8 à 12 ans en leur permettant de découvrir le monde qui les entoure, comme le Parlement fédéral.

Cette année, environ 80 enfants et leurs accompagnateurs ont été accueillis.

MARDI 11 NOVEMBRE 2008

Après la cérémonie de commémoration des victimes de la guerre à la Colonne du Congrès, le Parlement fédéral, comme le veut la tradition, a invité des membres d'associations patriotiques et des jeunes.

Après le déjeuner, les invités ont pu participer à un échange d'idées avec les présidents des deux assemblées et avec plusieurs parlementaires.

M. Luc De Vos, professeur à la K.U. Leuven et à l'École royale militaire, a donné une conférence sur la Première guerre mondiale.

24, 25 ET 27 AVRIL 2009

La Fête des langues est un événement annuel organisé par l'ASBL Centre d'animation en langues. Différentes animations autour des langues étrangères ont été organisées à la Chambre et au Sénat, au Parlement flamand, au Parlement bruxellois, dans plusieurs musées bruxellois.

Le vendredi 24 avril, le programme était réservé aux enfants des écoles primaires, invités à participer à un programme couvrant toute une journée; le lundi 27 avril, c'était au tour des étudiants de l'enseignement secondaire.

Le samedi après-midi, différents ateliers attendaient tous les participants.

VENDREDI 15 MAI 2009

La séance faîtière de clôture du KRAS, exercice 2008-2009, consacrée au thème "Nutrition" s'est tenue au Parlement fédéral. Cette journée était le résultat d'un parcours d'une année au cours duquel des jeunes, répartis entre 20 groupes KRAS locaux, ont débattu du problème de la nutrition.

600 écoliers se sont rendus dans ce cadre à la Chambre, au Sénat et au Parlement flamand.

À la Chambre, 150 écoliers ont dialogué avec des responsables politiques et des experts. Durant l'après-midi, les résolutions finales ont été adoptées au cours d'une séance de clôture organisée dans la salle des séances plénières. Elles ont ensuite été transmises aux commissions concernées de la Chambre.

6.4. PORTES OUVERTES

LUNDI 21 JUILLET 2008

À l'occasion de la Fête nationale, le Parlement fédéral a ouvert ses portes et 7 550 visiteurs ont franchi les différentes salles de la Chambre et du Sénat.

Les visiteurs qui le souhaitaient pouvaient remplir un jeu-concours pour tester leurs connaissances. Tout concours sans faute fut récompensé.

SAMEDI 20 SEPTEMBRE 2008

Une Journée portes ouvertes a été organisée par la Région de Bruxelles-Capitale le samedi 20 septembre, à l'occasion des Journées du Patrimoine. Le thème fut: "L'Expo '58, avant-après."

Pour cette 20^e édition, 20 bâtiments ont été spécialement sélectionnés en fonction de leur vif succès auprès du grand public lors des précédentes éditions.

6.5. COLLOQUES, JOURNÉES D'ÉTUDES ET PRÉSENTATIONS DE LIVRES

SAMEDI 30 AOUT 2008

Dans le cadre de leur université d'été annuelle, les Jeunes CD&V (Jong CD&V) ont débattu de "la politique et les institutions politiques" au Parlement fédéral.

LUNDI 15 SEPTEMBRE 2008

Une exposition a été organisée dans le péristyle sur le 60^e anniversaire du droit de vote des femmes, dans le cadre de la Journée internationale de la démocratie.

JEUDI 18 SEPTEMBRE 2008

Dans le cadre de "European Partners against Corruption", le Comité P a organisé une 2^e réunion au Parlement fédéral pour un groupe de travail dont il assure la présidence.

LUNDI 29 SEPTEMBRE 2008

Le "China Belgium Direct Equity Investment Fund (CBDEIF)" a organisé un séminaire au Parlement fédéral.

LUNDI 8 OCTOBRE 2008

Le Centre de Culture européenne a présenté le 10^e cycle de son programme "L'Europe, un espace à découvrir", au Parlement fédéral.

JEUDI 16 OCTOBRE 2008

En collaboration avec le Sénat, les alliances d'ONG "Coalition contre la faim" et "2015 De Tijd loopt" ont organisé un brunch durable dans le péristyle à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation.

JEUDI 30 OCTOBRE 2008

La "Union of European Turkish Democrats" a organisé un forum sur le thème "Nouveaux Belges et réforme de l'État", au Parlement fédéral. Le forum a été animé par M. Guy Verstraeten, journaliste au quotidien Le Soir.

MARDI 18 NOVEMBRE 2008

La VUB et les éditions Kluwer ont organisé leur 4^e "Intelligence congres" sur le thème des "Services secrets"; il s'agissait d'une journée de formation spécialisée pour un vaste public concerné par les questions relatives à la sécurité.

VENDREDI 21 NOVEMBRE 2008

Près de septante diplomates de l'ICO (International Civilian Office) se sont réunis dans la salle européenne pour discuter de la reconstruction civile du Kosovo.

LUNDI 24 NOVEMBRE 2008

Les groupes MR et Open Vld ont organisé un colloque sur le thème "Quelle migration économique pour la Belgique?"

MERCREDI 26 NOVEMBRE 2008

Une journée d'étude sur les relations entre la Belgique et la Fédération de Russie a été organisée en la salle des Congrès.

JEUDI 27 NOVEMBRE 2008

Préalablement à la 14^e Conférence des Nations unies sur le changement climatique à Poznan, en Pologne, une présentation était organisée, dans le cadre des efforts de la Belgique en matière de climat, sur la nécessité de mener des actions au cours des 10 prochaines années. Le clip "The Big Ask", réalisé par Nic Balthasar sur le thème du climat, a été projeté, entre autres. Cet événement était également soutenu par "Les Amis de la Terre".

VENDREDI 28 NOVEMBRE 2008

En la salle des Congrès, une journée d'étude a été consacrée à la sécurité sociale des détenus, sur la base de l'étude menée par la VUB et par l'Université de Namur sur le statut juridique des détenus. Cette étude a été financée par la Fondation Roi Baudouin, qui a également adopté le rapport.

VENDREDI 28 NOVEMBRE 2008

La Concertation permanente des médiateurs et ombudsmans (CPMO) a tenu son assemblée générale en la salle 10.

La CPMO est un réseau auquel sont affiliés les médiateurs et les ombudsmans belges indépendants pour les services publics de l'État fédéral, des régions et des communautés ainsi que de certaines villes et communes. Plusieurs médiateurs et ombudsmans indépendants du secteur privé en sont aussi membres.

MERCREDI 3 DECEMBRE 2008

À la demande de M. Herman De Croo, Président de "European Transport Safety Council" (ETSC), un 2^e "Pin Talk" a été organisé en la salle des Congrès. L'ETSC est une organisation internationale non marchande ayant pour objet la sécurité des transports.

VENDREDI 5 DECEMBRE 2008

Un séminaire sur les possibilités de relancer le processus de ratification du Traité de Lisbonne a été organisé à l'intention d'un public international par Prometheus, le centre de connaissance libéral (Liberaal Kennis Centrum), en la salle des Congrès.

JEUDI 11 DECEMBRE 2008

Le groupe PS a organisé, en collaboration avec Solidarité Socialiste, une "Conférence internationale sur les biocarburants".

LUNDI 15 DECEMBRE 2008

Sur la proposition du député Fouad Lahssaini (Ecolo-Groen!), un après-midi d'information sur "Le sort des prisonniers palestiniens en Israël" a été organisé au Parlement fédéral.

JEUDI 18 DECEMBRE 2008

Au Parlement fédéral, une conférence a été organisée sur le thème "Quelles initiatives belges pour le Congo?", dans le cadre des troubles agitant l'est du Congo.

VENDREDI 19 DECEMBRE 2008

Le groupe Ecolo-Groen! de la Chambre a organisé en collaboration avec le Comité T et l'UCL une journée d'étude sur le thème "Jalons pour une évaluation des législations antiterroristes".

JEUDI 15 JANVIER 2009

Le groupe cdH a organisé, en collaboration avec le service Droit des Jeunes et la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC), en la salle des Congrès, une journée d'étude sur la répétabilité des honoraires liés à l'assistance d'un avocat.

JEUDI 5 FEVRIER 2009

En la salle des Congrès, une journée d'étude intitulée "License to think, 15 années WPA", a été organisée par le Comité P en collaboration avec le Centre d'études sur la police, le Centrum voor Politiestudies et les éditions Politeia.

LUNDI 9 FEVRIER 2009

Le Service public fédéral Finances a organisé un colloque sur "la question des pensions alimentaires", à l'occasion des cinq ans d'existence du Service des créances alimentaires.

JEUDI 12 FEVRIER 2009

Le conseil d'administration du Centre de référence belge pour l'expertise sur l'Afrique centrale (CRE-AC / E-CA) s'est réuni en la salle 1 à la demande de son président, M. Herman De Croo.

VENDREDI 13 FEVRIER 2009

En collaboration avec le Sénat, le "Forum des jeunes pour l'eau" a été organisé au Parlement fédéral par l'ONG Protos et par l'asbl Green. Ce forum avait lieu dans la perspective du 5^e Forum mondial pour l'eau (du 16 au 22 mars) à Istanbul; il a pour objectif de sensibiliser les jeunes à la question de l'eau et d'initier un dialogue avec les responsables politiques.

JEUDI 19 FEVRIER 2009

Le groupe cdH a organisé un colloque en la salle des Congrès, sur le thème "La douleur chronique: comment mieux la prendre en charge?"

VENDREDI 27 FEVRIER 2009

Le colloque "Journée belge des maladies rares", qui a eu lieu au Parlement fédéral, était organisé par le groupe PS et par RaDiOrg.be, une Alliance belge pour maladies rares reconnue par Eurordis.

MERCREDI 4 MARS 2009

La coalition "Travail décent" dont la FGTB, la CSC, la CGSLB, 11.11.11., le CNCD, Oxfam-Solidarité, FOS et Solidarité mondiale sont les organisations de première ligne, a organisé un séminaire sur le rôle du travail décent dans la politique internationale.

SAMEDI 7 MARS 2009

L'association socioculturelle des femmes libérales flamandes (Vlaamse Liberale Vrouwen) a organisé son assemblée annuelle, en la salle des Congrès, sur le thème "Europa in kaart, Europa à la carte".

MERCREDI 11 MARS 2009

L'Unicef a organisé une matinée d'étude, avec la collaboration de Kind en Gezin et de l'ONE, sur le thème: "L'accueil et l'éducation de la petite enfance: un levier pour réduire les inégalités des chances?"

JEUDI 12 MARS 2009

Au Parlement fédéral, une "Conférence des donateurs" a été organisée par l'asbl Opvang Tekort - Overpelt. Cette asbl, qui a été créée en novembre 2001 par des parents d'enfants atteints d'un handicap mental, compte déjà 2 000 membres dans toute la Flandre.

Le but de la conférence était d'interpeller tous les partis politiques au sujet de leurs préoccupations et des solutions qu'ils pensent pouvoir apporter au problème des listes d'attente.

MARDI 17 MARS 2009

Dans la salle des congrès, le Belgian Brain Council a présenté "Stem cells from and for the brain" dans le cadre de l'adoption récente de la loi "Cellules et Tissus".

VENDREDI 20 MARS 2009

Les députés cdH Clotilde Nyssens, Georges Dallemagne et Christian Brotcorne ont organisé un colloque sur "l'avenir des minorités chrétiennes au Proche et au Moyen-Orient", en collaboration avec "Solidarité-Orient".

LUNDI 23 MARS 2009

Un colloque intitulé "Enfants nés sans vie: les respecter et rencontrer la souffrance de leurs parents" s'est tenu au Parlement fédéral.

MARDI 24 MARS 2009

Le groupe Ecolo-Groen! a consacré un séminaire aux organismes génétiquement modifiés dans la rotonde 2. Ce séminaire se voulait être un moment de réflexion et l'objectif qu'il poursuivait était d'élaborer des propositions politiques.

MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2009

Les coalitions d'ONG "2015 De Tijd Loopt" et "Coalition contre la Faim" ont organisé au Parlement fédéral une table ronde sur le rapport de l'IAASTD qui comporte une série de recommandations portant sur la question de savoir quel type d'agriculture est nécessaire à l'échelon mondial dans l'optique de la lutte contre la pauvreté et du développement durable.

JEUDI 2 AVRIL 2009

Le colloque "Beyond GDP: the Ecological Footprint in Belgium" ("Au-delà du PNB: l'empreinte écologique en Belgique") a eu lieu au Parlement fédéral belge.

Mathis Wackernagel, co-inventeur du concept de l'empreinte écologique, et Jean Gadrey, membre de la commission Stiglitz, étaient parmi d'autres inscrits comme orateurs lors de cette journée exceptionnelle.

Le ministre du Climat et de l'Énergie, Paul Magnette, a assisté au colloque et les huit principaux partis démocratiques (cdH, CD&V, Ecolo/Groen!, MR, Open Vld, PS et sp.a.) étaient également représentés.

VENDREDI 3 AVRIL 2009

À la demande de son président, le professeur dr. Jan Wouters, la Vereniging voor de Verenigde Naties (VVN, Associations des Nations Unies Flandres) a organisé une conférence d'un jour au Parlement fédéral.

Dans un premier volet, le but visé était de consacrer, en collaboration avec divers experts (Affaires étrangères, universitaires...), une rétrospective aux deux années de contribution belge au Conseil de sécurité. Un second volet était consacré aux visions d'avenir et aux réformes envisageables au sein du système onusien.

En guise de bilan final, un ouvrage comportant des contributions de divers experts a été présenté.

LUNDI 20 AVRIL 2009

Muriel Gerkens, présidente de la commission de la Santé publique de la Chambre, a organisé en collaboration avec Focus Fibromyalgie Belgique asbl et son comité scientifique un colloque intitulé "La fibromyalgie, un autre regard".

Cette initiative a également reçu le soutien des groupes parlementaires suivants: cdH, PS, MR, sp.a, CD&V, Open Vld et Groen!

MERCREDI 6 MAI 2009

Un colloque international bilingue s'est tenu au Parlement fédéral en collaboration avec l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie, intitulé "La production et la diffusion des statistiques pénales en mutation".

JEUDI 7 MAI 2009

Pendant l'heure de midi, le groupe de travail "Parlementaires pour les MDG" (Millennium Development Goals) a organisé dans le péristyle du Parlement fédéral une action symbolique dont la finalité était d'attirer l'attention des élus sur la mortalité des mères.

Pour les besoins de cette action, il a été fait appel aux services d'une comédienne du Theater Exces Gent qui a incarné le groupe-cible.

JEUDI 7 MAI 2009

Dans la salle européenne, a été présentée une étude du magazine web du Hamas, "Al Fatrech", destiné aux enfants. Le projet de rapport de Noa Meridor, édité par IMPACT-Se Staff, met en garde contre l'incitation au terrorisme, à la destruction et à l'autodestruction.

Y ont participé comme orateurs invités: MM. Yonahan Manor, professeur à l'université de Jérusalem et à la Sorbonne, et David Oman, directeur exécutif du Institute for Monitoring Peace and Cultural Tolerance in School Education.

VENDREDI 8 MAI 2009

Le 8 mai 2009, la Chambre et le Sénat ont pris part à la Journée de la démocratie et de la tolérance. Il s'agit d'une initiative de l'asbl Institut Eduard Meys, en collaboration avec des dizaines d'organisations dont le Musée Juif de la déportation et de la

résistance, et Les Territoires de la Mémoire. Au total, 2 500 élèves ont participé à des activités dans les différentes régions. Avec ce projet, les organisateurs veulent inculquer aux jeunes (5^e et 6^e années d'enseignement secondaire) quelles peuvent être les conséquences de l'intolérance et d'une société antidémocratique.

60 jeunes ont participé au programme à la Chambre. D'abord, les élèves ont rencontré, en petits groupes, un témoin de la Seconde guerre mondiale. Puis ils se sont réunis dans l'hémicycle pour un échange d'impressions et un débat sur la démocratie et la tolérance. Le Président de la Chambre a dirigé ce débat auquel ont pris part des membres des différents groupes.

Enfin, les jeunes sont allés se promener dans Bruxelles dans le cadre d'une randonnée thématique "Répression et Résistance à Bruxelles pendant la Seconde Guerre mondiale". Cette randonnée était organisée par les guides de l'asbl Polymnia.

MARDI 12 MAI 2009

En présence de la ministre Sabine Laruelle, la "Journée des Organisations professionnelles de Belgique" a été organisée au Parlement fédéral en collaboration avec l'UNIZO, son pendant wallon UCM, la FVIB (Federatie van Vrije en Intellectuele Beroepen) et son pendant wallon, l'UNPLIB.

MERCREDI 13 MAI 2009

Au Parlement fédéral, un séminaire a été organisé par la Commission de la protection de la vie privée sous le titre "la Directive 95/46/CE sur la protection de la vie privée", séminaire consacré à une réflexion sur la "European privacy and data protection commissioner's conference" qui s'est tenue le 24 avril dernier à Edimbourg.

JEUDI 14 MAI 2009

Pendant l'heure de midi, un débat consacré au problème des pensions et intitulé "Leçons à tirer pour l'avenir" a été organisé dans la salle des congrès. Des responsables politiques et des représentants du secteur socio-économique y étaient conviés.

MERCREDI 27 MAI 2009

L'asbl Welzijnszorg organise la 10^e édition du Prix "Exclure la pauvreté". À l'occasion de cette édition solennelle, le prix, d'une valeur de 12 500 euros, a été remis par la princesse Astrid à Pigment, un petit projet sélectionné parmi 12 nominés.

Présentation de livres

MERCREDI 1^{ER} OCTOBRE 2008

En présence des ministres d'État MM. Mark Eyskens, Willy Claes et Herman De Croo et des anciens ministres, M. Jos Chabert et Mme Mieke Vogels, Mme Marlène de Wouters a présenté le livre "Ministers in alle staten", dans lequel elle va à la recherche de la personne qui se cache derrière le mandataire politique.

MERCREDI 8 OCTOBRE 2008

Le Vice-président, M. H. De Croo, présente le livre "Het spook van 68". Comment la pensée politique a-t-elle évolué quarante ans plus tard? Voilà la question hésitante que se posent les auteurs du livre, MM. G. De Meyer, W. Schamp et Fr. Thevissen. Ils sont arrivés à la conclusion que l'esprit de 68 est devenu un fantôme...

MERCREDI 10 DECEMBRE 2008

En présence du Président de la Chambre, Herman Van Rompuy, le livre "Regeringen die niet regeren. Het malgoverno van de Belgische politiek" ("Des gouvernements qui ne gouvernent pas. La malgouverance de la politique belge") de Wim Heylen et Steven Van Hecke a été présenté dans la salle internationale. Cette présentation a été suivie d'un débat dirigé par Phara de Aguirre.

VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Les professeurs G. Geeraerts (VUB) et J. Delwaide (VUB) ont consacré un ouvrage au thème de la globalisation, intitulé "Globalisering, interdisciplinair bekeken". Cet ouvrage analyse à partir de cinq disciplines -la science des communications, l'économie, l'histoire, la science politique et le droit- les origines, les formes et les conséquences de la globalisation. L'exposé introductif et l'animation des discussions ont été assurés par M. Herman De Croo, Vice-président de la Chambre.

VENDREDI 13 FEVRIER 2009

Le livre "Léopold II et la Charte coloniale" a été présenté à la Chambre des représentants par son auteur, le professeur émérite, M. R. Senelle, et son coauteur, M. E. Clément.
L'ouvrage traite de Léopold II et de la Charte coloniale, à l'occasion du centenaire du Congo, colonie belge.

MARDI 21 AVRIL 2009

Le livre "Onze sociale zekerheid: anders en beter" a été présenté par son auteur, M. Danny Peeters, professeur de droit de la sécurité sociale à la KUL.

6.6. EXPOSITIONS

SEPTEMBRE 2008

Exposition "60^e anniversaire du droit de vote des femmes en Belgique."
Dans le cadre de la Journée internationale de la démocratie, la Chambre et le Sénat ont organisé une exposition à l'occasion du 60^e anniversaire de l'octroi du droit de vote aux femmes pour les élections législatives.
L'exposition a passé en revue l'évolution des droits des femmes, en général, et du droit de vote, en particulier, de la Révolution française à 1948, lorsque les femmes ont acquis le droit de voter aux élections législatives.

Une brochure explicative détaillée a également été éditée à l'occasion de cette exposition.

MERCREDI 22 OCTOBRE 2008

L'asbl IRIBA a organisé une exposition photographique consacrée au thème "La solidarité entre le Nord et le Sud, une nécessité" et axée plus spécifiquement sur les chantiers auxquels participent de jeunes Belges et de jeunes Africains au Burundi. Cette expo photo a mis en lumière deux projets dans le cadre desquels de jeunes Belges et de jeunes Burundais ont collaboré en vue de la construction d'une école et de logements.

JEUDI 14 MAI 2009

À l'occasion de la Journée internationale annuelle contre l'homophobie le 17 mai, le groupe Ecolo-Groen! a organisé dans le péristyle une exposition photographique intitulée "Roots met taboe". Cette exposition informative était une initiative de Het Roze Huis, Antwerpse Regenboogkoepel et Wish. Les photos, signées JanKé, visaient à sortir du tabou la question de l'orientation sexuelle cachée des allochtones et des demandeurs d'asile.

JEUDI 18 JUIN 2009

Dans le péristyle, a été inaugurée une exposition photographique consacrée aux effets effroyables des armes à l'uranium appauvri à l'occasion de l'entrée en vigueur de la loi sur l'interdiction de ces armes. En adoptant cette loi, la Belgique joue un rôle de pionnier à l'échelon mondial. La Coalition belge "Halte aux Armes à Uranium!" et un oncologue irakien, le professeur dr. Al-Ali Jahwad, ont présenté les photographies du Japonais Toyoda.

ACTIVITÉS

DES

GROUPES POLITIQUES

7. ACTIVITÉS DES GROUPES POLITIQUES

7.1. CHRISTEN-DEMOCRATISCH EN VLAAMS (CD&V) 23 MEMBRES

Président: Servais Verherstraeten

Déclaration de politique générale du gouvernement Leterme

En réponse à la déclaration de politique générale du gouvernement Leterme, le président Servais Verherstraeten s'est bien entendu particulièrement intéressé à la crise financière et à ses conséquences économiques. Il a fait observer que le gouvernement avait pris, dans des circonstances inédites et particulièrement difficiles, des décisions importantes et efficaces pour protéger l'épargne des citoyens et des ménages et éviter une implosion totale du système financier. Le président du groupe a également souligné la nécessité de s'attaquer aux manquements structurels du secteur financier et de renforcer le contrôle des institutions financières, non seulement dans notre pays, mais aussi au niveau européen.

Le groupe s'est par ailleurs réjoui que, malgré la situation budgétaire et financière difficile, le gouvernement n'ait pas touché aux mesures en matière de pouvoir d'achat qu'il avait prises durant les mois qui ont précédé la crise financière, telles que la majoration des pensions minimums, la garantie de revenus aux personnes âgées, les allocations familiales pour les familles monoparentales et la suppression de l'allocation forfaitaire pour les malades chroniques.

Le gouvernement a également réussi à dégager davantage de moyens budgétaires pour les missions fondamentales des pouvoirs publics - notamment au niveau de la justice, avec la mise en œuvre du masterplan prisons.

Le président de groupe Servais Verherstraeten a ensuite souligné la nécessité de renforcer la politique d'activation et de trouver une solution au dossier de l'asile et de l'immigration.

Déclaration de politique générale du gouvernement Van Rompuy

Après la démission du gouvernement Leterme, le gouvernement Van Rompuy a été constitué fin décembre. Il a demandé la confiance de la Chambre le 31 décembre 2008. Lors du débat relatif à la déclaration de politique générale de ce gouvernement, le président du groupe, Servais Verherstraeten, a déclaré que c'est à juste titre que le nouveau premier ministre avait souligné la nécessité de restaurer la confiance dans les institutions, dans la politique, dans l'économie et dans le système bancaire. Il a dit espérer que la future commission d'enquête parlementaire appelée à examiner la problématique de la séparation des pouvoirs -problématique à l'origine de la démission du gouvernement Leterme- s'acquitterait de sa mission en toute sérénité et de façon objective et impartiale. Il a également plaidé pour la mise en oeuvre intégrale du plan de relance économique qui avait encore été élaboré par le gouvernement Leterme.

Intérieur

En ce qui concerne la problématique de l'asile et de l'immigration, le groupe a toujours suivi avec attention l'épineux dossier des régularisations. Le groupe a dès lors soutenu pleinement l'accord conclu en juillet: une possibilité de régularisation "one shot" à traiter individuellement et susceptible d'offrir la sécurité aux personnes et aux familles qui, eu égard à certaines circonstances exceptionnelles, ne peuvent plus être expulsées.

La commission de l'Intérieur a également pris connaissance de l'évaluation de 10 ans de réforme des polices réalisée par le Conseil fédéral de police. Tout le monde s'accorde à dire que cette réforme est un succès, mais certains points devront encore retenir une attention particulière. Ainsi, le groupe souhaite une meilleure politique de recrutement et de formation, un nouveau système de financement des zones locales et des services fédéraux, une attention accrue pour la gestion de l'information, la réforme du statut disciplinaire et une définition plus précise des missions des organes de contrôle que sont le comité P et l'Inspection générale.

À la suite de l'incident nucléaire survenu à Fleurus, la sous-commission de la Sécurité nucléaire a été chargée de suivre et d'actualiser la résolution visant à améliorer le fonctionnement de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire, qui avait déjà été approuvée au cours de la dernière législature.

Le groupe entend obtenir à cet égard un contrôle plus efficace et de meilleure qualité des établissements nucléaires, notamment grâce à une définition précise du rôle de l'Agence et de ses liens avec les établissements agréés en la matière, ainsi qu'au renouvellement du réseau de mesure Telerad. Le groupe souhaite qu'une attention particulière soit accordée au développement d'un système de contrôle renouvelé de l'exposition du personnel de ce secteur aux rayonnements radioactifs.

Défense

En commission de la Défense nationale, le groupe a suivi de très près l'opération menée en Afghanistan par l'OTAN. L'armée belge apporte actuellement une contribution importante à cette opération, et ce, à trois endroits différents. Le dossier de l'Afghanistan est d'une grande complexité. Le CD&V soutient pleinement les opérations qui se déroulent actuellement au Liban (démontage) et en Afrique -Bénin et RDC (formation militaire)-, mais il estime que l'armée belge doit aussi pouvoir prendre ses responsabilités dans des opérations plus complexes et comportant davantage de risques, à condition qu'elles soient menées dans le cadre d'un mandat des Nations unies. Les opérations au Kosovo et en Afghanistan s'inscrivent toutes deux dans ce cadre.

Le monde a profondément changé depuis la chute du mur de Berlin. La sécurité collective et le droit humanitaire ne s'arrêtent plus aux frontières nationales. Le groupe estime que la première mission de toute armée est de garantir la sécurité des citoyens. Mais les efforts militaires doivent toujours se doubler d'initiatives humanitaires et de reconstruction.

Pour notre groupe politique, la sécurité et le bien-être de nos troupes sur le terrain sont la première priorité. Nous partageons dès lors les préoccupations des familles concernées, des syndicats et des militaires mêmes. L'Afghanistan est une mission très complexe dont le succès n'est pas garanti. L'opposition des Talibans est encore loin d'être brisée, la population rurale est coincée entre le marteau et l'enclume, et la corruption galopante qui y sévit continue d'hypothéquer la reconstruction du pays.

Le trafic de drogue risque de demeurer une importante pierre d'achoppement, alors que la justice et la police ne réussissent momentanément pas encore à gagner

suffisamment la confiance de la population afghane et que la communauté internationale doit clairement trouver un équilibre entre la démocratie, le respect des droits de l'homme et les traditions tribales. Tous ces obstacles ne sont cependant pas, pour le CD&V, une raison suffisante pour cesser dès à présent notre participation à l'opération et rompre la solidarité avec nos partenaires européens, qui sont souvent actifs dans des zones encore plus dangereuses, et abandonner la population afghane à son sort.

Globalisation

Le groupe a apporté une contribution importante à la résolution relative à l'application de normes sociales et environnementales (proposition de résolution concernant l'application de normes sociales et environnementales dans le cadre de la mondialisation, doc. n° 1948/2008-2009). Les conditions de travail et les droits fondamentaux des travailleurs, l'impact de l'activité industrielle sur l'environnement et la responsabilité des entreprises internationales et des multinationales sont autant de points importants qui retiennent l'attention de notre groupe parlementaire.

Notre groupe espère dès lors pouvoir continuer les travaux sur cette problématique et continuera à encourager le gouvernement à accomplir un travail décent dans le cadre des objectifs du millénaire et à lui réserver, ainsi qu'à la coopération au développement, une place centrale durant la prochaine présidence belge de l'Union européenne.

Politique étrangère

En matière de politique étrangère, le groupe a surtout plaidé l'an passé pour plus d'audace, de cohérence et de vision. En tant que petit pays, la Belgique ne peut surestimer son impact, mais il doit être prêt à lier ses actions et son attitude conséquente aux engagements qu'il prend. Il est positif que la Belgique entende jouer un rôle plus marqué dans les domaines des droits de l'homme et du droit humanitaire, mais il convient dans ce cas d'y associer des actions diplomatiques concrètes, au niveau belge comme au niveau européen.

Le groupe a prêté une attention particulière à la situation des droits de l'homme en Iran, en Chine et dans les pays andins (tels la Colombie et le Pérou). Les ministres compétents ont été incités, par le biais de questions, à agir davantage et à prendre des initiatives visibles. Le groupe s'est également félicité de la reprise du dialogue avec Washington depuis l'investiture du président américain Barack Obama, pourvu que ce dialogue puisse être mené en toute franchise, y compris sur des sujets tels que Guantanamo Bay et la lutte contre le terrorisme. Par ailleurs, la liberté de la presse en Russie (de même que dans d'autres anciens États soviétiques) et l'absence d'issue dans le conflit israélo-palestinien nous préoccupent toujours sérieusement.

Politique en matière de télécommunications et d'informatique

De plus en plus présents dans notre société, les systèmes informatiques ont une incidence croissante sur notre vie, notre travail, notre manière de communiquer, etc. Le groupe estime que la sécurité et l'accessibilité de tous les groupes de population, jeunes et vieux, sont les défis de la présente décennie. C'est ainsi que la classification des jeux d'ordinateur par catégorie d'âge offrira aux parents un repère dans "toute cette modernité" (résolution relative à la conclusion d'une convention pour la classification des jeux vidéo par catégorie d'âge, doc. 52 2009/2008-2009).

La législation en matière de télécommunications doit évoluer et faciliter le fonctionnement d'un marché libre social. La proposition de loi modifiant la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques en ce qui concerne le tarif téléphonique social déposée par le CD&V (DOC 52 2048/2008-2009) en est un exemple. Le tarif téléphonique social donne aux personnes ayant des revenus limités, à des personnes âgées et handicapées le droit à une réduction sur leurs frais de téléphonie. L'intéressé doit être libre de choisir la manière dont il téléphone et l'opérateur. Il n'appartient pas aux pouvoirs publics de promouvoir une technologie, un produit ou une formule tarifaire donnés. Un des obstacles qui empêchent les internautes de changer d'opérateur est la perte de leur adresse e-mail. La proposition de loi modifiant la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques en ce qui concerne le changement d'opérateur, déposée par le CD&V (doc. n° 2005/2008-2009), prévoit que les adresses e-mails et les URL restent accessibles pendant les six mois qui suivent le changement d'opérateur.

Sécurité routière

Le groupe s'est félicité de l'adoption de sa proposition de loi concernant l'éthylotest antidémarrage pour les conducteurs surpris à plusieurs reprises en état d'ivresse. Concrètement, cela signifie qu'à partir d'octobre prochain, les juges pourront infliger comme peine l'utilisation de l'éthylotest antidémarrage, de sorte que le conducteur ne puisse faire démarrer une voiture s'il a consommé de l'alcool de façon excessive. (proposition de loi modifiant la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée le 16 mars 1968, en ce qui concerne le recours à l'éthylotest antidémarrage (doc. 52 1856/2008-2009).

Justice

Pour le CD&V, il était important que sa proposition de loi modifiant le Code civil et le Code des droits de succession en ce qui concerne le paiement libératoire effectué dans le cadre d'une succession et la mise d'un certain montant à la disposition du conjoint ou cohabitant légal survivant ait été adoptée (doc. 52 1633/2008-2009). Cette proposition prévoit qu'à l'avenir, le conjoint ou le cohabitant survivant aura immédiatement accès aux fonds du compte commun du défunt. Au décès d'une personne, dans la plupart des cas, les comptes communs sont bloqués dans l'attente d'une liquidation-partage. Pour débloquer les comptes, les banques exigent la signature de tous les héritiers. Le compte peut demeurer bloqué pendant un temps relativement long, du fait qu'il y a quelquefois des héritiers étrangers ou désaccord entre les héritiers. Afin de résoudre ces problèmes et d'épargner dans toute la mesure du possible d'autres souffrances aux familles, la proposition prévoit que, sur demande, les banques effectuent, au profit du conjoint survivant, un paiement libératoire correspondant à la moitié des avoirs déposés sur le compte du défunt et à hauteur d'un montant maximum de 5 000 euros.

7.2. MOUVEMENT RÉFORMATEUR (MR) 23 MEMBRES

Composition

Depuis les élections du 10 juin 2007, le groupe MR compte 23 membres. Ce groupe est présidé par le député-bourgmestre de Chaudfontaine, Monsieur Daniel Bacquelaine, qui occupe la présidence du groupe depuis juillet 1999.

Suite à leur élection lors du scrutin régional du 7 juin 2009, Madame Florence Reuter ainsi que Monsieur Jean-Luc Crucke et Monsieur Pierre-Yves Jeholet siègent au Parlement wallon et au Parlement de la Communauté française. Ils ont été respectivement remplacés au sein du groupe par Monsieur Éric Libert, Madame Françoise Colinia et Monsieur Luc Gustin, leurs suppléants.

Des collaborateurs universitaires sont chargés, pour le groupe MR, de la préparation et du suivi du travail effectué au sein des commissions permanentes de la Chambre des représentants. Ils collaborent au travail du groupe en aidant les parlementaires: rédaction de notes de travail, rédaction d'amendements, analyse de textes, dossiers, préparation de questions aux membres du gouvernement...

La coordination de leur travail est assurée par le secrétaire politique du groupe, qui assiste également le président dans les missions de gestion journalière du groupe politique. Cette fonction est exercée par Monsieur Nicolas Lagasse.

Le groupe politique

Le groupe MR, issu des élections de juin 2007, fait partie de la majorité parlementaire qui soutient l'action du gouvernement composé des deux partis libéraux, des deux partis sociaux-chrétiens et du parti socialiste francophone.

Notre groupe exerce, comme tous les groupes parlementaires de cette assemblée, deux grands types d'activité:

- une activité d'initiative législative, par le dépôt de nombreuses propositions de loi, propositions de résolution, propositions de révision de la Constitution;
- une activité de contrôle parlementaire en posant aux ministres et secrétaires d'État des questions orales, voire des interpellations. Cette activité de contrôle s'exerce notamment au sein des commissions permanentes et en séance plénière, à l'occasion principalement de l'heure des questions orales du jeudi après-midi.

Notre groupe veille aussi à entretenir des contacts réguliers avec les différents membres de l'Exécutif fédéral et en particulier avec les ministres libéraux.

Des réunions de groupe se tiennent chaque jeudi midi, avant la séance plénière de l'après-midi, afin de passer en revue l'ordre du jour de la séance et de préparer les travaux en fonction de l'ordre du jour des commissions pour la semaine suivante. Des membres du groupe s'y livrent aussi à des analyses thématiques. En septembre 2008, trois journées de groupe ont été organisées à Chaudfontaine. Au cours de ces trois jours, les parlementaires ont préparé la session à venir et approfondi en particulier un certain nombre de thèmes de réflexions.

Activité législative

En matière de Justice

Proposition de loi modifiant l'article 119 du Code judiciaire et l'article 57 *bis* de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, à la prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction et à la réparation du dommage causé par ce fait, déposée par Xavier Baeselen, Daniel Bacquelaine, Jean-Luc Crucke, Pierre-Yves Jeholet et Marie-Christine Marghem, doc. 52 1149/001-2007/2008. Le texte vise à palier une inconstitutionnalité relevée par la Cour constitutionnelle. En effet, une des nouvelles mesures relatives à la protection de la jeunesse permet, dans certains cas, que des mineurs de 16 ans ou plus soient jugés par une Cour d'assises. La Cour constitutionnelle relève un problème de constitutionnalité, du fait que les magistrats des Cours d'assises, contrairement aux magistrats du tribunal de la jeunesse, ne doivent pas obligatoirement avoir de formation en matière de protection de la jeunesse. Le texte remédie à ce problème: si les poursuites sont exercées contre les personnes ayant fait l'objet d'une décision de dessaisissement dans le cadre d'un crime non correctionnalisable, la Cour d'assises, pour être valablement composée, doit comprendre deux membres ayant suivi la formation spécialisée requise pour l'exercice des fonctions de juge au tribunal de la jeunesse. Le texte a été adopté à la Chambre, le 12 février 2009 et par le Sénat le 16 juillet 2009. Conjointement avec d'autres groupes et à la suite d'autres propositions déjà déposées par notre groupe, nous avons déposé une proposition de loi visant à moderniser et assurer une meilleure transparence dans le fonctionnement des copropriétés, doc. 52 1334-2008. Sur la base de ce texte, la législation relative à la copropriété a été largement revue (meilleure transparence dans la gestion, gestion plus dynamique et contemporaine, réforme de certains aspects comptables, financiers et de gestion...). Le texte a été adopté par la Chambre le 16 juillet 2009.

Proposition de loi insérant un article 1584/1 dans le Code civil concernant la convention de vente d'une habitation, doc. 52 1227-2008/2009, déposée par Josée Lejeune et Olivier Hamal. Selon notre droit civil, la vente est définitive dès qu'il y a accord sur la chose et le prix. Si l'acheteur n'a pas obtenu de financement hypothécaire, il devra abandonner l'acompte ou, le cas échéant, indemniser le vendeur de son revirement. Il paraît dès lors équitable de prévoir une condition suspensive par défaut. Cela offrira une meilleure sécurité juridique, tant à l'acheteur qu'au vendeur. La proposition faite est supplétive, de sorte que les parties peuvent convenir de déroger à la loi, soit en accordant un délai plus long à l'acheteur, soit en supprimant expressément cette possibilité. La renonciation de l'acquéreur à cette condition suspensive doit être expresse et faite en connaissance de cause.

Proposition de loi relative à la location de kots d'étudiants, doc. 52 1638-2008/2009 déposée par Daniel Bacquelaine, Katrin Jadin, Florence Reuter, Carine Lecomte, Jacqueline Galant, Pierre-Yves Jeholet et Xavier Baeselen. La proposition modifie les règles relatives aux baux affectés à la résidence principale du preneur pour les rendre applicables à la location de "kots" d'étudiants. Cela permettrait de faire bénéficier cette relation contractuelle des protections spécifiques de la loi du 20 février 1991, telles que, notamment, celles relatives à la garantie locative et à la répartition des réparations locatives. En outre, les conditions minimales de sécurité, d'hygiène, d'habitabilité et de salubrité, déjà déterminées par des normes régionales, deviendraient des informations obligatoires, à annexer au contrat de bail.

Proposition de loi modifiant la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive ainsi que la loi du 13 mars 1973 relative à l'indemnité en cas de détention préventive inopérante doc. 52 1208/001-2008/2009 déposée par Xavier Baeselen, Jean-Luc Crucke, Marie-Christine Marghem et Katrin Jadin. Le texte vise à accentuer le caractère exceptionnel de la détention préventive, à renforcer les garanties des droits de la défense et à instaurer des mesures alternatives à la détention préventive. Pour ce faire, il est notamment proposé d'introduire dans la loi: l'obligation pour le juge d'instruction de constater que le maintien en liberté sous conditions est impossible; l'obligation pour le juge d'instruction d'informer l'intéressé sur la possibilité de le laisser en liberté sous conditions; le droit à l'assistance d'un avocat en cas d'imposition de mesures alternatives à la détention préventive; la possibilité pour l'avocat de s'adresser au service des maisons de justice pour l'élaboration d'un plan de mise en liberté sous conditions; la liberté sous caution: celle-ci ne serait plus limitée aux infractions financières et économiques; le droit à une indemnité en cas de mesure alternative à la détention préventive "inopérante"; le respect du délai raisonnable (art.5 CEDH): après 6 mois de détention préventive, la prolongation de la détention ferait l'objet d'une motivation spéciale.

Proposition de loi modifiant le Code judiciaire et visant à instaurer une indemnisation fixe des avocats de l'aide juridique, doc. 52 2092-2008/2009 déposée par MM. Olivier Hamal, Daniel Bacquelaine et Olivier Maigain. Le financement du système de l'aide juridique de deuxième ligne, anciennement connu sous le nom de "avocat pro deo", s'effectue dans le cadre d'une enveloppe budgétaire fermée. Or, le nombre d'affaires donnant droit à l'aide juridique de deuxième ligne est, pour diverses raisons, en constante augmentation. Par conséquent, l'indemnisation des avocats qui interviennent dans ce cadre diminue constamment. Afin d'accorder aux avocats de l'aide juridique de deuxième ligne une indemnisation adéquate, les auteurs de la présente proposition de loi proposent d'instaurer une indemnisation fixe: la valeur du point sera fixée à 25 euros indexée annuellement.

En matière fiscale, financière et économique

L'importante proposition de loi, déposée par Jean-Luc Crucke et Daniel Bacquelaine, relative à la continuité des entreprises a été adoptée le 13 janvier 2009 en commission et le 15 janvier 2009 en plénière, doc. 52 0160-2008/2009. Les objectifs de la loi du 17 juillet 1997 restent valables mais la loi devait être repensée. Le nouveau texte s'inscrit dans cette perspective: poursuivre le développement durable des entreprises et leur assainissement sans perturber par des décisions judiciaires les mécanismes normaux des marchés.

La proposition de loi en vue d'exonérer de la taxe sur les contrats d'assurance les primes des contrats d'assurance-crédit à l'exportation a été traitée dans le cadre du chapitre correspondant du plan de relance doc 52 1788-2088/2009 adopté par la Chambre et le Sénat (loi du 27/03/2009), doc. 52 0533-2008/2009 (déposée par MM. Pierre-Yves Jeholet et François-Xavier de Donnea).

La proposition de loi relative aux fusions internationales assurant la transcription dans notre droit de la directive 90/434/CEE du 23 juillet 1990, déposée par MM. François-Xavier de Donnea et Pierre-Yves Jeholet, a été jointe au projet de loi 52 1398 ayant le même objet, discuté et adopté par la Chambre et le Sénat (loi du 11/12/2008), doc. 52 0020 2008/2009.

Proposition relative au mécénat, doc. 52 1091-2008/2009, déposée par François-Xavier de Donnea et Pierre-Yves Jeholet. La proposition vise à encourager, sur le plan

fiscal, le recours au mécénat: en définissant le mécénat (soutien à un but d'intérêt général, sans contrepartie directe); en assimilant les dépenses de mécénat à des frais professionnels; en prévoyant des possibilités de déductions fiscales.

Proposition de loi visant à instaurer la déductibilité fiscale totale des frais de représentation dans l'Horeca, doc. 52 1829-2008/2009 déposée par Pierre-Yves Jeholet, Carine Lecomte, Josée Lejeune, Florence Reuter, Jean-Luc Crucke, Denis Ducarme, Daniel Ducarme et Xavier Baeselen.

Les auteurs souhaitent supprimer le plafonnement de la déductibilité fiscale, fixé actuellement à 69 %, pour les frais professionnels de restaurant.

Proposition de loi modifiant le CIR 1992 afin d'instaurer diverses mesures fiscales en faveur des activités artistiques, doc. 52 1998 2008/2009 déposée par MM. François-Xavier de Donnea et Pierre-Yves Jeholet. La proposition prévoit différentes déductions fiscales mais également des crédits d'impôts en faveur des activités artistiques. Elle propose notamment un doublement du plafond de 750 000 euros actuellement applicable pour le tax-shelter ainsi que l'adoption d'un régime fiscal favorisant le mécénat d'entreprise.

Proposition de loi modifiant la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins et la loi du 22 mai 2005 transposant en droit belge la directive européenne 2001/29/CE du 22 mai 2001 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information en vue d'assurer une juste rémunération pour la copie privée, doc. 52 1344-2008/2009 déposée par Olivier Hamal, Katrin Jadin et David Clarinval. La loi relative au droit d'auteur a été adaptée pour accorder une rémunération pour les artistes, relative aux copies privées de leurs œuvres. Cette loi a soumis à cette obligation de rémunération les appareils de l'époque, qui utilisaient des supports amovibles (par exemple: les cassettes audio et vidéo et les disquettes informatiques). Suite à l'évolution technique, la plupart des appareils utilisent actuellement des supports non amovibles (par exemple les disques durs des appareils électroniques) et aucune rémunération n'est donc due. La proposition modifie la loi sur les droits d'auteur pour remédier à cette anomalie.

Proposition de loi modifiant la loi du 04 août 1992 relative au crédit hypothécaire et concernant le remboursement en situation de crise, doc. 52 1926-2008/2009 déposée par Jean-Luc Crucke, Corinne De Permentier, David Clarinval, Katrin Jadin et Xavier Baeselen. La proposition permet de postposer de 6 mois le remboursement d'un crédit hypothécaire en cas de perte d'emploi liée à une période de crise économique

En matière d'Infrastructure, de Télécommunication et Communication

Proposition de résolution relative à la collecte, au traitement et à l'analyse des données statistiques en matière d'accidents de la route – doc. 52 0508/001-2008/2009 déposée par V. De Bue.

Pour mener une politique efficace en matière de sécurité routière, il est important de disposer de données statistiques récentes, complètes et fiables. D'une manière générale, il convient d'améliorer l'enregistrement, le traitement et l'analyse des données. Pour ce faire, il est souhaitable de renforcer la collaboration entre les différents acteurs concernés, de développer prioritairement le système d'enregistrement des procès-verbaux "PoOffice" et de créer des liens entre les bases de données existantes. Il est proposé d'insister sur un enregistrement correct et la fiabilité des données. Enfin, la proposition demande au gouvernement de poursuivre l'affinement de l'analyse des données et plus particulièrement de mettre en œuvre le projet BART en vue de pouvoir prendre des mesures ciblées.

Proposition de résolution visant à encourager le port du casque pour les cyclistes, doc. 52 0579/001-2008/2009 déposée par F. Bellot. Le port du casque chez les cyclistes devrait être davantage encouragé. Pour ce faire, il est demandé au gouvernement d'intensifier les campagnes de sensibilisation, et ce plus particulièrement chez les jeunes, d'envisager une diminution du taux de TVA sur cet équipement de sécurité et d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de disposer de données statistiques quant au port du casque.

Proposition de loi modifiant la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques en vue d'adapter la distribution des annuaires téléphoniques aux besoins actuels, doc. 52 2125 déposée par François Bellot, Valérie De Bue, Olivier Destrebecq.

En matière de Santé, d'Affaires sociales et d'Emploi

Proposition de résolution relative aux soins pédiatriques à domicile, doc. 52 1845-2008/2009 déposée par Florence Reuter et cosignée par les membres d'autres groupes, a été adoptée le 4 juin 2009.

Proposition de loi visant à supprimer les limites relatives à l'âge de l'enfant handicapé en matière de congé parental, doc. 52 1400-2008/2009 déposée par Pierre-Yves Jeholet, Florence Reuter, Carine Lecomte, Xavier Baeselen, Valérie De Bue, Denis Ducarme. Pour les enfants handicapés, le congé parental peut être pris jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 8 ans. Les auteurs estiment cette limite d'âge arbitraire. La proposition fixe donc cette limite à 21 ans.

Proposition de loi cadre accordant la pension de survie aux cohabitants légaux, doc. 52 1771-2088/2009 déposée par Jacques Otlet, Carine Lecomte, Pierre-Yves Jeholet. Afin de supprimer une discrimination existant actuellement entre les personnes mariées et celles qui cohabitent, la proposition vise à accorder le droit à une pension de survie également au compagnon de la personne avec qui le défunt, ou la défunte, a conclu un contrat de vie commune passé devant notaire.

Proposition de loi modifiant l'arrêté royal du 5 mars 1990 relatif à l'allocation pour l'aide aux personnes âgées, doc. 52 2134-2008/2009 déposée par Carine Lecomte, Josée Lejeune, Valérie De Bue. Les allocations dont bénéficie la personne handicapée varient en fonction de ses revenus. Lorsqu'elle est propriétaire de biens immeubles, ses revenus sont influencés, notamment, par le type d'habitation(s) qu'elle possède. L'auteur estime que l'influence du bien immobilier sur la détermination des allocations doit être fortement réduite lorsque la personne handicapée l'habite personnellement. Une différence est donc faite entre le bien immeuble habité par l'allocataire et les éventuels autres biens immeubles en propriété.

Proposition de loi modifiant la réglementation relative au travail des étudiants, doc. 52 1490-2008/2009 déposée par D. Bacquelaire, P-Y. Jeholet, K. Jadin, X. Baeselen, C. Lecomte et F. Reuter.

Le système actuel en matière de travail des étudiants est trop complexe. Nous proposons un régime unique qui s'appliquerait toute l'année avec un maximum annuel de 53 jours de travail. Pour ces 53 jours, une cotisation de solidarité identique serait appliquée et ce, toute l'année indépendamment des congés scolaires. Le taux de cette cotisation serait fixé entre les deux taux actuels et permettrait une neutralité budgétaire. En cas de dépassement de cette limite de 53 jours, les jours supplémentaires seuls pourraient être soumis au régime classique de cotisations sociales, et non les jours déjà prestés. Concernant le contrat de travail, la durée maximale des contrats d'occupation d'étudiant passerait de 6 mois à 1 an.

Proposition de loi visant à modifier la réglementation relative aux périodes assimilées pour le calcul des pensions dans le domaine de l'éducation des enfants, doc. 52 1505-2008/2009, déposée par Kattrin Jadin, Pierre Yves Jeholet, Florence Reuter, Carine Lecomte.

La proposition vise à mettre fin à une discrimination en matière de prise en considération de périodes assimilables dans le calcul de la pension, lorsqu'un parent élève un enfant de moins de 6 ans.

Proposition de loi visant à allonger le congé de deuil en cas de perte d'un parent proche, doc. 52 1816-2008/2009 déposée par P.-Y. Jeholet, D. Bacquelaine, C. Lecomte, F. Reuter et J-L. Crucke. Il est proposé d'allonger le congé de deuil d'un travailleur à dix jours, à prendre dans l'année suivant le jour du décès d'un proche entrant dans l'une des catégories visées.

Proposition de résolution visant à lutter contre l'écart salarial entre les hommes et les femmes, doc. 52 1873-2008/2009 déposée par X. Baeselen, C. De Permentier, V. Salvi, C. Burgeon, K. della Faille, L. Van Daele, K. Jadin, H. Vautmans. En Belgique, l'écart salarial entre les femmes et les hommes reste très important. Il se situe entre 15 et 25 %. Les auteurs demandent notamment au gouvernement afin de lutter contre cet écart de prévenir les discriminations, de contrôler l'évaluation des systèmes de classification de fonctions, de prévoir dans le bilan social une ventilation entre hommes et femmes, de lutter contre le piège du temps partiel, d'imposer des comités d'audit et d'inscrire l'écart salarial comme priorité de la présidence belge de l'UE.

En matière de Défense et de Relations Extérieures

Plusieurs propositions déposées par notre groupe ont été adoptées lors de cette session.

Il s'agit de la proposition de résolution relative à la situation des Droits de l'homme en Chine et à la question tibétaine, doc. 52 1047-2008/2009, déposée par Xavier Baeselen, Daniel Bacquelaine, Daniel Ducarme et Jean-Luc Crucke, et cosignée par des membres d'autres groupes (adoptée le 12/06/2008).

C'est aussi le cas de la proposition de résolution relative aux propos du Pape lors de sa visite en Afrique, doc. 52 1907-2008/2009. Déposée par Xavier Baeselen, Denis Ducarme et Jean-Jacques Flahaux, et cosignée par des membres d'autres groupes (adoptée le 02/04/2009).

Dans le domaine des Affaires Intérieures et des Affaires institutionnelles

Proposition de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles en vue d'une nouvelle répartition des compétences en matière de protection de la jeunesse, doc. 52 1131/001-2008/2009, déposée par MM. Daniel Bacquelaine, Jean-Luc Crucke et Xavier Baeselen et Kattrin Jadin. À l'heure actuelle, l'autorité fédérale est compétente pour déterminer les mesures qui peuvent être prises à l'égard des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction. Les Communautés, quant à elles, sont chargées de la mise en œuvre de ces mesures, une fois celles-ci prononcées par un juge. Il serait préférable d'attribuer à un seul ordre de gouvernement l'ensemble de la compétence relative à la détermination et à la mise en œuvre des mesures qui peuvent être prises à l'égard des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction. Il propose donc une nouvelle répartition des compétences. L'autorité fédérale serait habilitée à ouvrir et à gérer les centres d'accueil de mineurs ayant

commis un fait qualifié infraction et les Communautés conserveraient leur compétence actuelle s'agissant du volet "protectionnel" de l'aide à la jeunesse.

Révision de l'article 180 de la Constitution afin d'étendre le contrôle de la Cour des comptes au-delà de sa compétence strictement limitée aux comptes de l'État, doc.

52 0531-2008/2009, déposée par Francois-Xavier de Donnea et Daniel Bacquelaine. Cette proposition de loi déposée vise à étendre les compétences de la Cour des comptes afin de lui permettre de contrôler les comptes des organismes ayant fait appel à la générosité publique. La Cour des comptes française, forte de cette compétence, a mis à jour dans plusieurs rapports, l'utilisation parfois obscure des fonds recueillis auprès du public. Il s'agit ici d'aligner les compétences de la Cour des comptes belge sur celles de sa consœur française.

Activité de contrôle

Le questionnement du gouvernement fédéral par le biais des questions orales ou des interpellations, principalement à l'occasion des réunions des commissions permanentes de la Chambre des représentants et des questions d'actualité en séances plénières, permet à notre groupe d'exercer son activité de contrôle sur l'Exécutif fédéral et renforce l'information des membres de la Chambre des représentants sur l'orientation des décisions prises par le gouvernement.

Au cours de la session parlementaire 2008-2009, le groupe MR de la Chambre des représentants a posé de nombreuses questions orales en commissions et en séances plénières.

Sans reprendre ici une liste exhaustive, nous tenons à mentionner, dans différents secteurs d'activités, les sujets abordés par nos parlementaires.

En matière de l'Intérieur

- Menace terroriste en Europe (Xavier Baeselen).
- La nouvelles kids-ID (Josée Lejeune).
- Le prix demandé par certaines communes pour la délivrance de la carte d'identité électronique (Josée Lejeune).
- Information à destination des citoyens européens pour les élections européennes (Xavier Baeselen).
- Application des lois sur l'emploi des langues dans les convocations électorales dans les communes à régime linguistique spécial (Olivier Maingain).
- L'organisation des élections européennes dans les communes de Hal/Vilvorde (Olivier Maingain).
- Problèmes survenus en périphérie lors des élections régionales et européennes du 7 juin 2009 (Eric Libert).
- La protection des personnes âgées victimes de racket (Jacqueline Galant).
- La lutte transfrontalière contre la drogue (Jean-Luc Crucke).
- Le recours aux informateurs (Jean-Luc Crucke).
- Nombreuses questions sur la sécurité dans les prisons (Xavier Baeselen, Corinne De Permentier).
- Plusieurs questions sur la détention préventive (Jean-Luc Crucke, Xavier Baeselen).
- Nombreuses questions relatives aux services de pompiers et de la sécurité civile (Jean-Luc Crucke, Jacqueline Galant).
- Plusieurs questions sur l'organisation et le financement des zones de secours (Olivier Maingain, Kattrin Jadin, Pierre-Yves Jeholet, Jean-Jacques Flahaux, Jean-Luc Crucke).

- Les chants racistes dans les stades de football (Denis Ducarme).
- Les violences conjugales (Xavier Baeselen).
- Les Initiatives Locales d'Accueil (Jacqueline Galant).
- Les heures prestées par les agents de police locale en cas de grève des gardiens de prison (Corinne De Permentier).
- La criminalité issue des dancings (Jean-Luc Crucke).
- Pourcentage de personnes handicapées dans la fonction publique (Xavier Baeselen).
- Mise en place d'équipes de secours cynophiles (Pierre-Yves Jeholet).
- La sécurité des pharmaciens (Xavier Baeselen).
- Le fond des amendes (Jacqueline Galant).
- Plusieurs questions sur l'apprentissage de la conduite automobile et les écoles de conduite automobile (François Bellot et David Clarinval, Pierre-Yves Jeholet).
- La politique menée en matière de stupéfiants (Daniel Bacquelaine).
- La sécurité dans les crèches (Jacqueline Galant, Denis Ducarme).
- La sécurité dans les transports publics (Jean-Luc Crucke, François Bellot, Jean-Jacques Flahaux).
- La cellule "des tueurs du Brabant" (Jean-Luc Crucke).
- Nombreuses questions sur l'accueil des demandeurs d'asile et sur les centres fermés (Jacqueline Galant, Xavier Baeselen).
- Le niveau d'alerte relevé en Belgique (Xavier Baeselen).
- Les nouveaux critères relatifs à la régularisation (Jacqueline Galant).
- La formation des forces de police en matière de lutte contre les discriminations (Jean-Jacques Flahaut, Xavier Baeselen).
- Efficacité du Selor (Jean-Luc Crucke).

En matière d'Économie et de Protection du consommateur

- Augmentation de la fraude à la carte de crédit et à la carte de banque sur internet (Josée Lejeune).
- Questions sur le prix de l'énergie (Jean-Luc Crucke et Jean-Jacques Flahaux).
- Accès à la profession d'agent immobilier (Kattrin Jadin).
- Nombreuses questions sur l'approvisionnement énergétique (Jean-Luc Crucke).
- Nombreuses questions sur l'énergie renouvelable (Jean-Luc Crucke, Jean-Jacques Flahaux).
- Le non-respect de la loi sur la pratique de commerce et de non respect du consommateur dans les centres de fitness (Xavier Baeselen).
- Le régime fiscal des contrats d'assurance vie de la branche 21 et de la branche 23 (Luc Gustin).
- Nombreuses questions sur la distorsion de concurrence dans le secteur de la téléphonie (François Bellot).
- La digitalisation du patrimoine scientifique et artistique (Jean-Luc Crucke).

En matière de Relations extérieures et de Défense

- L'aide belge à l'autorité palestinienne (Xavier Baeselen).
- Décret de la Communauté flamande appliquant aux candidats acquéreurs au logement l'obligation de faire la preuve d'un lien avec une des soixante-sept communes flamandes reconnues par le décret pour s'installer dans l'une de celles-ci (Denis Ducarme).
- Plusieurs questions sur la conférence internationale contre le racisme Durban II (Denis Ducarme).

- Situation en Géorgie et respect de l'accord international par la Russie (Xavier Baeselen).
- Plusieurs questions sur la politique au Tibet (Xavier Baeselen et Denis Ducarme).
- Plaintes pour agressions sexuelles dans l'armée (Jean-Luc Crucke).
- Engagement belge en faveur de Gaza (X. Baeselen).
- Nombreuses questions sur la situation politique en Palestine et sur le conflit israélo-palestinien (Denis Ducarme).
- La crise alimentaire mondiale (Josée Lejeune).
- Le dépassement du budget des opérations en 2009 (Jean-Luc Crucke).
- Nombreuses questions sur l'organisation du scrutin européen pour les Belges résidant à l'étranger (Xavier Baeselen).
- Différentes questions sur l'information des Européens en Belgique à l'occasion du scrutin européen (Xavier Baeselen).
- Nombreuses questions sur l'évolution de la situation en RDC (François-Xavier de Donnea, Xavier Baeselen).
- La paralysie de l'OSCE (François-Xavier de Donnea).
- Désignation d'un nouveau CHOD (Jean-Luc Crucke).
- La protection des systèmes d'information de l'État (Éric Libert, Xavier Baeselen).
- La ratification par la Belgique de la Convention cadre sur la protection des minorités nationales (Éric Libert).
- Les bombes à sous-munitions (Katrin Jadin).

En matière d'Entreprises publiques et d'Infrastructure

- Nombreuses questions relatives aux perspectives stratégiques de La Poste (David Clarinval, Jean-Jacques Flahaux, Jean-Luc Crucke, Jacques Otlet).
- Le réajustement de Géo-route 3 (Jean-Luc Crucke).
- Nombreuses questions sur la SNCB à propos de l'organisation des lignes ferroviaires et des retards de trains (Jean-Jacques Flahaux, Carine Lecomte, Jean-Luc Crucke, Olivier Destrebecq, Katrin Jadin).
- Survol à basse altitude de Bruxelles par un Boeing 747 (Xavier Baeselen).
- Accord intervenu entre les sociétés SNCB, STIB, De Lijn et TEC pour mettre à disposition des voyageurs un billet commun d'ici 2012 (Valérie De Bue, François Bellot et Jean-Luc Crucke).
- Plusieurs questions concernant l'utilisation des pistes à Bruxelles-National et le plan de dispersion des vols (Xavier Baeselen, Olivier Maingain, Valérie De Bue, François-Xavier de Donnea).
- Le taux d'alcoolémie autorisé (Valérie De Bue).
- Nombreuses questions relatives aux perspectives stratégiques de La Poste (David Clarinval, Jean Jacques Flahaux, Jean-Luc Crucke, Valérie De Bue, François Bellot, Carine Lecomte).
- Le réajustement de Géo-route 3 (Jean-Luc Crucke).
- Adéquation du matériel SNCB aux personnes âgées ou moins valides (Jean-Luc Crucke).
- Nombreuses questions sur les travaux du RER notamment à Bruxelles (Jean-Jacques Flahaux, Valérie De Bue).
- Vitesse sur les autoroutes et aux abords d'autoroutes (Jean-Luc Crucke).
- La sécurité aux abords de certaines voies ferrées (Jacqueline Galant, Xavier Baeselen).
- La libéralisation du secteur postal (Jean-Luc Crucke, François Bellot).
- Port des signes religieux par des fonctionnaires ou des agents contractuels (Xavier Baeselen).
- La construction du terminal "low cost" à l'aéroport de Bruxelles-National (Olivier Maingain).

- Le billet "senior" (Carine Lecomte).
- Nombreuses questions relatives au dispositif de contrôle de la vitesse sur les routes (Valérie De Bue).

En matière de Justice

- Cogestion des prisons par le privé (Xavier Baeselen).
- Application de la loi sur les armes (Francois Bellot, Xavier Baeselen, Josée Lejeune).
- Nombreuses questions sur l'e-commerce (Jean-Jacques Flahaux, Jean-Luc Crucke).
- L'application des peines (Xavier Baeselen).
- Les différentes causes d'absence au sein du personnel pénitentiaire (Xavier Baeselen).
- Nombreuses questions relatives à l'indemnisation des victimes de la catastrophe de Ghislenghien (Marie-Christine Marghem, Jean-Luc Crucke).
- Les chants racistes dans les stades de football (Denis Ducarme).
- L'organe de gestion de l'exécutif musulman (Olivier Maingain).
- Problème des drogues en prisons (Xavier Baeselen).
- L'arrêté royal relatif au fichage des citoyens (Xavier Baeselen).
- La politique menée en matière de stupéfiants (Daniel Bacquelaine, Josée Lejeune).
- Des salles d'audience à proximité ou dans les prisons (Jean-Luc Crucke).
- Le bracelet électronique (Kattrin Jadin, Jean-Luc Crucke).
- Adaptation de la loi sur les méthodes particulières de recherche (Xavier Baeselen).
- L'antisémitisme en Belgique (Jean-Luc Crucke, Xavier Baeselen, Denis Ducarme, Corinne De Permentier).
- Nombreuses questions sur la sécurité dans les prisons et les palais de Justice (Jean-Luc Crucke, Xavier Baeselen).
- Les crimes d'honneur en Belgique (Olivier Maingain).
- Surpopulation carcérale (Xavier Baeselen, Olivier Maingain).
- Enquête de moralité menée à l'égard des trois bourgmestres non-nommés des communes à facilités dans le cadre de leur présentation à la nomination (Olivier Maingain).
- Nombreuses questions sur les centres de contrôle automobile (François Bellot, Josée Lejeune).
- Mise en œuvre de la législation sur le pro deo et valeur du point pro deo (Jean-Luc Crucke).
- Le coût de l'exécution des peines de travail pour les communes (Daniel Bacquelaine, David Clarinval).
- La libération sous condition (Jean-Luc Crucke).
- Le recours aux indicateurs (Jean-Luc Crucke).
- La location de prisons vides aux Pays-Bas (Jean-Luc Crucke).
- Les motivations des arrêts de la Cour d'assises (Daniel Bacquelaine).

En matière d'Environnement

- Fonds de réduction du coût global de l'énergie (David Clarinval).
- Le projet de plan national climat et son amélioration (Jean-Jacques Flahaux).
- Mesures destinées à encourager l'utilisation du biocarburant (David Clarinval, François Bellot, Jean-Luc Crucke).
- L'avenir des centrales nucléaires (Jean-Luc Crucke).

- La gestion durable de la mer du Nord (Jean-Luc Crucke).

En matière d'Affaires sociales et de Santé

- Extension du chômage économique aux employés (Pierre-Yves Jeholet).
- Dépistage de la toxoplasmose durant la grossesse (Josée Lejeune).
- Les discriminations à l'emploi fondées sur l'âge des candidats (Valérie De Bue).
- Nombreuses questions sur les titres-services (Josée Lejeune, Florence Reuter).
- Dépistage précoce du VIH (Jean-Jacques Flahaux, Xavier Baeselen).
- Nocivité des ampoules économiques (Olivier Destrebecq).
- Évolution du nombre d'IVG (Katrin Jadin).
- Le Fonds des maladies rares (Jean-Luc Crucke).
- Nombreuses questions sur les différences salariales entre hommes et femmes (Xavier Baeselen).
- Relevé épidémiologique lors des gardes médicales (Daniel Bacquelaine).
- Le financement des projets thérapeutiques pilotés par le service fédéral de la Santé publique (Jacques Otlet).
- Le compte carrière (Florence Reuter).
- La réglementation relative au travail des étudiants (Xavier Baeselen, Olivier Destrebecq).
- Le statut des généralistes en formation (Katrin Jadin).
- La norme encadrant le rayonnement électromagnétique des antennes gsm (François Bellot, Xavier Baeselen).
- Le burnout (Katrin Jadin).
- La fraude sociale dans le chef d'une banque (Pierre-Yves Jeholet).
- Plusieurs questions sur les travailleurs transfrontaliers (Carine Lecomte).
- Le bien-être animal (Josée Lejeune).
- La fraude à la carte SIS (Josée Lejeune, Jean-Luc Crucke).
- La situation des entreprises de travail adapté (Françoise Colinia).
- Les erreurs médicales (Josée Lejeune).
- Questions sur le traitement du SIDA et la prévention du SIDA (Josée Lejeune).
- Utilisation des titres-services par les travailleurs frontaliers français (Carine Lecomte).
- Les programmes du Fonds social européen (Daniel Bacquelaine).
- La politique de vaccination de la petite enfance (Jean-Jacques Flahaux).
- La consultation de son dossier médical par la personne handicapée (Florence Reuter).
- Le suicide chez les jeunes (Jean-Jacques Flahaut).
- Le blocage des versements des subventions dans le secteur non-marchand (Jean-Luc Crucke).
- Nombreuses questions sur la grippe (Jean-Jacques Flahaux).
- Le tarif social numérique (Jacques Otlet).
- Les déficits en capacité hospitalière (Jacques Otlet).
- L'augmentation du nombre de plaintes pour harcèlement moral au travail (Katrin Jadin).
- Montant exonéré fiscalement et para fiscalement sur les indemnités pour les déplacements en vélo (François Bellot).
- La simplification des plans d'embauche (Pierre-Yves Jeholet).
- Les fraudes liées aux titres-services (Jean-Jacques Flahaux).
- Les maisons de soins psychiatriques (Jacques Otlet).

En matière de Finances

- La politique de crédit des banques belges (Jean-Jacques Flahaux).
- La TVA dans l'Horeca (Olivier Destrebecq).
- Augmentation du forfait déductible des accueillantes autonomes (Florence Reuter).
- Déductibilité des primes d'assurance de protection juridique (Marie-Christine Marghem).
- L'augmentation de la fraude sociale (Jean-Luc Crucke).

7.3. PARTI SOCIALISTE (PS) 20 MEMBRES

Entre la crise financière, la démission du gouvernement Leterme suite à l'affaire Fortis et les nouvelles prestations de serment des ministres et secrétaires d'État, cette session parlementaire a connu des premiers mois très mouvementés.

Une commission d'enquête "séparation des pouvoirs" a d'ailleurs été mise sur pied afin d'examiner les éventuelles pressions exercées par le monde politique sur le pouvoir judiciaire. Les députés ont été confrontés dans leurs travaux à la co-existence de différentes procédures judiciaires en cours. Cette difficulté, connue dès le départ, n'a pourtant pas empêché la commission de mener ses travaux avec un grand souci de rigueur et de prudence. Deux magistrats émérites l'ont accompagné au quotidien afin que son travail ne menace pas les procédures en cours. La commission a remis ses conclusions en mars 2009. Elle relève une série de contacts considérés comme problématiques entre pouvoir politique et magistrats et recommande un certain nombre de mesures.

Les travaux de la commission fraude fiscale ont quant à eux débouché sur un volumineux rapport adopté également à l'unanimité. Après plus d'une année de travail intense qui a permis de nombreuses auditions et l'examen minutieux de grandes affaires fiscales, les commissaires, entourés d'experts, ont rédigé une série de recommandations pour améliorer la lutte contre la grande fraude fiscale; tant dans son aspect finance que dans celui de la justice. Le groupe PS se réjouit non seulement de l'unanimité qui a approuvé les recommandations - du secret bancaire, en passant par l'una via par exemple, que de celle qui a salué la qualité des travaux.

Par ailleurs, une commission spéciale "crise financière et bancaire" a quant à elle fourni un énorme de travail d'analyse et de prospective. Au travers de nombreuses auditions de représentants des mondes bancaire, universitaire, régulateur, politique etc, elle a pu se forger une grille d'analyse assez touffue. Bien aidée par les experts académiques qui l'entouraient, la commission a remis un rapport très fouillé sur le comment et le pourquoi de la crise et s'est attelée à rédiger, dans la foulée, toute une série de recommandations pour améliorer le fonctionnement du système financier et de son contrôle. Il faut noter l'unanimité qui a présidé aux travaux et aux conclusions de cette commission.

Toujours présidé par monsieur Thierry Giet, les parlementaires du Groupe PS, épaulés par des collaborateurs et le Centre d'études du Parti, ont essayé de fournir un travail de qualité en accordant une importance toute particulière à toute une série d'autres dossiers.

Économie

Le groupe PS a largement nourri le débat en matière de protection du consommateur suite à la crise bancaire et à la crise économique qui en a résulté. Parmi les propositions du groupe PS: création d'une agence de protection des consommateurs des produits financiers, observatoire des prix, mise en place et promotion de mécanismes encourageant les placements éthiques et solidaires ou encore reconnaissance juridique du commerce équitable.

Au niveau de la protection du consommateur en matière de crédit, nos commissaires se sont attelés à renforcer le contrôle des prêteurs et des intermédiaires de crédit. En effet, il nous paraît essentiel de devoir contrôler efficacement des professions qui ont une responsabilité directe dans bon nombre de cas de surendettement.

Notre groupe a également souhaité renforcer et améliorer le fonctionnement de la Centrale de crédits aux particuliers. La crise économique a vu un grand nombre de familles difficilement subvenir à leurs besoins quotidiens. Le surendettement ne concerne plus seulement les crédits à la consommation ou hypothécaires. Aujourd'hui, de nombreuses personnes n'arrivent plus à payer les factures quotidiennes (électricité, téléphone, etc.). Il est donc essentiel de leur éviter la spirale infernale en règlementant au maximum le secteur du crédit afin d'éviter le piège du crédit facile et les affres qui en résultent.

Au niveau du crédit hypothécaire, une attention toute particulière a été portée sur le renforcement de la protection des preneurs d'assurances en assurant à l'emprunteur un même degré de protection qu'en matière de crédit à la consommation.

Par ailleurs, le groupe PS se réjouit d'avoir très largement contribué à l'amélioration d'une part du projet de loi sur l'assurance hospitalisation privée et d'autre part de la proposition de loi assurabilité des risques sanitaires accrus. En effet, dans les deux cas, le groupe PS a défendu une position maximaliste en vue d'assurer une couverture assurancielle de qualité au plus grand nombre. Dans les deux cas, nous avons une base acceptable pour tous qui pourra être améliorée dans le futur.

Nous sommes également heureux d'avoir pu dégager une solution pour le maintien de la copie privée en matière de perception des droits d'auteur.

Enfin, les députés socialistes ont activement participé aux débats concernant les tarifs de transit de gaz et les tarifs de distribution de l'électricité et du gaz afin d'analyser en profondeur les éléments d'instabilité juridique préjudiciables aux secteurs et aux consommateurs d'énergie. A cette fin, les commissaires ont mené un grand nombre d'auditions, rencontrant le régulateur fédéral à plusieurs reprises. Karine Lalieux et Philippe Blanchart ont également eu l'occasion de soumettre leurs questions au directoire d'Electrabel et à la CREG sur les études de cette dernière concernant les présumés profits indus issus de l'octroi de quotas d'émissions de CO2 gratuits et sur les manipulations présumées des prix sur le Belpex (Belgian Power Exchange).

Climat et Développement durable

Face aux défis que nous impose la crise alimentaire mondiale, les députés ont eu l'occasion d'interroger une seconde fois, le Rapporteur Spécial des Nations Unies pour le Droit à l'Alimentation, Monsieur Olivier De Schutter, sur les suites données au traitement de cette crise dramatique pour les populations du Sud. Il a été mis en évidence que les promesses faites par les pays riches demeuraient insuffisamment

suivies et que des efforts complémentaires devaient rapidement être faits afin de réformer l'agriculture mondiale.

Parce que le développement durable doit être le phare qui dirige toutes nos actions, le groupe PS s'est également investi dans le processus de consultation organisé sur l'élaboration du nouveau Plan fédéral de développement durable. Les députés socialistes se sont réjouis d'être impliqués dans la confection des mesures en matières environnementale et sociale qui figureront dans le prochain Plan fédéral.

Infrastructure, Communications et Entreprises publiques

Excepté la volonté de certains groupes d'imposer un débat (en vain vu l'impraticabilité et l'inutilité de la mesure) sur l'instauration d'un "service minimum" dans certaines entreprises publiques autonomes, l'année 2009 fut globalement placée sous le signe de la libéralisation.

En effet, la libéralisation du secteur postal occupa en grande partie les débats. L'audition des différents syndicats représentatifs a d'ailleurs synthétisé les réalités et les difficultés vécues par les travailleurs de La Poste, les inquiétudes "structurelles" face à un secteur en déclin, les craintes face aux effets d'une libéralisation décidée et votée par l'Europe... malgré l'opposition des députés socialistes belges.

Les membres de notre groupe n'ont d'ailleurs cessé de critiquer, d'interroger et de proposer: critiques d'une libéralisation mal conçue et mal encadrée, interrogations nombreuses sur la politique menée par La Poste vis-à-vis de son personnel (notamment sur le projet de "livreurs de quartier") et de ses usagers, et propositions via des résolutions déposées et toujours pendantes en commission. L'une de ces propositions, portant création d'agences postales communales, est d'ailleurs revenue au devant de l'actualité suite à une mobilisation citoyenne résultant de la décision de La Poste de fermer son bureau de Louvain-La-Neuve. Cette proposition, malheureusement toujours en débat en commission, vise à faire des autorités communales des partenaires prioritaires de La Poste. Les parlementaires PS espèrent vivement que leurs collègues dépasseront les clivages politiques pour apporter leur soutien à ce texte qui permettrait d'améliorer le service rendu à la population en matière postale grâce à une meilleure implication des autorités locales.

La Commission de l'Infrastructure s'est également penchée sur l'avenir de la SNCB et plus particulièrement celui du fret ferroviaire. Le rail, également soumis à une libéralisation voulue par l'Europe, est évidemment un sujet de premier plan, tant en terme économique, écologique et social. C'est pourquoi le Groupe PS continue à s'investir afin que l'avenir de la SNCB soit véritablement placé sur "de bons rails".

Enfin, parmi les nombreuses thématiques ayant retenu notre attention, citons la sécurité sur le rail ou encore les "pannes" du réseau Belgacom.

Justice

Le travail parlementaire a été dense dans ce domaine.

Notre groupe a soutenu des projets importants tels que la réforme de la copropriété et la réforme concernant les jeux de hasard.

Nous avons également multiplié les questions et interventions concernant le Masterplan. Les initiatives du ministre restent en effet pour la plupart limitées à l'augmentation du parc carcéral. Nous avons souligné à de nombreuses reprises que les conditions de détention, l'accompagnement des détenus et les mesures alternatives devaient passer au rang des priorités du ministre sans délai.

Le Groupe PS a soutenu la demande d'évaluation des "lois anti-terrorisme". Les auditions à ce sujet ont débuté et doivent être poursuivies.

Dans le domaine familial, une proposition importante est à souligner: celle concernant l'objectivation des parts contributives. En visant plus de cohérence, de clarté, de transparence et d'uniformité dans les décisions de justice, l'objectif est aussi, bien entendu, d'obtenir une meilleure adhésion des justiciables et donc des paiements effectifs pour le bien être des enfants avant tout.

Santé et Intégration sociale

La commission a consacré de nombreuses réunions à un projet de loi fondamental relatif à l'obtention et à l'utilisation de matériel corporel humain destiné à des applications médicales humaines et à des fins de recherches scientifiques. Source de grands espoirs en termes médicaux, l'utilisation de matériel corporel humain touche également des questions d'ordre éthique auxquelles le groupe PS a tout particulièrement été attentif. Cette question de l'éthique confrontée à la recherche biomédicale fut également posée lors des travaux sur un projet de loi relatif à l'expérimentation animale dans le domaine de la recherche biomédicale et le développement de techniques alternatives.

Nous retiendrons également l'adoption d'une proposition de résolution visant à mieux informer les consommateurs lors de leurs achats de GSM. Effectivement, si l'exposition passive aux ondes électromagnétiques est inquiétante, l'exposition active l'est plus encore. Le groupe PS estime ainsi qu'il est important que chaque consommateur puisse faire un choix libre mais surtout éclairé en la matière.

Le domaine de la pédiatrie a également largement occupé les membres de la commission que se soit en matière d'hospitalisation de l'enfant ou dans sa prise en charge à domicile.

En plus du suivi des plans en cours tels que le plan national de lutte contre le cancer, le plan alcool, celui relatif à l'attractivité de la profession d'infirmière ou encore celui dédié aux maladies chroniques, la commission a décidé de la mise en œuvre d'un plan d'action concernant les affections rares et les médicaments orphelins.

La grippe épidémique A(H1N1) a également fait l'objet d'un contrôle hebdomadaire par les membres de la commission. Ces derniers ont ainsi eu l'occasion d'interroger de manière approfondie la ministre ainsi que divers responsables de la cellule "Influenza" afin d'assurer une information transparente et complète, tant sur l'évolution de l'épidémie que sur les réponses politiques apportées.

Enfin, la commission s'est largement penchée sur la problématique du tabac dans les lieux publics fermés et a ainsi entériné l'interdiction de fumer dans les lieux où de la nourriture est servie.

Relations extérieures et Défense

En matière de relations extérieures, on retiendra l'adoption de la résolution relative à une nouvelle politique générale de lutte contre la faim dans la perspective de la crise alimentaire mondiale.

Dans le même ordre d'idées, la création du Fonds belge pour la sécurité alimentaire a vu le jour avec à sa présidence Patrick Moriau. Ce nouveau fonds prendra le relais du Fonds belge de survie et consacrera désormais ses efforts au développement de projets ambitieux en matière de souveraineté alimentaire et de soutien aux cultures vivrières dans les pays d'Afrique subsaharienne frappés de famine.

Le PS souhaite initier un débat approfondi concernant la problématique de l'annulation des dettes des pays les moins avancés (PMA) et des pays pauvres très endettés (PPTÉ). Via le dépôt d'une proposition de résolution, le PS entend interpeller le gouvernement belge afin que celui-ci adopte une réelle politique de responsabilité dans le recouvrement de ses créances auprès des États en voie de développement.

Enfin, le PS souhaite également tirer la sonnette d'alarme, via le dépôt d'une proposition de résolution, sur la situation politique, sociale et des Droits de l'homme en Colombie, qui est en proie à un conflit armé interne. La persistance de celui-ci génère une profonde crise humanitaire et sociale et a des répercussions importantes sur la population civile, surtout dans les zones rurales. La situation des syndicats est particulièrement préoccupante dans la mesure où la Colombie est considérée par la plupart des centrales syndicales internationales, regroupées au sein de la Confédération Syndicale Internationale (CSI), comme étant le pays le plus dangereux au monde pour l'exercice de l'activité syndicale.

En matière de Défense, soulignons l'adoption de la résolution relative à la situation en Afghanistan et l'envoi des militaires belges dans cette région du monde dans le cadre de l'OTAN. La proposition de résolution est le fruit d'une inquiétude grandissante sur la situation politique en Afghanistan. Le PS a souhaité non seulement que des garanties puissent être octroyées concernant la sécurité des militaires qui y sont déployés mais également qu'une stratégie de sortie puisse être définie par l'OTAN de manière à réfléchir sur le long terme à des perspectives de sortie du conflit.

Affaires sociales

Au cours cette session, le groupe PS s'est essentiellement préoccupé des effets de la crise économique et financière sur l'emploi et la sécurité sociale. S'opposant à toute solution unilatérale et précipitée qui porterait une atteinte structurelle au statut des employés, les commissaires PS ont néanmoins soutenu activement l'élaboration de formules originales et temporaires pour répondre au manque de travail des employés pendant la grave crise que le pays a traversé.

Dans le même temps, les socialistes francophones ont exigé et obtenu un moratoire sur les sanctions qui frappent certains travailleurs victimes du chômage économique.

Toujours dans les matières consacrées à l'emploi, la priorité a été donnée à l'amélioration du statut des travailleurs intérimaires et des travailleurs à temps partiel qui sont les premières victimes de la crise économique.

La nécessité de pérenniser le système des titres-services a également été au centre des débats.

Enfin, même si la crise pèse lourdement sur le budget de la sécurité sociale, notre système de protection sociale a démontré qu'il constituait un rempart efficace contre la crise. Dans ce contexte particulier, l'option a toujours été de défendre et d'améliorer les acquis sociaux, notamment dans une perspective prévisionnelle des dépenses pour faire face aux défis du vieillissement démographique.

Finance et Budget

L'année 2009 a été bien évidemment marquée par la poursuite de l'analyse de la crise financière et de ses répercussions. Le groupe PS a voulu, et veut toujours, via des questions, résolutions et propositions, améliorer le contrôle du système financier et bancaire, renforcer la protection du consommateur de produits financiers, garantir l'accès au crédit tant pour les particuliers que les entreprises.

Des réformes structurelles doivent être adoptées pour calmer un système qui a failli provoquer encore davantage de dégâts que ceux que le secteur bancaire a connu chez nous, entraînant dans sa chute l'économie réelle.

Le groupe PS appuiera les initiatives du gouvernement qui, dans la foulée des recommandations de la commission crise financière, organiseront un contrôle prudentiel du secteur bancaire et des assurances sur un modèle twin peak -c'était une revendication chère au PS- et renforceront la protection des consommateurs en réorientant la CBFA principalement sur la protection des consommateurs.

Intérieur

Nous avons essentiellement travaillé, au niveau législatif, sur des textes venant du gouvernement et du Sénat.

Dans le cadre du droit de vote des Belges de l'étranger, plusieurs propositions de loi ont été discutées dont une déposée par notre groupe. Nous avons demandé de procéder à des auditions car ce dossier assez technique demandait des précisions.

Nous avons également travaillé sur le rapport du Conseil fédéral de la police concernant l'évaluation de la réforme des polices. Nous avons ainsi, à notre demande, mené des auditions: Conseil fédéral, unions des villes et communes de Belgique et syndicats toutes tendances confondues. Il est maintenant prévu que nous dégagions des thématiques sur ce sujet pour que la commission puisse, in fine, présenter des propositions. Dans ce cadre, nous procéderons également à des auditions plus spécifiques concernant chaque thématique.

Nous avons enfin entendu les médiateurs fédéraux concernant leur rapport sur les centres fermés. Dans ce cadre, la commission a convenu avec le secrétaire d'État Melchior Wathelet de procéder à un monitoring afin de voir si l'Office des Étrangers respecte bien les recommandations contenues dans le rapport.

7.4. OPEN VLAAMSE LIBERALEN EN DEMOCRATEN (OPEN VLD) 18 MEMBRES

Composition

En sa qualité de chef de groupe, Bart Tommelein a assuré la gestion journalière du groupe. Hilde Vautmans lui a succédé le 1^{er} juillet 2009.

Patrick Dewael a repris son mandat parlementaire le 30 décembre 2008 et a été élu Président de la Chambre. Le groupe a salué le départ de Bruno Steegen, qui a remplacé Patrick Dewael pendant l'exercice de son mandat ministériel.

Le groupe a accueilli de nouveaux députés au cours de cette année parlementaire:

Ine Somers, en remplacement de Guido De Padt, nommé ministre de l'Intérieur; Roland Defreyne, en remplacement de Bart Tommelein, élu député au Parlement flamand.

Geert Versnick a remplacé Hilde Vautmans en qualité de président de la commission des Relations extérieures.

Journées de groupe

Comme chaque année, la nouvelle année parlementaire a été inaugurée par les journées du groupe qui se sont tenues le dernier week-end de septembre à Ostende. Ces journées ont principalement été consacrées au débat sur la stratégie, le fonctionnement et la ligne politique de l'Open Vld et des experts ont été entendus notamment sur le problème de la multiculturalité, du climat et du vieillissement de la population.

Travaux parlementaires

Le contrôle du pouvoir exécutif s'effectue par le biais de questions orales et écrites. Même s'il fait partie de la majorité, le groupe Open Vld n'a pas été en reste pour ce qui est de ce volet du travail parlementaire.

Diverses informations, recueillies par le biais des questions, ont permis ensuite de formuler des propositions et des options politiques.

Le groupe Open Vld de la Chambre s'est penché sur différentes matières.

Les initiatives ci-après ne constituent qu'un échantillon des différentes propositions introduites par les membres du groupe.

Yolande Avontroodt s'est penchée sur les problèmes qui se posent dans le domaine de la pédiatrie hospitalière et a demandé par le biais d'une résolution de s'atteler d'urgence à la mise en place d'un plan global pour l'enfant malade.

La proposition de résolution (doc. n° 0482/1 - 2007/2008) a été adoptée à l'unanimité en séance plénière de la Chambre le 18 juin 2009.

Les jeunes femmes n'ont souvent pas conscience des conséquences des interruptions de carrière pour leur carrière et ultérieurement pour leur pension.

Ce constat a incité Maggie De Block à plaider en faveur d'une campagne de sensibilisation destinée aux jeunes femmes au travail (doc. n° 1769/1 - 2008/2009).

Une proposition de loi de Sabien Lahaye-Battheu vise à améliorer la réglementation en matière de pensions alimentaires (doc. n° 1317/1 - 2007/2008). Grâce aux nouvelles dispositions, éluder le paiement de la pension alimentaire deviendra plus difficile.

Ine Somers et Ludo Van Campenhout ont présenté des amendements aux initiatives législatives relatives à l'introduction de l'alcolock.

Ils ont également plaidé pour la mise en œuvre de projets pilotes relatifs aux écocombis (des camions plus longs et plus lourds) (doc. n° 0727/1 - 2007/2008).

L'émoi qu'a suscité l'affaire d'un tatouage réalisé sur un visage, contre la volonté ou non de la personne concernée, a amené Katia della Faille à proposer l'instauration d'un délai de réflexion légal pour ce qui est de la pose de tatouages et de piercings (doc. n° 2097/1 - 2008/2009).

Carina Van Cauter a déposé plusieurs propositions visant à optimiser la législation en matière d'expropriation (doc. n°^{os} 1785/1 - 2008/2009, 1820/1 - 2008/2009, 1830/1 - 2008/2009 et 1834/1 - 2008/2009).

Elle a également pris une initiative en vue d'inscrire dans la loi l'obligation de motivation pour le jury d'assises (doc. n° 2072/1 - 2008/2009).

Le groupe Open Vld de la Chambre a repris l'initiative de Bart Tommelein et Maggie De Block visant à créer un cadre légal pour le "crédit-logement inversé" (le crédit-pension).

Ce type de crédit offre la possibilité aux propriétaires d'une maison d'encaisser le capital ou d'obtenir un versement mensuel avec leur habitation comme caution, et ce sans qu'ils ne doivent quitter leur habitation.

Le crédit-pension permet donc de supporter les frais croissants liés à la vieillesse, ce qui profite tant aux propriétaires particuliers d'habitations qu'aux banques et aux dispensateurs de crédit.

Sofie Staelraeve a déposé une proposition visant à instaurer, outre la possibilité pour les ménages d'acheter individuellement des titres-services, également la possibilité de les obtenir par le biais des employeurs. Ces titres-services sont alors considérés comme un avantage extralégal et sont financés de la même manière que les chèques-repas (doc. n° 1777/1 - 2008/2009).

Divers

Au cours de la dernière législature, Bart Tommelein a dirigé, en tant que président, les travaux de la Commission d'enquête parlementaire relative au dossier Fortis.

Herman De Croo et Luk Van Biesen ont quant à eux participé aux travaux respectivement de la Commission d'enquête spéciale chargée d'examiner la crise financière et bancaire et de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les grands dossiers de fraude fiscale.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, Bart Tommelein assure la présidence du Parlement Belux pour une période de deux ans.

Contacts

La coopération avec le groupe Open Vld du Sénat a lieu par le biais d'une réunion hebdomadaire des deux groupes.

Le site internet www.vld-parlement.be fournit en permanence des informations sur les thèmes d'actualité auxquels se consacrent les membres du groupe Open Vld de la Chambre.

7.5. VLAAMS BELANG (VB) 16 MEMBRES

COMPOSITION

Président: Gerolf Annemans

Vice-président: Filip De Man

POLITIQUE GÉNÉRALE

Les thèmes prioritaires de l'ordre du jour des journées de groupe qui se sont tenues en septembre 2008, étaient la stratégie politique qu'il convenait de suivre face à des faits politiques majeurs et des initiatives parlementaires importantes: le fonctionnement du groupe Vlaams Belang de la Chambre et de ses membres, la stratégie politique du groupe et du parti, la modification du paysage politique, la préparation des élections régionales et européennes du 7 juin 2009...

Le groupe Vlaams Belang de la Chambre a vécu au cours de la session ordinaire 2008-2009 un certain nombre d'épisodes qui ont revêtu une signification toute particulière:

- L'année 2008 a été marquée par l'éclatement de la crise. Si le citoyen a été durement touché, les banques ont également connu de grosses difficultés. Les autorités ont été contraintes de verser des milliards d'euros d'aide successivement à Fortis, Dexia, Ethias et KBC pour éviter des faillites bancaires. Finalement, le gouvernement Leterme II a même vendu Fortis à la banque française BNP Paribas. Le Vlaams Belang a été le premier à déposer une proposition visant à instituer une commission d'enquête parlementaire: les épargnants avaient en effet le droit d'obtenir des éclaircissements sur les circonstances des interventions financières des autorités auprès de Fortis et de Dexia, sur les processus décisionnels ayant peut-être entraîné l'apparition de produits bancaires à risques, sur l'influence de la maison royale et de ses réseaux, sur le fonctionnement de la CBFA et sur d'éventuelles responsabilités politiques. La majorité qui ne voulait manifestement pas que soit révélée toute la vérité sur les faits a rejeté la proposition du Vlaams Belang. Une commission d'enquête ordinaire -qui dispose de beaucoup moins de compétences et de moyens qu'une commission parlementaire- a finalement été instituée... et s'est en fait soldée par une opération d'étouffement.
- À la suite de la vente de Fortis à BNP Paribas, il s'est avéré fin 2008 que des contacts illicites et contraires à la séparation des pouvoirs avaient peut-être eu lieu entre les cabinets CD&V de MM. Leterme et Vandeurzen (pouvoir exécutif) et Mme Schurmans notamment, juge près la Cour d'appel de Bruxelles (pouvoir judiciaire) pour faire prendre au dossier Fortis une tournure favorable au gouvernement. Le Vlaams Belang a immédiatement exigé la démission du gouvernement, déchaînant les passions à la Chambre. Cette violation flagrante de la "trias politica" a entraîné la chute du gouvernement Leterme II -et notamment la démission du premier ministre M. Leterme et du ministre de la

Justice M. Vandeurzen- et l'installation immédiate d'un nouveau gouvernement Van Rompuy qui pour la première fois dans l'histoire, ne disposait pas d'une majorité flamande. La commission d'enquête parlementaire sur la séparation des pouvoirs instituée notamment à la demande du Vlaams Belang s'est avérée être une mesure pour rien: la vérité n'a jamais été établie, certains témoins n'ont pas pu être entendus, MM. Leterme et Vandeurzen devaient sortir indemnes de l'opération "vérité"...

- Début 2009, le Vlaams Belang a déposé une plainte contre M. De Gucht, ministre Open Vld des Affaires étrangères et son épouse, en raison d'un éventuel délit d'initié qui les aurait incités à vendre des actions Fortis. Lorsque le dossier a été soumis au Parlement, le Vlaams Belang a demandé que la Chambre puisse consulter le dossier judiciaire avant que la requête de non-lieu du procureur général ne soit acceptée. La majorité n'a toutefois pas accédé à la demande du Vlaams Belang, de sorte qu'une fois encore, toute la vérité n'a pas été établie. Quelques mois plus tard, M. De Gucht a été acquitté de toute faute mais une nouvelle enquête a été ouverte sur un éventuel délit d'initié de la part du secrétaire d'État CD&V à la mobilité, M. E. Schoupe.
- Tout au long de la session, le Vlaams Belang n'a eu de cesse de dénoncer la situation désastreuse des finances de l'État par le biais de questions et d'interpellations. La conjugaison des réductions d'impôts, de l'augmentation des dépenses et de la prodigalité sous les gouvernements Verhofstadt I et II; l'absence de contrôles budgétaires et d'interventions structurelles réelles en matière de recettes et de dépenses sous les gouvernements Leterme I et II et Van Rompuy, ainsi que la crise bancaire ont mené le pays à la faillite virtuelle à la mi-2009: pour les sept années à venir, le déficit atteindra chaque année 25 milliards d'euros!
- Au cours du week-end des 18 et 19 juillet 2009 -soit deux jours après le début des vacances parlementaires, de manière à empêcher un contrôle parlementaire correct- les partis de la majorité ont décidé d'organiser une nouvelle opération de régularisation des illégaux! Avec la désignation de M. Wathelet (cdH) au poste de secrétaire d'État à la politique de migration et de M. Courard (PS) à celui de l'intégration sociale, c'est l'ensemble de la politique d'asile qui est à présent aux mains des francophones. D'après des documents confidentiels du gouvernement, en plus des 40 000 "régularisations individuelles" opérées sous la houlette de l'Open Vld au cours des dernières années, jusqu'à 100 000 illégaux pourraient entrer en ligne de compte pour une régularisation. Le Vlaams Belang a obtenu qu'une série d'interpellations puissent être développées pendant la première semaine des vacances et a dans l'intervalle déposé plainte auprès du Conseil d'État contre cette nouvelle opération de régularisation en raison d'un excès de compétence du gouvernement.
- Le Vlaams Belang n'a cessé de dénoncer la politique pour le moins laxiste menée par le département de la justice: les évasions massives de truands des prisons et des palais de justice, la libération de criminels à la suite d'erreurs de procédure, la libération anticipée de centaines de détenus pour ramener le nombre de détenus incarcérés en dessous de la barre des dix mille durant les chauds mois d'été, l'échec de la surveillance électronique, les sanctions laxistes vis-à-vis des jeunes délinquants... Le Vlaams Belang a avancé quelques propositions de solution: l'acquisition de bateaux-prisons néerlandais d'une capacité totale de 576 places en attendant la construction de 5 000 nouvelles cellules, l'installation de filets et de câbles pour empêcher des hélicoptères d'atterrir dans les cours des prisons, une meilleure sécurisation des bâtiments

judiciaires, l'instauration d'un véritable droit pénal de la jeunesse, l'abrogation de la loi Lejeune, l'instauration d'éventuelles sanctions cumulatives pour les multirécidivistes, l'instauration d'un droit de la procédure clair et simple, l'augmentation des moyens humains et matériels pour la justice...

ACTIVITÉ LÉGISLATIVE

Nous avons notamment déposé les propositions de loi et de résolution suivantes (cette liste n'est pas exhaustive):

- 1460/001: proposition de résolution relative au rétablissement d'une unité militaire distincte à part entière: le Régiment Para-commando;
 - 1472/001: proposition visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'enquêter sur l'intervention du gouvernement dans un certain nombre d'organismes financiers;
 - 1473/001: proposition de loi relative à la répression du mariage de complaisance;
 - 1551/001: proposition de loi relative à la lutte contre les contrats de cohabitation de complaisance;
 - 1582/001: proposition de résolution relative à la dépolitisation du secteur bancaire et des assurances;
 - 1658/001: proposition de résolution concernant le message dangereux véhiculé par le Coran;
 - 1690/001: proposition de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne la déduction fiscale du loyer payé pour un logement;
 - 1691/001: proposition de loi visant à supprimer l'extinction de l'action publique pour certains crimes;
 - 1710/001: proposition de loi visant à abaisser le taux de TVA normal de 21 à 19 %;
 - 1729/001: proposition de loi modifiant la loi du 23 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde;
 - 1763/001: proposition de loi simplifiant la réglementation concernant la consommation de tabac dans les lieux publics;
 - 1846/001: proposition de loi relative à l'information du voisinage, à l'interdiction de résidence et à l'exclusion du bénéfice de la réhabilitation pour les pédophiles condamnés;
 - 1904/001: proposition de loi limitant drastiquement le nombre de collaborateurs au sein des cellules stratégiques ministérielles;
 - 1961/001: proposition de loi modifiant le code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne la déductibilité générale des frais de restaurant.
- ...

Le Vlaams Belang a adressé au gouvernement toute une série d'interpellations, parmi lesquelles on citera les suivantes:

- interpellation de Gerolf Annemans sur l'arrêt du dialogue communautaire par le ministre-président flamand M. Peeters;
- interpellation de Gerolf Annemans sur les compensations wallonnes pour le soutien du gouvernement fédéral à KBC;
- interpellation de Koen Bultinck sur la pension complémentaire des fonctionnaires contractuels;
- interpellation de Koen Bultinck sur le plan de relance de la profession d'infirmier;

- interpellation de Filip De Man sur l'asile et l'immigration: les instructions relatives à la nouvelle opération de régularisation d'illégaux;
- interpellations de Filip De Man sur la dotation de la police fédérale et sur le malaise au sommet de la police fédérale;
- interpellations de Hagen Goyvaerts sur la vente de Fortis à BNP Paribas et sur le prêt accordé par la Société fédérale de participations à Fortis Holding;
- interpellations de Hagen Goyvaerts sur la crise bancaire et sur la liquidation de certaines banques au profit de la France;
- interpellations de Bart Laeremans sur les projets de réforme du département de la Justice;
- interpellation de Bart Laeremans sur les dissensions au sein du gouvernement en ce qui concerne l'énergie nucléaire;
- interpellation de Jan Mortelmans sur la loi instaurant une procédure accélérée de naturalisation en général et le traitement des dossiers de naturalisation par les parquets en particulier;
- interpellation de Bert Schoofs sur la situation dans les prisons et les signaux d'alarme lancés par les agents pénitentiaires en ce qui concerne une révolte imminente;
- interpellation de Bert Schoofs sur les insuffisances de la politique de justice en ce qui concerne la répression et le traitement des délinquants sexuels;
- interpellation de Bruno Stevenhuydens sur les problèmes d'extradition avec les Pays-Bas;
- interpellation de Francis Van den Eynde sur la désignation de la Gantoise Anne Martens comme commissaire d'arrondissement en Flandre occidentale et sa candidature éventuelle aux élections européennes.

LE VLAAMS BELANG EN CHIFFRES

- Propositions de lois et de résolution, motions, amendements	: 136
- Interpellations	: 60
- Interventions, explications de vote	: 229
- Questions orales	: 658
- Questions écrites	: 1.129

7.6. SOCIALISTISCHE PARTIJ ANDERS (SP.A) 14 MEMBRES

Cette année, l'actualité politique a été largement marquée par la crise financière et économique. Les problèmes bancaires consécutifs à cette crise ont conduit à la chute du gouvernement fédéral à la fin 2008 et à l'installation d'une nouvelle équipe gouvernementale, composée certes des mêmes partenaires. Continuant à jouer son rôle d'opposition, le sp.a a souligné, dans le cadre de son activité, le manque de portée et d'efficacité dont la majorité a fait preuve dans l'approche de la crise.

- L'approche de la crise financière

Les actions menées par le gouvernement à la suite de la crise financière ont débouché sur deux initiatives parlementaires. D'une part, il a été institué une commission d'enquête chargée d'examiner si le respect de la Constitution, en particulier le principe de la séparation des pouvoirs, et des lois a été observé dans le cadre des procédures judiciaires entamées à l'encontre de la sa FORTIS. D'autre part, il a été institué une

commission spéciale chargée d'examiner les causes, l'approche et les conséquences de la crise financière et bancaire en Belgique.

- La commission d'enquête "séparation des pouvoirs"

La commission d'enquête dite Fortis a été lancée le 16 janvier 2009. Renaat Landuyt a été désigné premier rapporteur en plus de deux membres de la majorité. La commission d'enquête était chargée d'examiner l'éventuelle violation de la séparation des pouvoirs dans le cadre du dossier Fortis. C'est en posant des questions fouillées que Renaat Landuyt a pu, avec J.-M. Nollet d'Ecolo, faire éclater en partie la vérité concernant l'immixtion du gouvernement dans la décision Fortis. Ils ont fini par obtenir un relevé de dizaines de contacts étranges entre des magistrats et de proches collaborateurs de différents ministres. Cela a débouché sur un rapport du sp.a et d'Ecolo démontrant clairement la responsabilité du Premier ministre, du ministre de la Justice et du ministre des Finances. Si la majorité n'était pas parvenue à faire obstacle à cette commission d'enquête, elle a cependant empêché que l'on en tire des conclusions claires. Après la clôture de l'enquête pénale sur la violation du secret professionnel dans le dossier Fortis, le débat passionné sur la poursuite d'une enquête sur la séparation des pouvoirs se réinvitera inéluctablement à l'agenda politique.

- La commission spéciale "crise financière et bancaire"

Nos parlementaires ont déploré que la commission spéciale n'ait pas le statut de commission d'enquête. De ce fait, les personnages-clés qui ont joué un rôle dans les événements de l'automne 2008 n'ont pu être interrogés sous serment.

Malgré cette limitation des pouvoirs de la commission spéciale, les travaux basés sur l'input des experts ont débouché sur de bonnes conclusions et recommandations. Les principales recommandations que le sp.a avait formulées antérieurement dans son propre plan pour les banques, ont été intégrées dans les recommandations à l'intention du gouvernement. Elles ont été approuvées à une large majorité en séance plénière.

Les experts de la commission spéciale ont constaté des déficiences ou au moins des négligences graves dans le chef des groupes financiers belges concernés.

Sur la base de ces constatations, la commission a notamment préconisé ce qui suit:

- une réforme en profondeur de la surveillance du secteur financier;
- des règles plus strictes en matière de capitaux et un meilleur contrôle des banques;
- une scission entre les banques de dépôt et les banques commerciales:
 - il faut introduire pour les clients une forme transparente de service bancaire classique indépendamment des institutions financières spéciales;
 - les banques de dépôt ne peuvent pas être cotées en Bourse;
- la protection du consommateur bancaire doit être améliorée de manière drastique, notamment par un meilleur contrôle et une meilleure transparence

des produits bancaires;

- il faut rendre la gratification des topmanagers moins tributaire des primes à court terme et dès lors effectuer un suivi des mesures proposées par le groupe Lamfalussy:
 - interdiction des bonus pour les prestations à court terme telles que le cours d'une action de référence, le chiffre d'affaires ou la taille de l'entreprise;
 - lier la rémunération variable aux objectifs à long terme;
- faire preuve de transparence en ce qui concerne les primes de recrutement et les indemnités de départ et limiter et contrôler strictement ces indemnités.

À plusieurs reprises, nos parlementaires ont fait observer que le gouvernement fédéral ne prenait guère d'initiatives politiques pour mettre les recommandations en pratique. Ils ont en particulier stigmatisé régulièrement le fait que le gouvernement ne s'attaquait pas de manière efficace au problème des salaires et des systèmes de bonus des top managers. Le sp.a a déposé une série de propositions de loi visant à imposer aux entreprises une transparence complète sur chaque aspect de leur politique de rémunération et pour mettre fin aux dérapages actuels. La proposition de notre groupe de porter la protection légale de l'épargne des 20 000 euros en vigueur à 100 000 euros n'a été reprise que péniblement par la majorité.

- Budget et finances

Le dérapage complet des finances publiques en 2008 et dans le budget de 2009 a été au centre de l'attention de la commission des Finances et du Budget. Le président du groupe, Peter Vanvelthoven, a démontré, sur la base des chiffres budgétaires, que, dans ses budgets, le gouvernement fédéral surestime considérablement et systématiquement les recettes, tout en sous-estimant les dépenses. Cette dynamique a entraîné inévitablement des déficits budgétaires, dont l'ampleur égale entre-temps celle des déficits du début des années nonante. Ses interventions en commission en faveur de contrôles et de corrections budgétaires plus fréquents et plus corrects ont été ignorées par les représentants du gouvernement.

De même, en ce qui concerne le fonctionnement bancal du SPF Finances, nos parlementaires ont mis presque hebdomadairement le doigt sur la plaie. Par le biais de questions et d'interpellations, Dirk Van der Maelen a cloué au pilori la politique désastreuse en matière d'informatisation et de personnel au SPF Finances, la perception lacunaire des impôts et la lutte totalement inefficace contre la fraude fiscale. Une série d'initiatives législatives ont par ailleurs été prises en vue d'élaborer une fiscalité plus honnête, de lutter de manière efficace et effective contre la fraude fiscale et d'accroître l'orientation "client" du fisc. Une seule proposition de loi déposée par notre groupe de l'opposition a été reprise par le gouvernement. Celle-ci a permis de porter l'exonération fiscale de l'indemnité vélo à 0,20 euro par kilomètre à partir de l'exercice d'imposition 2010. Cette exonération sera ensuite indexée. Dorénavant, le vélo d'entreprise sera par ailleurs exonéré d'impôts.

- La commission d'enquête parlementaire chargée de l'examen des grands dossiers de fraude fiscale

La commission d'enquête parlementaire chargée de l'examen des grands dossiers de fraude fiscale a été instituée le 10 avril 2008. Cette commission devait examiner pourquoi tant de grandes affaires de fraude se prescrivent et a étudié trois grands types de dossiers. La commission parlementaire a entendu au total 71 témoins: magistrats du parquet, fiscalistes, professeurs, etc. Le 14 mai 2009, la Chambre a adopté le rapport de la commission d'enquête et ses 108 recommandations. L'unanimité au sein de la commission d'enquête était grande, chacun se rendant compte qu'une réforme en profondeur de la lutte contre la fraude s'impose. Le premier vice-président de la commission d'enquête, Dirk Van der Maelen, est satisfait du travail accompli. Presque toutes les mesures que le parlementaire sp.a a proposées ont été reprises sous la forme de recommandations dans le rapport de la commission d'enquête. Pour éviter que ses recommandations restent lettre morte, la commission d'enquête a recommandé de créer un comité F et d'associer la Cour des comptes. Ces deux organes doivent veiller à ce que les recommandations soient effectivement mises en œuvre.

- Énergie

Les mutations observées sur le marché belge de l'énergie continuent à soulever d'importantes questions auxquelles la politique du gouvernement, lente et essentiellement passive, ne répond que très partiellement. Nous estimons que la libéralisation d'un marché dominé par un seul grand opérateur nécessite une politique d'accompagnement qui préserve les intérêts des consommateurs et des opérateurs concurrents présents sur le marché. Une multitude de rapports établis en Belgique et à l'étranger indiquent que ce n'est pas le cas aujourd'hui et que les consommateurs belges -entreprises et ménages- paient leur énergie plus cher qu'à l'étranger sans la moindre raison objective. C'est notamment grâce à l'insistance de notre groupe que des auditions ont été organisées à ce propos avec, notamment, le régulateur énergétique (CREG), le Bureau du plan et la BNB, des intercommunales de distribution et une multitude d'experts. Le sp.a a même déposé des propositions de loi en faveur de la dissociation des structures de propriété (visant à éviter que les producteurs d'énergie puissent détenir des participations de contrôle dans l'infrastructure du transport du gaz naturel en Belgique), en matière de "gouvernance" (en faveur de structures de décision transparentes qui évitent les conflits d'intérêts) et concernant les prix maximums pouvant être appliqués par les opérateurs dominants du marché.

- Défense

Le débat -ou plutôt l'absence de débat- qui a le plus marqué les esprits concerne la mission de la Belgique en Afghanistan. Lors de chaque visite du ministre de la Défense en commission, les parlementaires n'ont eu d'autre choix que de prendre acte des décisions adoptées. Il n'a pas été possible d'avoir un débat ouvert. Les incidents survenus entre des soldats belges et les talibans ont été portés à la connaissance des parlementaires par les médias (étrangers) et, même à ce sujet, le ministre a refusé de s'exprimer en commission. Seuls quelques parlementaires ont obtenu, à huis clos, en commission des opérations à l'étranger, un complément d'informations à ce sujet. Ce manque total de transparence n'est pas digne d'une démocratie. C'est notamment sous la pression du sp.a que le ministre de la Défense a légèrement assoupli sa politique du secret. Depuis lors, la Défense signale les incidents impliquant des militaires belges à l'étranger. Enfin, le sp.a a proposé une modification de la

Constitution qui tend à ce que le Parlement doive dorénavant approuver la participation de la Belgique à des missions à l'étranger ou son renforcement.

**7.7. ÉCOLOGISTES CONFÉDÉRÉS POUR L'ORGANISATION DE LUTTES ORIGINALES -
GROEN! (ECOLO-GROEN!)
12 MEMBRES**

COMPOSITION

Présidente: Muriel Gerkens

Ecolo-Groen! est le groupe commun de 8 députés Ecolo et de 4 députés Groen!

Avec le soutien de collaborateurs universitaires et administratifs, le groupe Ecolo-Groen! a travaillé sur un grand nombre de dossiers dans le cadre des deux fonctions parlementaires, à savoir:

- des initiatives législatives, en rédigeant des propositions de loi et de résolution;
- le contrôle parlementaire, en interpellant et questionnant les membres du gouvernement.

Le groupe des écologistes fait actuellement partie de l'opposition démocratique au Parlement fédéral.

Parmi les sujets marquants de l'année 2008-2009, nous pouvons sélectionner:

Dans le domaine de la régulation financière, c'est sur base d'une proposition d'Ecolo-Groen! (52K0034) que la commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les grands dossiers de fraude fiscale a été installée. Elle a abouti à des recommandations fermes pour la lutte contre la grande fraude fiscale. Ecolo-Groen! a également déposé une proposition de loi (52K1474) qui s'attaque, par voie fiscale, aux parachutes dorés outranciers. Les députés et sénateurs d'Ecolo et Groen ont été très actifs au sein de la commission d'enquête "Fortisgate" ainsi que dans la commission spéciale du suivi de la crise financière. Leurs propositions ont largement orienté les recommandations finales de ces commissions.

En matières sociales, le groupe Ecolo-Groen! se réjouit que le travail continue autour de leur proposition qui vise à porter le niveau du revenu d'intégration ainsi que les autres revenus de remplacement au-dessus du seuil de pauvreté (52K0051). La Cour des comptes a évalué le coût de la proposition à 1,2 milliard. Cette proposition est le prolongement du chantier que les écologistes ont entamé avec les associations de lutte contre la pauvreté. Ils sont également intervenus de nombreuses fois sur les dérives des titres-services et sur le dossier des pensions.

Le dossier du marché énergétique a fait l'objet d'un suivi intensif. Les Verts se sont battus pour faire adopter leur proposition de loi (52K0991) qui taxe les superbénéficiaires des centrales nucléaires. Cette taxation devant se réaliser sans prolonger la vie des centrales nucléaires bien sûr. Le groupe des verts a déposé et défendu de nombreuses propositions, amendements, textes alternatifs à ceux du ministre de l'Énergie - afin de renforcer le pouvoir et l'indépendance du régulateur et d'encadrer son action par des règles et des critères mais aussi afin d'aboutir à des factures énergétiques standardisées et transparentes (52K1244) permettant aux consommateurs de mieux comparer les conditions des différents fournisseurs. Ils se

sont opposés au projet de loi du ministre qui augmentait les tarifs de transit et de transport de gaz. Sur tous ces aspects, la Belgique s'est depuis, fait condamner par la Commission européenne.

Ecolo-Groen! a déposé une proposition de Loi-climat (52K1388) en collaboration avec les associations qui avaient lancé un appel dans ce sens. Leur proposition de résolution pour la prévention contre les ondes électromagnétiques (52K0405) a été adoptée. Ils ont également introduit une proposition de loi limitant et encadrant la vente des pesticides et biocides aux particuliers et une résolution sur le soutien à l'agriculture biologique.

Dans le domaine de la santé, Ecolo-Groen! a organisé plusieurs auditions au Parlement et déposé plusieurs propositions de loi pour faire respecter la législation sur le travail vis-à-vis des candidats stagiaires médecins spécialistes, pour développer les soins à domicile à destination des enfants gravement malades et pour améliorer les soins et services en pédopsychiatrie. Ces dernières propositions ont été adoptées. Ils ont proposé d'améliorer et généraliser le modèle kiwi afin de diminuer et de mieux réguler le prix des médicaments.

Enfin, les Verts ont déposé des textes après avoir organisé une journée d'étude sur la fibromyalgie et plusieurs colloques sur le cancer, sur la qualité alimentaire et sur le numerus clausus.

Sur le dossier asile-migration, les écologistes ont interpellé presque chaque semaine le Premier ministre et les ministres compétents sur l'incapacité du gouvernement à adopter la circulaire promise contenant les critères objectifs de régularisation. Leurs interpellations ont abouti à des audits réalisés via les médiateurs fédéraux dans les centres fermés et dans les centres ouverts. Ces audits seront examinés en octobre au Parlement. Ils ont effectué de multiples visites sur le terrain et participé aux manifestations de soutien aux sans papiers.

Dans les dossiers d'infrastructure, les députés Ecolo-Groen! ont suivi de près les différentes propositions autour de l'aéroport de Zaventem, le contrat de gestion SNCB (sécurité des usagers, l'accessibilité des gares, les horaires, le maintien des gares...) et le contrat de gestion de La Poste (surtout sur la fermeture des bureaux). Les Verts ont obtenu des auditions sur le fret ferroviaire et ont organisé un colloque sur la sécurité routière. Le groupe a déposé une proposition de loi pour augmenter l'avantage fiscal pour les déplacements à vélo.

Dans le domaine des affaires étrangères, les députés verts ont systématiquement interpellé le ministre de la Défense sur l'opération militaire en Afghanistan. Le groupe a fait adopter une résolution sur la crise alimentaire dans le monde. Il a également déposé des résolutions sur la Birmanie, sur le Moyen-Orient, sur le Congo, et sur les droits de l'homme en Chine.

Le groupe Ecolo-Groen! a obtenu l'évaluation de la loi-terrorisme par la commission Intérieur. En droit de la famille, il a fait aboutir une loi objectivant le calcul des créances alimentaires grâce à un travail collectif sur base de leur proposition de loi (52K0711).

Dans les débats communautaires, le groupe Ecolo-Groen!, comme seul groupe bilingue du Parlement fédéral, a continué à appeler au dialogue et à la concertation. Le groupe a répété sa demande d'une circonscription fédérale et un pacte institutionnel large.

Bien que dans l'opposition, le groupe a également participé aux travaux législatifs en soutenant certains projets de la majorité tout en apportant des pistes visant à améliorer les rares projets du gouvernement.

Cet aperçu des travaux réalisés montre que le groupe Ecolo-Groen! participe à tous les débats et essaie de proposer des solutions aux préoccupations des citoyens d'une manière créative via une opposition utile, constructive et propositionnelle.

Suite à la constitution des gouvernements régionaux, le groupe a désigné Muriel Gerkens comme chef de groupe. Sa présidence de la commission Santé publique, qui s'est faite remarquer par son dynamisme et son agenda extensif, sera reprise par Thérèse Snoy.

7.8. CENTRE DÉMOCRATE HUMANISTE (CDH) 10 MEMBRES

COMPOSITION

Depuis les dernières élections législatives du 10 juin 2007, le groupe cdH de la Chambre s'est renforcé passant de 7 à 10 députés. Depuis 2004, le cdH exerçait déjà des responsabilités ministérielles dans les Régions wallonne et bruxelloise ainsi qu'à la Communauté française. Vu l'augmentation de sa représentativité, tant à la Chambre qu'au Sénat, le cdH a été amené à participer aux négociations qui ont abouti à la formation des gouvernements fédéraux Verhofstadt III, Leterme et enfin Van Rompuy et donc à la présence de notre groupe au sein d'une large majorité parlementaire.

Les désignations de Mme Joëlle Milquet (députée, réélue en 2007) en qualité de Vice-première ministre, ministre de l'Emploi et de l'Égalité des Chances et de M. Melchior Wathelet comme secrétaire d'État au Budget et à la Politique des familles ont également entraîné certains changements dans la composition de notre groupe. Au total, quatre nouveaux députés sont venus renforcer nos rangs. Il s'agit de Georges Dallemagne (Bruxelles), Joseph George (Liège), Isabelle Tasiaux (en remplacement de Maxime Prévot élu au Parlement Wallon le 7 juin dernier - Namur) et de Marie-Martine Schyns (Liège). Les autres députés étaient déjà élus sous la ou les précédente(s) législature(s). Il s'agit de M. Josy Arens (Luxembourg), Christian Brotcorne (Hainaut), David Lavaux (Hainaut), Clotilde Nyssens (Bruxelles), Brigitte Wiaux (Brabant Wallon) et de Catherine Fonck (Hainaut) qui revient au Parlement fédéral après avoir exercé durant cinq ans la fonction de ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé en Communauté française. Quant à la responsabilité de président de groupe, elle est exercée, depuis le 21 mars 2008, par M. Christian Brotcorne qui a succédé ainsi à M. Melchior Wathelet, qui avait été élu à cette fonction en septembre 2004.

Soucieux de mener une politique active et cohérente, nous nous sommes regroupés au sein d'une seule et même équipe "Chambre et Sénat". Les députés, sénateurs et collaborateurs des deux groupes travaillent de concert, au mieux des capacités et des centres d'intérêt de chacun. Ce travail est coordonné lors d'une réunion commune qui se tient tous les jeudis à 13 h 00, avant les séances plénières de la Chambre et du Sénat.

La coordination du travail des collaborateurs chargés de la préparation et du suivi du travail parlementaire (rédaction de notes, de propositions, d'amendements, de questions...) ainsi que l'aide au président pour les missions de gestion journalière est assurée par M. Christian Radermecker qui, depuis septembre 2004, exerce la fonction de secrétaire politique de nos groupes de la Chambre et du Sénat.

LE TRAVAIL DU GROUPE

Depuis le début de la législature, les parlementaires cdH se sont montrés particulièrement actifs tant en matière législative qu'en matière de contrôle de la politique gouvernementale. Le groupe cdH se veut être une force de proposition, un outil de contrôle de l'action gouvernementale, un vecteur de l'expression citoyenne ainsi qu'un lieu de rencontre et de réflexion sur l'ensemble des enjeux qui relèvent de la compétence du pouvoir fédéral.

- Force de proposition

L'organisation de notre groupe a permis au cdH de rester leader en matière d'initiatives parlementaires, en particulier sur le plan du travail législatif. Nous avons en effet déposé, depuis le début de cette législature, plus de 200 propositions et résolutions à la Chambre des représentants. Celles déposées dans le cadre de la session 2008-2009 sont reprises dans le chapitre 2 du présent rapport.

Ceci démontre, si besoin était, l'esprit créatif et la capacité des élus cdH à porter notre programme politique ainsi que les préoccupations des citoyens et à les traduire en propositions concrètes. Nous sommes également présents dans l'ensemble des débats menés au niveau fédéral où nous menons une politique à la fois volontariste et constructive.

- Outil de contrôle

Que ce soit dans l'opposition ou, comme aujourd'hui, dans le cadre d'une majorité gouvernementale, le groupe cdH est particulièrement attentif au contrôle de l'action du gouvernement. Ce contrôle, nous l'assurons notamment en interrogeant les ministres sur les politiques menées et sur la gestion de leur département.

Sur la session 2008-2009, près de 600 questions ou interpellations qui ont été adressées par les membres de notre groupe aux différents membres du gouvernement (204 questions écrites, 44 questions d'actualité en séance plénière et 334 questions orales posées en commission). Parmi les sujets ayant fait l'objet de multiples questions: les menaces d'attaques terroristes qui planent sur la Belgique, la surpopulation carcérale et les peines alternatives, la pérennisation et le développement des titres-services, le fonctionnement des entreprises publiques (SNCB, Belgacom, La Poste...), les nuisances occasionnées par le trafic aérien de Bruxelles-National, les relations de la Belgique avec le Congo, le manque d'effectifs policiers, les conditions de régularisation des sans-papiers et l'enfermement de mineurs en centres fermés, les discriminations linguistiques...

A noter que les parlementaires du cdH ont toujours aussi été très attentifs au respect de la loyauté fédérale entre les différents gouvernements de notre pays.

Au niveau du respect de ses engagements par le gouvernement, le groupe cdH n'a pas manqué de l'interpeller régulièrement sur ses principaux objectifs.

La fonction de contrôle exercée par l'opposition démocratique au Parlement est essentielle dans la mesure où elle est garante du bon fonctionnement de notre Etat. Rien que lors de l'examen de la dernière loi-programme et de la loi portant des dispositions diverses, les membres de notre groupe ont relevé à de nombreuses reprises les difficultés, voire les erreurs, survenues lors de la rédaction de certaines

parties de ces textes. A cet égard, le groupe cdH s'est régulièrement appuyé sur les avis rendus par le Conseil d'Etat à propos des différentes législations proposées.

Certes, nous avons dénoncé les manquements qui subsistent nonobstant la mise en place, après de longs tumultes, du gouvernement Van Rompuy auquel le cdH est partie prenante. Mais nous avons également souligné ce qui marche.

La situation économique suppose une extrême vigilance de la part du gouvernement : maîtriser les dépenses publiques pour ne pas creuser les déficits, renforcer les politiques de relance pour protéger l'emploi, mais aussi trouver de nouvelles recettes qui ne grèvent pas de façon trop importante le pouvoir d'achat des citoyens. Dans ce contexte, le cdH a posé le double objectif des 2 R, comme rigueur et relance. Nous ne voulions ni d'un laxisme budgétaire irresponsable ni d'une austérité myope mais d'une rigueur équilibrée. Il était, par conséquent indispensable, au-delà des mesures de rigueur nécessaires, de prendre des mesures de politiques d'avenir nouvelles, à la fois pour passer la crise en protégeant l'emploi et les plus faibles et pour préparer la société de l'après crise en soutenant la relance et la formation.

Il convient de poursuivre et de renforcer encore cette politique. Les députés du groupe cdH n'ont pas manqué de le rappeler.

En tout état de cause, les membres du groupe cdH de la Chambre veillent à ce que le Gouvernement respecte ses engagements à l'égard des belges et les mette en œuvre dans le respect de l'intérêt général. Le cdH veut un gouvernement qui réussit et aboutit dans ses projets. Par rapport aux enjeux essentiels que sont (et seront) notamment les débats sur la sécurité, sur l'emploi, les carrières, le financement de la sécurité sociale et l'équilibre budgétaire, nous n'avons cessé d'avoir une attitude constructive.

- Vecteur de l'expression citoyenne

Le Parlement est, par excellence, le lieu de l'expression démocratique. Cette expression ne peut avoir de sens que si elle est le reflet des préoccupations quotidiennes des citoyens.

Tous les jours, les membres de notre groupe interrogent ou interpellent les ministres en relayant de cette façon les préoccupations des citoyens. Des questions relatives à l'emploi, aux pensions, à la fiscalité, des questions relatives à l'organisation de nos services de sécurité face aux différentes catastrophes ou menaces auxquelles notre pays doit faire face, de nombreuses interrogations aussi sur les difficultés rencontrées par les citoyens par rapport à la complexité des réglementations fédérales ou à leurs applications par eux-mêmes ou les administrations. Par ces interpellations, nous incitons les ministres à la vigilance et nous formons une courroie de transmission indispensable des préoccupations citoyennes.

A ce niveau, le dossier des vols d'avions au dessus de Bruxelles et de sa périphérie a occupé une place importante. Le groupe cdH n'a eu de cesse, par la voix des députés C. Nyssens, G. Dallemagne et David Lavaux, d'interroger le Premier Ministre ainsi que le secrétaire d'Etat à la Mobilité quant au respect des décisions judiciaires prononcées suite à la mise en œuvre du plan de dispersions des vols à l'aéroport de Bruxelles-National. Le cdH veut une reprise en main de ce dossier afin d'aboutir à une solution qui tienne d'avantage compte de la santé et de la sécurité des personnes survolées, en particulier celles qui habitent dans des zones à forte densité de population.

A côté de ce dossier, le groupe cdH a aussi été actif dans le cadre de la défense des droits des francophones. Nous avons rappelé la nécessité pour les francophones,

parallèlement à leur ouverture et bonne volonté, de rester fermes, unis et cohérents dans leur stratégie. Si une réforme doit certes se négocier sérieusement et aboutir, cela ne peut se faire au mépris de certains principes fondamentaux tels que la non remise en cause de la solidarité interpersonnelle notamment de la sécurité sociale, l'absence de concurrence fiscale importante entre Régions, le financement adéquat des compétences transférées et la défense des droits des francophones autour et dans Bruxelles.

Par ailleurs, ainsi qu'il l'a rappelé dans plusieurs débats au Parlement, le groupe cdH estime que le dialogue institutionnel doit être organisé en impliquant sur un même pied d'égalité tous les niveaux de pouvoir et notamment l'État fédéral, les trois Régions et les trois Communautés.

Enfin, le groupe cdH, et plus particulièrement le député Josy Arens, a fait preuve de beaucoup de vigilance pour relayer les préoccupations des populations habitant dans les zones rurales dans les politiques de mobilité, de sécurité et de santé ainsi que celles des populations frontalières.

- Lieu de rencontre et de réflexion

Comme force de réflexion, le groupe cdH se veut aussi un lieu de rencontre des initiatives et des idées. Chaque semaine, les députés rencontrent des citoyens et des organisations qui leur font part de leurs souhaits et préoccupations. Les organisations sociales de notre pays sont consultées régulièrement afin de connaître leurs réactions par rapport à telle ou telle initiative ou tout simplement pour nous faire part des dossiers qu'elles souhaiteraient voir aboutir. Il nous est impossible ici de faire état des multiples rencontres organisées avec des personnalités susceptibles de nous apporter un éclairage ou une expertise sur les dossiers en cours de discussion à la Chambre. Ces rencontres, organisées à l'initiative des parlementaires ou de leurs collaborateurs, sont pour nous l'occasion d'élargir ou de compléter notre information et notre réflexion sur tous les sujets qui relèvent de la compétence du pouvoir fédéral.

Par ailleurs, le groupe cdH de la Chambre, en collaboration avec le groupe cdH du Sénat, a organisé deux moments importants qui témoignent de sa volonté d'une part de consulter avant de proposer et, d'autre part, de rencontrer les besoins des gens.

7.9 NIEUW VLAAMSE ALLIANTIE (N-VA) 7 MEMBRES

Pour le groupe N-VA à la Chambre des représentants, l'année parlementaire 2008-2009 a été mouvementée. Au début de l'année, il n'y avait même pas encore de groupe N-VA. À ce moment-là, les députés N-VA faisaient partie du groupe commun CD&V/N-VA. Toutefois, le 21 septembre, la N-VA réunie en congrès a décidé de retirer la confiance qu'elle avait placée jusque-là dans le gouvernement fédéral, après quoi le CD&V a rompu le cartel qui le liait à la N-VA. À partir de ce moment-là, la N-VA a constitué un groupe distinct au sein de la Chambre des représentants.

L'année parlementaire a été caractérisée, d'une part, par la crise financière, économique et bancaire, et d'autre part par l'incapacité du gouvernement fédéral à y réagir énergiquement. Lorsque la crise bancaire a éclaté, Jan Jambon a plaidé immédiatement en faveur de la création d'une commission parlementaire d'enquête chargée d'étudier ce dossier à fond. Le CD&V et l'Open Vld, partis flamands participant au gouvernement fédéral, s'y sont cependant opposés, se retranchant derrière l'idée

de créer plutôt une commission spéciale. À la suite de multiples auditions d'experts et d'administrateurs de banques, Jan Jambon a proposé un plan de réforme à la fois global et concret. En raison, entre autres, de la crise économique et financière, le budget a déraillé. Du fait que le gouvernement n'a cessé de fonder son action sur des chiffres de croissance dépassés, le déficit budgétaire n'a cessé de croître. Jan Jambon a amendé le budget fédéral dans le but de supprimer de nombreuses dépenses effectuées au mépris de la répartition de compétences. Une mesure allant dans ce sens aurait permis d'économiser à peu près un milliard d'euros par an. En outre, Jan Jambon a déposé une proposition de loi tendant à réduire à 30 jours le délai pour les paiements à effectuer par l'État. Alors que la crise économique bat son plein, les dotations royales sont liées à l'indice des prix à la consommation, ce qui implique, pour les membres de la famille royale, une augmentation de plus de 6 % de leurs plantureuses dotations. Jan Jambon a déposé sans tarder des propositions de loi tendant à lier ces dotations à l'indice santé, à réduire, après un délai transitoire de 5 ans, le nombre de ces dotations et à les ramener au niveau des émoluments d'un ministre.

Ben Weyts n'est arrivé à la Chambre que le 31 décembre 2008, succédant au premier ministre Herman Van Rompuy. Ce député de Beersel s'est vite révélé être un membre très travailleur de l'opposition ainsi qu'un avaleur de dossiers. Mais c'est surtout le dossier BHV qui a suscité l'intérêt de Ben Weyts. Il a en effet mis tout en œuvre pour convaincre ses collègues de voter sans délai les propositions de loi portant scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde et de ne pas se laisser bloquer par les conflits d'intérêts soulevés par les francophones. Ben Weyts a même saisi la Cour constitutionnelle, lui demandant d'annuler ces "procédures malhonnêtes". Ben Weyts s'est en outre soucié de veiller à une organisation correcte des élections. C'est ainsi qu'il a fait savoir que lors des élections fédérales de 2007, plus de 7 500 électeurs belges résidant à l'étranger n'avaient pu émettre leur suffrage. Et lors des dernières élections européennes, 419 Belges de l'étranger seulement (0,2 %) se sont fait enregistrer comme électeurs belges parce que personne ne les avait informés qu'ils pouvaient voter. Ben Weyts a de plus déposé une proposition de loi tendant à étendre le droit de vote à l'étranger aux élections pour les parlements des entités fédérées, et ce "dans un sens favorable aux Flamands". Lorsque le dernier scrutin européen a été validé, Ben Weyts a dénoncé l'inconstitutionnalité de ce scrutin étant donné qu'il s'était déroulé avec une circonscription électorale inconstitutionnelle. Ben Weyts a également plaidé en faveur d'une fonction publique efficace. Il a fustigé l'augmentation du nombre de policiers, essentiellement en Wallonie (où il y a déjà 17 % d'agents en plus qu'en Flandre) et il a révélé que le gouvernement fédéral se faisait conseiller par pas moins de 600 conseils et commissions de toutes sortes. Ces conseils et commissions comptent ensemble quelque 12 000 membres et coûtent annuellement au contribuable au bas mot 2,5 millions d'euros. Le comble, c'est que les ministres ignorent parfois leur existence...

Sarah Smeyers a été l'initiatrice de la suppression d'une deuxième séance lors des ventes publiques. Elle a examiné la possibilité d'organiser les ventes publiques plus efficacement, plus rapidement et de façon moins onéreuse, et ce tant pour le notaire que pour le vendeur ou l'acheteur. Son travail a été couronné de succès! Il a en effet représenté un parfait exemple de simplification administrative sur le plan pratique. En outre, Sarah Smeyers a fustigé le mauvais fonctionnement du Service des créances alimentaires, service chargé d'avancer les arriérés de pensions alimentaires, ce mauvais fonctionnement étant caractérisé par des pesanteurs administratives, un coût élevé, le manque de notoriété du service, etc. Mais le point culminant du travail parlementaire de Sarah Smeyers a été la proposition de loi qu'elle a déposée afin d'instaurer une interdiction de fumer généralisée dans l'horeca. Ou plutôt ça aurait dû l'être car sous la pression des partis présents au gouvernement, une interdiction de

fumer unilatérale n'a pu voir le jour. Au lieu de cela, c'est une réglementation caractérisée par de nombreuses zones grises et de nombreuses discriminations qui a été instaurée. Et juste avant que l'année parlementaire n'arrive à son terme, Sarah Smeyers a exprimé l'espoir que le travail des étudiants soit enfin simplifié. Mais hélas, cet espoir a été vain. Néanmoins, Sarah Smeyers persiste à préconiser que les étudiants puissent travailler 50 jours sur l'ensemble de l'année, et cela à un tarif social favorable. Elle continue aussi à prôner un système transparent dans lequel employeurs et étudiants sauraient clairement combien de jours tel étudiant a déjà travaillé.

Flor Van Noppen a quant à lui fustigé la libéralisation imparfaite de notre marché de l'électricité. Les monopoles prospèrent toujours et 90 % de notre secteur énergétique ont été entre-temps bradés à la France. Il ne faut donc pas s'étonner que notre énergie compte parmi les plus chères de toute l'Europe. Flor Van Noppen a tenté d'y remédier en prenant diverses initiatives législatives dont les principales ont été les propositions de loi tendant à limiter à 45 % la part de marché des entreprises énergétiques, tendant à parvenir à un dégroupage complet de la gestion du réseau et tendant à revenir sur la sortie du nucléaire. La seule proposition qui ait été réellement traitée est celle concernant le dégroupage. Jusqu'il y a peu, les entreprises énergétiques pouvaient encore conserver de gros intérêts dans la gestion du réseau (transport du gaz et de l'électricité). Toutefois, la Commission européenne estime que la gestion des infrastructures devrait être complètement indépendante des grands acteurs du marché de l'énergie. Dans le cas contraire, ces entreprises seraient susceptibles d'entraver l'entrée de nouveaux acteurs et de faire obstacle à la libre concurrence. Dans la proposition Van Noppen, les entreprises énergétiques devraient réduire leur participation à 0 %. Mais le gouvernement s'est contenté d'un démantèlement de 24,99 % maximum, ce qui représente à la fois un pas dans la bonne direction et une occasion manquée. Il est temps de remédier à nos prix excessifs en matière d'énergie.

Notre député de Lommel, Peter Luykx, a connu une année parlementaire extrêmement agitée. En tant que suppléant de Jo Vandeurzen, il a dû quitter la Chambre après la chute du gouvernement Leterme I^{er} avant de faire sa réapparition à la Chambre après le départ de Jo Vandeurzen pour le gouvernement flamand. Peter Luykx a donc connu une période d'interruption dans ses activités. À la suite de la grève de la SNCB au mois d'octobre, il a déposé une proposition de loi tendant à garantir un service minimum aux entreprises prestataires de services publics ou remplissant des missions d'intérêt général. Les troubles sociaux à La Poste ou à la SNCB sont de nature à paralyser toute l'économie. Le droit de grève est un droit fondamental mais les entreprises financées par l'État ne peuvent permettre que l'économie soit prise en otage par des actions syndicales. Toutefois, quand la crise financière a vraiment éclaté, Peter Luykx a choisi de se concentrer sur un autre dossier, celui de la vie économique. En tant que chef d'entreprise, il sait par expérience à quelles difficultés ont été confrontés des entrepreneurs qui n'étaient pourtant pas moribonds, comme le fait de ne plus obtenir de crédits auprès des banques. Peter Luykx a donc incité le gouvernement à mettre en œuvre une politique stimulante sur le plan de l'octroi de crédits aux entreprises en utilisant à cette fin les sièges qu'il détient dans les conseils d'administration de Fortis, Dexia et KBC. Mais le gouvernement est resté sourd à ses exhortations dans ce domaine, de même qu'en ce qui concerne la nécessité de mener à bien la réforme de notre système économique en prenant des mesures concrètes et structurelles.

Nouveau venu dans le groupe N-VA, Patrick De Grootte a été chargé de s'occuper de la Défense. Patrick De Grootte a défendu l'idée que l'avenir de l'armée belge sera d'être un corps d'élite dégraissé et rapidement mobilisable, et non un corps remplissant une simple fonction protocolaire au Palais royal ou au sein de l'une ou l'autre

organisation humanitaire améliorée. Nos forces armées se doivent d'assumer pleinement leurs responsabilités dans le cadre de l'Union européenne.

Patrick De Grootte a fait l'éloge de notre action en Afghanistan. Les valeurs qu'y défendent nos militaires sont en réalité nos droits fondamentaux. Patrick De Grootte s'est dit surpris par l'attitude adoptée par certains partis politiques qui ont averti contre les dangers de la globalisation économique mais considèrent la défense des droits humains universels comme une guerre qui ne nous concerne que de très, très loin. Ayant à l'esprit la lutte pour l'émancipation du peuple flamand, Patrick De Grootte a cité Guillaume le Taciturne : "Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer." Patrick De Grootte a également pris farouchement la défense des droits sociaux de nos militaires. Sous la législature précédente, Patrick De Grootte avait déjà pris des initiatives légales afin de permettre aux militaires de souscrire des assurances solde restant dû. Mais Patrick De Grootte a aussi été scandalisé par une autre injustice criante: un candidat-recrue a été refusé par la Défense parce que sa guérison d'un cancer remontait à moins de cinq ans. On peut vaincre le cancer mais apparemment, on ne peut vaincre les préjugés. Les exploits de sportifs comme Lance Armstrong ou Maarten Van der Weyden prouvent que d'anciens cancéreux peuvent recouvrer leurs pleines capacités physiques.

Au cours de l'année parlementaire 2008-2009, Els De Rammelaere s'est essentiellement intéressée à la question des partenariats de complaisance. Les dispositions relatives au droit de séjour qui sont contenues dans la loi sur les étrangers sont les mêmes pour les partenaires qui ont conclu un contrat de vie commune que pour les personnes mariées, la seule différence étant qu'aucune sanction pénale n'est prévue pour les "contrats de vie commune de complaisance", ce qui ouvre la porte aux abus. En Belgique, l'officier de l'état-civil n'est en effet pas compétent pour effectuer un contrôle domiciliaire lors de la déclaration de cohabitation légale. Sur la base de la législation actuelle, il ne peut refuser la déclaration de cohabitation. À défaut de base légale, aucun permis de séjour n'est refusé sur la base d'un partenariat de complaisance. Aussi Els De Rammelaere a-t-elle demandé instamment au ministre de la Justice et à la Ministre de la Migration de prendre des mesures. Ces ministres ont reconnu tous les deux qu'un problème se pose sur ce plan mais ils se sont abstenus de prendre des mesures pour faire cesser les abus. C'est ce qui a amené

Els De Rammelaere à prendre elle-même une initiative en déposant une proposition de loi tendant à sanctionner le partenariat de complaisance au même titre que le mariage de complaisance. Non seulement sa proposition de loi précise quand il est question de "partenariat de complaisance" mais elle interdit ce type de partenariat et le rend punissable.

7.10. LIJST DEDECKER (LDD) 5 MEMBRES

Le groupe Liste Dedecker (LDD) de la Chambre est dirigé par le fondateur et président de la LDD, Jean Marie Dedecker. À la Chambre, la LDD se compose de 4 membres, sans compter le président: Martine De Maght, Ulla Werbrouck, remplacée par Paul Van Hie après les élections régionales de 2009, Robert Van de Velde et Dirk Vijnck. Au printemps 2009, les effectifs du groupe LDD ont été réduits provisoirement à 4 membres en raison du fait que le Député Vijnck a été débauché par l'Open Vld (qui lui a fait des promesses on ne peut plus sujettes à caution). Conséquence: le groupe LDD a failli descendre sous la barre des 5 membres et perdre ainsi, en application du Règlement de la Chambre, une partie importante de ses moyens, perte qui aurait amoindri considérablement la vigueur de son travail d'opposition. Ce sont d'ailleurs ces conséquences potentiellement désastreuses qui expliquent la démarche de l'Open Vld. Quand Dirk Vijnck a compris que son passage à l'Open Vld aurait de telles

répercussions à la fois pour la LDD et pour l'équilibre démocratique à la Chambre, il a fait marche arrière et sa volte-face a permis au groupe LDD de compter de nouveau 5 membres. Autre conséquence: le licenciement des collaborateurs universitaires qui avait déjà été signifié aux intéressés par les services de la Chambre a été annulé. À la suite de cette sombre affaire, le député Bart Somers de l'Open Vld a démissionné en tant que président de son parti.

Lors des élections régionales du 7 juin 2009, Ulla Werbrouck a été élue au Parlement flamand dans la circonscription électorale de Flandre occidentale. Elle a cédé sa place à la Chambre à Paul Van Hie qui avait été élu comme 1^{er} suppléant dans cette même circonscription lors du scrutin de 2007.

Au cours de la deuxième année de la législature, le groupe LDD de la Chambre a continué de collaborer étroitement avec la seule sénatrice élue de la LDD, Lieve Van Ermen. La LDD a en outre continué de faire appel au groupe de réflexion Cassandra dans le but d'actualiser son programme et d'apporter des réponses adéquates aux nouvelles évolutions sociales.

Le groupe LDD est aujourd'hui une équipe bien huilée de députés et de collaborateurs, tant universitaires que non universitaires, capable, sous la direction de son secrétaire de groupe, d'assurer jour après jour le suivi, et de procéder à l'évaluation, de l'action du gouvernement et du fonctionnement de ses services et de ses organismes. Les membres du groupe LDD se réunissent toutes les semaines pour mettre à jour l'agenda politique et préparer d'éventuelles actions parlementaires. Chaque jeudi, ils préparent soigneusement la séance plénière.

La Belgique a enfin un gouvernement mais c'est un gouvernement bric-à-brac.

La LDD n'a eu aucun mal à débusquer, dans le cadre de son rôle de parti d'opposition, les dysfonctionnements persistants du premier gouvernement Leterme et du gouvernement Van Rompuy. Toutefois, ces dysfonctionnements ont été éclipsés par la crise financière qui a touché non seulement la Belgique mais l'ensemble du monde occidental. Contrairement aux autres pays, la Belgique s'est dessaisie à l'occasion de cette crise d'une grande partie de son crédit et, surtout, de son pouvoir de décision. Il est apparu rapidement que les autorités de contrôle belges n'avaient absolument pas pris la mesure de cette crise et qu'elles n'avaient dès lors préparé aucun scénario qui aurait permis à la Belgique de surmonter cette crise du crédit. L'improvisation du gouvernement Leterme a finalement eu pour effet que la plus importante banque belge, Fortis, est tombée dans l'escarcelle d'un groupe bancaire français. Simultanément, des pans importants de notre marché énergétique sont partis à l'étranger, principalement en France. La LDD a dû assister, impuissante, à cette évolution regrettable quoiqu'il n'ait jamais omis de proposer des solutions de rechange et de mettre en garde contre les effets de ce fiasco. Mais le gouvernement a communiqué beaucoup trop peu d'informations de sorte que les maigres résultats qu'il a engrangés au terme des négociations qu'il a menées avec des repreneurs n'ont pu être analysés qu'après coup, quand il était trop tard. Une fois de plus, le Parlement n'a pas été en mesure de jouer son rôle de pierre de touche finale d'une politique responsable. Et cette situation n'est pas tant imputable aux groupes de l'opposition qu'à l'attitude servile des groupes politiques de la majorité.

Mais au cours de cette deuxième année de la législature, d'autres épreuves attendaient la démocratie et, en particulier, le fonctionnement du Parlement. Dans la foulée de la crise bancaire, une crise gouvernementale a en effet éclaté parce que certains membres du gouvernement et de leurs cabinets ont tenté d'influencer les tribunaux appelés à statuer sur l'affaire Fortis. Le premier ministre, M. Yves Leterme,

le ministre de la Justice, M. Jo Vandeurzen, et le ministre des Finances, M. Didier Reynders, ont dû s'expliquer devant une commission parlementaire d'enquête. La LDD a fait tout ce qui était en son pouvoir pour faire en sorte que cette commission accouche de résultats tangibles mais, notamment en raison du fait que cette commission était orchestrée par un président manquant totalement d'autorité et aussi en raison de l'arrogance incroyable de certaines personnes interrogées, cette commission s'est révélée être un pitoyable vaudeville et elle n'a rien révélé du tout. Elle n'a fait en réalité qu'exposer au grand jour, devant toute la population, l'impuissance des institutions parlementaires.

Et c'est avec la même impuissance que la LDD a dû assister à la confection improvisée des budgets 2009 et 2010 par ces deux gouvernements successifs ainsi qu'à l'énorme opération de mystification qu'ils ont montée au détriment de nos concitoyens. L'État a refusé d'éviter le piège qui consiste à vivre au-dessus de ses moyens, piège qu'évitent tous les ménages en période de crise. Malgré les observations de la Cour des comptes, de la Commission européenne et de l'opposition parlementaire belge, le gouvernement fédéral a présenté un budget dénué de toute ambition. Le salut devait venir des gouvernements des entités fédérées mais, comme d'habitude, seul le gouvernement flamand a répondu présent. Comment en irait-il d'ailleurs autrement dans un État belge où la minorité francophone gouverne le pays sans la majorité flamande ? Les partis flamands du gouvernement ne représentent pas le peuple flamand et leur attitude a même pour effet que la parité au gouvernement fédéral n'est plus qu'une joyeuse plaisanterie. Cela aussi, la LDD doit se résoudre à l'accepter sans pouvoir rien faire. Faut-il dès lors s'étonner si la nécessaire réforme de l'État a été renvoyée aux calendes grecques, et c'est là un euphémisme ?

Un des dossiers qui ont connu l'évolution la plus funeste est celui de l'asile. Quoique la LDD ait fait inscrire ce dossier presque tous les mois à l'ordre du jour, le gouvernement Van Rompuy a profité abusivement des vacances parlementaires pour décréter une amnistie générale, c'est-à-dire une régularisation globale qui n'emporte absolument pas l'adhésion en Flandre et qui n'a été possible qu'en remplaçant les ministres flamands à la tête des départements cruciaux par des francophones et en court-circuitant complètement le Parlement.

Dans tous ces dossiers, le chef de groupe LDD, Jean Marie Dedecker, a joué un rôle de précurseur, notamment dans la commission d'enquête, tandis que Robert Van de Velde s'est occupé essentiellement des dossiers financiers. Quant à Martine De Maght, elle s'est intéressée aux commissions des Affaires sociales, des Relations extérieures, de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société. En particulier, elle a pris fait et cause pour les pensionnés et les étudiants, et elle s'est opposée à la fraude sociale, à l'instauration d'une interdiction généralisée du tabagisme dans l'horeca et à l'amnistie débridée accordée aux étrangers en séjour illégal. Ulla Werbrouck a, de son côté, assuré le suivi des commissions de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques, et elle s'est en outre chargée du statut fiscal et social des sportifs et des entraîneurs de haut niveau. Quant à Robert Van de Velde, il a été très attentif aux travaux des commissions de la Justice et des Finances, ainsi qu'au budget, matières largement évoquées ci-dessus. Enfin, Dirk Vijnck, qui assure le suivi de la commission de la Défense et de celle de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Enseignement, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture, s'est surtout intéressé au secteur énergétique et il a milité pour une réduction du taux de TVA applicable au gaz et à l'électricité en faveur de tous les ménages.

Les activités des parlementaires ont bénéficié, toute l'année durant, du soutien du service presse qui a relayé auprès du grand public les initiatives et les critiques de la

LDD, que ce soit en publiant des communiqués de presse ou en convoquant des conférences de presse organisées dans les bâtiments de la Chambre.

**LISTE
DES
MEMBRES
DE
LA
CHAMBRE**

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE
(S.E. 2008 - 2009)**

Almaci Meyrem	Ecolo-Groen!
Annemans Gerolf	VB
Antoine André	cdH
Arena Marie	PS
Arens Josphe	cdH
Avontroodt Yolande	Open Vld
Bacquelaine Daniel	MR
Baeselen Xavier	MR
Balcaen Ronny	Ecolo-Groen!
Becq Sonja	CD&V
Bellot François	MR
Blanchart Philippe	PS
Bogaert Hendrik	CD&V
Bonte Hans	sp.a
Boulet Juliette	Ecolo-Goen!
Brotcorne Christian	cdH
Bultinck Koen	VB
Burgeon Colette	PS
Cerexhe Benoît	cdH
Chastel Olivier	MR
Claes Ingrid	CD&V
Clarival David	MR
Clerfayt Bernard	MR
Clément Hélène	cdH
Cocriamont Patrick	FN
Coeme Guy	PS
Colen Alexandra	VB
Colinia Françoise	MR
Collard Philippe	MR
Cornil Jean	PS
Crucke Jean-Luc	MR
Daems Hendrik	Open Vld
Daerden Michel	PS
Dallemagne Georges	cdH
De Block Maggie	Open Vld
De Bont Rita	VB
De Bue Valérie	MR
De Clerck Stefaan	CD&V
De Clercq Mathias	Open Vld
De Crem Pieter	CD&V
De Croo Herman	Open Vld
Dedecker Jean-Marie	LDD
de Donnea François-Xavier	MR
Defreyne Roland	Open Vld
De Groot Patrick	N-VA
De Gucht Karel	Open Vld
Delizée Jean-Marc	PS
della Faille de Leverghem Katia	Open Vld
De Maght Martine	LDD
De Man Filip	VB
Demotte Rudy	PS

Déom Valérie	PS
De Padt Guido	Open Vld
De Permentier Corinne	MR
De Potter Jenne	CD&V
De Rammelaere Els	N-VA
De Schamphelaere Mia	CD&V
Deseyn Roel	CD&V
Destrebecq Olivier	MR
Detière Maya	sp.a
Devlies Carl	CD&V
De Vriendt Wouter	Ecolo-Groen!
Dewael Patrick	Open Vld
De Wever Bart	N-VA
D'haeseleer Guy	VB
Dierick Leen	CD&V
Dieu Camille	PS
Di Rupo Elio	PS
Doomst Michel	CD&V
Douifi Dalila	sp.a
Ducarme Daniel	MR
Ducarme Denis	MR
Dupont Christian	PS
Eerdekens Claude	PS
Flahaut André	PS
Flahaux Jean-Jacques	MR
Fonck Catherine	cdH
Frédéric André	PS
Galant Jacqueline	MR
Geerts David	sp.a
Genot Zoé	Ecolo-Groen!
Georges Joseph	cdH
Gerkens Muriel	Ecolo-Groen!
Giet Thierry	PS
Gilkinet Georges	Ecolo-Groen!
Goutry Luc	CD&V
Goyvaerts Hagen	VB
Gustin Luc	MR
Hamal Olivier	MR
Henry Philippe	Ecolo
Jadin Katrin	MR
Jadot Éric	Ecolo-Groen!
Jambon Jan	N-VA
Jeholet Pierre-Yves	MR
Kindermans Gerald	CD&V
Kitir Meryame	sp.a
Laeremans Bart	VB
Lahaye-Battheu Sabien	Open Vld
Lahssaini Fouad	Ecolo-Groen!
Lalieux Karine	PS
Lambert Marie-Claire	PS
Landuyt Renaat	sp.a
Laruelle Sabine	MR
Lavaux David	cdH
Lecomte Carine	MR
Lejeune Josée	MR

Leyman Peter	CD&V - N-VA
Libert Éric	MR
Logghe Peter	VB
Luykx Peter	N-VA
Maingain Olivier	MR
Marghem Marie-Christine	MR
Mathot Alain	PS
Mayeur Yvan	PS
Michel Charles	MR
Milcamps Guy	PS
Milquet Joëlle	cdH
Moriau Patrick	PS
Mortelmans Jan	VB
Musin Linda	PS
Muylle Nathalie	CD&V
Nollet Jean-Marc	Ecolo-Groen!
Nyssens Clotilde	cdH
Onkelinx Laurette	PS
Otlet Jacques	MR
Partyka Katrien	CD&V
Pas Barbara	VB
Péciaux Sophie	PS
Peeters Jan	sp.a
Perpète André	PS
Plasman Cathy	sp.a
Ponthier Annick	VB
Prévot Maxime	cdH
Privé Isabelle	PS
Raemaekers Magda	sp.a
Reuter Florence	MR
Reynders Didier	MR
Salvi Véronique	cdH
Schiltz Willem-Frederik	Open Vld
Schoofs Bert	VB
Schryvers Katrien	CD&V
Schyns Marie-Martine	cdH
Sevenhans Luc	VB
Simonet Marie-Dominique	cdH
Smeyers Sarah	N-VA
Snoy et d'Oppuers Thérèse	Ecolo-Groen!
Somers Bart	Open Vld
Somers Ine	Open Vld
Staelraeve Sofie	Open Vld
Steegeen Bruno	Open Vld
Stevenheydens Bruno	VB
Tasiaux-De Neys Isabelle	cdH
Terwingen Raf	CD&V
Thiébaud Éric	PS
Tobback Bruno	sp.a
Tommelein Bart	Open Vld
Tuybens Bruno	sp.a
Uyttersprot Ilse	CD&V
Valkeniers Bruno	VB
Van Biesen Luk	Open Vld
Van Broeckhoven Christine	sp.a

Van Campenhout Ludo	Open Vld
Van Cauter Carina	Open Vld
Van Daele Lieve	CD&V
Van den Bergh Jef	CD&V
Van den Bossche Freya	sp.a
Van den Eynde Francis	VB
Vandenhove Ludwig	sp.a
Van der Auwera Liesbeth	CD&V
Van der Maelen Dirk	sp.a
Van der Straeten Tinne	Ecolo-Groen!
Vandeurzen Jo	CD&V
Van de Velde Robert	LDD
Van Grootenbrulle Bruno	PS
Van Hecke Stefaan	Ecolo-Groen!
Vanhie Paul	LDD
Van Noppen Flor	N-VA
Van Quickenborne Vincent	Open Vld
Van Rompuy Herman	CD&V
Vanvelthoven Peter	sp.a
Vautmans Hilde	Open Vld
Vercamer Stefaan	CD&V
Verhaegen Mark	CD&V
Verherstraeten Servais	CD&V
Versnick Geert	Open Vld
Vervotte Inge	CD&V
Vijnck Dirk	LDD
Vissers Linda	VB
Waterschoot Kristof	CD&V
Wathelet Melchior	cdH
Werbrouck Ulla	LDD
Weyts Ben	N-VA
Wiaux Brigitte	cdH
Yalçin Hilâl	CD&V

**LISTE
DES
COMMISSIONS
ET DES
COMITES D'AVIS**

**COMPOSITION DES BUREAUX DES COMMISSIONS PERMANENTES, DES
COMMISSIONS SPÉCIALES, DES COMITÉS D'AVIS, DES GROUPES DE TRAVAIL
ET DE LEURS SOUS-COMMISSIONS**

SESSION ORDINAIRE 2008-2009

LES COMMISSIONS PERMANENTES ET LEURS SOUS-COMMISSIONS

Commission des Affaires sociales

Président Yvan Mayeur
1^{ère} vice-présidente Sonja Becq (jusqu'au 2/7)
2^{ème} vice-présidente Florence Reuter (jusqu'au 23/6)

Commission de la Défense nationale

Président Ludwig Vandenhove
1^{er} vice-président Denis Ducarme
2^{ème} vice-présidente Liesbeth Van der Auwera

Commission chargée des Problèmes de Droit commercial et économique

Présidente Gerald Kindermans
1^{er} vice-président Olivier Hamal
2^{ème} vice-président Luk Van Biesen

Commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions
scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

Président Bart Laeremans
1^{ère} vice-présidente Katrin Jadin
2^{ème} vice-présidente Liesbeth Van der Auwera

Commission des Finances et du Budget

Président François-Xavier de Donnea
1^{er} vice-président Hendrik Bogaert
2^{ème} vice-président Luk Van Biesen

Sous-commission de la commission des Finances et du Budget "Cour des Comptes"

Président Luk Van Biesen

Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

Président	François Bellot
1 ^{er} vice-président	Ludo Van Campenhout
2 ^{ème} vice-président	Bruno Van Grootenbrulle

Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

Président	André Frédéric
1 ^{ère} vice-présidente	Jacqueline Galant
2 ^{ème} vice-président	Jan Peeters

Sous-commission « Sécurité nucléaire »

Présidente	Katrien Partyka
------------	-----------------

Commission de la Justice

Présidente	Sonja Becq
1 ^{ère} vice-présidente	Sabien Lahaye-Battheu
2 ^{ème} vice-présidente	Clotilde Nyssens

Sous-commission « Droit de la famille »

Présidente	Clotilde Nyssens
------------	------------------

Commission des Relations extérieures

Président	Geert Versnick
1 ^{er} vice-président	Georges Dallemagne
2 ^{ème} vice-président	Dirk Van der Maelen

Commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions

Président	Patrick Dewael
1 ^{er} vice-président	Jean-Marc Nolle
2 ^{ème} vice-président	Bruno Tobback

Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société

Présidente	Muriel Gerkens
1 ^{er} vice-président	Luc Gouty
2 ^{ème} vice-présidente	Marie-Claire Lambert

LES COMMISSIONS SPÉCIALES

Commission parlementaire de Concertation

Président Patrick Dewael
1^{er} vice-président Herman De Croo

Commission de la Comptabilité

Président Patrick Dewael

Commission de Contrôle des Dépenses électorales et de la Comptabilité des partis politiques

Présidents Patrick Dewael et Armand De Decker (S)
1^{er} vice-président Thierry Giet
2^{ème} vice-président Wouter Beke (S)

Commission des Naturalisations

Président David Lavaux
1^{er} vice-président Stefaan Vercamer
2^{ème} vice-président Olivier Hamal

Commission des Pétitions

Présidente Valérie De Bue
1^{er} vice-président Jan Mortelmans
2^{ème} vice-présidente Juliette Boulet

Commission des Poursuites

Président Thierry Giet
1^{er} vice-président Servais Verherstraeten

Commission spéciale du Règlement et de la Réforme du Travail parlementaire

Président Patrick Dewael
1^{er} vice-président N.
2^{ème} vice-président Bert Schoofs

Commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du Comité permanent de contrôle des services de police

Président	François-Xavier de Donnea (a.i.)
1 ^{er} vice-président	François-Xavier de Donnea
2 ^{ème} vice-président	André Frédéric

Commission « Achats militaires »

Président	Gerald Kindermans
1 ^{er} vice-président	N.
2 ^{ème} vice-président	N.

Commission spéciale « Mondialisation »

Président	Dirk Van der Maelen
1 ^{er} vice-président	Fouad Lahssaini
2 ^{ème} vice-présidente	Hilâl Yalçın

Commission spéciale « Climat et Développement durable »

Président	Patrick Dewael
Vice-présidents	Tinne Van der Straeten et David Clarinval

Commission spéciale chargée d'examiner la crise financière et bancaire

Président	Joseph George
1 ^{er} vice-président	Johan Vande Lanotte (S)
Vice-président	Hugo Vandenberghe (S)
Vice-président	José Daras (S)

Commission du suivi des missions à l'étranger

Président	Francis Delpérée (S)
Vice-président	Ludwig Vandenhove

COMMISSION D'ENQUÊTE

Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les grands dossiers de fraude fiscale

Président	François-Xavier de Donnea
1 ^{er} vice-président	Dirk Van der Maelen
Vice-président	Luk Van Biesen
Vice-président	Christian Brotcorne

Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner si le respect de la Constitution, en particulier le principe de la séparation des pouvoirs, et des lois a été observé dans le cadre des procédures judiciaires entamées à l'encontre de la SA FORTIS

Président	Bart Tommelein (jusqu'au 30/6)
1 ^{er} vice-président	Jean-Marc Nollet
Vice-président	Gerald Kindermans
Vice-président	Christian Brotcorne

COMITÉS D'AVIS

Comité d'avis pour l'Emancipation sociale

Présidente	Alexandra Colen
1 ^{ère} vice-présidente	Sophie Pécriaux (jusqu'au 23/6)
2 ^{ème} vice-présidente	Leen Dierick

Comité d'avis chargé de Questions européennes

Président	Herman De Croo
-----------	----------------

Comité d'avis des questions scientifiques et technologiques

Présidente	Yolande Avontroodt
1 ^{er} vice-président	Hagen Goyvaerts
2 ^{ème} vice-président	Mark Verhaegen

GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail « Fonds de survie »

Président	Patrick Moriau
Vice-présidents	Roel Deseyn et Hilde Vautmans (jusqu'au 30/6)

Groupe de travail « Propositions de résolution »

Président	François-Xavier de Donnea
-----------	---------------------------

Groupe de travail « Responsabilité de l'État pour les actes du législateur »

Président	Jean-Luc Crucke (jusqu'au 23/6)
-----------	---------------------------------

ANNEXE 3

**LISTE
DES
RAPPORTS,
BILANS
ET
COMPTES**

**LISTE DES RAPPORTS, BILANS ET COMPTES TRANSMIS A
LA CHAMBRE EN VERTU DE DISPOSITIONS LEGALES
AU COURS DE LA SESSION ORDINAIRE 2008-2009**

DISPOSITIONS LÉGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIÈRE COMMUNICATION	DEPÔT RENOVI
Constitution Art. 180	Rapport d'audit de la Cour des comptes "Financement fédéral des missions de service public de la SNCB, d'Infrabel et de la SNCB- Holding"	23.10.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances Commission Infrastructure
Loi 17.01.2003 Art. 4, alinéa 2	Recommandations du Comité consultatif pour les télécommunications concernant les activités de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications	23.10.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Lois coordonnées A.R. 18.07.1966 Art. 62	Rapport annuel 2007 de la Commission permanente de contrôle linguistique ainsi que les avis rendus au cours de l'année 2007	23.10.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Intérieur
Loi 21.12.1998 Art. 30, § 3, alinéa 4	Rapport de la Cour des comptes relatif à la mise en oeuvre des tâches de service public par la société de droit public "Coopération Technique belge" durant l'exercice 2007	06.11.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Relations extérieures
Loi 17.01.2003 Art. 34, alinéa 3	Rapport semestriel des activités de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (octobre 2008)	06.11.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 26.07.1996 Art. 5	Rapport technique du Secrétariat du Conseil central de l'Economie sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial (2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007)	06.11.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Affaires sociales Commission Economie

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT REVOI
Loi 15.12.1980 Art. 57/28	Rapports annuels 2006 et 2007 du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides	06.11.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Intérieur
Loi 31.08.1939 Art. 22	Rapports annuels 2005, 2006 et 2007 de l'Office national du Ducroire	06.11.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque
Loi 21.03.1991 Art. 27, § 3	Rapport annuel, comptes annuels consolidés et rapport du collège des commissaires de la société anonyme de droit public Infrabel relatif à l'exercice 2007	06.11.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 21.03.1991 Art. 213, § 5	Rapport relatif à l'application du titre VIII de la loi en ce qui concerne Infrabel pour l'exercice 2007	06.11.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 21.03.1991 Art. 27, § 3	Rapport annuel, comptes annuels consolidés et rapport du collège des commissaires de la Société nationale des chemins de fer belges relatif à l'exercice 2007	06.11.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 21.03.1991 Art. 230, § 5	Rapport relatif à l'application du titre IX de la loi en ce qui concerne la Société nationale des chemins de fer belges relatif à l'exercice 2007	06.11.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 21.03.1991 Art. 27, § 3	Rapport annuel, comptes annuels consolidés et rapport du collège des commissaires de la SNCB Holding relatif à l'exercice 2007	06.11.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 21.03.1991 Art. 162nonies, § 6	Rapport relatif à l'application des titres I et V de la loi en ce qui concerne la SNCB Holding relatif à l'exercice 2007	06.11.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 16.07.1973 Art. 26	Rapport annuel 2007 de la Commission nationale permanente du Pacte culturel	06.11.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOVI
Loi 16.07.1996 Art. 5	Rapport technique du Secrétariat du Conseil central de l'Economie sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial (2008)	13.11.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Affaires sociales Commission Economie
Loi 04.02.2000 Art. 13	Rapports annuels 2003, 2004, 2005 et 2006 de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire	13.11.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Santé publique
Loi 21.03.1991 Art. 46	Rapport annuel 2007 (février- décembre) du Service de médiation pour le secteur postal	13.11.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 26.01.2006 Art. 39bis, § 6, alinéa 3	Rapport de la Cour des comptes relatif à la mise en oeuvre des tâches de service public par la société de droit public APETRA durant l'exercice 2007	27.11.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Economie
Code d'instruction criminelle Art. 47tredecies	Rapport annuel 2007 établi par le parquet fédéral sur le fonctionnement de l'Office central pour la répression de la corruption	27.11.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice
Loi 21.03.1991 Art. 23, § 6	Rapport sur l'accomplissement des tâches de service public au cours de l'année 2007 pour Belgacom	04.12.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 21.03.1991 Art. 27, § 3	Rapport annuel, comptes annuels consolidés et rapport du collège des commissaires de Belgacom relatif à l'exercice 2007	04.12.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 21.03.1991 Art. 23, § 6	Rapport sur l'accomplissement des tâches de service public au cours de l'année 2007 pour La Poste	04.12.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Loi 21.03.1991 Art. 27, § 3	Rapport annuel, comptes annuels consolidés et rapport du collège des commissaires de La Poste relatif à l'exercice 2007	04.12.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 25.04.2007 Art. 11	Rapport du Collège des Procureurs généraux comprenant un relevé des lois qui ont posé des difficultés d'application ou d'interprétation pour les cours et tribunaux au cours de l'année judiciaire 2007-2008	16.12.2008	Dépôt au greffe
Loi 08.09.1983 Art. 2	Rapport 2007-2008 du Fonds belgo-congolais d'amortissement et de gestion	17.12.2008	Dépôt au greffe Bibliothèque
Loi 15.02.1993 Art. 6	Rapport annuel 2007 du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme	08.01.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice
Loi 21.03.1991 Art. 27, § 3	Rapport de gestion, comptes annuels consolidés et rapport du collège des commissaires du Fonds de l'infrastructure ferroviaire relatif aux exercices 2005, 2006 et 2007	08.01.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 11.01.1991 Article unique, 11°	Rapport annuel 2007 de l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF)	08.01.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque
Constitution Art. 180	Rapport d'audit de la Cour des comptes "Perception et contrôle du précompte mobilier"	15.01.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances
Constitution Art. 180	Fascicule IIB des 159 ^e et 160 ^e cahiers d'observations de la Cour des comptes	22.01.2009	Dépôt au greffe

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Constitution Art. 180	Complément I du 164 ^e cahier d'observations de la Cour des comptes, reprenant les comptes des organismes d'intérêt public de l'année 2006 (conjointement avec ceux des années antérieures, qui n'ont pas encore été publiés)	22.01.2009	Dépôt au greffe
Constitution Art. 180	Fascicule 1er du 165 ^e cahier d'observations de la Cour des comptes	22.01.2009	Dépôt au greffe
Loi 01.07.1999 Art. 19, § 5	Rapport annuel 2006 du Conseil de la concurrence	22.01.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Economie
Loi 13.08.1990 Art. 1 ^{er}	Rapport (1 ^{er} janvier 2006 – 31 décembre 2007) de la Commission nationale d'évaluation de l'interruption volontaire de grossesse	22.01.2009	Dépôt au greffe Distribution (Doc. n° 1745/1)
Constitution Art. 180	Rapport d'audit de la Cour des comptes "Titres-services – Coût de gestion"	29.01.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances Commission Affaires sociales
Loi 05.08.1991 Art. 17	Rapport (1 ^{er} juillet 2008 au 31 décembre 2008) relatif à l'importation, à l'exportation et au transit d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire et de la technologie y afférente	29.01.2009	Dépôt au greffe Commission Relations extérieures
A.R. 11.07.2002 Art. 12	Rapport relatif aux tarifs de réseau de distribution appliqués par les gestionnaires de réseau de distribution d'électricité au cours de l'exercice d'exploitation 2007	05.02.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Economie

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT REVOI
A.R. 29.02.2004 Art. 14	Rapport relatif aux tarifs de réseaux de distribution des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel appliqués au cours de l'exercice d'exploitation 2007	05.02.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Economie
Constitution Art. 180	Rapport d'audit de la Cour des comptes "Recrutement et sélection de personnel contractuel – Examen auprès de douze administrations publiques fédérales"	12.02.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances Commission Affaires sociales
Loi 27.05.1999 Art. 2	Rapport d'activité du Fonds agricole pour l'exercice 2007	19.02.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Economie
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 janvier 2009 du tribunal de commerce de Bruges	19.02.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 29 janvier 2009 du tribunal de commerce de Termonde	19.02.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Loi 21.03.1991 Art. 27, § 3	Rapport de gestion, comptes annuels consolidés et rapport du collège des commissaires du Fonds de l'infrastructure ferroviaire relatif à l'exercice 2008	05.03.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Accord de Coopération 19.09.2005 Art. 2	Rapport initial de la Belgique concernant le Protocole facultatif à la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants	05.03.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOVI
Loi 11.04.2003 Art. 8, § 1 ^{er}	Rapport annuel 2006 du Comité de suivi des mécanismes liés aux provisions pour le démantèlement et pour la gestion des matières fissiles	05.03.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Economie
Loi 11.04.2003 Art. 8, § 1 ^{er}	Rapport annuel 2007 de la Commission des provisions nucléaires	05.03.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Economie
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2 ^o	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Louvain relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 20 février 2009	05.03.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Constitution Art. 180	Rapport d'audit de la Cour des comptes "Fraude intracommunautaire à la TVA"	12.03.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances
Loi 18.07.1991 Art. 11	Rapport d'activités 2007-2008 du Comité permanent de contrôle des services de police	12.03.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission accompagnement parlementaire Comité P & R
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 6 mars 2009 du tribunal du travail d'Audenaerde	12.03.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2 ^o	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Charleroi relatif à l'année 2008 ainsi que le procès- verbal de l'assemblée de corps du 5 mars 2009	12.03.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2 ^o	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Gand relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 25 février 2009	12.03.2009	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 12 mars 2009 du tribunal du travail de Gand	19.03.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail d'Anvers relatif à l'année 2008 ainsi que le procès- verbal de l'assemblée de corps du 6 mars 2009	19.03.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Mons relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 10 mars 2009	19.03.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Constitution Art. 180	Complément 3 des 162 ^e et 163 ^e cahiers d'observations de la Cour des comptes	26.03.2009	Dépôt au greffe
Constitution Art. 180	Fascicule IIB du 161 ^e cahier d'observations de la Cour des comptes	26.03.2009	Dépôt au greffe
Loi 17.01.2003 Art. 34, alinéa 3	Rapport semestriel des activités de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (mars 2009)	26.03.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 5 mars 2009 du tribunal du travail de Bruges	26.03.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 12 mars 2009 du tribunal du travail de Tournai	26.03.2009	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOVI
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mars 2009 du tribunal de première instance de Bruges	26.03.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Bruges relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 17 mars 2009	26.03.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Tournai relatif à l'année 2008 ainsi que les procès-verbaux des assemblées de corps des 12 et 16 mars 2009	26.03.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Hasselt relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 13 mars 2009	26.03.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Huy relatif à l'année 2008, approuvé par l'assemblée de corps du 17 mars 2009	26.03.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Malines relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 17 mars 2009	26.03.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail d'Audenaerde relatif à l'année 2008 ainsi que le procès- verbal de l'assemblée de corps du 18 mars 2009	26.03.2009	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Loi 22.03.1995 Art. 15	Rapport annuel 2008 des médiateurs fédéraux	02.04.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Pétitions
Code d'instruction criminelle Art. 90decies	Rapport d'évaluation 2008 (sur l'année 2007) de la loi du 30 juin 1994 relative à la protection de la vie privée contre les écoutes, la prise de connaissance et l'enregistrement de communications et de télécommunications privées	02.04.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2009 du tribunal du travail d'Anvers	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 mars 2009 du tribunal du travail de Mons	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 mars 2009 du tribunal du travail de Bruxelles	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mars 2009 du tribunal du travail de Charleroi	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mars 2009 du tribunal du travail de Termonde	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOVI
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 25 mars 2009 du tribunal du travail de Malines	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mars 2009 du tribunal du travail de Tongres	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 mars 2009 du tribunal du travail de Turnhout	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mars 2009 du tribunal de première instance de Huy	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mars 2009 du tribunal de première instance de Courtrai	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mars 2009 du tribunal de première instance de Liège	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mars 2009 du tribunal de première instance de Marche-en-Famenne	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENVOI
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 mars 2009 du tribunal de première instance de Neufchâteau	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement du tribunal de première instance d'Audenaerde pour l'année 2008	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement du tribunal de commerce de Dinant pour l'année 2008, approuvé par l'assemblée générale du 24 mars 2009	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mars 2009 du tribunal de commerce de Courtrai	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mars 2009 du tribunal de commerce de Malines	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement du tribunal de commerce de Tongres pour l'année 2008, approuvé par l'assemblée générale du 19 mars 2009	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mars 2009 du tribunal de commerce de Turnhout	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Gand relatif à l'année 2008 ainsi que le procès- verbal de l'assemblée de corps du 12 mars 2009	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOVI
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Tongres relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 18 mars 2009	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Turnhout relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 17 mars 2009	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail d'Arlon, Marche-en-Famenne et Neufchâteau relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 31 mars 2009	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Bruges relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 12 mars 2009	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement des auditorats du travail de Courtrai, d'Ypres et de Furnes relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 23 mars 2009	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Liège relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 31 mars 2009	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Nivelles relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 17 mars 2009	02.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENVOI
Loi 15.02.1993 Art. 6	Rapport annuel Migration 2008 du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme	23.04.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Intérieur
Loi 21.03.1991 Art. 46	Rapport annuel 2008 du Service de médiation auprès du Groupe SNCB	23.04.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 07.02.1994 Art. 3	Rapports sur la coopération au développement et les droits de l'homme pour l'année 2008	23.04.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Relations extérieures
A.R. 27.04.1997 Art. 17	Rapport annuel 2008 du Service de médiation Pensions	23.04.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Affaires sociales
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2009 du tribunal du travail de Hasselt	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2009 des tribunaux du travail de Courtrai, d'Ypres et de Furnes	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2009 du tribunal du travail de Louvain	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 13 mars 2009 du tribunal du travail de Liège	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOVI
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mars 2009 du tribunal du travail de Nivelles	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2009 des tribunaux du travail de Verviers et d'Eupen	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 2 avril 2009 du tribunal de première instance d'Anvers	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2009 du tribunal de première instance de Termonde	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2009 du tribunal de première instance de Gand	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2009 du tribunal de première instance de Hasselt	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement du tribunal de première instance de Louvain pour l'année 2008, approuvé par l'assemblée générale du 1 ^{er} avril 2009	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENVOI
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2009 du tribunal de première instance de Malines	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2009 du tribunal de première instance de Tongres	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2009 du tribunal de commerce de Bruxelles	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 12 mars 2009 du tribunal de commerce de Charleroi	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement du tribunal de commerce de Louvain pour l'année 2008, approuvé par l'assemblée générale du 20 mars 2009	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement du tribunal de commerce de Marche-en-Famenne pour l'année 2008, approuvé par l'assemblée générale du 30 mars 2009	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement du tribunal de commerce de Namur pour l'année 2008	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOVI
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mars 2009 des juges de paix et juges au tribunal de police du ressort de la cour d'appel de Mons	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mars 2009 des juges de paix et juges au tribunal de police du ressort de la cour d'appel de Bruxelles (N)	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mars 2009 des juges de paix et juges au tribunal de police du ressort de la cour d'appel de Gand	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi d'Anvers relatif à l'année 2008 ainsi que le procès- verbal de l'assemblée de corps du 30 mars 2009	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Charleroi relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 7 avril 2009	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Tournai relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 30 mars 2009	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENVOI
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi d'Ypres relatif à l'année 2008 ainsi que le procès- verbal de l'assemblée de corps du 19 mars 2009	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Courtrai relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 26 mars 2009	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Liège relatif à l'année 2008 ainsi que le procès- verbal de l'assemblée de corps du 30 mars 2009	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Marche-en-Famenne relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 30 mars 2009	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Malines relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 27 mars 2009	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi d'Audenaerde relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 26 mars 2009	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Bruxelles relatif à l'année 2008, approuvé par l'assemblée de corps du 26 mars 2009	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOVI
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Termonde relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 9 mars 2009	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement des auditorats du travail de Namur et de Dinant relatif à l'année 2008	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement des auditorats du travail de Verviers et Eupen relatif à l'année 2008	23.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Loi 25.05.1999 Art. 7	Note stratégique "Le droit à la santé et aux soins de santé"	29.04.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Relations extérieures
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport annuel 2008 de la Cour de cassation	29.04.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement de la cour d'appel de Liège pour l'année 2008	29.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Verviers relatif à l'année 2008	29.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Furnes relatif à l'année 2008, approuvé par l'assemblée de corps du 20 avril 2009	29.04.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Loi 21.03.1991 Art. 23, § 6	Rapport sur l'accomplissement des tâches de service public au cours de l'année 2008 pour Belgacom	07.05.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENVOI
Loi 21.03.1991 Art. 27, § 3	Rapport annuel, comptes annuels consolidés et rapport du collège des commissaires de Belgacom relatif à l'exercice 2008	07.05.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 29.04.1999 Art. 23, § 3	Rapport annuel 2008 de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz	07.05.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Economie
Loi 21.03.1991 Art. 23, § 6	Rapport sur l'accomplissement des tâches de service public au cours de l'année 2008 pour La Poste	07.05.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 21.03.1991 Art. 27, § 3	Rapport annuel, comptes annuels consolidés et rapport du collège des commissaires de La Poste relatif à l'exercice 2008	07.05.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi-programme (I) 24.12.2002 Art. 263, § 2	Rapport annuel 2008 du Centre fédéral d'expertise des soins de santé	07.05.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Santé publique
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales des 13 et 27 mars 2009 de la cour du travail de Liège	07.05.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement du tribunal de première instance de Furnes pour l'année 2008, approuvé par l'assemblée générale du 23 avril 2009	07.05.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mars 2009 des juges de paix et juges au tribunal de police du ressort de la cour d'appel de Liège	07.05.2009	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOVI
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Dinant relatif à l'année 2008 ainsi que le procès- verbal de l'assemblée de corps du 23 mars 2009	07.05.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Loi 07.05.1999 Art. 16	Rapport d'activité 2008 de la Commission des jeux de hasard	13.05.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 avril 2009 de la cour du travail de Mons	13.05.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur général près la cour d'appel d'Anvers relatif à l'année 2008 ainsi que le procès- verbal de l'assemblée de corps du 4 mai 2009	13.05.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat général près la cour du travail de Gand relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 5 mai 2009	13.05.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat du travail de Turnhout relatif à l'année 2008	13.05.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 avril 2009 du tribunal de commerce de Huy	14.05.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
A.R. 11.07.2002 Art. 12	Rapport relatif aux tarifs de réseau de distribution appliqués par les gestionnaires de réseau de distribution d'électricité au cours de l'exercice d'exploitation 2008	20.05.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Economie

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
A.R. 29.02.2004 Art. 14	Rapport relatif aux tarifs de réseaux de distribution des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel appliqués au cours de l'exercice d'exploitation 2008	20.05.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Economie
Loi 21.03.1991 Art. 46	Rapport annuel 2008 du Service de médiation pour les Télécommunications	28.05.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 17.01.2003 Art. 4, alinéa 2	Rapport annuel 2008 du Comité consultatif pour les télécommunications	28.05.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 21 avril 2009 du tribunal de commerce de Tournai	28.05.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat général près la cour du travail d'Anvers relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 20 mai 2009	28.05.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Loi 18.07.1991 Art. 35	Rapport d'activités 2008 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements	04.06.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission accompagnement parlementaire Comité P &R
Loi 21.03.1991 Art. 46	Rapport annuel 2008 du Service de médiation pour le secteur postal	04.06.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mai 2009 de la cour d'appel d'Anvers	04.06.2009	Dépôt au greffe Commission Justice

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOVI
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 25 mai 2009 de la cour d'appel de Mons	04.06.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mai 2009 de la cour d'appel de Gand	04.06.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mai 2009 de la cour du travail de Bruxelles	04.06.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mai 2009 de la cour du travail de Gand	04.06.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur général près la cour d'appel de Gand relatif à l'année 2008	04.06.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat général près la cour du travail de Bruxelles relatif à l'année 2008, approuvé par l'assemblée de corps du 15 mai 2009	04.06.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement de l'auditorat général près la cour du travail de Liège relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 26 mai 2009	04.06.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Constitution Art. 180	Supplément 2 du 164 ^e cahier d'observations de la Cour des comptes	11.06.2009	Dépôt au greffe

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOI
Loi 06.08.1990 Art. 52, 9°	Rapport annuel 2008 de l'Office de contrôle des mutualités et des unions nationales de mutualités	11.06.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 29 mai 2009 du tribunal de première instance d'Arlon	11.06.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur du Roi de Bruxelles relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 3 juin 2009	11.06.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Loi 20.07.2006 Art. 2	Rapport annuel 2009 (activités 2008) de la Commission de Modernisation de l'Ordre judiciaire	18.06.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice
Loi 31.08.1939 Art. 22	Rapport annuel 2008 de l'Office national du Ducroire	18.06.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mai 2009 de la cour du travail d'Anvers	18.06.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2°	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur général près la cour d'appel de Liège relatif à l'année 2008 ainsi que le procès- verbal de l'assemblée de corps du 5 juin 2009	18.06.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Constitution Art. 180	Rapport d'audit de la Cour des comptes "Politique climatique fédérale – Mise en oeuvre du protocole de Kyoto"	25.06.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances Commission Santé publique

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENOVI
A.R. 15.06.2006 Art. 1 ^{er}	Comptes annuels et rapport de gestion de la société anonyme de droit public APETRA pour l'année 2008	25.06.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Economie
Loi 21.02.2003 Art. 29	Rapport 2008 de la Commission d'évaluation du Service des créances alimentaires	25.06.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances
Code judiciaire Art. 346, § 2, 2 ^o	Rapport de fonctionnement du parquet du procureur général près la cour d'appel de Bruxelles relatif à l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée de corps du 5 juin 2009	25.06.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Constitution Art. 180	Rapport d'audit de la Cour des comptes "Les entreprises informatiques des pouvoirs publics – La collaboration des pouvoirs publics avec l'asbl Smals"	02.07.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances Commission Affaires sociales
Loi 22.03.1995 Art. 1 ^{er}	Rapports d'investigation des médiateurs fédéraux sur le fonctionnement des centres fermés gérés par l'Office des Etrangers et sur le fonctionnement des centres ouverts gérés et agréés par Fedasil	02.07.2009	Commission Intérieur Commission Santé publique
Loi 21.03.1991 Art. 27, § 3	Rapport annuel, comptes annuels consolidés et rapport du collège des commissaires de la société anonyme de droit public Infrabel relatif à l'exercice 2008	02.07.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 21.03.1991 Art. 27, § 3	Rapport annuel, comptes annuels consolidés et rapport du collège des commissaires de la Société nationale des chemins de fer belges relatif à l'exercice 2008	02.07.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENVOI
Loi 21.03.1991 Art. 27, § 3	Rapport annuel, comptes annuels consolidés et rapport du collège des commissaires de la SNCB Holding relatif à l'exercice 2008	02.07.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Infrastructure
Loi 25.05.1999 Art. 5, alinéa 2	Rapport 2006-2008 de l'Évaluateur spécial de la Coopération au Développement	09.07.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Relations extérieures
Loi 05.09.2001 Art. 41	Rapport annuel 2008 du Fonds de vieillissement	09.07.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances
Code judiciaire Art. 340, § 3, dernier alinéa	Rapport de fonctionnement pour l'année 2008 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale du 29 juin 2009 de la cour d'appel de Bruxelles	09.07.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Constitution Art. 180	Rapport d'audit de la Cour des comptes "Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile – Audit du cycle du personnel"	15.07.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances Commission Intérieur
Lois coordonnées A.R. 17.07.1991 Art. 81	Situation générale du Trésor public au 31 décembre 2008	15.07.2009	Commission Finances Doc. n° 2109/1
Loi 02.12.1957 Art. 2	Rapport annuel 2008 sur les activités de l'Union européenne	15.07.2009	Dépôt au greffe Distribution (doc. n° 2103/1)
Constitution Art. 180	Complément 4 (comptes d'exécution du budget des organismes d'intérêt public de catégorie A – 2004 et années antérieures) du 162 ^e cahier d'observations de la Cour des comptes	14.10.2009	Dépôt au greffe

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENVOI
Constitution Art. 180	Complément 4 (comptes d'exécution du budget des organismes d'intérêt public de catégorie A – 2005) du 163 ^e cahier d'observations de la Cour des comptes	14.10.2009	Dépôt au greffe
Loi 22.03.1995 Art. 15	Rapport trimestriel des médiateurs fédéraux consacré à l'accueil des mineurs séjournant avec leurs parents illégalement sur le territoire et dont l'état de besoin a été constaté par un centre public d'action sociale, lorsque les parents ne sont pas en mesure d'assumer leur devoir d'entretien	14.10.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Intérieur
Code judiciaire Art. 340, § 3, alinéa 2	Rapport intermédiaire sur le fonctionnement des chambres supplémentaires et l'arriéré judiciaire de la cour d'appel de Bruxelles	14.10.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Code judiciaire Art. 143bis, § 7	Rapport annuel 2007-2008 du Collège des procureurs généraux	14.10.2009	Dépôt au greffe Commission Justice
Loi 20.07.2001 Art. 10	Rapport d'évaluation du régime des titres-services pour les services et emplois de proximité 2008	14.10.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Affaires sociales
Loi 15.02.1993 Art. 6	Rapport annuel Discrimination / Diversité 2008 du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme	14.10.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice
A.R. n° 150 18.03.1935 Art. 36	Rapport sur les opérations de la Caisse des Dépôts et Consignations pendant l'année 2008	14.10.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances
Loi 05.05.1997 Art. 11, § 5	Rapport annuel 2008 du Conseil fédéral du Développement durable	14.10.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Santé publique

DISPOSITIONS LEGALES	NATURE	DATE DE LA DERNIERE COMMUNICATION	DEPOT RENVOI
Loi 05.08.1991 Art. 17	Rapport (1 ^{er} janvier 2009 au 30 juin 2009) relatif à l'importation, à l'exportation et au transit d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire et de la technologie y afférente	14.10.2009	Dépôt au greffe Commission Relations extérieures
Loi 27.05.1999 Art. 2	Rapport d'activité du Fonds agricole pour l'exercice 2008	14.10.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Economie
Accord de Coopération 15.01.1993 Art. 17, alinéa 2	Rapport d'activités du Comité consultatif de Bioéthique pour l'exercice 2008-2009	14.10.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Justice Commission Santé publique
Loi 24.12.2002 Art. 25	Rapport annuel relatif aux demandes de décisions anticipées en matière fiscale introduites au cours de l'année 2008	14.10.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque Commission Finances
Loi 16.07.1973 Art. 26	Rapport annuel 2008 de la Commission nationale permanente du Pacte culturel	14.10.2009	Dépôt au greffe Bibliothèque
Loi 25.04.2007 Art. 11	Rapport 2009 du procureur général près la Cour de cassation comprenant un relevé des lois qui ont posé des difficultés d'application ou d'interprétation pour les cours et tribunaux au cours de l'année judiciaire écoulée.	14.10.2009	Dépôt au greffe

ANNEXE 4

PUBLICATIONS

GÉNÉRALES

DISPONIBLES

AU

PUBLIC

PUBLICATIONS GÉNÉRALES DISPONIBLES AU PUBLIC

Magazine "La Chambre.be"

Magazine sur le fonctionnement de la Chambre et l'actualité politique, destiné à un large public.

Disponible en français et en néerlandais.

Le magazine est gratuit.

N°	Edition	Thème principal	Autres thèmes abordés
10	Mai 2009	Commission d'enquête sur la séparation des pouvoirs	<p>La pauvreté en Belgique: le plan fédéral de lutte contre la pauvreté et le baromètre interfédéral de la pauvreté</p> <p>La politique en matière de coopération au développement</p> <p>Le plan Alcool des ministres ayant la santé publique dans leurs attributions</p> <p>La crise alimentaire internationale</p> <p>Les questions orales en commission</p> <p>La coopération entre la Chambre des représentants de Belgique et l'Assemblée nationale du Congo</p>
9	Octobre 2008	Commission d'enquête sur la fraude fiscale	<p>Les interpellations du 23 juillet 2008 sur la politique du gouvernement</p> <p>L'extension de l'interdiction de fumer</p> <p>Le vote électronique</p> <p>Les droits de l'enfant dans la Constitution belge</p> <p>Le référendum en Irlande sur le Traité de Lisbonne</p> <p>La note d'orientation politique du ministre de la Défense, M. De Crem</p> <p>La hausse mondiale des prix des denrées alimentaires</p> <p>Questions orales en commission</p> <p>Soixante ans de droit de vote des femmes</p>
8	Mai 2008	Le puzzle belge	<p>La composition de la Chambre des représentants</p> <p>Les tâches de la Chambre</p> <p>La formation gouvernementale et Bruxelles-Hal-Vilvorde</p> <p>Le gouvernement Leterme et son programme gouvernemental</p> <p>Le Traité de Lisbonne</p> <p>Prolifération nucléaire</p> <p>Opinions politiques</p>

7	Octobre 2006	La Belgique dans le monde	<p>Déclaration de politique générale du gouvernement fédéral</p> <p>Modernisation du droit de la jeunesse</p> <p>Nuisances sonores aux abords de l'aéroport de Bruxelles-National</p> <p>La nouvelle loi sur les armes</p> <p>La réforme de la loi d'asile</p> <p>Les militaires belges au Liban</p> <p>Le processus de décision européen</p> <p>Des députés en observateurs aux élections congolaises</p> <p>Les carburants alternatifs et la mobilité durable</p> <p>Un nouveau film sur le Parlement fédéral</p>
6	Mai 2006	L'opposition	<p>Les dix chantiers du gouvernement</p> <p>Le régime légal en matière de volontariat</p> <p>L'Organe de coordination pour l'Analyse de la Menace</p> <p>L'interdiction des bombes à fragmentation</p> <p>Une période de réflexion pour l'Europe</p> <p>L'appui aux parlements d'Afrique centrale</p> <p>Les reporters de la démocratie</p> <p>Les 175 ans de la Constitution belge</p>
5	Février 2005	Europe	<p>Les groupes politiques</p> <p>Le 161^e cahier de la Cour des comptes</p> <p>Les droits des détenus</p> <p>La note de politique générale du secrétaire d'Etat à la Simplification administrative</p> <p>La loi-programme</p> <p>Rétrospective: la guerre scolaire</p>
4	Septembre 2004	Sécurité routière	<p>La réforme du droit de la famille</p> <p>La protection du secret des sources journalistiques</p> <p>Le coût de la démocratie</p> <p>L'abolition de la peine de mort</p> <p>La mondialisation</p> <p>Le congé de maternité</p>

3	Février 2004	Budget	La déclaration gouvernementale et le débat à ce sujet à la Chambre La loi-programme Le cahier d'observations de la Cour des comptes Le financement des partis politiques La déclaration libératoire unique La loi sur les infractions terroristes L'élargissement de l'UE Le soutien de la Chambre au parlement kosovar
2	Septembre 2003	La nouvelle Chambre	L'accord de gouvernement et le débat d'investiture La loi-programme La loi de compétence universelle La loi sur la publicité pour le tabac La régionalisation des exportations d'armes
1	Mars 2003	Dossier Élections	La nouvelle loi sur la drogue La nouvelle loi sur la police de la circulation routière La commission d'enquête Sabena Le mariage homosexuel Le service des créances à la Chambre Les débats sur l'Irak à la Chambre

Brochure "Le Parlement à la portée de tous"

Une brochure au contenu accessible à tous sur le fonctionnement de notre démocratie parlementaire.

Disponible en français et en néerlandais.
Gratuite pour les visiteurs de la Chambre.

Glossaire "Le Parlement en 100 mots"

Lexique explicatif à la portée de tous. Complète la brochure "Le Parlement à la portée de tous".

Disponible en français et en néerlandais.
Gratuit pour les visiteurs de la Chambre.

Informations parlementaires

Bulletin d'information hebdomadaire sur les activités à la Chambre

Disponible en français et en néerlandais.
Prix: 13 € pour un abonnement annuel

Innovations à la Chambre 1999-2007

Disponible en français et en néerlandais
La brochure est gratuite.

Dépliant visiteurs

Dépliant contenant des informations pratiques sur les visites de groupe guidées et la possibilité d'assister à des réunions parlementaires
 Disponible en français, néerlandais, allemand et anglais
 Le dépliant est gratuit.

Dépliant "L'hémicycle de la Chambre"

Contient des informations sur la salle des séances plénières: composition politique et informations techniques
 Disponible en français et en néerlandais, allemand et anglais.
 Le dépliant est gratuit.

Brochure "Portes ouvertes"

Brochure sur le Palais de la Nation et le fonctionnement de la Chambre et du Sénat; destinée aux visiteurs lors des journées portes ouvertes.
 Disponible en français, néerlandais, allemand et anglais.
 La brochure est gratuite.

Fiches info parlementaires

Farde contenant 60 fiches techniques sur la structure fédérale de l'État et le fonctionnement ainsi que la composition de la Chambre et du Sénat.
 Disponible en français, néerlandais, allemand et anglais.
 Prix: 1,20 €

01. La genèse de la Belgique
02. La séparation des pouvoirs
03. Le territoire de l'État fédéral de Belgique
04. La Constitution belge
05. *La répartition des pouvoirs
06. *La présentation schématique des niveaux de compétence
07. Le statut personnel du Chef de l'État
08. L'arbre généalogique de la Maison royale
09. La Chambre des représentants - Élection
- 09.01. * La Chambre des représentants - Législation électorale
- 09.02. La Chambre des représentants - Résultats des élections fédérales du 18.5.2003
- 09.03. La Chambre des représentants - Résultats des élections fédérales du 10.6.2007
10. La Chambre des représentants - Composition
- 10.01. La Chambre des représentants - Les députés
11. La Chambre des représentants - Compétences
- 11.01. La Chambre des représentants - Contrôle politique: interpellations
- 11.02. La Chambre des représentants - Le budget
- 11.03. La Chambre des représentants - Compétence politique: questions
- 11.04. La Chambre des représentants - Compétence législative: procédure monocamérale
- 11.05. La Chambre des représentants - Compétence législative: procédure bicamérale
- 11.06. La Chambre des représentants - Compétence législative: procédure bicamérale optionnelle
- 11.07. *La commission parlementaire de concertation

- 11.08. *Le Conseil d'État
- 11.09. La Cour des comptes
- 11.10. La Chambre des représentants - Contrôle politique: commissions d'enquête
- 11.11. La Chambre des représentants - Compétences spéciales: naturalisations
- 11.12. Les médiateurs fédéraux
- 12. *La Chambre des représentants - Organes
- 12.01. La Chambre des représentants - Assemblée plénière
- 12.02. La Chambre des représentants - Organes: les commissions
- 12.03. La Chambre des représentants - Organes: le Président
- 13. La Chambre des représentants - Fonctionnement
- 13.01. La Chambre des représentants - La Chambre en chiffres
- 13.02. La Chambre des représentants - Fonctionnement: vote
- 14. Le Sénat - Élection
- 15. Le Sénat - Compétences
- 16. Le Sénat - Composition
- 17. Le gouvernement fédéral - Formation
- 17.01. Les gouvernements belges - Aperçu historique
- 18. Le gouvernement fédéral - Composition
- 19. Le gouvernement fédéral - Fonctionnement
- 20. Le gouvernement fédéral - Démission
- 21. Le pouvoir judiciaire - Division du droit
- 22. Le pouvoir judiciaire - Organisation
- 22.01. Le pouvoir judiciaire - Principes généraux
- 23. Les Communautés et les Régions - Compétences
- 24. La Communauté flamande et la Région flamande
- 25. La Communauté française et la Région wallonne
- 26. La Région de Bruxelles-capitale
- 27. La Communauté germanophone
- 28. * Les provinces
- 29. Les communes
- 30. * La coopération et la résolution de conflits au sein de l'État fédéral belge
- 31. La Cour constitutionnelle
- 32. Les assemblées parlementaires internationales - Conseil interparlementaire consultatif de Benelux
- 33. Les assemblées parlementaires internationales - Le Conseil de l'Europe
- 34. L'Union européenne - les États membres
- 34.01. L'Union européenne - La genèse
- 34.02. L'Union européenne - Les institutions
- 34.03. L'Union européenne - Le processus de décision
- 34.04. L'Union européenne - Le financement

Dépliant "Le Parlement fédéral de Belgique"

Dépliant contenant une information succincte sur la composition et les compétences de la Chambre et du Sénat.

Disponible en néerlandais, français, allemand et anglais

Le dépliant est gratuit.

Parlamentum Belgicum

Guide illustré contenant une soixantaine de photos et des informations sur la structure fédérale de l'État belge et les activités du Parlement fédéral.

Disponible en édition quadrilingue
Prix: 4 €

Art et architecture à la Chambre des représentants de Belgique

Livre consacré au patrimoine artistique de la Chambre des représentants et à l'histoire du Palais de la Nation, de la Maison des parlementaires et du bâtiment de la questure de la rue Ducale.

Disponible en français et en néerlandais
Prix: 20 €

Manuel biographique

Manuel contenant des informations biographiques sur les membres de la Chambre.
Disponible en édition bilingue.

Prix: 5 €

Film "Le parlement fédéral - La maison de tous les citoyens"

Film sur les compétences et le fonctionnement de la Chambre et du Sénat, projeté dans le cadre des visites guidées et lors des journées portes ouvertes.

Disponible en version DVD quadrilingue (français, néerlandais, allemand, anglais).
Prix: 6,20 €

La Constitution

Disponible en français, néerlandais, allemand et anglais.

Prix: 2,50 € pour l'édition ordinaire et 5 € pour l'édition de luxe.

Le Règlement de la Chambre

Le Règlement de la Chambre règle l'organisation des travaux parlementaires.

Disponible en français, néerlandais, anglais, allemand et espagnol (pour les versions allemande et espagnole, uniquement en version électronique sur www.lachambre.be)

Prix: 2,50 €

L'inviolabilité parlementaire

Disponible en français, néerlandais et anglais

Prix: 2,50 €

L'irresponsabilité parlementaire

Disponible en français, néerlandais et anglais

Prix: 2,50 €

Précis des règles budgétaires à usage parlementaire

La brochure passe en revue les différents documents budgétaires parlementaires.

Un lexique facilite les recherches.

Disponible en français et en néerlandais.

Prix: 2,50 €

La Cour d'arbitrage (Cour constitutionnelle): compétence, organisation et fonctionnement

Disponible en français et en néerlandais.
Prix: 2,50 €

L'influence des arrêts de la Cour d'arbitrage (Cour constitutionnelle) sur le travail parlementaire

Disponible en français et en néerlandais.
Prix: 2,50 €

Rapport de la commission d'enquête parlementaire "La faillite de la Sabena"

Disponible en français et néerlandais (et également en anglais pour les chapitres les plus importants)
Prix: 5 €

L'histoire de la Chambre des représentants, 1831-2003

L'ouvrage compte 518 pages et contient 47 illustrations.
Disponible en français et néerlandais.
Prix: 15 €

The Belgian House of Representatives - From Revolution to Federalism

L'ouvrage compte 185 pages et contient 23 illustrations.
Disponible en anglais.
Prix: 15 €

Cent ans de débats insolites à la Chambre et au Sénat

Disponible en français et en néerlandais.
Prix: 5 €

Le rapport annuel de la Chambre est édité par le service Documentation et Archives.
Les informations qu'il contient ont été fournies par les services de la Chambre et par les secrétariats des groupes politiques.

Lay-out : Documentation et Archives
Impression : Imprimerie centrale

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
Palais de la Nation
Bruxelles

Adresse	Chambre des représentants 1008 Bruxelles	
Visites	13, Rue de Louvain - 1000 Bruxelles	
Centrale Téléphonique	02/549.81.11	
Fax	Services législatifs	02/512.65.33
	Questure	02/549.88.00
	Relations publiques et internationales	02/549.83.02

MONOGRAPHIES PUBLIÉES PAR LA CHAMBRE - BON DE COMMANDE

TITRE	EURO	NOMBR.	PRIX TOTAL
Législation			
La Constitution belge (octobre 2007) <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	2,50
La Constitution belge – édition « cartonnée »	5,00
Loi du 13 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires, modifiée par la loi du 30 juin 1996	1,20
Série de brochures "Précis de Droit parlementaire"			
<input type="checkbox"/> L'irresponsabilité parlementaire (mars 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> L'inviolabilité parlementaire (mars 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> La Cour constitutionnelle (octobre 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> L'influence des arrêts de la Cour d'arbitrage sur le travail parlementaire (novembre 2001)	2,50
<input type="checkbox"/> Les lois spéciales de réformes institutionnelles (octobre 2001)	2,50
Information parlementaire			
<input type="checkbox"/> Liste d'adresses des députés composition politique –groupes linguistiques -composition des commissions - relevé statistique des activités	2,50
<input type="checkbox"/> Dépenses électorales: élections 18 mai 2003	2,50
<input type="checkbox"/> Rapport annuel 2005-2006	2,50
<input type="checkbox"/> Règlement de la Chambre + Annexes (octobre 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> L'Histoire de la Chambre des représentants	15,00
<input type="checkbox"/> La faillite de la Sabena (rapport + annexes)	5,00
Fiches "info" parlementaires			
Informations sur les structures de l'État fédéral et fonctionnement du parlement fédéral <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	1,20
Parlamentum Belgicum – Livre de photographies	4,00
Cent ans de débats insolites à la Chambre et au Sénat ; Emile Toebosch, Chambre des représentants 2001 ; 182 pp.	5,00
« Le Parlement » (iconographie)	2,50
« Le Palais de la Nation » (W. Van den Steene)	30,00
Les députés 1894-1969 – facsimilé (Van Molle) - biographie	2,50
Brochure « Dessins satiriques »	2,00
Film DVD: "Le Parlement fédéral de la Belgique" <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG <input type="checkbox"/> Vidéo <input type="checkbox"/> DVD	6,20
Gravure : "Vue de l'Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles" encadrée	70,00
Gravure : "Vue de l'Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles" non encadrée	10,00
Dépliants			
Dépliant "Le Parlement fédéral de Belgique" <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	gratuit
Dépliant "L'hémicycle – Chambre des représentants" <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N	gratuit

BON DE COMMANDE – MONOGRAPHIES DE LA CHAMBRE

A renvoyer à : Chambre des représentants - Service des Affaires générales – 1008 BRUXELLES

NOM _____

ADRESSE _____

Veuillez verser le montant correspondant au compte n° **000-0019220-14** de la Chambre des représentants
– 1008 Bruxelles (IBAN BE94 0000 0192 2014 BIC BPOTBEB1)

La commande sera exécutée dès réception du paiement. Il n'est pas fourni de facture.

PUBLICATIONS DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS ET DU SÉNAT

	BELGIQUE		ETRANGER	
	ABONNEMENT PAR SESSION PARLEMENTAIRE (1)	NUMÉROS SÉPARÉS	ABONNEMENT PAR SESSION PARLEMENTAIRE (1)	NUMÉROS SÉPARÉS
Compte rendu intégral définitif Chambre et Sénat Reproduction intégrale des débats des Chambres législatives, dans la langue de l'orateur	95,00 euro (2)	2,00 euro (3)	270,00 euro (2)	6,00 euro (3)
Bulletin des questions et réponses (bilingue) (version intégrale) Questions posées par les parlementaires et réponses du gouvernement (version raccourcie)	40,00 euro (2)	2,00 euro (3)	120,00 euro (2)	6,00 euro (3)
	20,00 euro	1,00 euro	60,00 euro	3,00 euro
Compte rendu analytique Chambre Résumé des débats publié le lendemain des séances-bilingue	15,00 euro	1,00 euro	45,00 euro	3,00 euro
Informations parlementaires Bulletin hebdomadaire	15,00 euro	/	45,00 euro	/
(1) session parlementaire: en principe d'octobre à octobre (2) Chambre et Sénat (3) Chambre ou Sénat				
Informations et commandes pour les publications susmentionnées: Service Affaires générales – tél.: (02) 549 81 79 fax: (02) 549 82 74 Compte n° 000-1648428-10 de «Publications de la Chambre des représentants – 1008 Bruxelles» (IBAN BE41 0001 6584 2810 BIC BPOTBEB1) Veuillez mentionner clairement: <ul style="list-style-type: none"> - Nom et adresse complète du souscripteur - Adresse d'expédition si elle diffère de l'adresse du souscripteur - Description précise de la publication souhaitée (titre, date, numéro, session et langue) ➤ Le montant de l'abonnement est dû en totalité, quelle que soit la date de souscription; les numéros antérieurs à la date de paiement ne sont pas fournis ➤ L'abonnement prend cours dès réception du paiement et ne peut être résilié ➤ La Chambre n'est pas assujettie à la TVA 				
Documents parlementaires de la Chambre Projets et propositions de loi, amendements, propositions de résolution, rapports de commission, avis du Conseil d'État, etc - abonnement complet avec budgets - abonnement complet sans budgets - abonnements thématiques - numéros séparés Frais administratifs en cas de commande de numéros séparés à 2,50 EUR: 0,75 EUR	BELGIQUE 0,0744 euro par page imprimée ÉTRANGER 0,0744 euro par page imprimée + frais de port	Informations et commandes: <u>Chambre des représentants</u> Service des Affaires générales 1008 BRUXELLES tél.: (02) 549 81 58: renseignements (02) 549 81 60: commandes fax: (02) 549 82 74 Compte n° 000-1648428-10 de «Publications de la Chambre des représentants» Paiement dès réception du décompte		